

**Registre des délibérations
du Conseil départemental**

**Séance du 06 novembre 2023
Délibérations**

N° CD-2023-0096 à CD-2023-0113

Avis de Publication

M. le Président du Conseil départemental certifie que :

- le Registre des délibérations RCD n° 2023-53 du Conseil départemental du 06 novembre 2023 (délibérations n° CD-2023-0096 à CD-2023-0113) a été publié ce jour sur le site Internet du Conseil départemental : www.hautesavoie.fr
Il est également à disposition du public pour consultation dès aujourd'hui aux Archives départementales de la Haute-Savoie sises 37 bis, avenue de la Plaine – 74000 ANNECY
Tél. : 04-50-66-84-20 *sans limitation de durée.*
- **Toutes les délibérations de cette séance ont été télétransmises en Préfecture le 09 novembre 2023 et sont exécutoires à compter du 13 novembre 2023**, date de publication sur internet.

Les délibérations publiées dans ce document peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la date de publication sous forme électronique.

Liste des actes publiés au cours des deux derniers mois :

- 13-11-2023 : RCD-2023-53 – Délibérations du Conseil départemental du 06 novembre 2023
- 08-11-2023 : RA-2023-52 – Arrêtés
- 07-11-2023 : PVCD-2023-51 – Procès-verbal de la séance du Conseil départemental du 09 octobre 2023
- 25-10-2023 : RA-2023-50 – Arrêtés
- 17-10-2023 : RA-2023-49 – Arrêtés
- 16-10-2023 : RCD-2023-48 – Délibérations du Conseil départemental du 09 octobre 2023
- 12-10-2023 : PVCD-2023-47 – Procès-verbal de la séance du Conseil départemental du 28 août 2023
- 11-10-2023 : RA-2023-46 – Arrêtés
- 10-10-2023 : RCP-2023-45 – Délibérations de la Commission Permanente du 02 octobre 2023
- 27-09-2023 : RA-2023-44 – Arrêtés
- 13-09-2023 : RA-2023-43 – Arrêtés

Avis affiché ce jour sur le panneau d'affichage situé 1, rue du 30^{ème} Régiment d'Infanterie à Annecy et sur le site internet du Conseil départemental (www.hautesavoie.fr)

Fait à Annecy, le 13 novembre 2023

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur Assemblée,

Jean Pierre MORET

Les délibérations sont classées par numéros d'ordre croissant sur la base des trois derniers chiffres.

En vue de faciliter la recherche, le sommaire récapitule autour des thèmes ci-après l'ensemble des délibérations et indique leur numéro d'ordre.

THÈMES DE CLASSEMENT

- Actions Médico-Sociales
- Aménagement du Territoire
- Conseil départemental
- Culture
- Développement Rural
- Eau et Environnement
- Economie-Recherche et TIC
- Education-Formation-Université
- Infrastructures Routières
- Logement-Architecture-Habitat
- Moyens de l'Institution
- Patrimoine Départemental
- Procédures d'administration générale
- Sport et Animation
- Tourisme
- Transports Publics

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du 06 novembre 2023



Délibération n° CD-2023-0096 à CD-2023-0113

N° Délib.	Objet
Conseil départemental	
CD-2023-0110	- Déclaration d'intention pour une collaboration renforcée entre la Région autonome de la Vallée d'Aoste et le Département de la Haute-Savoie
Actions Médico-Sociales	
CD-2023-0097	- 1 ^{ère} Commission Enfance Famille Insertion - Décision Modificative n° 2 - Année 2023
CD-2023-0098	- 2 ^{ème} Commission Autonomie, Logement et Habitat - Décision Modificative n° 2 - Année 2023
Aménagement du Territoire	
CD-2023-0103	- 5 ^{ème} Commission Aménagement du Territoire, Economie, Enseignement Supérieur, Recherche - Décision Modificative n° 2 2023
CD-2023-0110	- Déclaration d'intention pour une collaboration renforcée entre la Région autonome de la Vallée d'Aoste et le Département de la Haute-Savoie
Culture	
CD-2023-0102	- 4 ^{ème} Commission - Politique Culture Patrimoine et Archives départementales - Décision Modificative n° 2 2023
Développement Rural	
CD-2023-0106	- 7 ^{ème} Commission Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt, Coopérations Européennes et Transfrontalières - Décision Modificative n° 2 2023
Economie – Recherche et TIC	
CD-2023-0099	- 3 ^{ème} Commission Infrastructures Routières, Déplacements et Mobilité, Bâtiments, Aménagement Numérique - Décision Modificative n° 2 2023
CD-2023-0103	- 5 ^{ème} Commission Aménagement du Territoire, Economie, Enseignement Supérieur, Recherche - Décision Modificative n° 2 2023
Eau et Environnement	
CD-2023-0096	- Rapport sur la situation en matière de Développement Durable en 2022 - Edition 2023
CD-2023-0106	- 7 ^{ème} Commission Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt, Coopérations Européennes et Transfrontalières - Décision Modificative n° 2 2023

- CD-2023-0111 - Espaces Naturels Sensibles - Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A) - Restauration hydromorphologique de l'espace "Borne - Pont de Bellecombe" - Retrait de la décharge rive droite n° 14 (RD 14) - Subvention

Education – Formation - Université

- CD-2023-0100 - 4^{ème} Commission - Politique Education Jeunesse - Décision Modificative n° 2
- CD-2023-0103 - 5^{ème} Commission Aménagement du Territoire, Economie, Enseignement Supérieur, Recherche - Décision Modificative n° 2 2023

Logement – Architecture - Habitat

- CD-2023-0098 - 2^{ème} Commission Autonomie, Logement et Habitat - Décision Modificative n° 2 - Année 2023

Infrastructures Routières

- CD-2023-0099 - 3^{ème} Commission Infrastructures Routières, Déplacements et Mobilité, Bâtiments, Aménagement Numérique - Décision Modificative n° 2 2023
- CD-2023-0112 - Réaménagement du diffuseur Est de Bonneville sur la commune de Bonneville – Avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec ATMB

Moyens de l'Institution

- CD-2023-0107 - Les Moyens Logistiques, Financiers, Humains de l'Institution et Patrimoine départemental - Décision Modificative n° 2 2023
- CD-2023-0108 - Décision Modificative n° 2 2023 - Budget principal
- CD-2023-0109 - Décision Modificative n° 2 2023 - Budget annexe de la Compensation Financière Genevoise

Patrimoine départemental

- CD-2023-0099 - 3^{ème} Commission Infrastructures Routières, Déplacements et Mobilité, Bâtiments, Aménagement Numérique - Décision Modificative n° 2 2023

Sport et Animation

- CD-2023-0101 - 4^{ème} Commission Sport - Décision Modificative n° 2
- CD-2023-0113 - Sport - Championnats du monde de biathlon 2028 ou 2029 - Soutien à la candidature portée par la Commune du Grand-Bornand

Tourisme

- CD-2023-0104 - 6^{ème} Commission Tourisme, Lacs et Montagne - Décision Modificative n° 2
- CD-2023-0105 - 6^{ème} Commission Tourisme, Lacs et Montagne - Décision Modificative n° 2 - Tramway du Mont-Blanc - Train du Montenvers - Remontées mécaniques de Flaine

Transports Publics

- CD-2023-0099 - 3^{ème} Commission Infrastructures Routières, Déplacements et Mobilité, Bâtiments, Aménagement Numérique - Décision Modificative n° 2 2023

Registre des délibérations du Conseil départemental

Séance du 06 novembre 2023

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie, dûment convoqué le 24 octobre de l'an deux mille vingt-trois, s'est réuni, en séance publique, dans la salle des séances de l'Hôtel du Département à Annecy, le 06 novembre de la même année à 09 h 30, sous la Présidence de M. SADDIER Martial, Conseiller départemental du Canton de Bonneville, et de M. Nicolas RUBIN, Conseiller départemental du Canton d'Evian-les-Bains.

Les fonctions de secrétaire de séance sont exercées par Mme PETEX-LEVET Christelle.

Sont présents :

MM. RUBIN Nicolas, PEILLEX Jean-Marc, Mme DONZEL-GONET Marie-Louise, M. BAUD-GRASSET Joël, Mme LHUILLIER Myriam, M. TARDY Lionel, Mme BEURRIER Chrystelle, M. MAS Jean-Philippe, Mme BOUCHET Estelle **Vice-Présidents**,

Mmes DUBY-MULLER Virginie, DULIEGE Fabienne, JULLIEN-BRECHES Catherine, LEI Josiane, MAHUT Patricia, MAURIS Odile, METRAL Marie-Antoinette, MUGNIER Magali, PETEX-LEVET Christelle, TERMOZ Aurore, MM. BOCCARD Bernard, CATTANEO Marcel, DAVIET François, DEPLANTE Daniel, EXCOFFIER François, LAMBERT Gérard, MORAND Georges, PUTHOD Dominique, RATSIMBA David, VERDONNET Christian, **Conseillers départementaux**.

Présents ou excusés durant la séance :

Mme GONZO-MASSOL Valérie, MM. BAUD Richard, SADDIER Martial

Absente représentée :

Mme TEPPE-ROGUET Marie-Claire

Absente représentée ou excusée durant la séance :

Mme GAY Agnès



Délégations de vote :

Mme GAY Agnès à M. SADDIER Martial, Mme TEPPE-ROGUET Marie-Claire à M. BOCCARD Bernard

Assistent à la séance :

M. le Directeur Général des Services départementaux,
Mmes et MM. les Directeurs Généraux Adjoints,
Mmes et MM. les Directeurs des différents Services départementaux.

**Extrait des Procès-Verbaux
des Séances du Conseil départemental**

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2023

n° CD-2023-0096

RAPPORTEUR : Christelle PETEX-LEVET

OBJET : **RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT
DURABLE EN 2022 - EDITION 2023**

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 24 octobre 2023 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département à ANNECY, sous la présidence de :

M. SADDIER Martial, Président du Conseil départemental

Présent(e)s			
M. RUBIN Nicolas, M. PEILLEX Jean-Marc, Mme DONZEL-GONET Marie-Louise, M. BAUD-GRASSET Joël, Mme LHUILLIER Myriam, M. TARDY Lionel, Mme BEURRIER Chrystelle, M. MAS Jean-Philippe, Mme BOUCHET Estelle, Vice-Président(e)s			
Mme DUBY-MULLER Virginie, Mme DULIEGE Fabienne, Mme JULLIEN-BRECHES Catherine, Mme LEI Josiane, Mme MAHUT Patricia, Mme MAURIS Odile, Mme METRAL Marie-Antoinette, Mme MUGNIER Magali, Mme PETEX-LEVET Christelle, Mme TERMOZ Aurore, M. BAUD Richard, M. BOCCARD Bernard, M. CATTANEO Marcel, M. DAVIET François, M. DEPLANTE Daniel, M. EXCOFFIER François, M. LAMBERT Gérard, M. MORAND Georges, M. PUTHOD Dominique, M. RATSIMBA David, M. VERDONNET Christian, Autres membres			
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)			
Mme Agnès GAY donne pouvoir à M. Martial SADDIER, Mme Marie-Claire TEPPE-ROGUET donne pouvoir à M. Bernard BOCCARD			
Absent(e)s excusé(e)s			
Mme Valérie GONZO-MASSOL			
Quorum (soit 18 élus) et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice	34	Adopté à l'unanimité	
Présents	31	Voix Pour	33
Représenté(e)s / Absent(e)s excusé(e)s	2 / 1	Voix contre	0
Suffrages exprimés	33	Abstention(s)	0

Vu l'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle II, qui introduit l'obligation pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants de rédiger un rapport sur la situation en matière de développement durable,

Vu le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités, complété par la circulaire d'application du 03 août 2011,

Vu l'article L.3311-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les avis favorables de la 5^{ème} Commission Aménagement du Territoire, Economie, Enseignement Supérieur, Recherche et de la 7^{ème} Commission Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt, Coopérations Européennes et Transfrontalières en date du 03 juillet 2023,

Vu l'avis favorable de la 4^{ème} Commission Education, Jeunesse, Sports, Culture, Patrimoine en date du 04 juillet 2023,

Vu les avis favorables de la 1^{ère} Commission Enfance, Famille, Insertion, de la 2^{ème} Commission Autonomie, Logement et Habitat et de la 8^{ème} Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale en date du 10 juillet 2023,

Vu les avis favorables de la 3^{ème} Commission Infrastructures Routières, Déplacements et Mobilité, Bâtiments, Aménagement Numérique et de la 6^{ème} Commission Tourisme, Lacs et Montagne, en date du 24 juillet 2023,

Vu l'avis de la 7^{ème} Commission Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt, Coopérations Européennes et Transfrontalières lors de sa réunion du 02 octobre 2023 sur les orientations budgétaires de la politique Développement durable.

Les visas ci-avant ayant été rappelés, M. le Président expose que depuis la loi portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle II, les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants ont l'obligation de rédiger un rapport sur la situation en matière de développement durable.

A ce titre, le Département présente chaque année ses contributions, tant dans la mise en œuvre de ses compétences qu'au titre de l'appui qu'il apporte à des politiques territoriales.

Acteur privilégié de la solidarité, de la cohésion sociale, de la culture, du sport, de l'aménagement et du développement durable des territoires, le Département porte un projet de mandat autour d'une ambition renouvelée pour les Hauts-Savoyards et le territoire.

Pour la 13^{ème} année consécutive, le Département présente son rapport de développement durable présentant les actions conduites en 2022 joint en annexe.

Dans sa première partie, ce rapport de situation en matière de développement durable met en avant, à travers 58 fiches, les actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, ainsi que les politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre par la collectivité sur le territoire.

Regroupées par grandes compétences, ces fiches-action permettent de rendre compte de la contribution du Département aux finalités de développement durable.

Dans sa deuxième partie, le rapport dresse un portrait synthétique du territoire selon 9 thématiques « développement durable ».

L'enjeu, pour le Département, est de mener ses politiques dans une plus grande transversalité et de les rendre plus efficaces ; que les effets des unes impactent positivement les autres.

Le rapport de développement durable contribue ainsi à apprécier les dynamiques de développement solidaire et social de la Haute-Savoie au regard de la disponibilité des ressources.

Le rapport de développement durable reflète la démarche d'amélioration continue entreprise par le Département, porte le débat sur les actions évaluables et vient éclairer les choix budgétaires et stratégiques.

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir statuer.

**Le Conseil départemental,
à l'unanimité,**

PREND CONNAISSANCE du Rapport de Développement Durable édition 2023, établi sur l'année 2022.

Délibération télétransmise en Préfecture
le 09/11/2023.
Publiée sur internet et certifiée exécutoire,
le 13/11/2023.
Signé,
Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil départemental,

Martial SADDIER

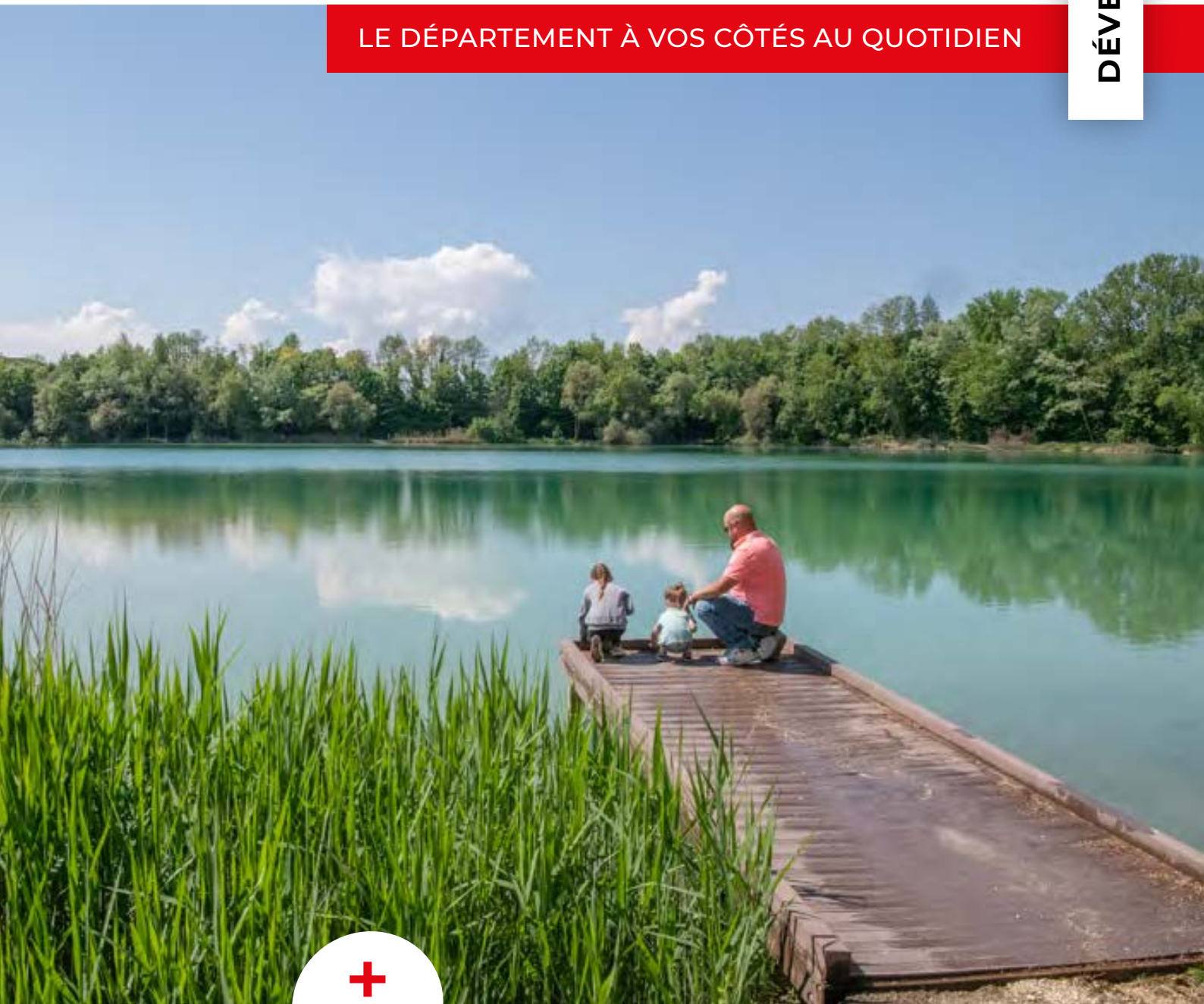
DES ACTIONS POUR DEMAIN

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022

ÉDITION 2023

LE DÉPARTEMENT À VOS CÔTÉS AU QUOTIDIEN

DÉVELOPPEMENT DURABLE





© Dep74 - L. Guette

Martial Saddier

*Président du Conseil départemental
de la Haute-Savoie*

PLACER L'ENVIRONNEMENT PLEINEMENT AU CŒUR DE L'ENSEMBLE DE NOS ACTIONS

Dès le 1^{er} juillet 2021, avec mes collègues élus au Conseil départemental, nous avons souhaité mettre le développement durable, la protection de l'environnement, de la ressource en eau et de la biodiversité, la préservation de nos lieux emblématiques et de nos joyaux naturels ou encore la sobriété énergétique au cœur des politiques que nous initions.



**NOS AGENTS VEILLENT
À AMÉLIORER
LA PRISE EN COMPTE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE, ET PLUS
LARGEMENT DE NOTRE
CADRE DE VIE.**



C'est dans cette optique que nous veillons à poursuivre l'amélioration de la performance énergétique de nos bâtiments. Nous continuons aussi de limiter l'impact environnemental du déneigement de nos voiries départementales. De plus, nous renforçons notre maillage en aménagements cyclables, ou encore nous augmentons l'approvisionnement de nos cantines en produits locaux et circuits courts. Pour préserver nos paysages et nos espèces animales et végétales, nous avons lancé une politique d'acquisition des espaces naturels

remarquables. Nous avons aussi amplifié de façon conséquente notre intervention sur le petit (réseaux d'eau et d'assainissement) et le grand cycle de l'eau (alimentation des nappes stratégiques, entretien des rivières...).

En parallèle, chaque jour, dans l'ensemble de nos compétences (social, éducation, voirie, bâtiments, espaces naturels, aménagement du territoire, tourisme...), nos agents veillent à améliorer la prise en compte de l'environnement, de la transition écologique, et plus largement de notre cadre de vie.

Ce 13^{ème} rapport annuel permet de souligner cette dynamique forte poursuivie par la collectivité. Il démontre que la Haute-Savoie prend toute sa part, aux côtés des collectivités et des acteurs locaux pour relever les défis de demain en matière de développement durable, pour nos générations futures.

INTRODUCTION

6

I. BILAN DES ACTIONS CONDUITES PAR LE DÉPARTEMENT

1. AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITÉS INTERNES DU DÉPARTEMENT

BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX

1 - Poursuivre l'amélioration de la performance énergétique	10
2 - Contribuer à la sobriété et à la valorisation des ressources	11
3 - Réduire notre impact carbone et améliorer la qualité d'air de notre patrimoine	12
4 - Favoriser l'accessibilité des collègues pour les personnes en situation de handicap	13
5 - Valoriser les biens réformés du Département	14
6 - Désimperméabiliser les sols	15

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET GRANDS DÉPLACEMENTS

7 - Limiter l'impact environnemental de l'entretien et du déneigement de la voirie départementale	17
8 - Optimiser la programmation et l'évolution des enrobés	18
9 - Sensibiliser les usagers à la sécurité routière	19
10 - Développer et aménager des réseaux cyclables	20

CULTURE ET PATRIMOINE

11 - Éco-concevoir la saison culturelle du château de Clermont	22
12 - Développer l'animation en établissement d'accueil (personnes âgées/personnes en situation de handicap)	23
13 - Archives départementales : favoriser les modes d'accès alternatifs et rencontres hors les murs	24
14 - Archives départementales : développer les bonnes pratiques dans l'environnement numérique	25
15 - Lecture publique : des collections adaptées	26

SOLIDARITÉ DU TERRITOIRE DÉPARTEMENTAL

16 - Réduire globalement l'impact de l'activité du Département sur le climat	28
17 - Conserver des terres agricoles	29
18 - Pour se déplacer autrement : le Plan de Déplacement de l'Administration (PDA)	30
19 - Former élus et agents à l'éco-conduite et à la voiture électrique	31
20 - Mettre le Département sur la voie de la sobriété énergétique	32

MOYENS DE L'INSTITUTION

21 - Former les agents	34
22 - Favoriser la cohésion et améliorer la qualité de vie au travail	35
23 - Pour des manifestations événementielles, sportives ou culturelles plus durables	36
24 - Reconditionner/revendre/réparer ou valoriser des équipements informatiques réformés	37
25 - Déployer les bonnes pratiques de sobriété numérique	38
26 - Moderniser et rendre plus accessible l'administration : la dématérialisation	39

2. DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES DÉPARTEMENTALES ET PROGRAMMES MIS EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE

SECTEUR SOCIAL

27 - Prévenir les chutes des personnes âgées	42
28 - Développer le transport scolaire en faveur des élèves en situation de handicap	43
29 - Favoriser l'accessibilité des personnes en situation de handicap mental à des commerces et services	44
30 - Dématérialiser les dossiers d'allocation personnalisée d'autonomie (APA)	45
31 - Favoriser la remobilisation et l'accès à l'activité des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) en proposant des parcours "innovants"	46
32 - Développer l'accompagnement des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) du secteur agricole	47
33 - Favoriser l'accès des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) à des moyens de déplacement adaptés	48
34 - Développer les clauses sociales et environnementales dans les marchés publics	49
35 - Lutter contre les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance (ASE)	50
36 - Développer la contractualisation en prévention et en protection de l'enfance	51
37 - Garantir le droit à l'expression des jeunes de l'aide sociale à l'enfance	52
38 - Assurer la prévention santé dans les établissements scolaires	53
39 - Lutter contre les déserts médicaux	54
40 - Réhabiliter le parc public et lutter contre la précarité énergétique	55
41 - Œuvrer pour la réhabilitation énergétique du parc privé	56
42 - Élaborer le plan départemental inclusion numérique	57

ÉDUCATION ET FORMATION

43 - Soutenir les comités sportifs départementaux pour la création ou pérennisation d'un emploi de "référé technique départemental"	59
44 - Soutenir les classes de découvertes des écoles publiques et privées	60
45 - Mettre en œuvre la loi EGALIM	61
46 - Développer l'approvisionnement des restaurants scolaires en micro-local	62

SOLIDARITÉ DU TERRITOIRE DÉPARTEMENTAL

47 - Soutenir la diversification de l'offre touristique par des plans d'envergure	64
48 - Développer et aménager des itinéraires de promenade et de randonnée	65
49 - Soutenir financièrement les collectivités dans leurs investissements liés à l'amélioration des ouvrages d'eau et d'assainissement	66
50 - Développer des contrats départementaux d'avenir et de solidarité (CDAS)	67
51 - Préserver les abeilles en soutenant les cultures dérobées mellifères	68
52 - Développer un service public de la performance énergétique de l'habitat : "Haute-Savoie Rénovation Énergétique" (HSRE)	69
53 - Acquérir et gérer les Espaces Naturels Sensibles	70
54 - Recourir aux chantiers d'insertion et de prévention spécialisée dans les Espaces Naturels Sensibles (ENS)	71
55 - Eduquer les collégiens à l'environnement	72
56 - Plan Chasse : préserver et protéger l'environnement pour les générations futures	73
57 - Plan Pêche : renforcer la pratique de la pêche de loisir et préserver les milieux aquatiques	74

MOYENS DE L'INSTITUTION

58 - Accompagner les projets professionnels des personnes en situation de handicap	76
--	----

DÉPENSES MANDATÉES PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Extrait du compte administratif 2022	77
--------------------------------------	----

II. PORTRAIT DE TERRITOIRE

Bulletin climatique de l'année 2022	80
Un point sur le changement climatique en montagne en 2022	81
Transport et mobilité	83
Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles	85
Société de la connaissance	87
Développement socio-économique	89
Cohésion sociale et solidarité	91
Santé publique, prévention et gestion des risques	93
Consommation et production responsables	95
Gouvernance	97
Sources des indicateurs territoriaux de développement durable	98

Le développement durable et la transition écologique sont au cœur des engagements du mandat de l'Assemblée départementale et des politiques publiques conduites par la collectivité.

Le projet départemental s'articule autour de cinq objectifs stratégiques :

- Avoir une ambition forte sur les investissements pour proposer des infrastructures modernes et performantes et améliorer la qualité de vie des Hauts-Savoyards ;
- Veiller à l'excellence environnementale du Département et mettre en place une stratégie "bas-carbone" ;
- Assumer pleinement la responsabilité sociale du Département, dans les politiques en faveur des personnes en situation de handicap, des personnes âgées, de l'insertion et de l'enfance-famille ;
- Promouvoir l'image du Département, 1^{er} partenaire des territoires ;
- Renforcer la qualité de service pour permettre la réalisation du projet de mandat pour la Haute-Savoie, ce qui passe par le renforcement des équipes, le développement des outils numériques tant pour gagner en efficacité que pour proposer des services performants aux Hauts-Savoyards, et enfin l'évaluation des politiques publiques pour entrer dans une dynamique d'adaptation permanente.

Pour rappel, le décret d'application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement rend obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les intercommunalités à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants. Pour la 13^e année consécutive, le Département présente son Rapport développement durable.

Ce rapport met en avant, à travers 58 fiches, les actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, ainsi que les politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre par la collectivité sur le territoire.

Conçu comme un outil pédagogique et de réflexion à destination des élus et des services, ce rapport, dans sa deuxième partie, esquisse un portrait de territoire, décliné en 9 thèmes permettant d'aborder un large panel de ce que recouvre le développement durable :

- Changement climatique et énergies
- Mobilité et transport
- Biodiversité et ressources naturelles
- Société de la connaissance
- Développement économique et social
- Cohésion sociale et solidarité
- Santé, prévention et gestion des risques
- Consommation et production
- Gouvernance



GRILLE DE LECTURE

ACTION
INTERNE
OU PARTENA-
RIALE

Compétence du Département > Compétence ou politique publique concernée par l'action

Commission : nom de la commission thématique concernée par l'action

Brève présentation de l'objet et le contexte de mise en oeuvre de l'action

OBJECTIFS POURSUIVIS

Précise les différents objectifs poursuivis par l'action en lien avec les finalités du DD

SUIVI

Direction référente

Précise la direction référente sur l'action

Document de référence

Indique le document de référence duquel relève l'action (plan, schéma...)

Indicateurs de suivi - Chiffres 2022

sauf cas contraire indiqué

1 ou 2 indicateurs suivis chaque année dans le RDD, suivi d'une brève analyse

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2022 :

Améliorations apportées ou proposées en 2022

En 2023 :

Proposition d'améliorations pour 2023

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Afin de qualifier la contribution de l'action à chaque finalité du DD, un ensemble de questions ont été posées aux services :



Changement climatique et énergies

- Comment cette action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES de la collectivité ?
- Comment permet-elle de s'adapter au changement climatique en cours ?



Transport et mobilité

- Comment cette action contribue-t-elle à réduire l'impact des transports sur la qualité de l'air ?
- Propose-t-elle une alternative à l'autosolisme ?
- Participe-t-elle à améliorer la sécurité routière ?



Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles

- Cette action participe-t-elle à la conservation et à la gestion de la biodiversité et des ressources naturelles ?
- Participe-t-elle à la préservation du foncier agricole ou naturel ?



Société de la connaissance

- Comment l'action participe-t-elle à la diffusion de connaissance, à l'acquisition de savoir-être ou de savoir-faire ?
- Contribue-t-elle à la formation citoyenne et à la formation au développement durable ?



Développement socio-économique

- Comment cette action contribue-t-elle à l'innovation, au développement et à la consolidation de filières économiques plus respectueuses de l'environnement et moins consommatrice de ressources (éco-conception, énergie renouvelable, économie circulaire...) ?
- Comment soutient-elle l'activité économique, la création ou le maintien d'emplois locaux ?



Cohésion sociale et solidarité

- Comment cette action contribue-t-elle à améliorer les conditions de vie de personnes fragiles (petite enfance, enfant à protéger, personnes âgées, en situation de handicap ou éloignées de l'emploi) ?
- Comment participe-t-elle à la lutte contre la pauvreté et à l'inclusion sociale ?



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Cette action contribue-t-elle à préserver ou améliorer la santé des Haut-Savoyards ?
- Comment permet-elle de réduire l'exposition des Haut-Savoyards aux risques sanitaires, industriels ou naturels ?
- Tient-elle compte des effets du changement climat sur l'occurrence des aléas naturels ?



Consommation et production durables

- Cette action a-t-elle été l'occasion de recourir à une ou des clauses/critères environnementaux ou sociaux dans un marché ?
- Ces clauses/critères précisent-ils des attendus en matière de consommation de matière première, de prévention ou de valorisation des déchets, de réduction du gaspillage (eau/déchets/alimentation) ou de pollution ?
- Ces clauses/critères contribuent-ils à l'emploi de personnes en situation de fragilité (handicap, personnes éloignées de l'emploi...) ?



Gouvernance interne et territoriale

- Cette action est-elle menée en transversalité avec d'autres directions du Département ou en partenariat avec d'autres acteurs (collectivités, entreprises, associations...) ?
- De quelle manière ces autres directions et/ou partenaires sont-ils associés aux différentes étapes du déroulement de l'action (élaboration, mise en œuvre, évaluation...) ?

I. BILAN DES ACTIONS CONDUITES PAR LE DÉPARTEMENT

1. AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITÉS INTERNES DU DÉPARTEMENT



1. AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITÉS INTERNES DU DÉPARTEMENT

BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX

1. Poursuivre l'amélioration de la performance énergétique
2. Contribuer à la sobriété et à la valorisation des ressources
3. Réduire notre impact carbone et améliorer la qualité d'air de notre patrimoine
4. Favoriser l'accessibilité des collèges pour les personnes en situation de handicap
5. Valoriser les biens réformés du Département
6. Désimperméabiliser les sols

POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Bâtiments départementaux

3^e Commission - Infrastructures routières, déplacements et mobilité, bâtiments, aménagement numérique

Le Département s'est engagé dans une démarche d'optimisation énergétique de son patrimoine bâti en 2007 par la réalisation d'un audit énergétique global et la labellisation de plusieurs projets. En 2012, cette démarche s'est renforcée suite à l'adoption du Plan Climat Energie. La Direction de la Construction et des Services Généraux (DCSG) s'est alors organisée par la création d'une Unité Énergie dédiée.

Aujourd'hui, l'Unité Énergie et Qualité Environnementale détermine et assure le suivi des exigences énergétiques pour les constructions neuves et les réhabilitations, elle programme également les réhabilitations et les travaux de rénovation énergétique sur les prochaines années.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Constructions neuves : objectifs plus ambitieux que la RE2020 : recherche d'un gain entre 15 et 30% selon les indicateurs de la réglementation
- Réhabilitations : PPI avec rénovation énergétique systématique : objectif de réduction des consommations de 60 % par rapport à l'existant
- Suivi précis des consommations énergétiques de nos bâtiments permettant de cibler nos actions de maintenance et de limiter les dérives
- Exploitation et maintenance performantes des bâtiments :
 - Marché Global de Performance Energétique sur 29 collèges et 5 bâtiments hors collèges à partir de 2021 pour 10 ans : ces 34 bâtiments représentent la moitié des consommations du Département. Objectif de réduction des consommations de 26 %.
 - Marché d'exploitation performant pour les bâtiments hors MGPE et les collèges neufs ou réhabilités à partir de 2022.
 - Travaux de maintenance ciblés chaque année en faveur de la performance énergétique

SUIVI

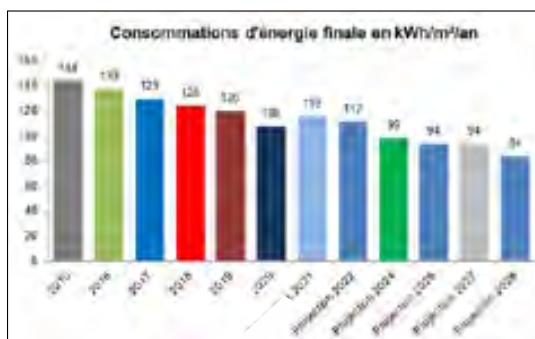
Direction référente

Direction Bâtiments – Unité Énergie et Qualité Environnementale

Document de référence

Plan climat-air-énergie départemental

Indicateurs de suivi



Après une baisse significative des consommations en 2020 due en partie aux mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire, les consommations sont en légère baisse par rapport à 2019. La baisse n'est pas significative, malgré les travaux de performance énergétique qui sont menés sur le patrimoine, en raison des changements d'usage et de comportement liés au COVID : les débits de ventilation et l'aération des locaux ont sensiblement augmenté dans les bâtiments.

Grâce à la politique de sobriété énergétique du Département, une économie d'environ 8 000 MWh, soit l'équivalent de la consommation d'énergie annuelle de 500 foyers, a été réalisée durant l'hiver 2022/2023.

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2023 :

Un Marché Global de Performance Énergétique sur 29 collèges et 5 bâtiments administratifs a démarré au 1^{er} janvier 2021. Les travaux de performance énergétique se poursuivent jusqu'en 2023 pour atteindre une réduction des consommations de 26% garantie pendant toute la durée du marché (10 ans). 10 collèges sont concernés par des travaux en 2023.

Un Plan Pluriannuel d'Investissement prévoit la réhabilitation complète ou partielle d'une quinzaine de collèges et de plusieurs bâtiments multi-pôles, ces opérations intègrent systématiquement les rénovations énergétiques avec un objectif ambitieux de 60% d'économie d'énergie par rapport à l'existant.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Changement climatique et énergies

- Réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES lors des constructions neuves, réhabilitations et rénovations
- Le confort thermique des utilisateurs (hiver et été) est systématiquement étudié lors des constructions neuves et réhabilitations



Société de la connaissance

- Les clauses ambitieuses mises en oeuvre dans les marchés ainsi que la programmation de travaux d'économies d'énergie permettent d'élever le niveau de compétences des chargés d'opérations
- Les niveaux d'exigence fixés par le Département dans ses marchés incitent les maîtres d'œuvre et les entreprises implantés localement à développer une expertise et des savoir-faire dans le domaine de l'énergie



Développement socio-économique

- L'augmentation du volume d'opérations liées à l'optimisation énergétique ainsi que les niveaux de performance demandés permettent de soutenir l'activité du BTP et de développer les filières expertes dans ce domaine (éco-conception, énergies renouvelables, etc.)
- La complexité des bâtiments performants développe les filières expertes en maintenance



Santé publique, prévention et gestion des risques

- La qualité de l'air intérieur fait l'objet d'une attention particulière dans les constructions et réhabilitations
- Contribution à la baisse de la pollution atmosphérique



Consommation et production durables

- Clauses d'exigences énergétiques dans les cahiers des charges des opérations de construction et de réhabilitation
- Les objectifs fixés dans les marchés permettent d'anticiper la réglementation thermique 2020 et ainsi limiter les interventions futures



Gouvernance

- Suite à la réception des chantiers, un suivi des consommations énergétiques des bâtiments est assuré avec les maîtres d'œuvres et entreprises intervenus sur le chantier. Ce suivi peut donner lieu à des actions correctives

CONTRIBUER À LA SOBRIÉTÉ ET À LA VALORISATION DES RESSOURCES

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Bâtiments départementaux

3^e Commission - Infrastructures routières, déplacements et mobilité, bâtiments, aménagement numérique

La sobriété dans nos usages est un pilier pour atteindre les objectifs de réduction de l'impact environnemental. Cela se traduit par une utilisation rationalisée de nos ressources en eau, en matériaux et en énergie.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Actions en faveur de la rationalisation de l'usage de l'eau : récupération des eaux pluviales pour l'alimentation des sanitaires et le lavage des véhicules
- Actions en faveur du confort estival dans les bâtiments neufs et existants : réalisation de simulations du confort estivale systématiques pour les rénovations et les constructions neuves, sensibilisation des usagers au fonctionnement des bâtiments
- Constructions neuves et réhabilitations : intégration de matériaux biosourcés dans les constructions (quantité de bois minimum exigée dans le neuf)

SUIVI

Direction référente

Direction des Bâtiments et Moyens
Unité Énergie et Qualité Environnementale

Document de référence

Plan climat-air-énergie départemental

Indicateurs de suivi

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Changement climatique et énergies

- Confort thermique estival étudié pour limiter l'usage de la climatisation
- Réduction de l'impact carbone des matériaux utilisés dans la construction



Société de la connaissance

- Diffusion de connaissances sur le fonctionnement des bâtiments.
- Partage de bons gestes mis en œuvre par les agents



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Amélioration du confort thermique pour les usagers
- Utilisation de matériaux respectueux de l'environnement et de la santé des utilisateurs
- Limitation des risques d'inondations



Développement socio-économique

- Développement des filières de matériaux bio-sourcés
- La complexité des bâtiments performants développe les filières expertes en maintenance.



Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

- Limitation de la consommation d'eau dans les bâtiments.



AMÉLIORATION CONTINUE

En 2022 :

- les CERD de Tanninges et de Vallières ont été équipés d'un système de récupération d'eau pluviale.

En 2023 :

- Le collège de Vulbens ainsi que le Point d'Appui de Glacière Filrière seront équipés de systèmes de récupération d'eau pluviale.

RÉDUIRE NOTRE IMPACT CARBONE ET AMÉLIORER LA QUALITÉ D'AIR DE NOTRE PATRIMOINE

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Bâtiments départementaux

3^e Commission - Infrastructures routières, déplacements et mobilité, bâtiments, aménagement numérique

En parallèle de la réduction de la consommation énergétique de notre patrimoine, les énergies renouvelables (EnR) sont déployées largement sur les bâtiments départementaux afin de limiter leur impact carbone et de participer à l'amélioration de la qualité d'air du territoire.

Un travail est également mené pour l'amélioration de la qualité de l'air intérieur des bâtiments et particulièrement dans les collèges.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Souscription de contrats de fourniture d'énergie gaz et électricité 100 % d'origine renouvelable
- Développement d'une stratégie de production photovoltaïque sur les bâtiments
- Remplacement des chaufferies fioul par des solutions renouvelables (chaufferies bois, raccordement à des réseaux de chaleur, pompes à chaleur)
- Actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air intérieur dans les collèges : diagnostic et mise en place d'un plan d'actions dans chaque collège

SUIVI

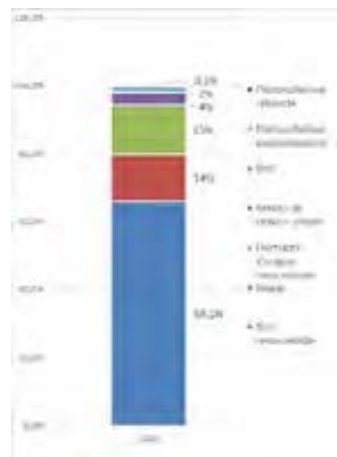
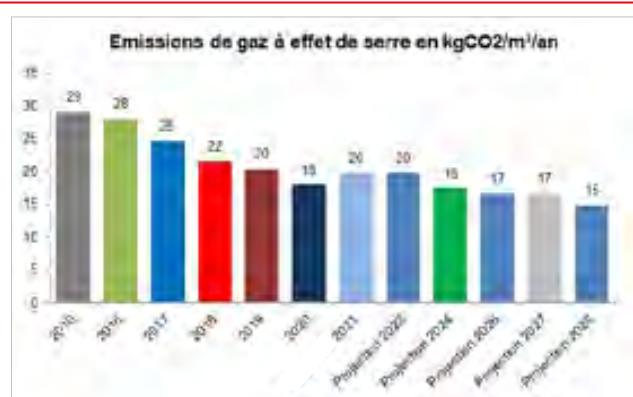
Direction référente

Direction des Bâtiments et Moyens
Unité Énergie et Qualité Environnementale

Document de référence

Plan climat-air-énergie départemental

Indicateurs de suivi



- En 2021, le collège de Faverges a été raccordé à un réseau de chaleur communal alimenté au bois, en remplacement de sa chaufferie fioul.
- En 2022 :
- le collège de Cluses a été raccordé au réseau de chaleur alimenté par l'usine d'incinération de Marignier, en remplacement de sa chaufferie gaz. Il est à noter que le collège de Cluses est le 2^{ème} plus gros consommateur de chaleur du Département.
- La chaufferie fioul du collège de Taninges a été remplacée par une chaufferie biomasse

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Changement climatique et énergies

- Réduction du recours aux énergies fossiles
- Réduction directe des émissions de GES à consommation d'énergie équivalente



Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

- Consolidation des filières d'approvisionnement en bois



Société de la connaissance

- Développement de techniques performantes de production à partir de sources renouvelables
- Incitation à la montée en compétence des maîtres d'œuvres et des entreprises locales dans le domaine des EnR
- Vulgarisation de l'utilisation des EnR auprès des chargés d'opérations



Développement socio-économique

- Contribution à la consolidation des filières EnR localement
- Les garanties d'origine renouvelable sur l'électricité sont une incitation au développement de projets de production d'électricité à partir d'EnR



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Contribution à la réduction de la pollution atmosphérique
- Amélioration de la qualité d'air intérieure



Consommation et production durables

- Intégration d'une option de garantie d'origine renouvelable dans les groupements de commande pour l'achat du gaz et de l'électricité
- Recours aux énergies renouvelables



Gouvernance

- Contribution du Département à l'élaboration de marchés groupés d'approvisionnement en électricité et gaz porté par le SYANE
- Validation du programme de développement photovoltaïque
- Le Département est partenaire des collectivités locales dans le développement des réseaux de chaleur bois en raccordant ses bâtiments

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2023 :

- Les chaudières fioul des collèges de Seyssel et Saint Jean d'Aulps et la chaufferie propane du collège de Frangy, seront remplacées par des chaufferies biomasse.
- Le collège de Scionzier sera raccordé au réseau de chaleur alimenté par l'usine d'incinération de Marignier (en remplacement de sa chaufferie gaz).
- Le collège d'Évian sera raccordé au réseau de chaleur communal alimenté par une chaufferie biomasse.

FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ DES COLLÈGES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

**ACTION
INTERNE**

Compétence du Département > Bâtiments départementaux

3^e Commission : Aménagement, Éducation, Patrimoine foncier et immobilier, Communication, Tourisme, Agriculture

Le Département a engagé, en 2015, un chantier majeur et de grande ampleur : la mise en accessibilité de tous les collèges publics de Haute-Savoie pour les personnes en situation de handicap.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Répondre aux exigences réglementaires
- 100 % des collèges accessibles en 2021 (agenda d'accessibilité programmée-Ad'AP sur 6 ans déposé en octobre 2015, validé en février 2016)

SUIVI

Direction référente

Direction des Bâtiments et Moyens

Document de référence

Agenda d'Accessibilité Programmée des collèges

Indicateurs de suivi

49 collèges actuellement sur le Département de Haute-Savoie :

- 28 établissements mis en accessibilité entre 2014 et 2017
- 2 collèges du bassin de Cluses mis en accessibilité à l'été 2021 : Bonneville et Saint-Pierre-en-Faucigny
- 2 collèges du bassin de Cluses mis en accessibilité à l'été 2022 : Chamonix et Sallanches
- 3 collèges du bassin de Thonon et Seyssel mis en accessibilité prévu à l'été 2023 : Margencel, Ville-la-Grand et Seyssel
- L'accessibilité des collèges restants se fera dans le cadre de travaux de restructuration des établissements programmés sur la période 2023 à 2028 pour 12 collèges. 2 autres collèges seront démolis et reconstruits.

L'agenda sera respecté à hauteur de 71% des collèges accessibles à la fin 2023 avec pour objectif 100% selon l'agenda d'accessibilité programmé déposé en 2015.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2021	Dépenses réalisées en 2022	Dépenses prévues pour 2023
342 000 € HT	385 000 € HT	595 000 € HT

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Société de la connaissance

- Favorise l'accès à la formation des personnes en situation de handicap



Développement socio-économique

- Soutien à l'emploi



Cohésion sociale et solidarité

- Facilite l'accès et la déambulation des personnes en situation de handicap dans les collèges



Gouvernance

- Consultation : Éducation nationale
- Diagnostics : bureaux d'études techniques
- Mise en œuvre : équipe maîtrise d'œuvre et entreprises
- Validation des Agendas d'Accessibilité Programmée : mairie, DDPP, SDIS

VALORISER LES BIENS RÉFORMÉS DU DÉPARTEMENT


 ACTION
INTERNE

Compétence du Département > Bâtiments départementaux

3^e Commission : Infrastructures routières, déplacements et mobilité, bâtiments

Depuis fin 2013, le Conseil départemental vend aux enchères publiques tout type de mobilier et matériel réformé sur la plateforme de vente en ligne Agorastore. Ce dispositif qui per-

met de donner une seconde vie aux équipements déclassés, participe à une démarche d'économie sociale et solidaire et génère également des recettes pour la collectivité.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Donner une seconde vie aux équipements du Département
- Participer à une démarche citoyenne
- Réduire la production de déchets
- Générer des recettes pour la collectivité

SUIVI

Direction référente

Direction des Bâtiments et Moyens - Unité Achats

Document de référence

Marché pour la mise en œuvre de la plateforme de ventes aux enchères

Indicateurs de suivi

- 511 produits vendus en 2022 (-38% par rapport à 2021), dont principalement des véhicules TP-PL, véhicules légers et utilitaires, mobilier, matériel divers, accessoires auto, matériels agricoles.
 - 423 503 € (+339 821 € soit +404% par rapport à 2021) de recettes liées aux ventes pour 2022
 - 24,22 tonnes de mobilier invendu recyclé via la filière VALDELIA.
- La nature des biens vendus est très variée. Une véritable expertise a été développée au sein de l'Unité Achats de la DBM pour favoriser leur vente ; le but est d'accroître les ventes en faisant adhérer l'ensemble des services à cette démarche.

À signaler que l'ADEME a publié une méthode pour quantifier l'impact GES en 2014 : à ce titre, les ventes aux enchères effectuées par le Département de la Haute-Savoie figurent dans les fiches "exemples", parmi les 45 fiches sélectionnées par l'ADEME.

http://www.bilans-ges.ademe.fr/docutheque/xls%20methode%20quantif/Ade-me_Recueil%20Quantif%20GES.pdf

COÛT DE L'ACTION

Une commission est facturée par le prestataire sur chaque vente.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Consommation et production durables

- Allonge la durée de vie des équipements du Département (seconde vie)



Changement climatique et énergies

- Évite des émissions de GES liées à la fabrication de nouveaux biens



Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

- Évite la consommation de ressources naturelles liées à la fabrication de nouveaux biens



Cohésion sociale et solidarité

- Les acheteurs sont des particuliers, des associations, des personnes qui souhaitent bénéficier de mobilier et matériel professionnels à faible coût



Gouvernance

- Toutes les directions sont concernées et peuvent bénéficier de l'accompagnement de la DBM
- Mise en œuvre : Agorastore (prestataire) et la Paierie départementale
- Évaluation continue à l'aide des outils de gestion et de pilotage en ligne

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2022 :

Le dispositif a été étendu à l'ensemble des directions. L'Unité Achats est maintenant bien identifiée auprès des services du Département et des collègues.

Elle continue à vendre les matériels renouvelés dans le cadre de marchés de fournitures et également ceux en provenance des collègues (principalement du matériel de restauration et mobilier) et à recycler le mobilier invendu via la filière VALDELIA.

L'unité a atteint son objectif fixé en vendant par le biais d'Agorastore l'ensemble des véhicules et autres matériels spécifiques de voirie.

En 2023 :

Volonté de vendre par le biais d'Agorastore l'ensemble des matériels réformés du Département et de poursuivre le recyclage du mobilier invendu via la filière portée par VALDELIA avec la mise à disposition de conteneurs dédiés.

Compétence du Département > Bâtiments départementaux

3^e Commission - Infrastructures routières, déplacements et mobilité, bâtiments, aménagement numérique

La désimpermeabilisation consiste à remplacer des surfaces imperméables (cours de collège, voiries, stationnements,...) par des revêtements perméables, afin de rétablir les fonctions assurées par le sol naturel : infiltration, échange sol-atmosphère, recharge des nappes, biodiversité, etc.

La désimpermeabilisation a également pour objectif de déconnecter les rejets d'eaux pluviales des réseaux collectifs existants, en privilégiant l'infiltration sur le site ou la réutilisation d'une partie des eaux pluviales.

Elle s'accompagne de la mise en place d'ouvrages spécifiques de gestion des eaux pluviales, de type : boue, jardins de pluie, îlots de fraîcheur, tranchées drainantes, chaussées réservoir, cuves de récupération d'eau de pluie,...

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Déconnecter les rejets d'eaux pluviales dans les réseaux publics existants, permettant de limiter le risque de pollution du milieu naturel récepteur (fossés, cours d'eau, lacs,...)
- Rétablir les fonctions assurées par le sol naturel : infiltration et recharge des nappes
- Limiter les consommations d'eau potable en recyclant une partie des eaux pluviales pour l'alimentation des sanitaires et le lavage des véhicules (CERD)
- Lutter contre la chaleur en développant des zones végétalisées sources d'ombre et de fraîcheur
- Servir de support pour la mise en place de projets pédagogiques dans les collèges

SUIVI

Direction référente

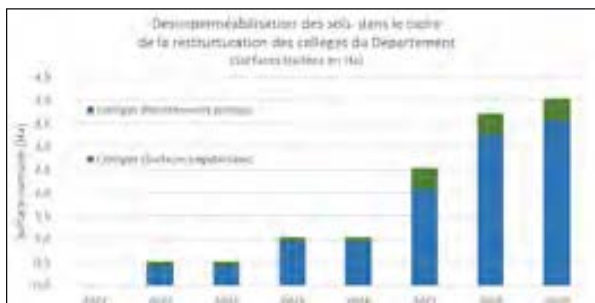
Direction des Bâtiments et Moyens

Document de référence

Convention entre le Département de la Haute-Savoie et l'Agence de l'Eau RMC signée le 8 juillet 2022, relative au financement des opérations portées en maîtrise d'ouvrage par le Département (Article 3).

Référentiels (remis à jour pour intégrer la désimpermeabilisation et la gestion des eaux de pluie dans les projets)

Indicateurs de suivi



CD-2023-0096

Annexe

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2022

- Recrutement d'un ingénieur territorial chargé de la gestion des eaux pluviales en mars 2022, dans le cadre d'une convention passée avec l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse pour réaliser les études et travaux conduisant à la désimpermeabilisation des surfaces imperméables de certains sites existants, propriétés du Département.
- 3 sites supplémentaires seront dotés d'un système de récupération d'eaux pluviales pour les sanitaires
- 7 CERD supplémentaires seront dotés d'un système de récupération d'eaux pluviales pour le lavage des véhicules
- Travaux de restructuration du collège de Gaillard : 2 745 m² désimpermeabilisés / 825 m² d'espaces verts créés
- Travaux de restructuration du collège de Cluses : 1 600 m² désimpermeabilisés

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Consommation et production durables

- Contribution au recharge des nappes phréatiques
- Limitation des consommations d'eau potable par le recyclage des eaux pluviales pour l'arrosage et l'alimentation de sanitaires



Société de la connaissance

- Sensibilisation du public et des collégiens aux problèmes environnementaux et à la gestion des eaux
- Support de développement de projets pédagogiques dans les collèges



Gouvernance interne et territoriale

- Action menée dans le cadre d'une convention entre le Département de la Haute-Savoie et l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, signée le 08 septembre 2022



Changement climatique et énergies

- Réduction des émissions de GES par la végétalisation de certaines surfaces et la plantation d'arbres



Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

- Développement de surfaces végétalisées et de plantations, propices au maintien et au développement de la biodiversité



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Gestion des eaux pluviales "à la source" permettant la limitation des risques de pollution du milieu naturel et des risques d'inondations



Cohésion sociale et solidarité entre les générations

- Dans les collèges, amélioration de la qualité des temps de récréation en créant des espaces de convivialité, de repos et d'enseignements



Développement socio-économique

- La complexité des dispositifs à installer contribue au développement de filières variées et pluridisciplinaires (Études géotechniques, hydrauliques et environnementales, Maîtrise d'œuvre et Entreprises de VRD, Paysagistes, Fournisseurs d'équipements particuliers,...)

**1. AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE,
DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITÉS INTERNES DU DÉPARTEMENT**

**INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES
ET GRANDS DÉPLACEMENTS**

7. Limiter l'impact environnemental de l'entretien et du déneigement de la voirie départementale
8. Optimiser la programmation et l'évolution des enrobés
9. Sensibiliser les usagers à la sécurité routière
10. Développer et aménager des réseaux cyclables

LIMITER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE L'ENTRETIEN ET DU DÉNEIGEMENT DE LA VOIRIE DÉPARTEMENTALE

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Infrastructures routières et grands déplacements

3^e Commission : Infrastructures routières, déplacements et mobilité, bâtiments, aménagement numérique

La Direction des Routes met en œuvre des pratiques d'entretien et de déneigement visant à réduire son impact sur l'environnement et à limiter certaines dépenses, tout en garantissant la sécurité pour les usagers :

- fauchage raisonné et tardif ;
- salage raisonné ;
- zéro phyto ;
- utilisation de peinture à l'eau sans solvant.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Préserver la biodiversité
- Optimiser le nombre de passages sur les circuits de salage en fonction des niveaux de service
- Préserver la santé des agents et des riverains
- Optimiser le nombre de passes pour le fauchage

SUIVI

Direction référente

Direction Routes

Document de référence

Plan climat-air-énergie départemental

Indicateurs de suivi

- Indice de viabilité hivernale (IVH) corrélé à l'altitude du RRD (nov 2022- avril 2023) : **30.6**. Poursuite de la baisse du tonnage en fonction de la rigueur de l'hiver (par comparaison avec un hiver équivalent).
- **12 892** tonnes de sel utilisées (nov 2022- mar 2023)
- Quantité de produits phytopharmaceutiques achetés en 2022 : **0** kg

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2023 :

- Poursuite de l'achat de centrales à saumure
- Poursuite du partenariat sur le secteur de l'Impluvium des eaux d'Evian afin de réduire encore plus le salage. Analyse fine, plus précise des quantités répandues.
- Diagnostic de viabilité hivernal à l'échelle du Département en cours.

Plan de sobriété

Expérimentation d'une réduction de 15% des consommations de carburant des tracteurs de fauchage en limitant le nombre de passe (tendre à 2 passes plutôt que 3 systématiques)

Formation des conducteurs pour optimiser la consommation de carburant et reprogrammation des camions de déneigement.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Transport et mobilité durable

- Réduction des distances parcourues pour le fauchage des accotements et le salage (optimisation des interventions)



Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

- Le fauchage raisonné et tardif permet la floraison et la montée en graines de la flore, et contribue ainsi à préserver la biodiversité. L'augmentation de la hauteur de coupe permet de préserver la faune et la flore.
- Des traitements spécifiques sont menés sur les plantes invasives
- Réduction de l'impact environnemental de l'entretien des routes par la diminution des quantités de sel épandu, ne plus consommer de produits phytopharmaceutiques, utilisation de peintures sans solvant labellisées écologiques



Société de la connaissance

- Meilleures connaissances des écosystèmes des talus favorisant une programmation des circuits de fauche adaptés
- Outils d'aide à la décision permettant d'apprécier les conditions météorologiques nécessitant de déclencher des circuits de salage (niveau de précipitation, température de chaussée, conditions météo à venir...)
- Formation des prestataires sur des pratiques plus sobres



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Aucune exposition aux produits phytosanitaires et réduction à l'inhalation de solvants des agents



Consommation et production durables

- Réduction de l'usure et allongement de la durée de vie du matériel de fauche
- Le déploiement de centrales à saumure vise à recourir plus facilement à la technique de la bouillie de sel pour diminuer les quantités de sel épandu et un gain d'efficacité



Développement socio-économique

- En facilitant les déplacements, notamment en hiver, l'activité économique du Département est facilitée

OPTIMISER LA PROGRAMMATION ET L'ÉVOLUTION DES ENROBÉS

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Infrastructures routières et grands déplacements

3^e Commission : Infrastructures routières, déplacements et mobilité, bâtiments, aménagement numérique

Afin d'optimiser la programmation des interventions pour l'entretien et le renouvellement des couches de roulement de la voirie départementale, la Direction des Routes (DR) a lancé une auscultation de chaussées à grand rendement afin d'établir les priorités d'interventions. Les résultats de cette action reconduite en 2022 seront connus courant 2023.

Par ailleurs, les techniques d'enrobé évoluent. Entre 2010 et 2022, le taux moyen de fraisats utilisés dans les enrobés recyclés mis en œuvre par le Département est passé de 10 % à 24 %.

Le Département a décidé d'être plus incitatif sur l'utilisation des enrobés tièdes et recyclés.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Optimiser la programmation de l'entretien des routes
- Réduire les consommations d'enrobé "conventionnel"
- Améliorer les connaissances sur les conditions de mise en œuvre et de longévité des enrobés tièdes
- Réduire les consommations d'énergie nécessaire à la mise en œuvre des enrobés

SUIVI

Direction référente

Direction Routes

Document de référence

Marché à commande d'enrobé (durée 4 ans renouvelé en 2022)

Indicateurs de suivi

- Part d'enrobés recyclés /quantité totale d'enrobés mis en œuvre : **60 %**
- Taux moyen de fraisats réutilisés dans la formulation des enrobés : **30 %**
- Nouvel objectif: Part d'enrobés tièdes /quantité totale d'enrobés mis en œuvre : **7,5 %**.

AMÉLIORATION CONTINUE

- Poursuite de la réalisation de chantiers en enrobé spécifiques adaptés à la montagne (nombreux cycles de gels/dégels)
- Pour le nouveau marché, les enrobés tièdes et recyclés deviennent "la norme" (forte incitation).
- Camion minimum Euro 5 pour le transport des enrobés
- Nouvel objectif dans le cadre du plan de sobriété : 50 % d'enrobés tièdes
- Résultats de la campagne d'auscultation attendus en 2023

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2022

30 M€

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Changement climatique et énergies

- La mise en œuvre d'enrobés recyclés et/ou tièdes permet de réduire les émissions de GES



Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

- Une meilleure programmation des interventions permettra d'optimiser les volumes de matériaux mis en œuvre
- Réduire la consommation de ressources nécessaires à la fabrication d'enrobé : moins de cailloux, moins de bitume.



Société de la connaissance

- Veille technique sur les nouveaux procédés. Identification des avantages et inconvénients au vu du contexte spécifique des routes du département.



Consommation et production durables

- Intérêt des entreprises à répondre avec des formulations d'enrobés recyclés pour écouler leur stock de fraisats
- Utilisation de mousse bitume (eau + bitume) sans liants chimiques pour les enrobés tièdes



Gouvernance

- Laboratoire départemental, laboratoires des entreprises.

SENSIBILISER LES USAGERS À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE


 ACTION
INTERNE

Compétence du Département > Infrastructures routières et grands déplacements

3^e Commission : Infrastructures routières, déplacements et mobilité, bâtiments, aménagement numérique

Pour le Département, la sécurité des usagers de la route est une priorité. Pour cela, il intervient sur l'aménagement des routes (petits aménagements de sécurité ou opérations plus importantes, résorption des zones d'accumulation d'accident, protection face aux chutes de pierre, identification des lieux de passage de la grande faune...). Par l'observation et l'analyse croisée de plusieurs indicateurs comme l'accidentologie corporelle, matérielle et l'insécurité ressentie (courriers riverains), le Département mène des diagnostics des itinéraires identifiés et évalue les aménagements existants. Dans ce contexte, il participe aux assises départementales de la sécurité routière.

Il s'investit également lourdement dans la prise en compte des nouveaux usagers de la route, dans le partage de l'espace et le développement des modes alternatifs de déplacement. Dans un souci d'offrir aux usagers un réseau sécurisé et vertueux, le Département s'applique à expérimenter autant que possible des solutions innovantes et durables par le biais de son partenariat avec le réseau scientifique de l'Etat.

Au-delà de l'aménagement et de l'entretien des infrastructures routières, la sécurité des usagers tient aussi à leur comportement. Pour cela, le Département adhère depuis des années à des actions de sensibilisation, ciblées ou non par le biais de subventions aux associations œuvrant dans la prévention et la sécurité routière. Il entretient enfin des contacts forts avec les associations d'usagers et les associations de prévention.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Offrir aux usagers un réseau routier adapté, sûr et efficace
- Permettre aux riverains de vivre en sécurité
- Assurer la desserte du territoire en rapport avec les enjeux
- Contribuer au développement des modes alternatifs de déplacement
- Sensibiliser les usagers de la route
- Faire évoluer les mentalités et les comportements
- Réduire le nombre des victimes de la route

SUIVI

Direction référente

Direction Routes

Document de référence

Conventions avec des associations : la Prévention Routière, Motard avant tout, Nez Rouge et la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT)

Indicateurs de suivi

Indicateurs qualitatifs : Fiches d'analyse d'accidents mortels, bilans d'accidentologie, diagnostics d'itinéraires, programmation et analyse de projets d'aménagement et d'amélioration de la sécurité (nombre de projets en et hors agglomération).

Analyse

Globalement une accidentalité du réseau en baisse

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Transport et mobilité durable

- Rappel du B.A.-BA : pour une route sûre, la courtoisie et l'anticipation doivent prévaloir, ce qui nécessite de ne pas se disperser au commandement de son véhicule ni de conduire sous l'influence de l'alcool ou de psychotropes. Le site <http://www.inforoute74.fr/> permet de choisir son itinéraire en fonction des difficultés de circulation identifiées par les services du Département



Cohésion sociale et solidarité

- Volonté de faire évoluer les mentalités et de développer le respect entre usagers
- Un accident de la route coûte cher à la société



Société de la connaissance

- Sensibiliser sur les conséquences des conduites à risque et rappeler le code de la route



Gouvernance

- Élaboration et mise en œuvre : Préfecture, Gendarmerie nationale, Prévention Routière, Ligue contre la violence routière, Motard avant tout, Nez Rouge, Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT)

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2021	Dépenses réalisées en 2022	Perspectives dépenses pour 2023
10 500 € de subvention	14 500 € de subvention	14 500 € selon les demandes des associations. Augmentation de la demande de la FFCT 103 000 € opérations de sécurité pour l'amélioration des infrastructures existantes suite à diagnostics ou fiches d'analyse d'accidents corporels.

DÉVELOPPER ET AMÉNAGER DES RÉSEAUX CYCLABLES

ACTION
INTERNE

Compétence du Département > Infrastructures routières et grands déplacements

3^e Commission : Infrastructures routières, déplacements et mobilité, bâtiments, aménagement numérique

L'usage du vélo se développe en Haute-Savoie, tant dans les déplacements domicile-travail que dans les pratiques cyclotouristiques et cyclosporatives. Mis en œuvre dès le début des années 2000, le Plan Haute-Savoie Vélo participe à l'aménagement de véloroutes et de voies vertes par le biais d'aides financières et en ingénierie aux collectivités, ainsi qu'au développement des itinéraires touris-

tiques et sportifs (cols et montées remarquables bornées). Quelques chiffres clés : 5 axes structurants (ViaRhôna, Léman Mont-Blanc, Sillon Alpin, Véloroute Annecy/Saint-Felix, Véloroute des Aravis), 390 km de véloroutes et voies vertes, 1 500 km d'itinéraires cyclotouristiques balisés (51 itinéraires) et 50 cols et montées remarquables bornés - (550 km d'ascensions).

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Promouvoir l'usage du vélo comme moyen de déplacement de proximité,
- Accompagner le développement des loisirs,
- Sécuriser la pratique cyclable,
- Valoriser l'usage touristique du Département (Application Haute-Savoie Experience, Savoie Mont Blanc Tourisme)
- Fédérer toutes les actions pour un réseau homogène.

SUIVI

Direction référente

Direction des Nouvelles Mobilités

Document de référence

Plan Haute-Savoie Vélo Voies Vertes

Indicateurs de suivi

- Nombre de km véloroutes et voies vertes aménagées sur le réseau structurant : 11,3 km
- Nombre de km véloroutes et voies vertes aménagées aux abords des collèges : 0,2 km
- Nombre de km de RD avec marquage cycle : 127 km

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2022 :

- Mise en œuvre du plan départemental d'aménagements cyclables, en finançant les pistes cyclables sur les itinéraires structurants avec une aide départementale de 80 % sur le territoire des communes de communes, pour des dépenses plafonnées à 300 000 € HT du kilomètre de voie verte (50 % sur les territoires des communes d'agglomération). Les ouvrages importants pourront faire l'objet d'un financement spécifique dans la limite d'un montant de travaux plafonné à 500 000 € HT par passerelle.
- Afin de favoriser les déplacements cyclables des collégiens, une subvention est accordée pour les aménagements aux abords des collèges, pour un itinéraire de maximum 3 km (taux de participation de 50 % de la dépense plafonnée à 300 000 € HT du kilomètre et limitée à un aménagement par collège).
- Afin de développer, au-delà du schéma départemental structurant, la réalisation d'itinéraires cyclables, une subvention est accordée pour les projets locaux de circulations actives (taux de participation de 30% de la dépense plafonnée à 300 000 € HT du kilomètre et au préalable de tout financement, le porteur de projet devra présenter au Département son schéma cyclable intercommunal, ou s'il s'agit d'une commune son schéma communal validé par la communauté de communes
- Marquage au sol des routes départementales, afin d'apporter une meilleure lisibilité des cyclistes aux automobilistes, et offrir d'avantage de sécurité et/ou de confort aux cyclistes.
- Valorisation touristique des itinéraires : mise en œuvre de la marque nationale "Accueil Vélo".
- Le Département a réaffirmé son ambition forte sur le territoire, en entreprenant depuis juillet 2022 l'élaboration d'un schéma départemental des mobilités, avec comme volet central, l'élaboration d'un plan vélo et la refonte du schéma directeur cyclable départemental, véritable dorsale structurante du territoire.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Transport et mobilité durable

- Soutien aux déplacements à vélo en alternative à la voiture (domicile-travail, séjours itinérants)
- Promotion de l'usage du vélo comme moyen de déplacement alternatif de proximité, de loisirs et de découverte du territoire
- Sécurisation de la pratique du vélo sur les véloroutes et voies vertes



Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

- Mode de déplacement moins consommateurs de matières premières qu'une voiture



Développement socio-économique

- Structuration et qualification d'un réseau d'itinéraires venant conforter l'attractivité touristique du territoire et son positionnement stratégique sur les filières cyclotouristiques et cyclosporatives



Cohésion sociale et solidarité

- Mixité des usages (vélos, roller, poussettes...) et des usagers (personnes en situation de handicap, scolaires, seniors, ...) via l'aménagement de voies vertes réservées aux modes de déplacements actifs



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Soutien à la pratique du sport
- Amélioration de la qualité de vie



Gouvernance interne et territoriale

- Action menée en transversalité avec la DGA Infrastructure et Mobilités (maîtrise d'ouvrage sur RD) et en partenariat avec le Comité Départemental du Cyclotourisme et Savoie Mont Blanc Tourisme ainsi que les collectivités locales.
- Déploiement du Plan Haute-Savoie Vélo en maîtrise d'ouvrage directe sur la voirie départemental ou indirecte (collectivités)

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2022 (CP)	Dépenses inscrites au BP 2023 (CP)	Dépenses prévisionnelles sous réserve du vote du BP 2024
Sous MOA départemental : 5 907 139 €	Sous MOA départemental : 2 367 363 €	Sous MOA départemental : 13 002 168 €
Sous MOA Extérieure (subvention) : 1 493 035 €	Sous MOA Extérieure (subvention) : 1 727 358 €	Sous MOA Extérieure (subvention) : 7 797 987 €

1. AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITÉS INTERNES DU DÉPARTEMENT

CULTURE ET PATRIMOINE

11. Éco-concevoir la saison culturelle du château de Clermont
12. Développer l'animation en établissement d'accueil (personnes âgées/
personnes en situation de handicap)
13. Archives départementales : favoriser les modes d'accès alternatifs
et rencontre hors les murs
14. Archives départementales : développer les bonnes pratiques
dans l'environnement numérique
15. Lecture publique : des collections adaptées

ÉCO-CONCEVOIR LA SAISON CULTURELLE DU CHÂTEAU DE CLERMONT

ACTION
INTERNE

Compétence du Département > Culture et Patrimoine – Politique Culturelle

4^e Commission : Éducation, Jeunesse, Sports, Culture, Patrimoine

Le château de Clermont a fait l'objet d'un diagnostic pour évaluer la consommation énergétique de la saison culturelle. Au regard des résultats de cette étude réalisée en 2012 par Mountain Riders, un plan d'action a été mis en place pour initier des bonnes pratiques. La mise en place de navettes pour le transport du public, l'achat de consommables recyclables ou réutilisables (les verres consignés) font partie des actions visant à réduire l'impact de cet événement sur l'environnement. Depuis, le festival Clermont en Scène(s) renouvelle ces actions à chaque édition et tente d'en développer des nouvelles.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Maintenir les dispositifs et bonnes pratiques mis en place depuis plusieurs années et essayer de réduire un peu plus chaque année l'impact environnemental du festival.

SUIVI

Direction référente

Direction Culture et Patrimoine

Indicateurs de suivi

L'édition 2022 du festival Clermont en Scène(s) a permis de poursuivre les actions déjà en place : service navette, billetterie en ligne, produits alimentaires de qualité et locaux, usage de contenants alimentaires réutilisables, collaboration avec AGIRE 74, tri des déchets, etc.

Dans un souci de développer toujours plus d'actions écoresponsables, sollicitation de la DGECRT pour la mise à disposition de gourdes du Département afin de limiter les bouteilles en plastiques pendant toute la période du festival (environ 650 petites bouteilles d'eau consommées à l'été 2022).

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2023:

Pour l'édition 2023, le festival Clermont en Scène(s) souhaiterait limiter d'avantage l'utilisation des bouteilles en plastique. Pour ce faire, la Direction Culture et Patrimoine a sollicité la DGECRT pour la mise à disposition de gourdes à l'ensemble des équipes et artistes. Par ailleurs, une demande d'équiper chaque loge de bacs de tri a été effectuée auprès du service des achats.

Côté transports, une plateforme en ligne a été créée pour donner la possibilité au public d'organiser du covoiturage. Par ailleurs, l'organisation essaie de développer davantage l'usage de la navette et notamment avec un nouveau service au départ de Rumilly.

Avec la gratuité des spectacles, il n'y aura plus d'émission de billets papiers.

Enfin, depuis cette année, la location de toilettes temporaires est à la charge de la DCP qui a profité de ce changement pour solliciter l'installation de toilettes sèches durant toute la période du festival.

En termes de programmation, le choix s'est porté sur des compagnies résidant en France, dont beaucoup en Région AURA, pour limiter les émissions dues aux déplacements. Par ailleurs certaines compagnies se produiront également aux Fondus du Macadam dans une logique de tournée sur le territoire pour réduire à nouveau l'impact des transports de décors et de personnes.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2022	Dépenses inscrites au BP 2023
Participation de la Région AURA plafonnée à 9 471,98 €	Participation de la Région AURA plafonnée à 9 471,98 €

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Consommation et production durables

- Mise en place des bacs de tri sélectif tout au long de la saison
- Travail avec des traiteurs soucieux de l'environnement et proposant des produits de qualité et locaux le plus possible
- Livraison traiteur dans des bocaux en verre ou plats collectifs réutilisables
- Répartition entre les agents des éventuelles denrées restantes
- Priorité donnée à la sélection de food truck travaillant avec des produits locaux et soucieux de l'environnement
- Mise à disposition de vaisselle réutilisable pour limiter les contenants et vaisselle à usage unique



Société de la connaissance

- Accès à une diversité de créations culturelles qui abordent de nombreux thèmes parmi lesquels le respect de l'environnement
- Sensibilisation et formation des équipes saisonnières
- Plusieurs événements "les rendez-vous nature" permettent de sensibiliser à l'environnement et à l'écologie



Gouvernance interne et territoriale

- Implication de la Région pour la mise en place du service de navettes
- Nécessité d'une implication de l'ensemble des services de la collectivité pour satisfaire l'objectif éco-responsable (ex: La DGECRT pour la mise à disposition de gourdes)



Changement climatique et énergies

- Limitation de l'accès en voiture par la mise à disposition d'un service de navettes et l'incitation au covoiturage
- Programmation de nombreux spectacles en journée permettant de limiter la consommation d'électricité pour la mise en lumière



Transport et mobilité durable

- Réduction des polluants atmosphériques par la mise à disposition d'un service navettes
- Covoiturage systématique du personnel pour se rendre au château
- Mise à disposition d'une plateforme de covoiturage pour le public
- Un trafic routier fluidifié grâce aux nombreux spectateurs empruntant les navettes
- Co-programmation avec des festivals locaux pour maximiser les déplacements



Conservation et gestion durable

de la biodiversité et des ressources naturelles

- Réapparition d'une espèce d'orchidée supposée endémique, protégée lors des tontes saisonnières
- Gratuité du festival permettant d'arrêter l'émission de billets (à partir de 2023)
- Réduction du nombre de pages dans la brochure
- Installation de toilettes sèches plutôt que de toilettes utilisant des produits chimiques (à partir de 2023)
- Billetterie en ligne avec émission de billets électroniques limitant les impressions papier



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Diminution du stress et des risques sur la route avec la navette (route jusqu'au château sinueuse)
- Mise à disposition de bouchons d'oreilles lors des concerts de musique amplifiée
- Travail avec des traiteurs et food truck proposant des produits de qualité



Cohésion sociale et solidarité

- Festival gratuit pour une offre culturelle accessible à tous (à partir de 2023)
- Travail initié avec la DGASS pour favoriser la fréquentation des publics dit "empêchés" (à partir de 2023)
- Programmation culturelle adaptée à tous les publics
- Collaboration avec AGIRE 74, chantier de travailleurs en réinsertion sociale

DÉVELOPPER L'ANIMATION EN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL (PERSONNES ÂGÉES/PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP)

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Culture et Patrimoine – Politique Culturelle

4^e Commission : Éducation, Jeunesse, Sports, Culture, Patrimoine

Le Département propose chaque année deux dispositifs aux structures médico-sociales afin de permettre l'accès aux arts et à la culture aux personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie :

- "Culture et Handicap" : aide financière aux projets de pratiques artistiques portés par des structures médico-sociales.
- "Artistes à la Rencontre des Personnes Agées" (ARPA) : tournée de spectacles dans les EHPAD du département.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Faciliter l'accès à la culture pour des personnes qui ont des difficultés à se déplacer
- Offrir des propositions artistiques de qualité qui donnent du plaisir aux bénéficiaires
- Faciliter l'inclusion sociale par la rencontre avec des artistes et des moments de partage collectifs

SUIVI

Direction référente

Direction Culture Patrimoine / Direction Autonomie

Document de référence

Schéma de l'Autonomie

Indicateurs de données

- ARPA : 40 spectacles dans 15 EHPAD
- Culture et handicap : 25 ateliers aidés dans 31 établissements

Une évaluation permet de cerner les goûts des résidents et d'améliorer chaque année les propositions de spectacles.

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2022 :

- Le budget a été augmenté à 40 000 € pour inclure 4 nouveaux EHPAD dans ce dispositifs. Un travail partenarial avec la Direction de l'Autonomie a été réalisé pour intégrer de nouvelles structures.

En 2023 :

- Le dispositif se poursuit avec 47 000 € de budget.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2022 (hors moyens humains)	Perspectives dépenses pour 2023	Dépenses prévisionnelles sous réserve du vote du BP 2024
ARPA (ODAC) : 40 000 € Culture et Handicap : 65 000 €	ARPA (ODAC) : 47 000 € Culture et Handicap : 65 000 €	ARPA (ODAC) : 47 000 € Culture et Handicap : 65 000 €

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Cohésion sociale et solidarité

- Accès à la culture des personnes fragilisées par leur perte d'autonomie ou leur handicap. Les rencontres avec les artistes sont de vrais moments d'échange et de pratique culturelle.
- Ces dispositifs favorisent le maintien du lien social, de l'autonomie et une ouverture au monde.



Gouvernance

- Des spectacles choisis par les établissements parmi plusieurs propositions du Département
- Les établissements construisent leur projet de pratique artistique et le mettent en œuvre
- Évaluation partagée avec les établissements et les usagers

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES : FAVORISER LES MODES D'ACCÈS ALTERNATIFS ET RENCONTRES HORS LES MURS

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Culture et Patrimoine – Archives départementales

4^e Commission : Éducation, Jeunesse, Sports, Culture, Patrimoine

Dans le cadre de leurs missions de communication et de valorisation des fonds d'archives, les Archives départementales accueillent un public nombreux et varié : consultation de documents à caractère probatoire, recherche professionnelle, recherche de loisir, service pédagogique, expositions,

conférences, colloques, Journées européennes du patrimoine, etc. Une réflexion est en cours pour favoriser l'accès de ce public en transport en commun ou en covoiturant. Une autre démarche est engagée pour faire découvrir ces archives à d'autres publics du Département.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Informer le public sur les différents modes d'accès aux Archives départementales (transports en commun, covoiturage)
- Aller à la rencontre d'autres publics de la Haute-Savoie qui ne peuvent que difficilement profiter des opérations de valorisation aux Archives départementales
- Attirer de nouveaux publics

SUIVI

Direction référente

Direction des Archives départementales

Document de référence

Projet scientifique, culturel et éducatif (PSCE)

Indicateurs de suivi

Nombre de médiations réalisées, nombre de classes concernées.
Projet scientifique, culturel et éducatif (PSCE)

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2022 :

- Poursuite de l'information via différents supports (site internet, affichage, flyers...) sur les différentes possibilités d'accès en transports en commun au site des Archives
- Plus de 2400 jeunes de moins de 18 ans ont bénéficié des activités culturelles et pédagogiques proposées par les Archives départementales
- Les actions hors les murs ont repris (prêts d'expositions, ateliers, conférences, prêts de documents originaux...).

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Transport et mobilité durable

- Proposer un ticket-retour de transport en commun (SIBRA) en échange d'un ticket-aller présenté par un utilisateur de la salle de lecture.
- Lors de futures Journées européennes du patrimoine, proposer des navettes depuis des points éloignés du département pour une venue 1/2 journée aux Archives départementales



Société de la connaissance

- Rencontres hors les murs pour favoriser l'accès aux archives à des publics spécifiques (en particulier le public scolaire)
- Actions innovantes de valorisation pour attirer de nouveaux publics : conception et mise en place d'un escape game

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES : DÉVELOPPER LES BONNES PRATIQUES DANS L'ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE

ACTION
INTERNE

Compétence du Département > Culture et Patrimoine – Archives départementales

4^e Commission : Éducation, Jeunesse, Sports, Culture, Patrimoine

Dans le cadre de leurs missions de conseil, de contrôle et de collecte des archives publiques, les Archives départementales forment les agents des administrations et des collectivités

locales aux bonnes pratiques dans l'environnement numérique et les accompagnent dans la bonne gestion de l'information numérique (audit, cleaning day...).

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Sensibilisation d'un maximum d'agents de la fonction publique aux principes à connaître concernant l'environnement numérique (cadre réglementaire, supports de stockage, notions clés...);
- Présentation et mise en application des bonnes pratiques à adopter à travers des exercices pratiques;
- Faciliter l'accès aux informations numériques en stockant et en organisant uniquement les informations essentielles.

SUIVI

Direction référente

Direction des Archives départementales

Document de référence

Projet scientifique, culturel et éducatif (PSCE)

Indicateurs de suivi

- Nombre de formations et de personnes formées
- 9 formations générales sur l'archivage et 13 actions spécifiques (cleaning day, formation aux bonnes pratiques dans l'environnement numérique) ont été menées, tant à l'attention des agents de l'État et du Département qu'à l'attention des communes et EPCI. Pour ces dernières, ont été privilégiées les formations à la demande et sur le terrain.

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2022 :

Depuis l'automne 2022, dans le cadre du plan de sobriété énergétique, les archives départementales accompagnent les directions en animant un challenge cleaning day à l'échelle de la collectivité.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Changement climatique et énergies

- Contribuer à la sobriété numérique et limiter ainsi la consommation énergétique



Gouvernance

- Action menée en collaboration avec la direction des systèmes d'information, le délégué à la protection des données personnelles, le RSSI (groupe de protection des données)

LECTURE PUBLIQUE : DES COLLECTIONS ADAPTÉES

ACTION
INTERNE

Compétence du Département > Culture et Patrimoine – Lecture Publique

4^e Commission : Éducation, Jeunesse, Sports, Culture, Patrimoine

Dans le cadre du dispositif "Des collections adaptées", Savoie-biblio développe un fonds spécifique pour publics empêchés et éloignés de la lecture et ainsi améliore l'accessibilité de ses collections par le biais d'un projet dédié. Il se décline en plusieurs axes :

- Augmenter et diversifier l'offre documentaire par l'acquisition de collections adaptées en plus grand nombre : livres en grands caractères et textes lus mais aussi livres tactiles et en braille, DVD en audiodescription et/ou sous-titrés, livres

adaptés aux dyslexiques, livres avec des termes en Langue des signes française ;

- Proposer des outils de médiation (espace de découverte de collections adaptées, dossier thématique en ligne) ;
- Accompagner le projet par une offre de formation spécifique, développer des partenariats avec les services départementaux en charge des personnes âgées, handicapées, et d'autres institutions médico-sociales, en lien avec les bibliothèques du réseau de Savoie-biblio.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Favoriser l'accès au livre et à la lecture des personnes en situation de handicap
- Impulser des actions dans les bibliothèques pour développer l'accessibilité et sensibiliser le grand public
- Initier un partenariat entre Savoie-biblio, les services départementaux et les Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH)
- Renforcer l'accessibilité des services et des collections numériques adaptées en bibliothèque pour les publics âgés et en situation de handicap dans le cadre de la labellisation Bibliothèque Numérique de Référence

SUIVI

Direction référente

Direction de la Lecture Publique (Savoie-biblio)

Indicateurs de suivi

Évolution de l'offre documentaire de Savoie-biblio (acquisitions annuelles de collections adaptées) : 37 500 € dédiés, soit 10,7 % des acquisitions d'ouvrages pour toute l'année.

Environ 2 400 nouvelles acquisitions en édition adaptée.

AMÉLIORATION CONTINUE

L'espace itinérant de découverte livré en 2020 en 2 exemplaires a été emprunté :

- en 2021 par 4 bibliothèques des Pays de Savoie dont 2 en Haute-Savoie : Bonneville et Cluses
- en 2022 par 6 bibliothèques des Pays de Savoie dont 3 en Haute-Savoie : Thônes, Saint-Gervais et Marnaz.

Ainsi les publics de ces bibliothèques ont pu accéder aux collections et ressources numériques proposées grâce à la médiation mise en place par les professionnels et bénévoles. Ceux-ci ont bénéficié, en amont de la mise en place de cette médiation, d'une formation prise en charge par Savoie-biblio.

En complément de ce dispositif, Savoie-biblio a acquis deux lots d'une trentaine de documents qui pourront être empruntés tout au long de l'année par les lieux de lecture partenaires.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2021	Dépenses à réaliser en 2022
Collections : 23 650 € Outils lecture : 798 € Médiation : 1 140 € TOTAL = 25 588 €	Collections : 35 122 € Médiation : 3 680 € TOTAL = 38 802 €

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Société de la connaissance

- Positionner les bibliothèques comme lieux de ressource et d'information



Cohésion sociale et solidarité

- Favoriser l'accès à la lecture et à la culture des publics spécifiques et empêchés : petite enfance, personnes âgées, personnes en situation de handicap...



Gouvernance

- Projet étroitement lié à l'opération bibliothèques Daisyables proposée par Savoie-biblio depuis 2018. En 2022, 57 bibliothèques proposent une offre de lecture au format Daisy aux personnes empêchées de lire en raison d'un handicap ou d'un trouble DYS. Le format Daisy est un format audio de type ".mp3" qui permet une lecture facilitée d'un texte

**1. AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE,
DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITÉS INTERNES DU DÉPARTEMENT**

SOLIDARITÉ DU TERRITOIRE DÉPARTEMENTAL

- 16. Réduire globalement l'impact de l'activité du Département sur le climat
- 17. Conserver des terres agricoles
- 18. Pour se déplacer autrement : le Plan de Déplacement de l'Administration (PDA)
- 19. Former élus et agents à l'éco-conduite et à la voiture électrique
- 20. Mettre le Département sur la voie de la sobriété énergétique

RÉDUIRE GLOBALEMENT L'IMPACT DE L'ACTIVITÉ DU DÉPARTEMENT SUR LE CLIMAT

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Solidarité du territoire départemental Développement durable

7^e Commission : Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt, Coopérations Européennes et Transfrontalières

Un nouveau Plan climat intégrant la qualité de l'air et intitulé Plan climat-air-énergie départemental 2020-2025 (PCAED) a été réalisé en 2019. Un plan d'actions ambitieux élaboré avec les directions et services de la collectivité (PBM - Cellule Energie, PR et référents achats) prévoit d'atteindre une baisse cumulée de 23 966 tonnes d'équivalent CO₂ (t eq CO₂) soit une baisse de 32 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2025. Pour ce faire, l'ensemble des directions concourt

à cet objectif de réduction à travers un arsenal d'actions de réduction et d'atténuation.

Un nouveau Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre de la collectivité a été réalisé en 2021 sur les données issues de l'année 2020. Il a permis de mettre à jour l'impact carbone du fonctionnement interne et de l'exercice des compétences de la collectivité. Au-delà de ce bilan quantitatif, il a permis de faire un point d'avancement des actions du PCAED.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Réduire les émissions de GES de 32 % entre 2019 et 2025
- Mettre en place des actions ambitieuses pour tendre vers la neutralité carbone à l'horizon 2050

SUIVI

Direction référente

Direction Animation Territoriale et Développement Durable - Service Développement Durable

Indicateurs de suivi

68 961 tonnes équivalent CO₂ (tCO₂e) émises par la collectivité (74 388 t eq CO₂ – données du BEGES 2018)

Le Département a connu une forte diminution des émissions globales de l'ordre de 7 % entre 2017 et 2020. Cette baisse a notamment été permise grâce à la réduction des émissions des déplacements (-41 %) et des consommations d'énergie (-44 %) notamment dû à la pandémie. Les émissions des intrants dominent largement les émissions globales des activités du Département (environ 66 % des émissions). Les dépenses de travaux, achats de matériaux de voirie et denrées alimentaires représentent l'essentiel des "intrants".

AMÉLIORATION CONTINUE

Les émissions du Département ont été réduites de 3 % depuis 2011 ; 17 points supplémentaires de baisse doivent être atteints pour respecter l'objectif 2025 de - 20% par rapport à 2011 (si les émissions ne réaugmentent pas suite à la fin de la pandémie). La mise en œuvre du Plan d'Actions du Plan Climat Air Energie Départemental (PCAED) 2020-2025 devrait permettre de respecter cet objectif sous certaines conditions (notamment un travail concret sur les achats).

Pour ce faire, une poursuite du travail avec les différentes directions et services est en cours dans l'objectif d'alimenter et de faire vivre le plan d'action du PCAED de manière dynamique.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2022

Actions relevant des budgets de chaque direction opérationnelle.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Changement climatique et énergies

- Cœur de cible du plan d'actions



Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

- Contribution du Département à réduire l'intensité du changement climatique et ses impacts sur l'environnement



Société de la connaissance

- Développement d'une culture "émissions de CO₂" au sein des services par la réalisation d'actions d'atténuation et d'adaptation



Consommation et production durables

- Expérimentation de critères d'émissions de CO₂ dans des marchés publics
- Réflexion concertée sur l'émergence d'une politique d'achats durable à l'échelle de la collectivité



Gouvernance interne et territoriale

- Des correspondants développement durable dans chaque direction
- Un comité technique réunissant l'ensemble des correspondants
- Un comité de pilotage

Compétence du Département > Solidarité du territoire départemental Agriculture et forêt

7^e Commission : Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt,
Coopérations Européennes et Transfrontalières

Dans le cadre des politiques départementales agricoles et des Espaces Naturels Sensibles, le Département mène une politique volontariste de protection du foncier agricole en mettant en place le Conservatoire des Terres Agricoles (CTA). Ainsi, lorsqu'une collectivité se montre désireuse d'acquérir un terrain agricole non-bâti dont le maintien de la vocation agricole est stratégique, elle peut saisir le Département afin

d'obtenir une subvention en échange d'une série d'obligations souscrites via un contrat ENS visant à la pérennité de l'usage agricole (non aliénation, inconstructibilité, maintien en zone A du PLU, etc...). Le partenariat avec la SAFER (suivi du marché foncier départemental et des dossiers d'acquisition) et la Chambre d'agriculture (suivi technique et agroenvironnemental) renforce le dispositif.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Maintenir à long terme la vocation agricole de terres non bâties menacées par un usage non agricole (urbanisation, développement de l'acquisition de loisirs, changements de vocation dans les documents d'urbanisme...)
- Favoriser la mise en place des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (bail rural environnemental)

SUIVI

Direction référente

Direction Animation Territoriale et Développement Durable
Service Agriculture et Forêt

Document de référence

Schéma des espaces naturels sensibles

Indicateurs de suivi

- 0.9 ha acquis en 2022
- 5 parcelles acquises en 2022

AMÉLIORATION CONTINUE

- Maintien du dispositif en 2022 après modification des critères d'éligibilité en 2018 afin de cibler l'intervention du CTA sur des parcelles à enjeux et de renforcer l'intensité de l'aide.
- Améliorations de gouvernance en continu avec les partenaires du projet.
- Pédagogie et suivi des dossiers auprès des collectivités.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2022	Dépenses inscrites au BP 2023
3 689 €	289 000 €

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles

- Préservation du foncier agricole
- Développement de pratiques agricoles plus durables (bail rural environnemental collectivité/agriculteur et contrat ENS Département/collectivité)



Développement socio-économique

- Soutien de l'activité agricole sur le Département
- Aide à l'installation
- Aide aux pratiques agricoles innovantes



Gouvernance

- Partenaires multiples : Chambre d'agriculture, SAFER, collectivités locales, agriculteurs



Consommation et production durable

- L'inclusion d'à minima 3 clauses environnementales favorise le développement d'une production plus vertueuse (diminution des intrants, protection des eaux de surface et souterraines, couverture permanente du sol, cultures dérobées mellifères, etc...)
- Valoriser des terres agricoles qui n'auraient plus été exploitées autrement

POUR SE DÉPLACER AUTREMENT : LE PLAN DE DÉPLACEMENT DE L'ADMINISTRATION (PDA)

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Solidarité du territoire départemental Développement durable

7^e Commission : Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt, Coopérations Européennes et Transfrontalières

Le Plan de Déplacement d'Administration (PDA) vise à réduire de 1 400 tCO₂e les émissions de Gaz à Effet de Serre liées aux déplacements. Il concerne les déplacements domicile-travail et professionnels des élus et des agents, ainsi que les déplacements des visiteurs (PMS, culture...). Il se compose :

- d'un tronc commun qui revisite l'offre de mobilité de l'insti-

tution pour harmoniser les installations, les équipements, les règles et les procédures dans le but de limiter les déplacements et de favoriser la marche à pied, le vélo, les transports en commun et le covoiturage au détriment de l'autosolisme, • de plans d'actions à l'échelle des sites afin d'aménager les solutions du tronc commun aux spécificités des sites (accès, usagers..).

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Réduire les émissions de GES de l'institution et améliorer la qualité de l'air
- Diminuer l'accidentologie
- Réduire la fatigue et le stress, améliorer la santé (modes actifs = meilleures condition physique)
- Diminuer les coûts supportés par les agents et le Conseil départemental
- Réduire le nombre de déplacements

SUIVI

Direction référente

Direction Animation Territoriale et Développement Durable
Service Développement Durable

Indicateurs de suivi

- Augmentation du nombre de télétravailleurs en 2022 : 1451 agents. (1123 agents en 2021). Cette hausse s'explique par le télétravail exceptionnel mis en place lors de la dernière crise du covid (fin 2021 et qui s'est étendue jusque février 2022) qui a permis à certains agents non éligibles de faire du télétravail, par la mise à jour des cartographies, certains postes sont devenus éligibles grâce à l'amélioration des outils de travail (GED, dématérialisation des dossiers) mais également par les mesures prises en fin d'année 2022 relatives au Plan de Sobriété Énergétique de l'institution.
- Baisse de l'ordre de 12,5 % des émissions de CO₂ des déplacements domicile-travail permise grâce au télétravail (Enquête Domicile Travail 2021)

AMÉLIORATION CONTINUE

- Le télétravail est plus installé en 2022 grâce à l'application du cadre de référence mis en œuvre au dernier trimestre 2021 (charte + planning Incovar + formation TT), des outils informatiques sont déployés et stabilisés pour le TT (xivo, webconf, tableau blanc numérique) et une maturité également au niveau de l'encadrement est à noter.
- Organisation du challenge mobilité et de la semaine européenne du développement durable ;
- Elaboration du plan vélo (2) : structuration des politiques cyclables du Département sous un même document de planification
- Evolution du PDA, avec :
 - La mise en place du Forfait Mobilités Durables, révisé en fin d'année 2022, qui prévoit une indemnité de 300 euros maximum pour les usagers vélos, covoiturage et autres moyens de déplacement alternatifs à la voiture individuelle ;
 - La préparation, en 2022, d'un marché pour le renouvellement de la flotte de Vélos à Assistance Electrique (VAE) et vélos cargo, et l'acquisition d'une nouvelle flotte de Vélos à Assistance Electrique (VAE) pour les trajets domicile-travail.
 - Lancement d'un travail pour augmenter et améliorer l'offre de stationnement des agents sur les sites départementaux

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Changement climatique et énergies

- Le PDA vise à améliorer l'efficacité énergétique liée à la mobilité, c'est à dire moins consommer de carburant pour un même service



Transport et mobilité durable

- Cœur de cible du projet



Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

- Réduction des déplacements = réduction de pollutions (ozone) dommageable pour la biodiversité



Santé publique, prévention et gestion des risques

- C'est un objectif majeur du PDA : l'exercice physique réduit les risques de maladies cardiovasculaires et coronariennes, améliore la santé mentale en réduisant le stress, l'anxiété et la dépression. Par ailleurs, l'éco-conduite et l'usage des transports en commun, voire du covoiturage réduit considérablement les risques d'accident de la route



Cohésion sociale et solidarité

- Le covoiturage participe à améliorer les liens entre personnes et la solidarité entre agents
- Le PDA vise également à offrir des solutions supplémentaires de mobilité aux visiteurs du Conseil départemental



Gouvernance

- Les Plans de Déplacement de Sites proposent aux agents volontaires de s'impliquer dans les solutions de mobilité alternatives dans leur bâtiment au sein d'un groupe informel et leur permet d'agir à leur niveau

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2022	Dépenses inscrites au BP 2023
Achat de VAE : 0 €	Achat VAE : 150 000 €
Kit sécurité vélo : 1 997,50 €	Kit sécurité vélo : 2 000 €
Entretien vélo : 1 794,97 €	Entretien vélo : 5 000 €

FORMER ÉLUS ET AGENTS À L'ÉCO-CONDUITE ET À LA VOITURE ÉLECTRIQUE

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Solidarité du territoire départemental Développement durable

7^e Commission : Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt, Coopérations Européennes et Transfrontalières

Actions issues du Plan climat-air-énergie départemental (PCAED) et visant à former les agents et élus du Département à l'éco-conduite et à la voiture électrique afin de réduire les consommations de carburant. L'éco-conduite repose sur un ensemble de pratiques adaptées aux nouvelles motorisations (rupture d'injection, maintien du régime moteur dans une plage économe...)

s'appuyant sur une plus grande anticipation du conducteur face aux conditions de circulation.

Deux nouvelles formations : prise en main de la voiture électrique "en voiture Zoé", et code de la route "faites le point pour ne pas en perdre" ont été déployées à partir de 2021.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Formation éco-conduite : faire baisser les rejets de CO₂, la consommation de carburant pour la collectivité et pour les agents, réduire l'accidentologie et adopter une conduite sans stress ni pression ;
- Formation voiture électrique : lever les appréhensions liées à la méconnaissance de ce type de véhicule, convaincre les agents d'utiliser un véhicule électrique n'engendrant aucun rejet de CO₂ lors de leur déplacement ;
- Formation code de la route : réviser les règles de base du code de la route, découvrir les nouvelles règles, notamment celles réglementant les rapports cyclistes/automobilistes. Ceci dans l'objectif de faciliter la pratique du vélo par des rapports plus apaisés entre usagers.

SUIVI

Direction référente

Direction Animation Territoriale et Développement Durable
Service Développement Durable

Documents de référence

- Plan climat-air-énergie départemental
- Plan de Déplacement de l'Administration

Indicateurs de suivi

- Formation éco-conduite :
 - 20 agents formés (formation initiale) toutes DGA confondues
 - 3 agents formés (validation d'acquis)
- Formation voiture électrique :
 - 23 agents formés
- Formation code de la route :
 - 72 agents formés
- Nombre total de km parcourus vélos : 14200.

NB : Les km effectués en vélos classiques et en trottinettes ne sont pas quantifiés. A noter tout de même que les sites qui en sont équipés assurent une utilisation optimale.

AMÉLIORATION CONTINUE

- Continuer à encourager les agents à se former
- Développer et proposer une formation pratique et théorique vélo
- Acquisition de véhicules électriques et classification aux normes Euro des véhicules du parc :
 - 76 véhicules électriques achetés de 2014 à 2022 ;
 - 789 véhicules thermiques de la berlines au camions répondant aux normes suivantes : Euro 1 : 7 véhicules ; Euro 2 : 2 véhicules ; Euro 3 : 24 véhicules ; Euro 4 : 95 véhicules ; Euros 5 : 206 véhicules ; Euros 6 : 455 véhicules

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Changement climatique et énergies

- Réduction des consommations de carburant



Transport et mobilité durable

34 VAE dont 2 vélos cargo, 3 trottinettes et 5 vélos classiques

- Réduction des émissions de NO_x, HAP et particules fines



Société de la connaissance

- Formation de l'ensemble des agents de la collectivité à une conduite apaisée



Cohésion sociale et solidarité

- Réduction des dépenses de carburant des agents dans leurs déplacements domicile-travail



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Réduction du stress au volant
- Baisse de l'accidentologie



Consommation et une production durables

- Allongement de la durée de vie des pièces mécaniques (embrayage, plaquettes de frein, motorisation, pneumatiques...).



Gouvernance

- Élaboration : actions issues du plan d'actions du PCAED
- Mise en oeuvre : 2 agents-formateurs à l'éco-conduite issus de 2 directions, encadrés par un agent-formateur du service développement durable
- Suivi : DRH et DR (accidentologie), DR (entretien des véhicules du parc du Département), Service Gestion de Flotte, Comptabilité, Matériel

METTRE LE DÉPARTEMENT SUR LA VOIE DE LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Solidarité du territoire départemental Développement durable

7^e Commission : Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt, Coopérations Européennes et Transfrontalières

Le Département de la Haute Savoie, afin de contribuer aux efforts nationaux en matière de réduction des besoins énergétiques nationaux, a élaboré à l'automne 2022 un plan départemental de sobriété énergétique qui vise à réduire de 20% la consommation d'énergie directe du Département d'ici

à fin 2023. Ce plan, adopté le 7 novembre 2022, compte une 40 aine d'actions réparties sur plusieurs thématiques propres aux compétences et enjeux du Conseil départemental en matière énergétique (bâtiment, voirie, mobilité, numérique).

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Réduire le risque de pénurie d'énergie durant l'hiver 2022/2023
- Réduire de 20% la consommation d'énergie directe du Département d'ici à fin 2023

SUIVI

Direction référente

Direction Animation Territoriale et Développement Durable - Service Développement Durable

Documents de référence

Bilan des émissions de gaz à effet de serre 2021

Indicateurs de suivi

- Consommation d'énergie du Département (en MWh) : grâce aux mesures mises en place le Département a réduit, sur l'hiver 2022/2023, d'environ 8 000 MWh sa consommation d'énergie, soit une économie pour le Département de plus d'1 million d'euros. Le Département a ainsi déjà réalisé les 3/4 de son objectif pour fin 2023.

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2023 :

- Etablir le bilan qualitatif et quantitatif des premières mesures mises en place
- Si pertinent, renouveler/pérenniser ces actions
- Définir de nouvelles mesures permettant de poursuivre et renforcer la réduction des consommations d'énergie du Conseil Départemental

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Changement climatique et énergies

- Réduction des consommations d'énergie et de carburant



Transport et mobilité durable

- Réduction des émissions de NOx, HAP et particules fines



Société de la connaissance

- Sensibilisation des agents à la sobriété énergétique
- Formation des gros rouleurs à l'éco-conduite
- Formation des nouveaux arrivants à la sobriété numérique



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Réduire les émissions de GES et polluants atmosphériques



Gouvernance

- Elaboration : actions issues d'un travail collaboratif de l'ensemble des agents et directions de la collectivité
- Mise en oeuvre : les directions métiers mettent en oeuvre
- Suivi : une équipe projet pilotée par le DGS

1. AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITÉS INTERNES DU DÉPARTEMENT

MOYENS DE L'INSTITUTION

21. Former les agents
22. Favoriser la cohésion et améliorer la qualité de vie au travail
23. Pour des manifestations événementielles, sportives ou culturelles plus durables
24. Reconditionner/revendre/réparer ou valoriser des équipements informatiques réformés
25. Déployer les bonnes pratiques de sobriété numérique
26. Moderniser et rendre plus accessible l'administration : la dématérialisation

Compétence du Département > Moyens de l'institution

8^e Commission : Finances, ressources humaines et administration générale

Un plan de formation est établi par direction en fonction de l'évolution des métiers, des enjeux du territoire et de l'institution. Ce plan détermine les besoins en formation pour l'année à venir.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Montée en compétence de l'ensemble des agents et ce tout au long de leur carrière
- Création d'une culture commune
- Former les agents à l'utilisation d'applications RH incitant les agents à limiter les impressions
- Dématérialiser les campagnes d'AG/PI en dématérialisant l'ensemble des documents nécessaires aux commissions d'harmonisation
- Accompagnement à la mobilité des agents avec une réflexion sur les déplacements
- Mise en place d'un répertoire métier permettant aux agents d'identifier des parcours de mobilité

SUIVI

Direction référente

Direction Ressources Humaines

Document de référence

Plan de formation annuel

Indicateurs de suivi

- 7 701 jours de formation (7 659 en 2021)
- 2 143 agents ayant participé à au moins une formation (1 810 en 2021)
- 4 065 demandes de formations réalisées (2 278 en 2020)

AMÉLIORATION CONTINUE

- Développer le dispositif des formations dites "en distanciel" (MOOC, formations mixtes en présentiel et sur plateforme internet, en visioconférence, etc..)
- Optimisation du processus formation
- Dématérialiser le processus de demandes de formation via un portail

COÛT DE L'ACTION

Coût des formations réalisées (hors cotisation CNFPT et Frais de déplacement et d'hébergement)

Dépenses réalisées en 2020	Dépenses réalisées en 2021	Budget inscrit pour 2022
345 261,11 €	423 631 €	752 000 €

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Changement climatique et énergies

- Organisation de formation "en intra" afin d'optimiser les coûts pédagogiques et réduire l'empreinte carbone des déplacements.
- Mise en œuvre du dispositif des webformations ou formations sur sites distants avec mise à disposition de moyens matériels (bureaux ou salles réservés spécifiquement, ordinateur portable, plateforme internet, en visioconférence, etc...)



Transport et mobilité durable

- Information concernant les transports en commun et sensibilisation au covoiturage lors des formations en intra
- Organisation de formations à l'éco-conduite



Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

- Non impression des supports pédagogiques (envoi par mail avec lien lorsque cela est possible (et non PJ))
- Dossier agent dématérialisé (limitation du dossier papier)
- Dématérialisation des documents (convocations, évaluations, facturations, etc...)
- Diffusion d'informations sur intranet



Société de la connaissance

- Mise en place d'actions de formations spécifiques de savoir-être : communication positive ou non violente, gestion de conflits, analyse de la pratique, culture commune sur les pratiques de management
- Développement du savoir-faire lié à l'évolution des métiers : utilisation des outils numériques, lutte contre l'illettrisme...



Cohésion sociale et solidarité

- Développement des compétences pour une meilleure prise en charge
- Accompagnement au reclassement et mobilité des agents
- Connaissance des métiers du Département



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Formation aux gestes de premiers secours, gestes et postures, habilitations électriques, etc...
- Formation des assistants de prévention
- Contribution au développement durable selon l'objet de la formation



Gouvernance

- Toutes les directions sont associées pour la remontée des besoins et le suivi est réalisé en lien avec les entretiens individuels. Un référent formation (correspondant RH souvent) est le lien entre les directions et le service Formation
- CNFPT, CDG, organismes de formations

FAVORISER LA COHÉSION ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Moyens de l'institution

8^e Commission : Finances, ressources humaines et administration générale

La collectivité veille à proposer diverses actions permettant de développer le lien entre agents, l'intégration dans la collectivité et la bonne diffusion de l'information :

- Accueil des nouveaux arrivants ;
- Bulletin d'informations du Personnel (BIP), site intranet (Intr@74) ;
- Participation à des événements sportifs (stopper pendant la période de confinement) ;
- Réseau de correspondants RH, réseau des assistants de prévention
- Formation au management de proximité des routes de 16 encadrants ;
- Accompagnement de directions et du Comité des Directeurs en ateliers d'intelligence collective ;
- Études sur l'évolution des espaces de travail, réflexion sur la création d'une cellule d'innovation publique ;
- Lancement du team-building au sein du Département : 250 agents concernés et 7 directions ;
- Participation des agents (volontaires) à des projets stratégiques et structurants afin de co construire des outils de travail commun (ex : Cotation des postes, DUERP, ...) ;

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Connaître l'institution et développer une culture commune
- Favoriser la cohésion dans l'institution
- Garantir le bien-être au travail
- Améliorer la prévention des risques
- Favoriser l'équilibre entre travail et vie personnelle

SUIVI

Direction référente

Direction Ressources Humaines

Indicateurs de suivi

- **Absentéisme compressible : maladie ordinaire, accidents de travail, trajet et maladie professionnelle.**

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	4,1 %	4,40 %	4,20 %	4,81 %	5,3 %	9,15 %

- **Turnover**

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Titulaires ou stagiaires	8,68 %	9,55 %	7,93 %	8,6 %	7,44 %	7,31 %
Contractuels indiciaires mensualisés	39,31 %	64,12 %	37,28 %	37,04 %	16,74 %	28,6 %

- **Kilométrage réalisé dans le cadre professionnel et remboursé en frais de déplacement avec voiture personnelle**

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Km	218 492	327 056	329 004	267 144	296 136	358 510

- Expérimentation du co-développement pour les nouveaux managers (arrivés ou promus en 2022-2023) ;
- Lancement des conférences inspirantes Mission d'Accompagnement Managérial (MAM). Une politique de prévention ambitieuse a été lancée en 2020 visant à identifier les risques professionnels (physique, psychologiques, bâtementaires) et à anticiper toute forme d'action permettant de préserver la santé et la sécurité des agents. En 2021, l'ensemble des métiers de la collectivité ont bénéficié d'une évaluation des risques auxquels ils sont exposés. Pour ce faire, des moyens (humains et financiers) ont été déployés pour travailler ces thématiques d'amélioration de la qualité de vie au travail : 5 postes de conseillers en prévention des risques professionnels ; 2 médecins de prévention ; 2 postes d'assistantes médicales.

Viennent également en soutien et en accompagnement active de cette politique de Prévention, les membres du CHSCT et l'assistante sociale du personnel.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Transport et mobilité durable

- Présentation des modes de transports doux lors de l'accueil collectif des nouveaux arrivants
- Mise en place pérenne du télétravail



Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

- Disponibilité de l'information dans l'intranet



Société de la connaissance

- Connaissance des métiers de l'Institution
- Accompagnement des cadres pour aller vers un management durable



Cohésion sociale et solidarité

- Des temps conviviaux pour créer du lien, favoriser les échanges et la transversalité



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Suivi des agents exposés à des risques
- Actions de prévention des risques



Consommation et production durables

- Les repas de certains accueils d'agents ont été réalisés par des ESAT
- Matériel pour les aménagements de postes de travail - marché public avec clause environnementale



Gouvernance

- Objectif de proposer une formation sur les risques psychosociaux aux membres du CHSCT, base d'un travail de définition d'un plan d'amélioration de la qualité de vie au travail

AMÉLIORATION CONTINUE

La collectivité travaille aujourd'hui sur divers projets pour favoriser la cohésion et améliorer les conditions de travail : Développement d'une politique d'accueil de proximité des nouveaux arrivants ; Exploitation du baromètre social et questionnaire motif de mobilité ; Mise en place du travail sur site distant ; Mise en place du télétravail de manière pérenne ; Création et animation d'un réseau de managers ; Réduction de la fracture numérique avec les agents techniques ; Séminaires de cohésion d'équipes ; Mise en place d'une politique de prévention axée sur l'analyse des risques a priori et a posteriori, la formation et le traitement des situations individuelles et collectives complexes ; Identifier les facteurs de risques psychosociaux au sein de la collectivité pour mettre en place des leviers d'amélioration de performance et de bien-être au travail ; Développer des outils de communication à l'ensemble des agents pour développer une culture de la prévention ; Intégrer l'assistante sociale du personnel dans la mise en œuvre d'une politique sociale incluant des leviers d'actions pour concilier vie professionnelle et vie personnelle.

POUR DES MANIFESTATIONS ÉVÉNEMENTIELLES, SPORTIVES OU CULTURELLES PLUS DURABLES

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Moyens de l'institution

8^e Commission : Finances, ressources humaines et administration générale

Chaque année, le Département participe au financement de plus d'une centaine de manifestations à caractère événementiel, culturel ou sportif. Afin de gagner en cohérence, en lisibilité et de mieux maîtriser l'enveloppe budgétaire dédiée à ces manifestations, les directions Grands Événements, Communication, Rayonnement du Territoire (DGECRT), Culture Patrimoine (DCP), Éducation Jeunesse (DEJ) et Tourisme et Sport (DTS) ont élaboré

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Participer au rayonnement et à l'attractivité du territoire,
- Prendre en compte le statut de l'organisateur,
- Travailler les aspects de communication en optimisant le partenariat avec les organisateurs d'action ou de manifestation,
- Intégrer de manière plus forte le développement durable dans l'organisation des actions ou des manifestations.

SUIVI

Direction référente

Direction Grands Événements, Communication, Rayonnement du Territoire (DGECRT)

Indicateurs de suivi

DGECRT :

- Nombre de manifestations soutenues : 26
- Nombre de dossiers reçus pour lesquels le volet "développement durable" a été renseigné : 26, mais de manière inégale selon les dossiers. Seules quelques manifestations sont labellisées et présentent une réelle démarche environnementale avec un bilan.

DCP :

- Nombre de manifestations soutenues : 32 festivals et le Festival international du cinéma d'animation (contribution à CITIA)

DTS :

- Nombre de manifestations soutenues : 29
- Nombre de dossiers reçus pour lesquels le volet développement durable a été renseigné : 29, mais de manière inégale selon les dossiers. Seules quelques manifestations sont labellisées et présentent une réelle démarche environnementale avec bilan.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2022	Perspectives dépenses en 2023
DGECRT : 213 000 € (dont 106 124 € réalisés)	125 000 €
DCP : 334 500 €	565 000 € Festival international du cinéma d'Animation (contribution à CITIA)
DTS : 318 900 €	350 000 €

- Ne prend pas en compte le budget de Clermont en scène(s), les subventions pour le Festival international du cinéma d'animation et pour les festivals cinéma de Bonlieu Scène Nationale (intégrées aux subventions globales)

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Changement climatique et énergies

- S'assurer que l'organisateur de l'événement entend favoriser les alternatives à l'autosolisme (les déplacements sont la première source d'émission de GES d'une manifestation événementielle)



Transport et mobilité durable

- Mise en place d'alternatives pour lutter contre l'autosolisme afin de permettre aux visiteurs de venir sur les lieux de la manifestation



Société de la connaissance

- Formation des bénévoles (règle de tri, mobilité...) par l'organisateur et sensibilisation du public ou des participants au développement durable



Développement socio-économique

- Quel est le nombre de nuitées générées ? Combien d'emplois sont maintenus ou créés par l'événement ?



Cohésion sociale et solidarité

- L'organisateur fait-il appel à des structures d'insertion de personnes handicapées ou favorisant l'intégration sociale et professionnelle de personnes défavorisées ?
- Mène-t-il dans le cadre de l'événement des actions à l'attention des publics scolaires, empêchés ou défavorisés ?



Consommation et production durables

- Quelle est l'origine des objets offerts et/ou de la restauration : produits locaux, de saison, issus de l'agriculture biologique ou du commerce équitable ?
- Met-il en oeuvre des actions de réduction des déchets et d'économie d'eau et d'énergie ?



Gouvernance

- Élaboration, suivi et mise en oeuvre : Directions Grands Événements, Communication, Rayonnement du Territoire (DGECRT), Culture Patrimoine (DCP), Éducation Jeunesse (DEJ) et Tourisme et Sport (DTS)

AMÉLIORATION CONTINUE

Les organisateurs des événements accordent une importance de plus en plus grande aux aspects éco-responsables mais ils ont souvent besoin de soutien.

Une réflexion pourrait être menée afin d'identifier les besoins des partenaires pour, à terme, leur proposer une aide complémentaire.

Cette aide pourrait prendre la forme :

- d'un guide des actions accompagné d'une liste de contacts susceptibles de les accompagner
- d'une subvention spécifique ou d'un bonus de subvention pour les partenaires ayant un certain niveau d'engagement.

Par ailleurs, le Département souhaite doter les organisateurs d'événements (par exemple les clubs de ski) de signalétique événementielle mis à leur disposition de manière pérenne afin d'éviter la pose et à la dépose.

RECONDITIONNER/REVENDEUR/RÉPARER OU VALORISER DES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES RÉFORMÉS

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Moyens de l'institution

8^e Commission : Finances, ressources humaines et administration générale

Les équipements informatiques sont renouvelés régulièrement (1/5 du parc d'ordinateurs par an), afin, notamment, d'adapter le matériel aux évolutions des logiciels. Les équipements réformés sont de qualité professionnelle et peuvent répondre aux besoins de petites entreprises, d'associations ou de particuliers. Ainsi, un marché réservé (pour les opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handica-

pés ou défavorisés) de collecte et de reconditionnement des équipements réformés a été passé avec une entreprise adaptée locale (AfB). Relevant des pratiques du Green IT, ce marché vise à donner une seconde vie aux équipements informatiques ou à garantir un démantèlement et une valorisation matière optimale des équipements non reconditionnables.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Réduire l'impact environnemental de la fin de vie des équipements informatiques réformés (GES et polluant) en augmentant la durée de vie et en ayant une traçabilité du devenir des équipements enlevés ;
- Réduire la consommation de matières premières (terres rares) ;
- Réduire les pollutions liées à la fabrication, au transport et à la destruction de matériel informatique ;
- Favoriser le développement d'une entreprise locale et l'emploi de personnes en situation de handicap (FIPHFP) ;
- Favoriser l'acquisition de matériel de qualité professionnelle à prix réduit pour les particuliers, associations, écoles, PME...

SUIVI

Direction référente

Direction des Systèmes d'Information - Service Production, Unité Support, Unité Collège

Document de référence

Plan climat-air-énergie départemental

Indicateurs de suivi

Tonnage matériel réemployé : 11,46 tonnes

Tonnage matériel recyclé : 12,05 tonnes

Marché de réparation de tablettes : dépôt de 16 tablettes

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2021	Dépenses réalisées en 2022	Perspectives dépenses 2023
8 000 € HT	230 000 € HT	230 000 € HT

Marché de réparation des tablettes

Dépenses réalisées en 2020	Dépenses réalisées en 2021	Perspectives dépenses 2023
3 000 € HT	4 000 € HT	Renouvellement : 160 000 € HT Réparation : 4 140 € TTC

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Consommation et une production durables

- Prolongation de la durée de vie des équipements informatiques
- Revente à prix attractifs de matériel professionnel garanti
- L'attribution du marché tenait compte d'un critère coût de déplacement



Développement socio-économique

- Remise en circulation de matériel pour alimenter le marché de l'équipement informatique. Réduit la production d'équipement neuf et répond à une demande



Changement climatique et énergies

- Réduction des impacts GES liés à la fin de vie des équipements



Transport et mobilité durable

- Réduction des distances d'enlèvement du matériel



Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles

- Economie de terres rares (extraction, transport, transformation) lors de l'acquisition du matériel d'occasion par un tiers



Cohésion sociale et solidarité

- Marché réservé à des entreprises adaptées - emploi de personnes en situation de handicap (66 % des effectifs d'AfB)



Gouvernance interne et territoriale

- Organisation de vente à destination du personnel avec l'appui du PRH
- Évaluation sur l'emploi de personnes en situation de handicap avec le PRH (FIPHFP)
- Évaluation de l'impact GES avec le Service Développement Durable et l'entreprise AfB

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2023 :

- Dans le cadre de la sobriété énergétique, remplacement des écrans énergivores.
- Un écran 24 pouces de dernière génération consomme 17 watt/heure alors qu'il faut compter plus de 37 w sur les anciens écrans.
- Le volume des espaces personnels sur F :/ était en augmentation significative. Le rappel aux agents et une prise de conscience générale a permis de réduire de 2 To.
- 418 tablettes renouvelées

DÉPLOYER LES BONNES PRATIQUES DE SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Moyens de l'institution Moyens logistiques

8^e Commission : Finances, ressources humaines et administration générale

Le Département s'engage à réduire l'impact environnemental du numérique en accompagnant les agents à l'utilisation des outils mis à disposition par la Direction des Systèmes d'Information. À travers ces actions, le Département tend vers la sobriété numérique. Celle-ci consiste en une démarche qui vise à réduire l'impact environnemental du numérique en limitant ses usages. La consommation d'énergie du numérique est exponentielle : elle augmente de 8 % par an.

Si le Département continue sur la même trajectoire, le numérique sera responsable d'ici 2025 de 8 % des émissions mondiales, soit autant que la flotte de camions dans le monde. Le service Communication Interne accompagne cette initiative au travers d'actions de communication dont l'objectif, à terme, est de créer une culture plus responsable en matière de pratiques numériques au sein de l'institution.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Mettre en place un outil de partage de documents (GoFast) et d'activités de collaboration autour de ces documents
- Mettre à disposition des outils de messagerie instantanée (ex : NCT) pour réduire l'usage de l'envoi de courriels lors d'échanges courts
- Communiquer sur les bonnes pratiques de l'utilisation du poste de travail
- Communiquer sur les bonnes pratiques liées aux courriels (envoi, stockage...) et en particulier la limitation de l'usage de pièces jointes en favorisant l'envoi de lien d'accès aux documents (en lien avec l'environnement GoFast ou l'utilisation de la box pour les envois volumineux.)
- Sensibiliser les utilisateurs à l'impression éco-responsable

SUIVI

Direction référente

DGA Ressources / Direction des Systèmes d'information
DGA Développement Durable et Attractivité du Département / Unité Communication Interne

Document de référence

- Guide de la sobriété numérique de l'ADEME
- Feuille de route numérique et environnement – Ministère chargé de l'Environnement

Indicateurs de suivi

- Documents stockés pour les partages : 28,4 To (37,5 To en 2021)
- Courriels stockés sur les serveurs de messagerie électronique : 3,7 To (5,55 To en 2021 - changement politique rétention des mails supprimés – double corbeilles)

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2022	Dépenses inscrites au BP 2023
Fonct. 3 787 € TTC (GoFast) 24 400 € TTC (softphonie)	Fonct. 20 000 € TTC (GoFast) 24 400 € TTC (softphonie)
Invest. 30 042 € TTC GoFast) 16 300 € TTC (softphonie)	Invest. 15 000 € TTC (GoFast) 0 € TTC (softphonie)

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Changement climatique

- Réduction de l'empreinte carbone relative au stockage des données, au transfert de ces dernières dans les moyens de communication



Transport et Mobilité

- Les outils mis à disposition permettent d'accroître les possibilités d'activité en situation de télétravail pour les agents et par conséquent une réduction du nombre de trajets hebdomadaires domicile-travail



Développement socio-économique

- Considération d'applications en code-libre pour le déploiement des solutions proposées
- Solution collaborative documentaire développée et commercialisée par une entreprise locale en pleine expansion



Gouvernance interne et territoriale

- Communication et actions de sensibilisation via le journal interne, publié par la Communication Interne, et l'intranet de l'institution
- Travaux de sensibilisation et de nettoyage des documents stockés dans les partages documentaires en collaboration avec les Archives départementales, notamment à l'occasion des "cleaning days"

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2022 :

- Travaux "cleaning day" en collaboration avec les Archives départementales et les directions métiers pour nettoyer les documents partagés en fonction de leur obsolescence (date de création, doublon, versions antérieures, ...)
- Basculement de certaines directions sur environnement GoFast (formation/accompagnement des agents au nouvel environnement, usage des nombreuses fonctionnalités de l'environnement (partage documentaire, gestion des versions, collaboration, processus dématérialisé)
- Démocratiser les usages comme l'envoi de liens vers des documents dans les courriels, la messagerie instantanée pour correspondre avec les interlocuteurs
- Déploiement d'un environnement téléphonique privilégiant l'usage de la softphonie au bureau comme en télétravail (suppression des téléphones dans les bureaux)

MODERNISER ET RENDRE PLUS ACCESSIBLE L'ADMINISTRATION : LA DÉMATÉRIALISATION

ACTION INTERNE

Compétence du Département > Moyens de l'institution

8^e Commission : Finances, ressources humaines et administration générale

Les changements rapides du numérique permettent aux collectivités d'envisager les relations avec les administrés de manière dématérialisée, centralisée et cohérente avec en ligne de mire le "dites-le nous qu'une seule fois". La transformation numérique permet également aux administrations de s'armer d'outils pour simplifier ses modes de fonctionnement, adapter ses réponses sur le terrain, et piloter plus finement ses actions. L'émergence de ces nouveaux outils permet de diminuer drastiquement le recours au papier, de limiter les envois de mails et viser ainsi la sobriété numérique et le respect des contraintes environnementales. En 2022, le Conseil départemental a poursuivi ses travaux sur le développement

de la dématérialisation, la gestion numérique de la relation usagers et la mise en œuvre d'outils pour simplifier les pratiques internes. La collectivité a par ailleurs intégré à son plan de sobriété énergétique un volet sur la sobriété numérique, avec l'organisation d'un "challenge Cleaning Day", visant à supprimer les fichiers doublons des serveurs de toutes les directions et nettoyer les boîtes mails.

Ces axes sont pilotés et coordonnés transversalement et ont pour ambition d'assurer l'équilibre entre dématérialisation complète, simplification, harmonisation et respect des enjeux émergents de la sobriété numérique.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Moderniser l'organisation et le fonctionnement des services : partager, mutualiser, sécuriser, rationaliser les procédures.
- Diminuer le recours à l'instruction des dossiers papiers
- Simplifier les procédures
- Dématérialiser et centraliser le pilotage de l'activité
- Disposer d'une vision transversale et consolidée des usagers
- Sensibiliser à la sobriété numérique

SUIVI

Direction référente

Direction de la Transformation et de l'Innovation, en charge de la direction des projets de l'axe dématérialisation du schéma directeur du numérique – en étroite collaboration avec la DSI et les directions métiers.

Indicateurs de suivi

- 11 télé services mis en ligne, pour la dématérialisation des demandes de subvention aux associations
- 14 tableaux de bord de pilotage mis à disposition des directions
- 6.87 To d'espace de stockage numérique libéré
- 300 jours/hommes de travail dédiés aux projets par les chefs de projet informatique
- 4 agents référents de la DTI, responsables du pilotage fonctionnel des projets

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2022	Dépenses inscrites au BP 2023
(périmètre direction projets DTI): 220 000 €	(périmètre direction projets DCGO): 200 000 €

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Société de la connaissance

- Déploiement d'un outil de partage et de travail collaboratif pour tout le Département, en vue de limiter le stockage de versions et de faciliter les collaborations numériques entre les directions, permettant ainsi la limitation des échanges de mails et des pièces jointes
- Déploiement d'un portail de dématérialisation des demandes usagers, pour faciliter et simplifier les échanges avec les usagers, favoriser une plus grande lisibilité des dispositifs départementaux et limiter le recours aux dossiers en version papier



Développement socio-économique

- Engagement de la collectivité dans des démarches de partage et de collaboration entre administrations sur des outils numériques (CAPDEMAT & ADULLACT), pour optimiser l'usage des projets numériques des collectivités territoriales.



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Mise en place d'un outil d'alerte de gestion de crise en vue de la prévention et gestion des risques
- Recours à des automates numériques pour automatiser des tâches irritantes et chronophages et contribuer ainsi à l'amélioration des conditions de travail



Gouvernance interne et territoriale

- Déploiement d'un outil de pilotage par les données, en vue de doter la collectivité d'un outil numérique de pilotage fin de ses politiques publiques, en fonction des territoires



Consommation et production durables

- Mise en place d'un système d'archivage électronique, pour limiter les stocks de dossiers papier et libérer de l'espace physique
- Structuration d'un projet de dématérialisation des courriers, pour améliorer le délai de réponse aux usagers et limiter les espaces de stockage physique
- Contribution à l'élargissement du périmètre des usages de la signature électronique, en vue de limiter l'impression de documents.
- Mis en œuvre du "challenge cleaning day", pour supprimer Tto ou plus de données en doublon sur nos serveurs

AMÉLIORATION CONTINUE

Le schéma directeur du numérique comporte 5 axes dont les axes dématérialisation, transversalité et ouverture aux usagers. Les rencontres biennuelles de coordination des projets de ces axes permettent de structurer la dynamique en définissant un cadre pour la mise en œuvre des actions. Le pilotage des projets via un logiciel spécifique permet de prendre en compte les résultats de l'analyse et de l'évaluation des projets pour déterminer s'il existe des opportunités à considérer ou des actions de progrès. La démarche projet suit 3 étapes clés récurrentes : planifier, réaliser, améliorer.

I. BILAN DES ACTIONS CONDUITES PAR LE DÉPARTEMENT

2. DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES DÉPARTEMENTALES ET PROGRAMMES MIS EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE



2. DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES DÉPARTEMENTALES ET PROGRAMMES MIS EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE

SECTEUR SOCIAL

27. Prévenir les chutes des personnes âgées
28. Développer le transport scolaire en faveur des élèves en situation de handicap
29. Favoriser l'accessibilité des personnes en situation de handicap mental à des commerces et services
30. Dématérialiser les dossiers d'allocation personnalisée d'autonomie (APA)
31. Favoriser la remobilisation et l'accès à l'activité des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) en proposant des parcours "innovants"
32. Développer l'accompagnement des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) du secteur agricole
33. Favoriser l'accès des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) à des moyens de déplacement adaptés
34. Développer les clauses sociales et environnementales dans les marchés publics
35. Lutter contre les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance (ASE)
36. Développer la contractualisation en prévention et en protection de l'enfance
37. Garantir le droit à l'expression des jeunes de l'aide sociale à l'enfance
38. Assurer la prévention santé dans les établissements scolaires
39. Lutter contre les déserts médicaux
40. Réhabiliter le parc public et lutter contre la précarité énergétique
41. Œuvrer pour la réhabilitation énergétique du parc privé
42. Élaborer le plan départemental inclusion numérique

PRÉVENIR LES CHUTES DES PERSONNES ÂGÉES

ACTION
PARTENARIALE

Compétence du Département > Secteur social - Gérontologie

2^e Commission : Autonomie, Logement et Habitat

Les chutes sont une des premières causes d'entrée en dépendance, voire de mortalité chez les personnes âgées.

Le Département, en collaboration avec ses partenaires, a choisi cet axe de travail comme catalyseur de la politique de prévention à mener auprès de ce public.

Les facteurs de risque sont nombreux : inadaptation du logement, déséquilibres alimentaires, problèmes de santé... Il est

donc essentiel d'agir en amont, ou dès la première chute, afin d'éviter les dégradations rapides. Ce qui nécessite de mobiliser l'ensemble des acteurs intervenant autour de la personne âgée afin d'une part de limiter le risque de chute, et d'autre part de garantir un diagnostic concerté, prenant en compte toutes les dimensions de la vie de la personne âgée, lorsque la première chute est survenue.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Anticiper et retarder les effets du vieillissement
- Réduire le risque de chute
- Favoriser le "Bien Vieillir"

SUIVI

Direction référente

Direction Autonomie

Document de référence

Schéma de l'Autonomie 2019-2023 et Conférence des Financeurs

Indicateurs de suivi

Extension de la plateforme sur la totalité du territoire départemental en 2023 avec notamment la mise en place des ateliers d'équilibre.

Progression du travail de réseaux / mise en relation de l'ensemble des acteurs

COÛT DE L'ACTION

Dépenses inscrites au BP 2023

569 366 € au titre de la plateforme de chutes

30 000 € pour le STABBI'LAB

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Société de la connaissance

- Sensibilisation des professionnels et du grand public à la problématique des chutes



Développement socio-économique

- Installation du Living Lab porté par l'association STABBI'LAB créée en 2019 visant à faire émerger les solutions de demain. L'objectif est de créer un espace dédié à l'expérimentation, au développement et à la promotion des technologies innovantes dans des domaines telles que la rééducation et la ré-autonomisation des personnes atteintes de pathologies chroniques liées au vieillissement ou en situation de handicap

Ce living lab se situe à l'ESIS (Espace Santé Innovation du Semnoz) du CHANGE à Seynod.



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Communication à destination de jeunes seniors (55-60 ans) autour des actions existantes de prévention
- Actions de prévention dans les résidences autonomie
- Promotion des bilans de santé et de l'offre proposée par les CCAS
- Campagnes de vaccination, notamment en direction des professionnels



Cohésion sociale et solidarité

- Amélioration des conditions de vie des personnes âgées



Gouvernance

- Travail départemental associant la plateforme chute du CHANGE et le service Téléalarme de la Direction de l'Autonomie pour repérer les personnes qui chutent et proposer des actions de prévention de récurrence. Ce travail s'effectuera dans le cadre de la conférence des financeurs et s'appuiera sur l'expérience acquise de la plateforme du CHANGE
- Living lab : nouveau mode de gouvernance et de réflexion (CHANGE, soignants, usagers, industriels, financeurs potentiels (Département))

DÉVELOPPER LE TRANSPORT SCOLAIRE EN FAVEUR DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > Secteur social - Handicap

2^e Commission : Autonomie, Logement et Habitat

Dans le cadre de ses compétences, le Conseil départemental prend en charge les frais de déplacement des élèves ou étudiants en situation de handicap.

450 élèves sont concernés en Haute-Savoie et sont répartis suivant les 3 modalités de prises en charges décrites ci après :

- 10 élèves bénéficient du remboursement de leur abonnement de bus ainsi que celui d'un accompagnateur
- 75 élèves bénéficient du remboursement des indemnités kilométriques effectuées avec le véhicule familial (1 € le km)
- 365 élèves bénéficient de la prise en charge des frais de transports effectués par un transporteur (taxis ; VTC ; ambulanciers)

Par délibération du 25 mai 2020, un protocole d'accord a été conclu avec la Chambre Syndicale des Artisans Taxis 74 (CSAT 74) et le Département pour une durée de 3 ans, servant de référence à la contractualisation entre les familles et les transporteurs.

Un règlement départemental des modalités de prise en charge des frais de transport des élèves et étudiants en situation de handicap visant à actualiser les modes de fonctionnement a également été rédigé.

L'objectif de la démarche vise à mieux organiser les transports de ces élèves et de favoriser le groupage.

OBJECTIFS POURSUIVIS

Depuis la rentrée 2021, le Département a acquis une application de badgeage ayant pour objectif de valider la prise en charge de l'élève par le transporteur via son smartphone. Cette application mobile permet un suivi administratif et financier des prises en charge simplifié et une démarche inclusive pour les jeunes concernés, détenteurs comme les autres élèves d'un titre de transport.

La mise en place de l'outil doit permettre également de favoriser encore plus le groupage.

SUIVI

Direction référente

Direction Autonomie

Indicateurs de suivi

- Progression du nombre de groupage
- Progression du nombre d'élève par type de prise en charge

COÛT DE L'ACTION

Dépenses inscrites au BP 2023

4 600 000 €

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Transport et mobilité

- Optimisation des coûts et rationalisation de l'organisation du transport scolaire des élèves en situation de handicap
- Primauté de la prise en charge des frais de transports en commun (bus, tramway, train) pour l'élève et un accompagnateur



Cohésion sociale et solidarité

- Favoriser l'inclusion des élèves en situation de handicap
- Aider les familles qui ne peuvent pas accompagner



Gouvernance

- Travail de collaboration étroit avec la profession

AMÉLIORATION CONTINUE

Le protocole arrivant à échéance le 30 juin 2023, des négociations avec la profession ont eu lieu au cours du premier trimestre 2023 pour renouveler l'accord et mettre à jour le règlement départemental des modalités de prise en charge des frais de transport des élèves et étudiants en situation de handicap.

Les nouveaux documents seront présentés en séance CD le 26 juin 2023.

FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP MENTAL À DES COMMERCES ET SERVICES

ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > Secteur social - Handicap

2^e Commission : Autonomie, Logement et Habitat

Le Département soutient l'initiative portée par l'Union Départementale des Associations de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales (UDAPEI 74) pour établir des préconisations d'accessibilité pour les personnes déficientes intellectuelles avec ou sans troubles associés, et de s'assurer de leur mise en œuvre. Ces aides permettent également d'apporter conseil et soutien aux associations membres de l'Union Départementale des Associations de

Parents de Personnes Handicapées Mentales de Haute-Savoie (UDAPEI 74), pour l'amélioration globale des conditions d'accessibilité de ces personnes au sein de la société et développer des actions de prévention qui devront s'inscrire dans les orientations du Schéma Départemental pour l'Autonomie 2019-2023 ainsi que des actions concernant l'accès à la citoyenneté des personnes handicapées intellectuelles.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap mental

SUIVI

Direction référente

Direction Autonomie

Schéma de référence

- Plan d'actions en faveur des personnes en situation de handicap 2014-2018
- Schéma de l'Autonomie 2019-2023

Indicateurs de suivi

- **Actions autour de la citoyenneté** : Travail autour des élections : sensibilisation des personnes en situation de handicap au vote (70 personnes), sensibilisation au handicap des élus et assesseurs des territoires du Chablais et d'Annecy (42 personnes), simulation de vote dans le territoire d'Annecy (95 participants); Participation aux Duodays le 17/11/2022 (journée découverte en binôme travailleur / personne en situation de handicap) : 43 duos.
- **Accès à la mobilité** : Développement des carnets de voyage en FALC pour améliorer l'accessibilité des lignes interurbaines, communication du projet sur le territoire et participation au salon Handica à Eurexpo Lyon; Développement de l'accessibilité des bus : réunions avec la Sibra et la Ville d'Annecy afin de présenter les carnets de voyage, réunion avec la délégation de Nous Aussi Thonon pour la sensibilisation des chauffeurs de bus.
- **Accès la santé** : Promotion des outils FALC sur le dépistage des cancers : développement d'une boîte à outils numérique "cancers en parler à tous", présentée au CHANGE, au ministère de la Santé, à l'INCA et à des ADAPEI d'autres départements; Sensibilisation sur le dépistage des cancers : cancer colorectal (270 personnes), cancer du col de l'utérus (50 personnes), envoi de kits dans les établissements; Participation à la Semaine d'Information sur la Santé Mentale (SISM) par la création de panneaux exposés le long de parcours de santé à Annecy, Seynod et Annecy-le-Vieux; Prévention des addictions auprès de l'association Aller Plus Haut : jeu géant "Addicto quizz" et représentation de Théâtre Forum (32 participants).
- **Accès à la culture** : Fête du lac août 2022 : Réalisation d'une plaquette en écriture inclusive, organisation d'une visite des coulisses en amont de la fête pour les personnes en situation de handicap ne se sentant pas en mesure de participer à l'évènement (30 participants), Duolac (un agent de la ville accompagne une personne en situation de handicap à la fête - 6 participants); Château Sonic août 2022 : création par 9 personnes en situation de handicap de sacs et chapeaux pour les festivaliers; Sensibilisation à la différence; Création de mallettes pédagogiques destinées à favoriser l'inclusion des enfants porteurs de handicap dans les crèches et écoles d'Annecy; Sensibilisation au handicap : animateurs de 4 centres de loisirs d'Annecy (30 personnes), classe de BTS, IFSI de Thonon
- **Accessibilité** : Participation aux commissions accessibilité de la ville d'Annecy, la ville d'Annemasse, Loisirs Assis Evasion et association Aller Plus Haut; Diagnostic de la Mairie d'Annemasse le 5 mai 2022; Rédaction d'articles en FALC pour les journaux municipaux d'Annecy et Annemasse, traduction de la charte de la participation citoyenne d'Annemasse et du projet associatif de l'association Espoir 74; Formation de la chargée de mission de l'UDAPEI au grade de formatrice FALC + S3A; Communication : refonte du site Internet de l'UDAPEI et mise en place d'une newsletter.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Consommation et production durables

- Amélioration de l'accueil des personnes en situation de handicap mental dans les services et les commerces



Cohésion sociale et solidarité

- Autonomie et inclusion des personnes en situation de handicap mental

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2021	Dépenses réalisées en 2022	Dépenses inscrites au BP 2023
51 823 €	51 823 €	60 000 €

DÉMATÉRIALISER LES DOSSIERS D'ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (APA)

ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > Secteur social - Handicap

2^e Commission : Autonomie, Logement et Habitat

Dans le cadre de ses compétences, le Conseil départemental peut octroyer des aides aux personnes en perte d'autonomie afin d'améliorer leur prise en charge et favoriser leur maintien à domicile.

L'allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) est une allocation destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus qui ont besoin d'aide pour accomplir les actes essentiels de la vie quo-

tidienne ou dont l'état nécessite une surveillance régulière. Il y a deux APA : à domicile et en établissement.

Afin de réduire les délais et pour une fluidité de traitement des demandes, la Direction de l'Autonomie a mis en place la dématérialisation des dossiers d'APA à domicile fin 2022.

Au 31 décembre 2022 on compte 9 630 bénéficiaires de l'APA à domicile.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Anticipation en vue de la mise en place du Système unique pour l'APA au niveau national
- Diminution du délai de traitement
- Fluidité

SUIVI

Direction référente

Direction de l'Autonomie

Document de référence

Règlement départemental d'Aide Sociale

Indicateurs de suivi

- Extension de la dématérialisation aux dossiers d'APA en établissement en 2023

Élément d'analyse

Amélioration des processus et actualisation des procédures

COÛT DE L'ACTION

Réalisée avec les moyens humains Direction de l'Autonomie, Direction de la Transformation Numérique et Direction des Systèmes d'Information

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Préservation de la biodiversité et ressources naturelles

- Suppression du dossier papier à la faveur du numérique
- Gain de place dans les locaux



Cohésion sociale et solidarité

- Améliorer le traitement des dossiers des usagers et offrir un service public de qualité



Gouvernance

- Travail en transversalité entre la Direction de l'Autonomie, les services autonomie des Directions Territoriales et le Service Financier de l'Action Sociale (test, formation des professionnels...)

FAVORISER LA REMOBILISATION ET L'ACCÈS À L'ACTIVITÉ DES BÉNÉFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA) EN PROPOSANT DES PARCOURS "INNOVANTS"

ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > Secteur social - Insertion

1^{ère} Commission : Enfance, Famille, Insertion

Chaque bénéficiaire du RSA a son propre parcours et se trouve plus ou moins éloigné de l'emploi. La diversité des situations nécessite d'adapter l'accompagnement socio-professionnel au profil et aux besoins de chacun. C'est l'objet des contrats aidés co-financés de manière volontariste par le Département au côté de l'État. Ce dispositif vise à favoriser le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès au marché du travail, avec un contrat de travail et un rythme adapté. Ces contrats aidés doivent permettre d'acquérir expériences et qualifications pour rebondir vers l'emploi. Ils peuvent concerner d'autres publics que les allocataires du RSA.

La Haute-Savoie est un territoire dynamique en termes d'emploi mais la rencontre entre l'offre et la demande d'emploi est rendue parfois difficile par l'inadaptation des formations,

voire la non-qualification de certains bénéficiaires du RSA, la reprise d'emploi étant très largement conditionnée par des savoir-faire mais aussi des savoir-être. Accompagner les bénéficiaires du RSA en tenant compte de leurs difficultés mais surtout de leur projet permet des parcours gradués visant l'accès à la formation et l'emploi.

Partant d'un diagnostic, l'accompagnement se poursuit selon les besoins par des parcours personnalisés prenant en compte différentes problématiques (santé, mobilité, formation, emploi...).

Le Parcours Santé Employabilité et le Parcours Coordonné "citoyenneté", "passerelle" ou "employabilité" permettent de soutenir la résolution des difficultés et ainsi favoriser le retour à l'emploi.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Utiliser les différents types de contrats aidés (PEC, CDDI) et la diversité d'employeurs pour apporter une réponse adaptée au profil et au parcours d'insertion de chaque bénéficiaire
- Améliorer l'accès à la formation des personnes engagées en contrat aidé afin de favoriser l'accès ultérieur aux emplois de droit commun
- Améliorer la qualification des bénéficiaires RSA :
 - Savoirs de base
 - Formations offrant des opportunités d'emploi en lien avec les métiers en tension

SUIVI

Direction référente

Direction Inclusion, Emploi, Habitat

Document de référence

Programme Départemental d'Insertion par l'Emploi 2019-2023

Indicateurs de suivi

- 488 CDDI et 18 PEC ont été cofinancés par le Département pour des bénéficiaires du RSA en 2022, des objectifs réajustés à 570 CDDI et 40 PEC pour l'année 2023.
- Parcours coordonnés : 617 parcours débutés, 230 personnes sorties du dispositifs dont 48% en emploi ou formation et 29% en sorties sociales (MDPH, invalidité, etc.) avec pour objectif 1 600 prescriptions en 2023 et 1000 personnes à accompagner.
- Parcours santé employabilité activité : 235 personnes accompagnées. 30% des personnes ayant terminé leur parcours sont sorties du minima social avec pour objectif la réalisation d'environ 300 parcours en 2023

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2022	Dépenses inscrites au BP 2023
Contrats aidés (PEC et CDDI) : 1 092 302 €	Contrats aidés (PEC et CDDI): 630 000€
Parcours coordonnés : 729 000 €	Parcours Coordonnés : 810 000 €
PSEA : 140 000 €	PSEA: 354 555 €
	Parcours Travailleurs Non-Salariés : 100 000 €

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Société de la connaissance

- Au sein des SIAE, définition d'axes de développement des actions de formation au sein du Conseil Départemental d'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE)
- Hors-SIAE : le prescripteur s'assure de l'effectivité de la mise en place d'un plan de formation et/ou de professionnalisation dans le cadre du contrat aidé



Développement socio-économique

- Développement d'un tutorat favorisant l'accès à l'emploi



Gouvernance

- Mise en œuvre et suivi : État, Conseil régional, Pôle Emploi, Prescripteurs de la formation professionnelle, Partenaires retenus après mise en concurrence. Employeurs du secteur non marchand pour les PEC et les SIAE pour les CDDI, MLJ, Cap Emploi



Cohésion sociale et solidarité

- Mise en œuvre d'un accompagnement renforcé "Parcours coordonnés"

DÉVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA) DU SECTEUR AGRICOLE - REAGIR DES SAVOIE "SOLIDARITÉ ET ACCOMPAGNEMENT"

ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > Secteur social - Insertion

1^{ère} Commission : Enfance, Famille, Insertion

Dans un monde agricole en pleine mutation, les exploitants sont confrontés à des problèmes d'origines multiples. Depuis plusieurs années, les Départements de Savoie et de Haute-Savoie travaillent en partenariat avec la MSA des Alpes du Nord dans le cadre de conventions afin de soutenir les exploitants agricoles bénéficiaires du RSA.

Au-delà de l'attribution du RSA par les deux Départements, le dispositif "REAGIR des Savoie" vise à sortir des exploitants de leur situation de fragilité (économique, familiale, sociale, de santé) en s'appuyant sur un réseau d'acteurs.

Ce dispositif s'inscrit aussi dans une démarche de prévention des risques de bascule dans le dispositif du RSA. Ainsi, après détection par la MSA et les Directions Départementales des Territoires, la MSA et la Chambre d'Agriculture de Savoie Mont-Blanc apportent un accompagnement large aux exploitants : évaluation et accompagnement social, conseil budgétaire, conseil santé, évaluation et accompagnement technique et économique, soutien psychologique, ainsi qu'un accompagnement renforcé, individuel et/ou collectif, qui suppose une démarche active et participative de la part des exploitants agricoles.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Détecter de manière précoce les situations de fragilité (MSA, DDT)
- Apporter une écoute (accueil téléphonique) et une réponse coordonnée (MMSA, DDT)
- Soutenir, accompagner et conseiller les exploitants (MSA, Chambre d'Agriculture de Savoie Mont-Blanc)

SUIVI

Direction référente

Direction Inclusion, Emploi, Habitat

Document de référence

Programme Départemental d'Insertion par l'Emploi 2019-2023

Indicateurs de suivi

143 dossiers ont été étudiés (113 en 2021).

143 personnes ont été accompagnées par le service social de la MSA (95 en 2021).

- dont 86 dans le cadre des commissions RSA (48 en 2021).
- dont 57 dans le cadre des comités techniques REAGIR des Savoie (47 en 2021).

La commission RSA et le comité technique REAGIR se sont réunis 6 fois en 2022.

AMELIORATION CONTINUE

La MSA continue à :

- Assurer un accompagnement social des bénéficiaires du RSA travailleurs non-salariés agricoles et, à titre exceptionnel, des salariés agricoles nécessitant un accompagnement spécifique, en coordination avec les services du Département en charge du suivi du droit et à la dynamique du parcours d'insertion ;
- À coordonner un processus d'accompagnement individuel et global, économique et social dans la démarche "Réagir Solidarité et accompagnement des Savoie"

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2021	Dépenses réalisées en 2022	Perspectives dépenses pour 2023
40 000 €	40 000 €	40 000 €

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Société de la connaissance

- Montée en connaissance des techniciens, conseillers et travailleurs sociaux sur les problématiques d'origines diverses rencontrées par les exploitants agricoles



Cohésion sociale et solidarité

- Accompagnement adapté de l'agriculteur pour le sortir de l'isolement, identifier les problèmes sociaux et familiaux, les difficultés économiques, les difficultés d'adaptation face au changement



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Bilan de santé et mise en place d'un accompagnement psychologique de l'agriculteur et de sa famille si besoin



Gouvernance

- Mise en œuvre et suivi : la MSA des Alpes du Nord, la Chambre d'Agriculture de Savoie Mont-Blanc, les Départements de Savoie et Haute-Savoie, les Directions départementales des Territoires Savoie et Haute-Savoie

FAVORISER L'ACCÈS DES BÉNÉFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA) À DES MOYENS DE DÉPLACEMENT ADAPTÉS

ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > Secteur social - Insertion

1^{ère} Commission : Enfance, Famille, Insertion

Le Département développe, en partenariat avec WIMOOV et Roule&Co, des actions visant à soutenir l'accès à une mobilité durable des bénéficiaires du RSA, des jeunes de 18 à 25 ans et des publics en insertion. Ces associations proposent des locations de véhicules : scooters, voitures, vélos ou vélos électriques pour soutenir le retour à l'emploi ou à la formation des publics en insertion, des sessions d'apprentissage du vélo dans les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), des ateliers mobilité et code renforcé ainsi que des diagnostics mobilité pour toute personne accompagnée. Grâce à la participation du Fonds Social Européen, une plateforme mobilité inclusive avec un centre ressource mobilité à destination des partenaires et du public a été créée. Elle vise à favoriser une mobilité durable. Son auto-école associative permet de soutenir le passage du permis pour les publics en

insertion n'ayant pas accès aux auto-écoles classiques. De plus, par le biais du FDPI (Fonds Départemental Parcours Inclusion), le Service Inclusion Sociale Emploi soutient les démarches d'insertion nécessitant un déplacement.

En 2021, la flotte de véhicules disponibles à la location chez WIMOOV a été complétée par deux voitures sans permis qui ont été financées par le Département. Cette offre complémentaire vise à toucher un nouveau public, notamment des femmes isolées avec enfants ou des personnes travaillant dans le domaine de l'aide à la personne.

Différents échanges sont intervenus avec WIMOOV pour faire évoluer le partenariat actuel afin de personnaliser davantage l'offre de service de WIMOOV. Repenser les besoins de mobilité dans le cadre des conventionnements en cours avec les entreprises (NTN, ADECCO...).

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Permettre aux bénéficiaires du RSA, aux jeunes de 18 à 25 ans et aux publics en insertion de se déplacer pour effectuer toutes les démarches liées à leur parcours d'insertion (accès aux droits, formation, soins, recrutement, etc.) et faciliter leur projet d'insertion en s'inscrivant dans une mobilité durable et en évitant la précarité énergétique.

SUIVI

Direction référente

Direction Inclusion, Emploi, Habitat

Document de référence

Programme départemental d'insertion par l'emploi 2019-2023

Indicateurs de suivi

Pour WIMOOV :

- 366 fiches ressources disponibles dans l'interface WIN (146 en 2021).
- 768 accompagnements mobilité dont 174 RSA (1 251 dont 250 RSA en 2021 et 430 dont 120 RSA).
- 38 ateliers mobilité avec 200 participants dont 20 RSA (444 dont 44 RSA en 2021 et 81 dont 27 RSA en 2020).
- 23 ateliers mobilité à destination des partenaires (20 en 2021).
- 4 sessions Code renforcé avec 27 participants dont 9 RSA (26 dont 4 RSA en 2021 et 16 dont 7 RSA en 2020).
- 66 personnes ont intégré l'auto-école sociale dont 23 RSA (59 dont 13 RSA en 2021 et 20 dont 3 RSA en 2020).
- 59 personnes ont loué un véhicule dont 15 RSA (95 dont 25 RSA en 2021 et 83 dont 22 RSA en 2020).

Pour Roule&Co :

2 sessions ont été organisées :

- du 8/11/22 au 8/12/22 : 11 personnes (parmi elles 4 salariées de Bazar Sans Frontières) dont 4 bénéficiaires du RSA, ont bénéficié de 10 séances de vélo école, soit 15 heures,
- du 14/02/23 au 16/03/23 : 5 personnes, dont 2 bénéficiaires du RSA, ont bénéficié de 10 séances de vélo école, soit 15 heures.

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2023 :

Pour WIMOOV :

- Conduire 4 ateliers mobilité de 3 heures (soit 1 par territoire) à destination des partenaires, associant 32 à 40 participants,
- Proposer des diagnostics mobilité et d'accompagnement à la mise en place de solutions comprenant des tests mobilité qui concerneront près de 800 personnes dont 25% de bénéficiaires du RSA et 40% de jeunes de moins de 26 ans,
- Accueillir au sein de son auto-école associative 50 personnes avec 30% de bénéficiaires du RSA et 20% de jeunes de moins de 26 ans,
- Animer 30 ateliers mobilité thématiques à destination des publics : pour 5 à 12 personnes avec 25 % de BrSa et 40 % de jeunes,
- animer 4 ateliers "code renforcé" (soit 1 par territoire) de 30 heures pour 8 à 12 bénéficiaires avec 25% de bénéficiaires du RSA et 10% de jeunes de moins de 26 ans,
- Mettre à disposition des véhicules à la location sur les 4 territoires : pour un prévisionnel de 80 personnes dont 25% de BrSa et 20% de jeunes

Pour Roule&Co :

- Organiser 1 session de cours de vélo en groupe à destination de 10 personnes : 10 séances d'une heure et demie complétées de 5 séances de suivi tous les mois pendant 5 mois.
- Fourniture de matériel, à savoir un antivol, un casque, des éclairages avant et arrière et un gilet jaune, pour plus de sécurité.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Consommation et production durables

- Le service de location de véhicules est une offre de mise à disposition de moyens mutualisés pour les publics en difficulté (économie dite collaborative ou de la fonctionnalité)
- Roule&Co offre des prix spéciaux aux publics ayant suivi les ateliers vélo, afin qu'ils achètent un vélo d'occasion remis en état dans leur association (économie circulaire)



Société de la connaissance

- Création d'une plateforme mobilité favorisant l'utilisation des moyens de mobilité existants et soutenant le permis des publics les plus en difficulté, selon les besoins professionnels grâce à l'auto-école sociale
- Formation renforcée au code de la route de bénéficiaires du RSA et des jeunes suite à un diagnostic mobilité
- Offre d'ateliers mobilité pour les publics et les partenaires, afin de les informer et de les sensibiliser à l'offre de mobilité existante sur le territoire et de les former à son utilisation



Transport et mobilité durable

- Possibilité de louer des véhicules récents moins polluants
- mise à disposition de vélos électriques
- formation à la conduite du vélo en ville



Cohésion sociale et solidarité

- Identification des outils de mobilité les mieux adaptés aux besoins, capacités et situation géographique des bénéficiaires grâce à des diagnostics individuels
- Mobilisation du Fonds Départemental Parcours Inclusion pour soutenir les démarches d'insertion nécessitant un déplacement (achat scooter, vélo, abonnement transport en commun, réparation de véhicules, financement du permis, etc.)



Gouvernance

- Mise en œuvre : Conventions partenariales avec WIMOOV et Roule&Co, État (DIRECCTE, DDCS, DDT), Conseil régional, Collectivités territoriales, SNCF, ATMB

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2022	Perspectives dépenses 2023
Pour Roule&Co : 8 700 €	Pour Roule&Co : 4 100 €
Pour Wimoov : 132 800 €	Pour Wimoov : 132 800 €

DÉVELOPPER LES CLAUSES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DANS LES MARCHÉS PUBLICS

ACTION
PARTENARIALE

Compétence du Département > Secteur social - Insertion

1^{ère} Commission : Enfance, Famille, Insertion

Intégrer des clauses sociales dans un marché du Département permet de réserver une partie de la prestation contractualisée à des publics éloignés de l'emploi (par exemple les bénéficiaires des minimas sociaux comme le RSA).

L'entreprise titulaire du marché a le choix de la modalité : embauche directe, contrats de mise à disposition (structure de l'insertion par l'activité économique, GEIQ, ...) ou sous-traitance via une structure de l'insertion par l'activité économique ou une entreprise adaptée.

Une des étapes cruciales de la démarche est de réussir à mettre en lien les entreprises avec le public qui peut en bénéficier. Pour réaliser ce lien, le Département s'est doté en in-

terne d'un poste de facilitateur de clauses sociales porté par le Service Inclusion Sociale Emploi. Son rôle est de fournir un appui technique aux donneurs d'ordre, aux entreprises, et aux partenaires emploi/formations, à tous les stades de la consultation et de l'exécution des marchés concernés pour faire des clauses sociales un levier efficace de l'insertion professionnelle des publics en insertion.

Le déploiement et la réussite des clauses sociales d'insertion dépend de la connaissance fine de l'ensemble des partenaires territoriaux et de l'impulsion de la dynamique locale. La dimension collective et territoriale de l'action est nécessaire pour qu'elle se traduise par des résultats qualitatifs.

OBJECTIFS POURSUIVIS

Développer les clauses sociales et environnementales en Haute-Savoie pour réduire les inégalités sur le territoire, favoriser les circuits courts, créer des emplois non-délocalisables en encourageant l'emploi de publics en insertion et développer la formation sur les métiers liés à l'économie verte et au développement durable.

SUIVI

Direction référente

Direction Inclusion, Emploi, Habitat

Document de référence

Programme Départemental d'Insertion par l'Emploi 2019-2023 qui fait de l'activité et de l'emploi une priorité en privilégiant la capacité de faire de l'usager et en limitant les parcours dits en "escalier"

Indicateurs de suivi

- Marchés de la construction des collèges de Vulbens, Vétraz-Montoux, Saint-Cergues
- Marché des enrobés des routes
- 28 000 heures d'insertion réalisées
- 57 bénéficiaires dont 7 bénéficiaires du RSA

AMÉLIORATION CONTINUE

Développer les clauses sociales au sein des marchés publics de la collectivité en s'appuyant sur les compétences internes à la collectivité et sur le facilitateur de clauses pour intégrer des clauses sociales voire environnementales. Développer la culture des clauses sociales avec les branches professionnelles et les entreprises qui répondent aux marchés, et avec les structures qui accompagnent les publics en insertion en s'appuyant sur des temps de rencontres dédiés et la mise en œuvre d'une Charte des achats clausés.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2022	Dépenses inscrites au BS 2023	Perspectives dépenses pour 2023-2024
Recrutement en août 2022 d'un chargé de mission facilitateur de clauses sociales d'insertion : contractuel d'une durée de 2 ans - coût 60 K€ / an	Poste de chargé de mission facilitateur de clauses sociales d'insertion : coût 60 K€ / an	Poste de chargé de mission facilitateur de clauses sociales d'insertion : coût 60 K€ / an jusqu'en août 2024

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Société de la connaissance

- Formation des publics en insertion sur les métiers de l'économie verte afin de préparer la transition écologique et de répondre aux besoins du marché
- Veille et animation territoriale afin d'informer sur les clauses sociales et environnementales



Développement socio-économique

- Création d'emplois non-délocalisables
- Promotion de l'économie locale en favorisant les circuits courts



Cohésion sociale et solidarité

- Favoriser l'emploi de publics en insertion



Gouvernance

- Définition des orientations stratégiques du développement des clauses sociales en lien avec les partenaires de l'emploi et les représentants des branches professionnelles
- Soutien d'acteurs publics et privés

LUTTER CONTRE LES SORTIES SÈCHES DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE (ASE)

ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > Secteur social - Protection de l'enfance

1^{ère} Commission : Enfance, Famille, Insertion

La stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté annoncée le 13 septembre 2018 par le Président de la République vise à garantir les droits fondamentaux des enfants ainsi qu'à assurer un parcours de formation efficace les accompagnant vers l'emploi. Dans cette perspective, l'État et le Département de la Haute-Savoie ont signé une Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) pour une période de 3 ans (2019-2021).

L'un des volets de cette initiative nationale est l'intervention à l'attention des jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance. À l'approche de leur majorité, les jeunes sont très préoccupés par leur avenir et souhaitent poursuivre leur formation/scolarité pour apprendre un métier, s'engager dans la vie active et devenir autonome.

Cette action s'inscrit dorénavant dans le cadre de la contractualisation en prévention et protection de l'enfance.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Prévention de toute "sortie sèche" pour les jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance, avec la création et la mise en place de plusieurs dispositifs d'accompagnement ;
- Accompagnement de jeunes majeurs dans leur parcours d'insertion et d'autonomie ;
- Hébergement en collectif ou diffus et accompagnement social de jeunes majeurs.

SUIVI

Direction référente

Direction Enfance Famille – Direction adjointe Enfance - Service Accueil Mineurs Isolés

Document de référence

Convention cadre signée avec l'État en 2019 et conventions de partenariat du Département avec plusieurs opérateurs

Contrat Départemental de Prévention et de Protection de l'Enfance à compter du 30 juin 2022

Indicateurs de suivi

La commission interinstitutionnelle qui oriente les jeunes sur les dispositifs dédiés a examiné 214 situations.

- 59 jeunes, essentiellement des Mineurs Non Accompagnés, ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé par l'équipe du Service Accueil Jeunes Majeurs de la Fondation Alia créée à cet effet
- 78 jeunes ont bénéficié pour un temps variable d'une prise en charge en hébergement avec accompagnement social global pour les 4 structures missionnées pour cet accueil de jeunes majeurs

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2022	Dépenses prévisionnelles sous réserve du vote du BP2024
617 800 €	571 200 €

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Société de la connaissance

- Accompagnement des adolescents et des jeunes majeurs en vue de leur autonomie



Développement socio-économique

- Accompagnement des adolescents pour construire leur projet professionnel et leur future insertion dans le monde du travail



Cohésion sociale et solidarité

- Améliorer la protection des jeunes majeurs en leur garantissant des conditions de développement efficaces et en les accompagnant vers l'autonomie



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Bilan de santé dès la prise en charge au sein de la protection de l'enfance et suivi ensuite jusqu'à la sortie du dispositif jeunes majeurs



Gouvernance

- Mise en place par l'État et le Département d'une commission interinstitutionnelle chargée d'examiner les situations de jeunes arrivant à majorité en risque de sortie sèche
- La commission est mensuelle et réunit l'ensemble des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle du territoire

AMÉLIORATION CONTINUE

Après une année 2021 d'expérimentation qui a démontré l'intérêt de la mise en place de ces actions permettant de lutter contre les sorties sèches de l'ASE, leur extension a été décidée. Ainsi, deux nouveaux opérateurs ont été sollicités, ce qui a permis, en 2022, la création de 35 places supplémentaires sur les bassins annécien et clusien, portant ainsi la capacité à 56 places.

L'année 2023 va permettre la consolidation de ces dispositifs récents qui ont mis en exergue que la majorité reste un cap difficile à franchir pour ces jeunes sortant de l'ASE. Ainsi, leur accompagnement vers l'autonomie demeure une priorité afin de sécuriser leur insertion sociale et professionnelle.

En 2024, il est prévu la poursuite des actions engagées initialement dans le cadre de la CALPAE depuis fin 2020 et la mise en œuvre de façon progressive jusque 2022. Ces dispositifs innovants ont préfiguré la loi du 07 février 2022 qui crée une obligation nouvelle en faveur des jeunes sortants de l'ASE.

DÉVELOPPER LA CONTRACTUALISATION EN PRÉVENTION ET EN PROTECTION DE L'ENFANCE

ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > Secteur social - Protection de l'enfance

1^{ère} Commission : Enfance, Famille, Insertion

Dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance lancée en octobre 2019 par Monsieur Adrien TAQUET, Secrétaire d'État, il est proposé aux départements de s'engager dans le cadre d'une contractualisation avec l'Etat. Ainsi, depuis janvier 2020, 64 départements se sont engagés dans un contrat local tripartite avec le Préfet et l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans l'objectif de renforcer

l'accès à la prévention en santé de tous les enfants, améliorer la situation des enfants protégés et produire une meilleure convergence des réponses à leurs besoins dans les territoires. Le Conseil départemental de la Haute-Savoie s'engage en 2022 dans ce processus de contractualisation tripartite aux côtés de l'État et de l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur une période de 3 ans.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Renforcer l'accès à la prévention en santé de tous les enfants en renforçant la prévention précoce.
- Améliorer la situation des enfants protégés et notamment de ceux en situation de handicap.
- Permettre une meilleure convergence des réponses aux besoins des enfants à protéger dans les territoires.
- Diversifier l'offre d'intervention à domicile et soutenir les projets innovants.

SUIVI

Direction référente

Direction Enfance Famille – Direction Adjointe Enfance

Document de référence

Schéma Départemental Enfance Famille 2020-2024
Contrat Départemental de Prévention et de Protection de l'Enfance à compter du 30 juin 2022

Indicateurs de suivi

Dans le cadre de la contractualisation, l'ensemble des actions engagées tient compte d'indicateurs harmonisés au niveau national avec un niveau d'objectif cible à atteindre pour chacune des années couvertes par le contrat.

Les objectifs cibles fixés ont globalement été atteints, notamment au niveau des actions menées par la Protection Maternelle et Infantile en faveur des enfants et des familles dans le cadre de la prévention précoce (entretiens et visites pré et post-natales, bilans de santé en école maternelle, etc.)

Au 31 décembre 2022, 3714 enfants bénéficiaient d'un suivi au titre de la protection de l'enfance en Haute-Savoie.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2022	Dépenses inscrites au BP 2023	Dépenses prévisionnelles sous réserve du vote du BP2024
1 067 915 € (exercice en année glissante dans le cadre de la contractualisation : juin 2022, juin 2023)	Dépenses prévues en 2023 dans le cadre du plan d'actions annexé au contrat en prévention et protection de l'enfance : 2 507 815 €	Dépenses prévues en 2024 dans le cadre du plan d'actions annexé au contrat en prévention et protection de l'enfance : 2 476 165 €

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Société de la connaissance

- Soutenir la parentalité et le développement de compétences parentales
- Accompagner les adolescents et jeunes majeurs dans la construction de leur projet d'autonomie



Développement socio-économique

- Développer l'attractivité des métiers du social et créer des emplois dans le domaine de la protection de l'enfance



Cohésion sociale et solidarité

- Améliorer la protection des mineurs et jeunes majeurs en leur garantissant des conditions de développement efficaces
- Sécuriser le parcours des enfants et éviter les ruptures



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et des familles : bilan de santé, prévention précoce



Gouvernance

- Mettre en place une gouvernance interne et externe visant à mettre en synergie différents acteurs sur le sujet de la prévention et de la protection de l'enfance :
 - interne : DA PMI-PS, Direction de l'Autonomie, Direction de l'Inclusion Sociale, Directions Territoriales
 - partenaires : Agence Régionale de Santé (ARS), Direction départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS), Établissements habilités Aide Sociale à l'Enfance, Éducation Nationale, Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DTPJJ), ENSEIS, Structures de Prévention Spécialisée et Acteurs de la prévention et de la protection de l'enfance

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2022, les 28 fiches-action prévues dans le cadre de la contractualisation ont été mises au travail par les équipes du Département, en lien étroit avec la DDETS et la DTARS, co-signataires du contrat en prévention et protection de l'enfance. Des avancées significatives ont eu lieu notamment dans l'accompagnement des jeunes arrivant à majorité et dans la poursuite de la diversification de l'offre avec le lancement de plusieurs appels à projets (placement à domicile, externalisation du milieu ouvert, etc.).

Une action innovante a été impulsée pour favoriser l'expression des enfants et des jeunes suivis sur leur vision de l'accompagnement dont ils bénéficient (cf. fiche dédiée "Droit à l'expression des jeunes de l'aide sociale à l'enfance").

Les actions prévues se poursuivent, dans le respect de la contractualisation et en prenant en compte les nouvelles dispositions introduites par la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants.

GARANTIR LE DROIT À L'EXPRESSION DES JEUNES DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

Compétence du Département > Secteur social - Protection de l'enfance

1^{ère} Commission : Enfance, Famille, Insertion

L'un des objectifs de la Contractualisation en Prévention et Protection de l'Enfance que le Département a signé avec l'Etat et l'ARS en juin 2022 est de favoriser l'expression des jeunes placés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et notamment sur leur vision de l'accompagnement qui leur est proposé. Il s'agit donc de mettre en place pour ces jeunes leur droit à la participation, qui consiste à pouvoir exprimer librement leur

opinion et être écoutés, un droit considéré comme inaliénable par la Convention internationale des droits de l'enfant. L'expression de ce droit se traduit notamment par différentes propositions et actions conduites par la DEF avec les partenaires internes et externes : expression par l'art, expression scolaire, expression par le biais d'une association représentative

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Soutenir la mise en place de l'Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance (ADEPAPE) dans le département de la Haute-Savoie.
- Poursuivre les ateliers d'expression artistique initiés le 20 novembre 2022 à l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant en lien avec la Direction de la Culture et du Patrimoine.
- Valoriser les réussites des jeunes placés à l'Aide Sociale à l'Enfance par la mise en place d'une cérémonie des diplômés.

SUIVI

Direction référente

Direction Enfance Famille – Direction Adjointe Enfance

Document de référence

Schéma Départemental Enfance Famille 2020-2024

Contrat Départemental de Prévention et de Protection de l'Enfance 2022-2024

Indicateurs de suivi

- Nombre de jeunes contactés
- Réalisations des contributions
- Développement des activités de l'ADEPAPE sur le département de la Haute-Savoie

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2022	Dépenses inscrites au BP 2023	Dépenses prévisionnelles sous réserve du vote du BP2024
6 141 €	7 500 €	7 500 €

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Société de la connaissance

- Conduire des jeunes à s'exprimer sur leur vision de l'accompagnement, soit individuellement, soit collectivement.
- Recueillir, au moment du départ de chaque jeune majeur, son avis sur l'accompagnement reçu lors de son parcours à l'Aide Sociale à l'Enfance



La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

- Valoriser l'engagement et le travail des jeunes de l'ASE en les félicitant au travers d'une cérémonie des diplômés
- Conduire des jeunes à s'exprimer sur leur vision de l'accompagnement, soit individuellement, soit collectivement.
- Amener des jeunes à découvrir une activité artistique comme moyen d'expression



Gouvernance

- Mettre en place une gouvernance départementale autour de l'expression des jeunes de l'ASE avec les partenaires internes et externes :
- En interne : Services Enfances des 4 Directions Territoriales, l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance
- Partenaires : l'Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance (ADEPAPE), Etablissements et services de Protection de l'enfance, Assistants familiaux

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2022 : nouvelle fiche – amélioration continue à aborder dans le RDD 2023 - édition 2024

ASSURER LA PRÉVENTION SANTÉ DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES



Compétence du Département > Secteur social - Action de santé et action sociale

1^{ère} Commission : Enfance, Famille, Insertion

Le Département de la Haute-Savoie déploie des campagnes de prévention et d'information santé d'une part dans les établissements scolaires, au travers :

- D'un bilan infirmier santé en école maternelle pour les 4 ans ;
- D'un programme d'éducation à la sexualité dans les collèges et lycées afin qu'un message de prévention puisse être entendu, en particulier sur les infections sexuellement transmissibles, les violences sexuelles et les grossesses non désirées. Une éducation sanitaire est également proposée aux collégiens ;
- D'un programme de vaccination dans les collèges. Le Département ayant gardé volontairement la mission de vaccination par convention avec l'Agence Régionale de Santé.

Ce programme se déroule en 2 temps : par une information santé dans chaque classe, suivie d'une séance de vaccination gratuite avec l'accord des parents.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Accompagner les jeunes dans une réflexion sur la vie affective, relationnelle et sexuelle, dans une approche globale de la santé sexuelle ;
- Informer et sensibiliser les élèves sur des thèmes de santé publique concernant la vaccination, le sommeil, le tabac ;
- Centre de Santé Sexuelle (ex Centres de Planification et d'Éducation Familiale / CPEF) : mettre en place des actions individuelles et collectives de prévention et d'information portant sur l'éducation familiale et la sexualité, des consultations médicales relatives à la maîtrise de la fécondité et des entretiens de conseil conjugal et parental.

SUIVI

Direction référente

Direction Enfance Famille / Direction Adjointe Protection Maternelle et Infantile - Promotion de la santé

Document de référence

- Convention avec l'ARS pour la vaccination ;
- Autorisation de l'Éducation Nationale pour les interventions en matière d'éducation à la sexualité et à la vie affective ainsi que des informations pour une meilleure connaissance du sommeil ou de la consommation de tabac
- Convention avec les hôpitaux pour le fonctionnement des Centres de Santé Sexuel

Indicateurs de suivi

- **7 717** élèves sensibilisés à l'éducation sexuelle et à la vie affective
- **970** élèves vaccinés en collège pour 1 221 vaccins réalisés
- Actions collectives d'informations relatives au sommeil, au tabac
- **6 688 (dont 1 509 mineurs)** actes de consultations médecins ou sages-femmes en Centres de Santé Sexuelle
- **2 839** personnes ayant consulté 1 fois un Centre de Santé Sexuelle
- **5 312 (dont 697 mineurs)** entretiens de conseil conjugal ou planification

AMÉLIORATION CONTINUE

- Utilisation généralisée de la dématérialisation des procédures pour la vaccination : logiciel colibri

Nota : une offre de vaccination grand public est conduite en parallèle (points de vaccination gratuite sur tout le territoire, vaccination dans les foyers d'hébergement...).

Par ailleurs, les missions ci-dessous sont également effectuées hors Éducation nationale :

- Consultations vaccination qui ont lieu :
 - dans le cadre des missions de la PMI-PS pour les enfants de moins de 6 ans et les femmes enceintes ;
 - par convention avec l'Etat pour les plus de 6 ans.
- Actions collectives d'information sur la vaccination, le sommeil, le tabac.
- Consultation de planification et éducation familiale :
 - Contraception ;
 - Consultation pré et post natales ;
 - Entretien conjugal.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Société de la connaissance

- Rendre les jeunes acteurs de leur propre santé : prendre soin de soi et des autres (dimension altruiste de la vaccination, relation à l'autre pour les questions de la sexualité, respect de soi et des autres...)



Transport et mobilité durable

- Le fait d'amener les vaccins sur place permet de réduire les déplacements des parents (pharmacie, médecin...)



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Cœur de l'action au travers d'actions préventives et d'amélioration de la couverture vaccinale de la population : information sur la contraception, sur les lieux ressources pour être autonome...



Cohésion sociale et solidarité

- Protection de personnes qui ne peuvent pas être vaccinées : côté altruiste de la vaccination
- Prendre soin des autres



Gouvernance

- Convention avec l'ARS pour les campagnes de vaccination. Ces campagnes sont soumises à l'autorisation de l'éducation nationale
- L'Éducation à la sexualité et à la vie affective est une obligation de l'Éducation nationale, le Département participe à travers la coordination des intervenants hors Éducation nationale (associations)

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2022 (hors moyens humains)	Dépenses inscrites au BS 2023	Dépenses prévisionnelles sous réserve du vote du BP2024
5 000 € subvention association Léman Jeunes Santé Sexualité 5 000 € subvention association REVA 168 445 € achats de vaccins 976 378 € fonctionnement Centre santé sexuelle (ex CPEF)	0 €	10 000 € subventions des 2 associations (LSS et REVA) 189 000 € pour les achats de vaccins 1 248 000 € / fonctionnement centre santé sexuelle NB: Les dépenses effectives de ces missions sont principalement des dépenses de personnels. Le budget englobe essentiellement les achats de vaccins dont il est difficile de faire ressortir la part des vaccins en collèges.

LUTTER CONTRE LES DÉSERTS MÉDICAUX


 ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > Secteur social - Action de santé et action sociale

1^{ère} Commission : Enfance, Famille, Insertion

Face au risque de développement de déserts médicaux dans le département, le Conseil départemental soutient l'implantation d'une offre médicale de proximité. L'enjeu est de permettre à l'ensemble des Haut-Savoyards de continuer à accéder à des soins de qualité près de chez eux, y compris dans les territoires de montagne ou ruraux les plus isolés. Le plan d'action élaboré par le Département, fruit d'un long travail d'observation, d'échanges d'expériences et d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, a permis de dégager deux priorités de développement :

- La réalisation de maisons de santé pluriprofessionnelles

(200 000 € par projet) pour assurer la continuité et la coordination des soins, accueillir des professionnels de santé en formation, partager l'information, favoriser un exercice groupé, et mutualiser les moyens. 21 projets de projets ont déjà été soutenus.

- L'accueil de 2 étudiants de médecine générale pour leurs stages de fin de cycle à la Direction adjointe PMI-Promotion de la Santé pour influencer leur installation future en leur permettant de découvrir la pratique de la médecine en territoires ruraux et/ou périurbains.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Maintenir ou développer une offre de soins de proximité et de qualité sur les zones déficitaires

SUIVI

Direction référente

Direction Enfance Famille / Direction Adjointe Protection Maternelle et Infantile - Promotion de la santé

Document de référence

Conventions avec les Communes ou Communautés de communes

Indicateurs de suivi

- 21 maisons de santé co-financées ou en cours de financement par le Département depuis la mise en place du dispositif

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2022 (hors moyens humains)	Dépenses inscrites au BS 2023	Dépenses prévisionnelles sous réserve du vote du BP2024
246 000 € en investissement (MSP)	180 000 € (report de crédits)	1 200 000 € en investissement (MSP) (conformément aux nouvelles orientations du plan)

AMÉLIORATION CONTINUE

- Renouvellement en 2023 du plan de lutte contre la désertification médicale.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Transport et mobilité durable

- Réduction des distances à parcourir pour accéder à l'offre de soins



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Essentiel à l'accès au soin des populations



Cohésion sociale et solidarité

- Favorise un accès au soin territorialement équitable



Gouvernance

- Maîtrise d'ouvrage publique (commune ou communauté de commune) pour les locaux et médecins à exercice libéral
- Pilotage avec l'ARS et les médecins libéraux

RÉHABILITER LE PARC PUBLIC ET LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE



Compétence du Département > Secteur social – Logement aidé et habitat

2^e Commission : Autonomie, Logement et Habitat

Aide financière aux bailleurs sociaux pour la réhabilitation du parc public, avec l'objectif d'améliorer la performance énergétique des logements locatifs sociaux/aidés et de lutter contre la précarité énergétique (réduction du montant des factures d'énergies).

Dans le cadre du Pôle de Compétences, mission d'assistan-

ce technique en faveur des communes rurales souhaitant étudier la réhabilitation de leur patrimoine bâti pour créer du logement social ou saisonnier, le Département réalise une étude de préféabilité intégrant les coûts et équilibres économiques de l'opération en vue d'améliorer la performance thermique du bâtiment.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Chaque logement réhabilité doit gagner au moins une classe au DPE (le minimum à atteindre étant la classe D)

SUIVI

Direction référente

Direction Inclusion, Emploi, Habitat

Document de référence

Schéma départemental de l'habitat 2020-2030

Indicateurs de suivi

En 2022, le dispositif a été revu afin de tripler l'enveloppe financière dédiée à cette aide. L'aide est désormais graduée en fonction du gain énergétique final de l'opération et le saut de classe énergétique effectué. Une bonification est également possible si le coût des travaux n'est pas répercuté sur le loyer (non application de la troisième ligne de quittance).

618 logements au sein de 22 opérations pour la programmation 2022 devraient bénéficier de cette aide révisée pour un montant estimatif à engager en 2023 de 2 974 964 €.

En 2022, 6 études de préféabilité (2 études en réhabilitation et 4 en aménagement) ont été réalisées dans le cadre du Pôle de Compétences pour un montant total de de 36 921€.

AMÉLIORATION CONTINUE

A partir de 2022, les aides seront versées au démarrage des travaux afin de faciliter la gestion de trésorerie des bailleurs.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2022	Dépenses inscrites au BP + BS 2023	Dépenses prévisionnelles sous réserve du vote du BP2024
1 505 455 €	4 727 606 €	7 721 782 €

NB: Pour les programmations antérieures à 2022, les aides sont valables pendant 3 ans et sont versées à l'achèvement des travaux : les sommes versées chaque année diffèrent donc des montants engagés au cours de la même année.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Changement climatique et énergies

- Baisse des consommations d'énergies par une meilleure isolation



Développement socio-économique

- Soutien à l'activité du BTP



Cohésion sociale et solidarité

- Visé à proposer un logement décent à un public aux revenus plus faibles
- Visé à réduire les charges impayées en limitant la consommation d'énergie (chauffage)



Gouvernance

- En lien avec les bailleurs sociaux, les collectivités et les services de l'État (DDT)

ŒUVRER POUR LA RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE DU PARC PRIVÉ

ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > Secteur social – Logement aidé et habitat

2^e Commission : Autonomie, Logement et Habitat

Aide financière à la réhabilitation de logements du parc privé, destinée aux propriétaires à revenus modestes bénéficiant du programme de l'ANAH "MaPrimeRénov' Sérénité" ainsi qu'aux

propriétaires à revenus intermédiaires bénéficiant d'une aide de leur intercommunalité.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Lutter contre la précarité énergétique
- 235 logements réhabilités en Haute-Savoie (objectif de l'État)

SUIVI

Direction référente

Direction Inclusion, Emploi, Habitat

Document de référence

Schéma départemental de l'habitat 2020-2030

Indicateurs de suivi

En 2022, Département a engagé 543 671 € de subventions pour la rénovation de 289 logements de propriétaires à revenus modestes ou intermédiaires.

Les aides sont versées à l'achèvement des travaux : les sommes versées chaque année diffèrent donc des montants engagés au cours de la même année.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Changement climatique et énergies

- Gain de GES par la baisse des consommations d'énergies (meilleure isolation et/ou chauffage plus performant)



Développement socio-économique

- Soutien de l'activité économique du BTP



Cohésion sociale et solidarité

- Offrir un logement décent à un public en difficulté en réhabilitant des logements en mauvais état



Gouvernance

- En lien avec l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) et les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale)

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2022	Dépenses inscrites au BP + BS 2023	Dépenses prévisionnelles sous réserve du vote du BP2024
663 777 €	1 156 000 €	1 101 223 €

ÉLABORER LE PLAN DÉPARTEMENTAL INCLUSION NUMÉRIQUE


 ACTION
PARTENARIALE

Compétence du Département > Secteur social – Insertion

1^{ère} Commission - Enfance – Famille – Insertion

L'inclusion numérique est devenue un enjeu majeur dans notre société de plus en plus connectée. L'accès à Internet et aux technologies de l'information et de la communication (TIC) est essentiel pour la participation pleine et entière à la vie sociale, économique et culturelle. Cependant, de nombreuses personnes, notamment les seniors, les personnes en situation de handicap, les personnes en situation de précarité ou les

populations rurales, rencontrent encore des difficultés d'accès et d'utilisation des outils numériques. Pour remédier à cette situation, le Département construit un Plan Départemental d'Inclusion Numérique visant à favoriser l'accès de tous aux technologies numériques, à développer les compétences numériques et à renforcer l'inclusion sociale et économique.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Rendre le numérique accessible à chaque individu afin de transmettre des compétences numériques comme levier de l'inclusion sociale et économique
- Le Plan Départemental d'Inclusion Numérique concourt aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030 des Nations unies de la manière suivante

SUIVI

Direction référente

Direction Inclusion, Emploi, Habitat

Document de référence

Programme Départemental d'Inclusion Numérique 2023-2026

COÛT DE L'ACTION

Dépenses prévisionnelles
sous réserve du vote du BP2024

Poste de Chargé de projet inclusion numérique :
60 K€/an

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Société de la connaissance

L'élaboration d'un référentiel de compétences numériques socles et l'organisation d'ateliers de montée en compétence contribuent à améliorer l'éducation et à promouvoir une éducation de qualité pour tous.



Développement socio-économique

L'encouragement de l'innovation sociale et numérique et la mise en place de rendez-vous individuels pour aider les personnes à monter en compétence dans l'utilisation des outils numériques favorisent l'accès à des emplois de qualité et à des opportunités économiques.

Le développement de la culture numérique et l'outillage des acteurs contribuent à la mise en place d'une infrastructure solide pour favoriser l'innovation et la croissance économique.



Cohésion sociale et solidarité

Le Plan Départemental d'Inclusion Numérique vise à réduire les inégalités liées à l'accès aux outils numériques et à promouvoir l'inclusion numérique pour tous, en particulier les populations les plus vulnérables.



Gouvernance

L'animation des réseaux et la mise en place de partenariats entre les différents acteurs de l'inclusion numérique favorisent la coopération et la mise en commun des ressources pour atteindre les objectifs de développement durable.

2. DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES DÉPARTEMENTALES ET PROGRAMMES MIS EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE

ÉDUCATION ET FORMATION

- 43. Soutenir les comités sportifs départementaux pour la création ou pérennisation d'un emploi de "réfèrent technique départemental"
- 44. Soutenir les classes de découvertes dans les écoles publiques et privées
- 45. Mettre en œuvre la loi EGALIM
- 46. Développer l'approvisionnement des restaurants scolaires en micro-local

SOUTENIR LES COMITÉS SPORTIFS DÉPARTEMENTAUX POUR LA CRÉATION OU PÉRENNISATION D'UN EMPLOI DE "RÉFÉRENT TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL"

ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > Éducation et formation Politique Sport, Animation

4^e Commission : Éducation, Jeunesse, Sports, Culture, Patrimoine

Afin de soutenir les pratiques sportives (apprentissage, encadrement et perfectionnement), le Département soutient les comités départementaux qui recrutent un ou des "référénts techniques départementaux" détenteurs d'un Brevet ou Diplôme Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, d'un Brevet ou Diplôme d'État, garantissant

ainsi la compétence de son titulaire en matière de pédagogie, d'enseignement et de sécurité. Ils participent à la professionnalisation des clubs, au développement d'une dynamique interclubs et apportent leur compétences techniques et pédagogiques en milieu scolaire.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Conduire une mission de développement, de professionnalisation et de promotion de la discipline (tournois féminins, handisport, sport adapté, journées découverte, journées nationales écoles de jeunes...) et du mouvement sportif.
- À la demande du Département, apporter une analyse dans le traitement de dossiers spécifiques en lien avec la discipline

SUIVI

Direction référente

Direction Tourisme et Sports

Indicateurs de suivi

Le Département accompagne 66 comités sportifs dans le cadre de sa politique sportive.

Le dispositif d'aide aux Comités Départementaux qui recrutent un ou des "référénts techniques départementaux" permet à 22 d'entre eux de disposer de 30 référents techniques.

AMÉLIORATION CONTINUE

En accompagnant les comités, le Département leur permet de recruter des professionnels dans leur discipline respective. Titulaires d'un Diplôme d'État, ces référents accompagnent les clubs en leur dispensant formations et conseils afin de professionnaliser les pratiques sur le terrain. En 2022, le Département poursuit sa politique de soutien au monde sportif, en lien étroit avec le monde sportif et éducatif, afin de développer et renforcer les axes de travail autour notamment du ski et du vélo et du haut-niveau.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2020	Dépenses réalisées en 2021	Dépenses inscrites au BP 2022
296 790 €	289 957 €	306 000 €

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Société de la connaissance

- Le sport comme vecteur de valeurs contribuant à l'éducation à la citoyenneté.
- Formation continue des cadres techniques et des pratiquants



Développement socio-économique

- Soutien au secteur sportif pour affirmer son rôle économique tout en favorisant la pratique sportive pour tous



Cohésion sociale et solidarité

- Promotion et développement du Sport pour Tous : handicap, personnes socialement défavorisées, personnes âgées...



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Le bien-être et la santé des Haut-Savoyards sont au coeur des actions de promotion et formation proposées par les cadres référents
- Mise en place d'actions de formation et de prévention : alimentation, lutte contre le dopage...



Consommation et une production durables

- Intégration des dimensions environnement et développement durable dans les pratiques des clubs (co-voiturage, éco-événements...)



Gouvernance interne et territoriale

- Dispositif déployé en partenariat avec les comités sportifs ainsi que le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS)

SOUTENIR LES CLASSES DE DÉCOUVERTES DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES ET PRIVÉES

ACTION
PARTENARIALE

Compétence du Département > Éducation et formation Politique Sport, Animation

4^e Commission : Éducation, Jeunesse, Sports, Culture, Patrimoine

Depuis 2004, le Département a mis en place une politique de soutien à la jeunesse. Elle se décline notamment par des aides aux classes "vertes", de "neige" (en Savoie et Haute-Savoie) et de "découverte". Cette politique en direction des écoles primaires est en pleine cohérence avec la politique éduca-

tive et sportive menée à destination des collégiens avec les programmes "Savoir Skier", "Savoir nager" et "Activités Sportives de pleine nature". La participation départementale est à hauteur de celle des communes, plafonnée.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Favoriser les séjours en classes de découverte des écoles primaires.
- Soutenir la jeunesse et les projets éducatifs des écoles.
- Faire connaître aux jeunes haut-savoyards les richesses de leur territoire.
- Faire découvrir la montagne et la diversité de ses pratiques.

SUIVI

Direction référente

Direction Tourisme et Sports

Indicateurs de suivi

- 90 classes organisées
- 4 418 élèves bénéficiaires

Véritable effet de levier pour les départs des classes du département qui rencontrent des difficultés grandissantes pour boucler le financement de leurs projets de classes de découverte. L'année 2020 a vu le nombre de projets baisser très fortement en raison de la crise sanitaire. Si l'année 2021 a été meilleure, le taux de réalisation reste malgré tout inférieur de moitié par rapport à 2019.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2020	Dépenses réalisées en 2021	Dépenses inscrites au BP 2022
122 640 €	202 105 €	350 000 €

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Société de la connaissance

- Soutien aux classes de découverte de milieux naturels proposant également des contenus liés à la citoyenneté et au développement durable.



Développement socio-économique

- Soutien privilégié aux séjours réalisés en Savoie et Haute-Savoie et donc soutien à l'économie des centres de vacances haut-savoyards et à l'ensemble de la chaîne d'acteurs locaux (prestataires d'activités, moniteurs de skis, stations, sites de visites, commerçants...) travaillant en partenariat avec les centres.



Cohésion sociale et solidarité

- Les classes de découvertes sont un formidable laboratoire d'apprentissage de la vie en collectivité avec ses droits et ses devoirs, des espaces d'éducation au "vivre ensemble".



Gouvernance interne et territoriale

- Liens et échanges avec Savoie Haute-Savoie Juniors, la Direction des Services de l'Éducation Nationale de la Haute-Savoie, les écoles 74, les mairies.

Compétence du Département > Éducation et formation Politique Éducation en faveur des collèves

4^e Commission : Éducation, Jeunesse, Sports, Culture, Patrimoine

Dans un contexte d'inflation importante sur toutes les denrées, les achats alimentaires des collèves évoluent sensiblement vers plus de produits de qualité et durables et le menu végétarien hebdomadaire est en place dans tous les collèves. Le décret du 23 avril 2019, pris en application de la loi EGALIM du 30 octobre 2018, prévoit la réalisation d'un bilan statistique de la mise en œuvre des obligations prévues par la loi. Aussi, le département a invité les établissements à s'inscrire et à télédéclarer leurs données d'achats sur la plateforme "Ma Cantine" et à faciliter ce transfert de données via le logiciel de gestion Webgerest en usage.

Enfin, depuis le 1^{er} janvier 2023, tous les collèves de la collectivité sont soumis au tri à la source des déchets et à l'obligation de les valoriser sur place ou de prévoir une collecte séparée permettant leur valorisation et favorisant un usage au sol de qualité élevée conformément à l'article L541-21-1 du Code de l'environnement.

Un travail de communication auprès des collèves et un rapprochement auprès des communes et des communautés de communes ont été initiés pour finaliser l'organisation de la gestion des bio déchets dans tous les collèves.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Améliorer la qualité des repas servis par la restauration collective, avec notamment l'objectif d'atteindre un taux d'approvisionnement de 50 % de produits durables et de qualité, dont 20 % de produits issus de l'agriculture biologique.
- Développer et rendre publics les engagements en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- Proposer, au moins une fois par semaine, un menu végétarien et présenter un plan pluriannuel de diversification de protéines incluant des alternatives à base de protéines végétales.
- Former et sensibiliser les agents de collèves grâce aux Conseillers Restauration

SUIVI

Direction référente

Direction Éducation Jeunesse

Indicateurs de suivi

2021 est l'année de démarrage de l'outil de gestion Webgerest dans les collèves.

2022 a été la première année de mesure de la performance de chaque collève et de l'ensemble de la collectivité par rapport aux exigences de la loi EGALIM.

2023 sera l'année de confirmation de l'usage de l'outil Webgerest et du suivi des performances d'achats

2 sessions de formation sont organisées chaque année pour les nouveaux arrivants.

Les nouveaux collèves bénéficieront de l'installation et de la mise en œuvre du logiciel dès leur ouverture.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2022

83 000 €

pour l'achat et le déploiement du logiciel
Webgerest (budget DSI)

1000 € par établissement

(cf : licence + mise en service+ reprise des données)

1000 € par session de formation

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Changement climatique et énergies

- Réduction de la production de déchets à transporter et à traiter
- Tri et valorisation des biodéchets



Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

- Consommation de produits bio, durables et de qualité
- Diversification des protéines



Société de la connaissance

- Sensibilisation au gaspillage alimentaire, à la consommation de produits de saison et au goût
- Formation des agents à la lutte anti-gaspillage et à la gestion des déchets



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Alimentation de qualité contribuant au bien-être et à la santé des collégiens



Consommation et une production durables

- Achat de produits de meilleure qualité
- Adaptation de la quantité de produits du fait d'une moindre perte à la cuisson (choix des produits sur test dégustation avec pesées avant et après cuisson)
- Réduction de la production de déchets
- Démarche itérative - adaptation de la quantité de produit et de la recette en fonction des retours plateaux



Gouvernance interne et territoriale

- Approvisionnement : travail avec groupements d'achats et la Région / rencontre avec les producteurs locaux
- Mise en œuvre : Éducation nationale (gestionnaires et équipes pédagogiques)

DÉVELOPPER L'APPROVISIONNEMENT DES RESTAURANTS SCOLAIRES EN MICRO-LOCAL

ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > Éducation et formation
Politique Éducation en faveur des collèves

4^e Commission : Éducation, Jeunesse, Sports, Culture, Patrimoine

Les achats de denrées locales sont en progression constante au sein des collèves.

Ils sont encouragés par une incitation financière du Département, facilités par la mise en place de catalogues de

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Offrir des produits de qualité, de saison, locaux et/ou bio aux collégiens
- Soutenir les producteurs locaux
- Réduire les distances d'approvisionnement et les intermédiaires

SUIVI

Direction référente

Direction Éducation Jeunesse et Sports

Indicateurs de suivi

L'outil de gestion Webgerest permet le suivi quantitatif de la part des achats consacrés aux denrées locales.

Les catalogues d'achats local distribués en mai 2021 ont été révisés en novembre 2022. Un outil cartographique de l'offre locale adaptée aux collèves a également été développé comme suit :



source : https://www.google.com/maps/d/embed?mid=1gAdfJ_uOE-J5EmUVQCBDiREAz05YMWn14&ll=46.03883074845255%2C6.349556550000033&z=9

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2022

300 000 €

producteurs locaux adaptés aux besoins des établissements, et pilotés par un outil de gestion informatique (Webgerest).

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Transport et mobilité durable

- Réduction des distances de livraison



Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

- Préservation du foncier agricole par le soutien aux producteurs bio ou en reconversion



Société de la connaissance

- Information des chefs et seconds de cuisine ainsi que des adjoints gestionnaires des collèves



Développement socio-économique

- Soutien à l'installation d'une plateforme de produits biologiques dans les Pays de Savoie
- Soutien à l'installation de producteurs et à la pérennisation d'exploitations agricoles en Pays de Savoie



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Réduction de la quantité de produits phytosanitaires ingérée (culture bio et raisonnée)



Cohésion sociale et solidarité

- Favorise le lien entre les chefs cuisiniers, les gestionnaires et les producteurs locaux en faveur d'une démarche qualité



Consommation et production durables

- Réflexion sur les clauses et critères environnementaux à introduire dans les prochains marchés en lien avec les services de la Région et le Groupement d'Achats des denrées alimentaires pour l'approvisionnement
- L'approvisionnement en produits frais et locaux permet de réduire le volume d'emballages et favorise le réemploi des contenants par les producteurs (cagettes en bois...)



Gouvernance

- Concertation avec le service Agriculture et Forêt, le Conseil Savoie Mont Blanc, la Région, les producteurs
- L'ADABIO intervient dans le cadre des formations au cuisiner bio

2. DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES DÉPARTEMENTALES ET PROGRAMMES MIS EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE

SOLIDARITÉ DU TERRITOIRE DÉPARTEMENTAL

47. Soutenir la diversification de l'offre touristique par des plans d'envergure
48. Développer et aménager des itinéraires de promenade et de randonnée
49. Soutenir financièrement les collectivités dans leurs investissements liés à l'amélioration des ouvrages d'eau et d'assainissement
50. Développer des contrats départementaux d'avenir et de solidarité (CDAS)
51. Préserver les abeilles en soutenant les cultures dérochées mellifères
52. Développer un service public de la performance énergétique de l'habitat : "Haute-Savoie Rénovation Énergétique" (HSRE)
53. Acquérir et gérer les Espaces Naturels Sensibles
54. Recourir aux chantiers d'insertion et de prévention spécialisée dans les Espaces Naturels Sensibles (ENS)
55. Eduquer les collégiens à l'environnement
56. Plan Chasse : préserver et protéger l'environnement pour les générations futures
57. Plan Pêche : renforcer la pratique de la pêche de loisir et préserver les milieux aquatiques

SOUTENIR LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE PAR DES PLANS D'ENVERGURE

ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > Solidarité du territoire départemental
Développement touristique

6^e Commission : Tourisme, lacs et montagne

Le Département souhaite soutenir une économie touristique durable, se déclinant sur les 4 saisons et la diversification des produits et services, favorisant l'emploi à l'année et la préservation des ressources naturelles. La politique Tourisme, au travers de ses plans alpins, nordiques, lacs initiés fin 2021

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Limiter l'impact visuel des aménagements sur les paysages
- Préserver les ressources naturelles
- Rendre les sites le plus accessible possible à tous les usagers
- Soutenir l'emploi local et favoriser sa pérennisation, voire son développement
- Conforter l'activité économique touristique 4 saisons du territoire concerné
- Développer des projets touristiques cohérents, viables, diversifiés, concertés et intégrant le changement climatique

SUIVI

Direction référente

Direction Tourisme et Sports
Service Développement Touristique

Indicateurs de suivi

20 dossiers instruits en 2022

AMÉLIORATION CONTINUE

- Sans attendre la fin du Plan tourisme "2013-2022" et afin d'assurer la continuité des actions départementales, le Département a lancé à partir de fin 2021 et courant 2022 plusieurs Plans (Nordique, Alpin, Vélo, Lacs, Ruralité, etc.), porteurs d'ambition et ayant pour vocation d'asseoir la Haute-Savoie dans sa diversification touristique 4 saisons pour un développement harmonieux et équilibré du département autour de thématiques fortes, et au bénéfice notamment de ses habitants.
- L'engagement fort du Département en faveur de la diversification des stations, au travers des plans alpin et nordique, et un budget ambitieux vise à subventionner des programmes d'investissement menés par des opérateurs publics ou parapublics dans leurs projets de reconversion des stations alpines et nordiques, d'amélioration de la qualité de l'offre dont les équipements structurants permettent une meilleure accessibilité, la fluidité des mobilités et un accueil de qualité.
- La Haute-Savoie étant multiple et variée, le Département subventionne également les projets des territoires hors stations en tant qu'acteurs d'un tourisme apaisé et 4 saisons, dans un esprit de valorisation durable et au bénéfice de ses habitants.
- Le Département favorise le développement des accès doux aux sites touristiques depuis les vallées (transport par câble en ascenseurs valléens) en vue de diminuer la circulation routière en subventionnant des projets visant à développer et fluidifier les mobilités dans et vers les stations.
- Ainsi 2022 a vu la poursuite de l'appui en ingénierie et en subvention aux collectivités avec au global 20 dossiers subventionnés en 2022 pour un montant d'aide global alloué de 7 479 780 € sur des programmes de diversifications, d'appui à la mobilité des stations, et au développement du tourisme lacustre.
- Projets emblématiques pour lesquels une subvention a été accordé en 2022 :
 - Combloux : Réhabilitation avec extension du plan d'eau biotope de Combloux
 - Télépulsé de Saint Nicolas de Véroce
 - Doussard : mise en accessibilité PMR de la plage municipale / Travaux de réparation et d'adaptation de la rampe de mise à l'eau sur le port de plaisance
 - Saint Jean d'Aulps : Diversification estivale du Roc d'Enfer
 - Veyrier du Lac : Projet aménagement de la plage de La Brune
 - La Clusaz : aménagement et valorisation du lac Confins
 - Syndicat des Brasses - Projet de développement 4 saisons

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Consommation et production durables

- Favoriser les services de proximité et limiter les intermédiaires pour une juste rémunération des prestataires



Développement socio-économique

- Maintien et développement d'une activité économique durable, viable et touristique tout au long de l'année
- Accompagner les mutations et l'émergence de nouveaux modèles économiques



Gouvernance interne et territoriale

- Plans d'actions pluriannuels concertés à l'échelon de territoires cohérents et pertinents (minimum échelle intercommunale)
- Projets transversaux au sein du Département (croisement de politiques tourisme -sport - environnement)



Changement climatique et énergies

- Les projets doivent prendre en compte les enjeux climatiques



Transport et mobilité durable

- Faciliter l'accès aux stations et sites touristiques en favorisant les mobilités douces



Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

- Vigilance sur la préservation des ressources dans les projets



Cohésion sociale et solidarité

- Pour des villages de montagne, lieux de vie et de projets à l'année / revitalisation rurale, participation de tous aux actions collectives et solidarité intercommunale
- Déprécarisation de l'emploi saisonnier

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2022	Dépenses inscrites au BP 2023	Dépenses prévisionnelles sous réserve du vote du BP2024
2 053 495 €	20 000 000 €	30 000 000 €

DÉVELOPPER ET AMÉNAGER DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE

ACTION
PARTENARIALE

Compétence du Département > Solidarité du territoire départemental Développement touristique

6^e Commission : Tourisme, lacs et montagne

La randonnée est un support privilégié de découverte des patrimoines naturels, architecturaux et culturels. Elle est la première activité de pleine nature pratiquée par les personnes en séjour en Haute-Savoie. Au travers de son Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), le Département propose aux collectivités locales un accompagnement technique et financier afin de structurer

l'offre d'itinéraires sur leur territoire : charte de balisage unique, définition de schémas directeurs territoriaux de la randonnée et achats groupés d'équipements de signalétique.

Aujourd'hui, 5 205 km sont balisés selon la charte départementale dont 1 300 km de grands Itinéraires structurants (GR®, GRP®, Chemin du Soleil®).

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Favoriser la découverte du patrimoine naturel, culturel, architectural du territoire
- Valoriser et organiser la fréquentation des Espaces Naturels Sensibles.
- Proposer un réseau d'itinéraires de randonnée pédestres, VTT/VTC et équestre, structuré et balisé pour les Haut-Savoyards et les visiteurs.
- Valoriser l'offre d'itinéraires disponibles : notamment via l'application "Haute-Savoie Experience" (Direction Grands Événements, Communication, Rayonnement du Territoire), et la carte rando, l'application et le site internet de l'Agence Savoie Mont Blanc

SUIVI

Direction référente

Direction Tourisme et Sports
Service Développement Touristique

Indicateurs de suivi

- 21 schémas finalisés par les EPCI

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2022 :

- 32 plans de balisage déposés.
- 2 appuis apportés à la réalisation de plans de balisage sur des sentiers d'intérêts locaux
- 35 réceptions de sentiers
- 4 panneaux d'accueil conçus, 45 en cours de conception
- 1 formation pose de balisage
- Appuis à l'amélioration de la qualité des sentiers : 47 appuis financiers à l'entretien des sentiers et les aménagements de sentiers ; 46 dispositifs d'aide technique
- Nombre de commandes passées via le Groupement : 84 commandes, sur 82 itinéraires (27 SID1, 48 SID2 et 7 SIL), 5122 éléments de balisage commandés.
- Suivi avec les collectivités de 15 eco compteurs
- Mission d'eco-veille sur le GRP Littoral du Léman, et GRP TLA.
- Dans le cadre du Collectif Randonnées et balades en Savoie Mont Blanc, poursuite des actions par la structuration/ qualification d'une vitrine de 150 itinéraires dits "incontournables" du Département de la Haute-Savoie, issus du PDIPR : recensement des sentiers en concertation avec les territoires sur la base de leurs schémas directeurs de la randonnée (SDR). Mise en valeur de cette sélection : saisie des informations sur la base de données touristiques partagée APIDAE, trace GPS, niveau de difficulté simplifié, mise en récit sous un angle découverte nature, culture, terroir, paysage,..., visuels attractifs et immersifs, thématisations des sentiers.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Transport et mobilité durable

- L'itinérance à pied, à cheval ou en VTT comme alternative à la voiture



Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

- Préservation des espèces et de leur habitat par la maîtrise et la gestion de la fréquentation des sites naturels



Société de la connaissance

- PDIPR support de découverte des Espaces Naturels et Sensibles



Développement socio-économique

- Réseau structurant venant conforter l'attractivité touristique du territoire et son positionnement stratégique sur la filière outdoor



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Activité physique accessible à tous
- Amélioration du cadre de vie des habitants



Cohésion sociale et solidarité

- Politique au bénéfice des visiteurs et de la population locale
- Soutien à un loisir accessible au plus grand nombre



Consommation et une production durables

- Mise en place d'un groupement de commande de matériel de balisage coordonné par le Département : recherche d'économie, qualité de rendu optimale, matériaux respectueux de l'environnement



Gouvernance interne et territoriale

- Action menée en partenariat avec le service Environnement (ENS), la DCP, SMBT, EPCI (Intercommunalités, Syndicats).
- Organiser une gestion structurée et stratégique par la mise en place des schémas directeurs territoriaux de la randonnée

COÛT DE L'ACTION

Dépenses HT réalisées en 2022	Dépenses HT inscrites au BS 2023	Dépenses prévisionnelles HT sous réserve du vote du BP2024
Invest. : 364 623 € Fonct. : 516 982 €	Invest. : 979 073 € Fonct. : 846 000 €	Invest. : 600 000 € Fonct. : 846 000 €

SOUTENIR FINANCIÈREMENT LES COLLECTIVITÉS DANS LEURS INVESTISSEMENTS LIÉS À L'AMÉLIORATION DES OUVRAGES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > Solidarité du territoire départemental Eau potable et assainissement

5^e Commission : Aménagement du Territoire, Économie, Enseignement Supérieur, Recherche

Financement d'un programme annuel de travaux relatifs à l'eau potable et à l'assainissement.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Protection et mise en conformité des captages d'eau potable
- Mise en place de traitements de potabilisation de l'eau à destination de la consommation humaine
- Renouvellement des canalisations d'eau potable et d'assainissement
- Création ou réhabilitation d'ouvrages de stockage de l'eau potable
- Création ou réhabilitation d'ouvrages de traitement des eaux usées et de collecteurs

SUIVI

Direction référente

Direction Animation Territoriale et Développement Durable
Service Eau et Assainissement

Document de référence

La Délibération de la Commission permanente n° CD-2022-089 relative à la nouvelle politique départementale de l'eau a été votée en Conseil départemental le 13 juin 2022.

Un aménagement de cette décision permettant d'ouvrir les financements liés aux travaux d'assainissement à toutes les communes quelle que soit leur taille démographique a fait l'objet de la délibération CP-2022-187 du 12 décembre 2022.

Indicateurs de suivi

En cours de mise en place (évaluation des objectifs de la politique départementale de l'eau : taux de conformité des eaux distribuées, rendement des réseaux, nombre de captages restant à protéger...).

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Consommation et production durables

- Gestion et préservation des ressources naturelles / réduction du gaspillage d'eau potable (lutte contre les fuites et amélioration des rendements des réseaux d'adduction en eau potable par le renouvellement des réseaux par exemple)



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Réduction de l'exposition aux risques sanitaires (mise en conformité des captages, mise en place de traitements de l'eau potable)



Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles

- Réduction des pollutions par la construction d'ouvrages épuratoires et des collecteurs associés

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2022	Dépenses inscrites au BP 2023
17 300 000 € de subventions	20 000 000 € de subventions (autorisation de programme qui sera augmentée des crédits non consommés en 2022 lors du BS 2023)

DÉVELOPPER DES CONTRATS DÉPARTEMENTAUX D'AVENIR ET DE SOLIDARITÉ (CDAS)

ACTION
PARTENARIALE

Compétence du Département > Solidarité du territoire départemental Contrats départementaux d'avenir et de solidarité

5^e Commission : Aménagement du Territoire, Économie, Enseignement Supérieur, Recherche

La ligne budgétaire des Contrats départementaux d'avenir et de solidarité (CDAS), dotée annuellement de 26,2 M€, est répartie en enveloppes cantonales.

Les binômes de Conseillers départementaux de chaque canton soumettent au vote de la commission permanente une liste de projets communaux ou intercommunaux pouvant être financés par le CDAS, avec des propositions de subvention. Les contrats départementaux d'avenir et de solidarité

couvrent un large champ d'intervention (logements accessibles à tous, bâtiments scolaires et de services aux familles, bâtiments et équipements publics, équipements sportifs et culturels, aménagements urbains ou de voirie, préservation, sauvegarde et mise en valeur du patrimoine, développement local, etc.).

Au moins 20 % de chaque enveloppe cantonale doivent être octroyés à des projets favorisant la transition énergétique.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Soutenir financièrement les projets d'investissements portés par les communes et les intercommunalités de Haute-Savoie

SUIVI

Direction référente

Direction Europe, Transfrontalier et Solidarité du territoire
Service des Solidarités Territoriales

Document de référence

- Délibération CD 2018-023 du 14 mai 2018 portant budget supplémentaire 2018 de la 5^e commission "Politique aménagement du territoire, aménagement numérique et solidarités des territoires"
- Délibération CD 2019-070 du 9 décembre 2019 portant sur le budget primitif 2020 de la 5^e commission "Politique aménagement du territoire, aménagement numérique et solidarités des territoires"
- Délibération CD 2020-095 du 7 décembre 2020 portant sur le budget primitif 2020 de la 5^e commission "Politique aménagement du territoire, aménagement numérique et solidarités des territoires"
- Délibération CD 2022-164 du 12 décembre 2022 portant sur le budget primitif 2023 de la 5^e commission "Politique aménagement du territoire, aménagement numérique et solidarités des territoires"

Indicateurs de suivi

Dans le cadre d'une politique volontariste visant à encourager l'investissement des communes et des intercommunalités, la ligne CDAS 2022 a fait l'objet d'une revalorisation exceptionnelle en passant de 20 M€ (hors dispositif de +3 M€ pour répondre aux enjeux territoriaux induits par la crise sanitaire liée à la pandémie de Coronavirus) à 26,2 M€ soit une augmentation de 31 %. Par voie de conséquence, la part minimale réservée aux projets favorisant la transition énergétique s'élève désormais à 5,24 millions d'euros.

COÛT DE L'ACTION

Subventions octroyées en 2021	Subventions octroyées en 2022	Subventions octroyées en 2023
4,6 M€	5,24 M€	5,24 M€

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

En fonction des arbitrages proposés par les Conseillers départementaux, la part réservée aux projets favorisant le développement durable peut concerner plus particulièrement :



Changement climatique et énergies

- Éco-aménagements de sites d'activité ou de nouveaux quartiers
- Aménagement de centrales photovoltaïques
- Réhabilitations thermique de bâtiments, d'équipements publics ou de logements
- Remplacement de menuiseries ou de chaudières, réfection de toiture
- Constructions de bâtiments selon les dernières normes en vigueur
- Acquisition de matériels peu énergivores



Transports et mobilité

- Projets de mobilité douce
- Aménagements ou projets favorisant les transports publics
- Aménagements de parkings relais



Cohésion sociale et solidarité

- Création de logements abordables
- Maîtrise foncière en vue de la production de logements sociaux
- Mise aux normes de bâtiments et équipements pour l'accueil des personnes à mobilité réduite



Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles

- Création et aménagement de parcs paysagers
- Aménagements favorisant le tri et le recyclage des matières premières

PRÉSERVER LES ABEILLES EN SOUTENANT LES CULTURES DÉROBÉES MELLIFÈRES

ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > Solidarité du territoire départemental Agriculture et forêt

Commission interdépartementale agriculture / forêt du Conseil Savoie Mont Blanc

Le Département de la Haute-Savoie finance des semences bio pour l'implantation, entre deux cultures, de fleurs mellifères permettant aux abeilles de constituer des réserves pour l'hiver, via le Conseil Savoie Mont Blanc. Ces cultures présentent également des intérêts agronomiques pour les agri-

culteurs (protection des sols, rétention des nitrates, échanges interprofessionnels vers une agriculture qualitative) et sont bénéfiques à la biodiversité (refuge pour la petite faune, apport de graines pour les oiseaux).

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Augmenter la disponibilité du pollen et du nectar en automne en vue d'un meilleur hivernage des colonies d'abeilles.
- Intérêt agronomique pour les agriculteurs partenaires, favorisant ainsi les échanges interprofessionnels.
- Intérêt environnemental plus vaste, pour les autres insectes pollinisateurs, ainsi que l'abri offert par les cultures dérochées pour le petit gibier et la faune auxiliaire.

SUIVI

Direction référente

Direction Animation Territoriale et Développement Durable
Service Agriculture et Forêt

Indicateurs de suivi

Nombre d'ha soutenus : 1 045 hectaresensemencés soit 8,9 tonnes de semences achetées et distribuées à près de 300 exploitations.

Le climat de la saison 2022, avec une forte sécheresse et des hautes températures tôt dans la saison estivale (mi-juin), a décalé la campagne d'ensemencement, les agriculteurs ayant attendu les premières pluies du mois d'août pour semer. Pour autant l'ensemble des semences a été encore une fois distribué sans difficulté, l'action répondant à une demande importante de la profession agricole. Le prix des semences ayant fortement augmenté ces dernières années au vu de la demande croissante, les préconisations de densité de semis sont régulièrement diminuées afin de maintenir un objectif minimal de surfaces implantées (environ 820 ha). Après 12 années, l'action est en cours de redéfinition en 2023 avec l'ensemble des partenaires.

AMÉLIORATION CONTINUE

- Analyse annuelle de l'efficacité des espèces semées et adaptation en conséquence de la composition des mélanges.
- Organisation annuelle d'une journée de bilan et d'échange

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2021	Dépenses réalisées en 2022
33 198 €	38 324€

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

- Maintien de la biodiversité (apport de pollen aux abeilles, refuge hivernal pour la petite faune, apport de graines pour les oiseaux)
- Protection des sols
- Création de refuges pour les animaux
- Rétention des nitrates dans le sol



Société de la connaissance

- Suivi technique annuel (bienfaits des différences espèces semées et pertinence des mélanges / impact du climat sur ces cultures)



Développement socio-économique

- Soutien de la filière agricole



Gouvernance

- En partenariat avec la Chambre d'agriculture, le groupement des agriculteurs professionnels de Savoie (GAPS), les agriculteurs, fédérations des chasseurs de Savoie et de Haute-Savoie, agriculteurs, ISETA de Poisy dans un comité de pilotage

DÉVELOPPER UN SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT : "HAUTE-SAVOIE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE" (HSRE)

ACTION PARTENARIALE

Compétence du Département > Solidarité du territoire départemental Développement durable

7^e Commission : Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt, Coopérations Européennes et Transfrontalières

La rénovation des bâtiments est un axe majeur pour réduire la consommation énergétique et les émissions de CO2. Mais le particulier a du mal à faire un choix éclairé dans les travaux à réaliser. Haute-Savoie Rénovation Énergétique (HSRE) est la déclinaison départementale du Service Public de la Perfor-

mance Énergétique de l'Habitat. Ce service est là pour accompagner les ménages à affiner leur projet de travaux et à se repérer dans l'ensemble des aides financières existantes. Le service anime aussi un réseau de professionnels du bâtiment et de l'immobilier.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Communiquer sur le service
- Informer et conseiller les ménages
- Convaincre de réaliser des rénovations énergétiques ambitieuses

SUIVI

Direction référente

Direction Animation Territoriale et Développement Durable
Service Développement Durable

Document de référence

Plan de rénovation énergétique des bâtiments (PREB 2018)
Code de l'énergie art. L232-1 à L232-3

Indicateurs de suivi

Chiffres Haute-Savoie (hors Grand Annecy)	2021 (consolidé)	2022
Nombre de ménages informés	3 946	4 431
Nombre de ménages conseillés	1 165	1 390
Nombre de ménages accompagnés	139	187
Nombre de copropriétés accompagnées	1	20
Nombre de petits tertiaires informés	37	52
Nombre de petits tertiaires conseillés	0	9

AMÉLIORATION CONTINUE

- En 2021, le service se mettait en place en reprenant des organisations déjà existantes. L'accent a été mis sur la continuité du service et le changement d'échelle.
- En 2022, l'accent est mis sur la création d'une marque locale "Haute-Savoie Rénovation Énergétique". Outre la communication grand public, la marque permettra de créer du partenariat avec les professionnels et les institutions du territoire.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Changement climatique et énergie

- L'action contribue à inciter les ménages à rénover leur logement et ainsi moins consommer d'énergie



Société de la connaissance

- Le service étant avant tout informatif, il contribue à diffuser des connaissances à la population sur leur habitat. Il sensibilise et forme également les professionnels de l'immobilier et du bâtiment aux dernières connaissances en rénovation énergétique et aux bonnes pratiques.



Développement socio-économique

- Le service incite aux rénovations énergétiques et augmente la demande en travaux, domaine non délocalisable.



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Un intérieur plus sain et un meilleur système de chauffage ont des effets sur la qualité de l'air, intérieur comme extérieur.



Gouvernance interne et territoriale

- HSRE est présent sur tout le territoire. Sa construction s'est faite avec et pour les EPCI ne pouvant assumer seuls la logistique d'un tel service.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2021	Dépenses réalisées en 2022	Dépenses inscrites au BP en 2023
600 850,52 €	1 292 900 €	1 300 000 €

ACQUÉRIR ET GÉRER LES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

ACTION
PARTENARIALE

Compétence du Département > Solidarité du territoire départemental Espaces naturels sensibles

7^e Commission : Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt,
Coopérations Européennes et Transfrontalières

Le Département mène une politique ambitieuse et volontariste d'acquisition des Espaces Naturels Sensibles.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Valoriser le patrimoine naturel
- Eduquer à l'environnement

SUIVI

Direction référente

Direction Animation Territoriale et Développement Durable
Service Environnement et Espaces Naturels Sensibles

Indicateurs de suivi

- Au 31 décembre 2021 : 1097 ha
- Au 31 décembre 2022 : 1189 ha (+ 92 ha)

AMÉLIORATION CONTINUE

Le Département se porte acquéreur des sites d'importance et pourra confier la gestion aux collectivités. Cette politique permet d'acquérir plus de surface sans impacter le budget des collectivités. Le Département projette de déployer l'outil zone de préemption ENS sur tous les sites déjà labellisés et les futurs sites.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2022	Perspectives dépenses pour 2023
4 961 803 €	1 633 000 €

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

- La préservation des sites naturels par l'acquisition de sites labellisés ENS par la puissance publique est un engagement de très long terme car les parcelles acquises n'ont vocation ni à être revendues ni échangées et doivent être inscrites en zones N ou A des PLU (I). Le Département par ces acquisitions s'engage à les gérer de manière durable pour la conservation de leur biodiversité et des paysages



Développement socio-économique

- Préservation des sites de la pression foncière



Cohésion sociale et solidarité

- Les acquisitions permettent de garantir la préservation de la biodiversité, la bonne gestion des espaces naturels pour les générations futures. Les sites ENS sont ouverts au public (de manière aménagée ou non)



Gouvernance

- Projets d'acquisitions peuvent être à l'initiative de collectivités locales ou du Département

RECOURIR AUX CHANTIERS D'INSERTION ET DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE DANS LES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

ACTION
PARTENARIALE

Compétence du Département > Solidarité du territoire départemental Espaces naturels sensibles

7^e Commission : Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt,
Coopérations Européennes et Transfrontalières

Sur les sites Espaces Naturels Sensibles propriétés du Département, les travaux de gestion courante (entretien et aménagement de sentiers, lutte contre les plantes invasives...) sont réalisés par des chantiers d'insertion ou de prévention spécia-

lisée. 2 chantiers d'insertion à Rovorée, 1 chantier d'insertion aux Glières, 1 chantier de prévention de la délinquance dans la Plaine du Fier.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Sensibiliser et éduquer à l'environnement
- Entretien des sites ENS du Département

SUIVI

Direction référente

Direction Animation Territoriale et Développement Durable
Service Environnement et Espaces Naturels Sensibles

Indicateurs de suivi

80 participants aux chantiers

Une approche originale des espaces naturels par le biais de l'insertion ou de la prévention de la délinquance. Une vraie réussite d'opération de rapprochement de l'humain avec sa nature proche.

L'évolution des crédits dépend des évolutions des coûts des chantiers d'insertion mais l'activité reste cependant maintenue et le nombre de bénéficiaires est stable.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2021	Dépenses réalisées en 2022	Perspectives dépenses pour 2023
173 765 €	168 456 €	173 000 €

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

- Travaux de lutte contre les espèces invasives permettant la conservation des espèces locales
- Travaux de gestion des habitats naturels propices à la biodiversité



Société de la connaissance

- Contribue à la formation citoyenne
- Découverte des milieux naturels



Cohésion sociale et solidarité

- Chantier d'insertion ou de prévention de la délinquance permettant de sensibiliser à la protection des espaces naturels tout en rappelant les contingences du travail en équipe (respect des horaires, des équipiers...)



Santé publique, prévention et gestion des risques

- La gestion de certaines espèces invasives est motivée par la prévention de santé publique (ambroisie, grande berce)



Consommation et production durables

- Marchés réservés ou convention avec des associations d'insertion ou de prévention de la délinquance (par exemple l'ESAT Ferme de Chosal)



Gouvernance

- En interne, PR et PCP
- Associations d'insertion ou de prévention de la délinquance

ÉDUCER LES COLLÉGIENS À L'ENVIRONNEMENT


 ACTION
PARTENARIALE

Compétence du Département > Politique Éducation en faveur des collégiens Espaces naturels sensibles

7^e Commission : Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt,
Coopérations Européennes et Transfrontalières

En réponse à la compétence réglementaire du Département de gestion des collèges et des Espaces Naturels Sensibles, les collégiens sont un public cible de ses actions de sensibilisation à l'environnement. Des projets éducatifs portés par les

enseignants, favorisant la découverte des espaces naturels (faune, flore, corridors écologiques, paysages) et la sensibilisation aux enjeux et actions de gestion du patrimoine naturel haut-savoyard, sont ainsi soutenus via le dispositif SIEL "nature".

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Sensibilisation et éducation à l'environnement des collégiens

SUIVI

Direction référente

Direction Animation Territoriale et Développement Durable
Service Environnement et Espaces Naturels Sensibles

Indicateurs de suivi

Année scolaire 2021/2022

- 33 collèges participants
- 4 361 élèves participants

L'impact de la crise sanitaire s'est à nouveau fait sentir en 2021, les protocoles sanitaires à respecter en 2021 n'ont pas permis de mettre en place des projets innovants et ambitieux.

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2023, des nouveaux projets clés en main sont proposés aux établissements afin de faciliter l'accès au dispositif SIEL.

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2022	Dépenses inscrites au BP 2023	Dépenses prévisionnelles sous réserve du vote du BP2024
37 000 €	35 000 €	35 000€

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Transport et mobilité durable

- La procédure impose une découverte des sites ENS de proximité (< 30 km du collège)
- L'animation "connaître ma nature" prévoit la connaissance de la nature ordinaire à proximité immédiate de l'établissement (à pied obligatoirement)



Société de la connaissance

- Contribue à la formation citoyenne
- S'inscrit dans les programmes pédagogiques
- Découverte des acteurs locaux et des métiers intervenant dans la gestion des sites naturels



Gouvernance

- Mise en œuvre en lien avec la DEJ et l'éducation Nationale

PLAN CHASSE : PRÉSERVER ET PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

Compétence du Département > Solidarité du territoire départemental Espaces naturels sensibles

7^e Commission : Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt,
Coopérations Européennes et Transfrontalières

Le département compte 8 000 chasseurs réunis au sein de 300 associations communales et intercommunales de chasses agréées au titre de la protection de l'environnement. La Fédération Départementale des Chasseurs et les associations communales de chasse agréées jouent un rôle de recherche et d'innovation en faveur de la protection des espèces embléma-

tiques telles que le tétras-lyre, la bartavelle ou le lagopède. Le Département a élaboré, en étroite collaboration avec les acteurs de la chasse, le Plan pour la chasse en Haute-Savoie acté en juin 2022. L'objectif principal est la préservation et la protection de l'environnement pour les générations futures.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Gérer les milieux naturels,
- Concilier faune sauvage et activités humaines
- Connaître la faune sauvage et son comportement
- Sensibiliser à la cohabitation au sein des milieux naturels

SUIVI

Direction référente

Direction animation territoriale et développement durable
Service environnement et espaces naturels sensibles

Document de référence

- Délibération cadre n°CD-2022-088 du 12 juin 2022
- Plan Chasse juin 2022

Indicateurs de suivi

- Nombre d'actions instruites et délibérées : 9

COÛT DE L'ACTION

Dépenses inscrites au BP 2022	Dépenses prévisionnelles au BP 2023
F : 19 840 € I : 56 416 €	F : 31 000 € I : 135 000 €

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2022

La Fédération Départementale a établi une liste d'actions pour l'année 2022 comprenant: 9 actions s'inscrivant dans les objectifs du plan chasse. En 2023, une nouvelle liste d'actions sera proposée par la Fédération Départementale.

En 2022, une estimation scientifique des populations de loup en Haute-Savoie a été réalisée dont les résultats seront partagés en 2023.

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Changement climatique et énergies

- Evaluer les déplacements de la faune sauvage liés au réchauffement climatique (manque d'eau, manque de nourriture)... et anticiper les concentrations de faune sauvage dans les zones urbaines et péri-urbaines
- Soutenir l'acquisition de véhicules électriques de la Fédération de chasse



Société de la connaissance

- Soutenir des actions de sensibilisation directe "maraudage" en lien avec les collectivités et mettre en place des actions de communication
- Développer des outils pédagogiques pour des actions scolaires
- Estimation des populations de loups en Haute-Savoie pour une meilleure préservation des alpages



Cohésion sociale et solidarité

- Faire connaître les acteurs et communiquer sur les pratiques des territoires pour le bien-vivre ensemble (chasseurs, randonneurs, VTTistes, ...)



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Avertir les conducteurs d'un danger lié à la présence d'animaux (radar faune sauvage, piquets refecteurs)



Gouvernance

- Concertation avec la Fédération des Chasseurs 74
- Soutenir des propositions d'actions en lien avec les collectivités



Développement socio-économique

- Soutenir le renouvellement du matériel technique (collier, jumelles, drones, caméras)
- Soutenir la modernisation des bâtiments de la fédération
- Acquisition et mise à disposition d'abris de bergers d'urgence



Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles

- Gestion durable et réhabilitation d'habitats naturels (alpages, forêts, zones humides)
- Préservation des corridors écologiques (trame verte et noire)
- Acquisitions foncières
- Connaître les zones d'hivernage de la faune sauvage pour les préserver (mise en défense)
- Protéger les zones de reproduction

PLAN PÊCHE : RENFORCER LA PRATIQUE DE LA PÊCHE DE LOISIR ET PRÉSERVER LES MILIEUX AQUATIQUES

Compétence du Département > Solidarité du territoire départemental Espaces naturels sensibles

7^e Commission : Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt, Coopérations Européennes et Transfrontalières

Le département possède de nombreux cours d'eau et lacs et la diversité de ces milieux permet la pratique de tout type de pêches du petit torrent de montagne jusqu'au Rhône ainsi que dans les lacs. En effet, sont recensés 3 800 km de rivières de catégorie 1 (peuplement piscicole dominant constitué de salmonidés) et 27 000 ha de lacs (54 plans d'eau dont les lacs d'Annecy et Léman).

Aujourd'hui, ce sont presque 30 000 adhérents qui profitent

du territoire pour pratiquer le loisir pêche.

Aussi, le Département, en étroite collaboration avec les acteurs de la pêche, a élaboré en juin 2022 un premier "Plan Pêche" ambitieux. Son objectif principal consiste en la préservation des milieux naturels, de la biodiversité, des cours d'eau et la sensibilisation des nouvelles génération à préserver les milieux aquatiques.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Garantir un accueil de qualité le long des rivières et des lacs
- Maintenir et suivre les populations piscicoles autochtones
- Renouveler et moderniser les équipements tels que les bâtiments, bateaux...
- Préserver les milieux naturels par la réhabilitation des rives et milieux aquatiques
- Préparer l'avenir en soutenant les actions pédagogiques

SUIVI

Direction référente

Direction animation territoriale et développement durable
Service environnement et espaces naturels sensibles

Document de référence

- Délibération cadre n°CD-2022-087 du 12 juin 2022
- Plan Pêche juin 2022

Indicateurs de suivi

- Nombre de demandes de subvention instruites et délibérées : 0

COÛT DE L'ACTION

Dépenses prévisionnelles au BP 2023

I : 530 000€

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2022 : nouvelle fiche - amélioration continue à aborder dans le RDD 2023 - édition 2024

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Changement climatique et énergies

- Réaliser des pêches de sauvegarde en cas de sécheresse des milieux
- Soutenir la réhabilitation énergétique des installations piscicoles et des bâtiments



Société de la connaissance

- Soutenir les actions pédagogiques dans le but de sensibiliser les jeunes au respect de la qualité de l'eau et à la préservation des milieux aquatiques
- Préserver et entretenir le patrimoine culturel et historique de pêche des bords de lac



Gouvernance

- Accompagner les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques dans leur demande de financement
- Concertation avec la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques



Développement socio-économique

- Soutenir le renouvellement des équipements, des bâtiments et des bassins piscicoles
- Développer une nouvelle offre en accompagnant la création de parcours de pêche spécifique



Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles

- Surveiller les espèces à enjeux - préserver les ressources halieutiques
- Maintenir et suivre les populations autochtones
- Garantir la qualité des cours d'eau
- Réhabiliter les rives en soutenant le retrait d'anciennes décharges

2. DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES DÉPARTEMENTALES ET PROGRAMMES MIS EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE

MOYENS DE L'INSTITUTION

58. Accompagner les projets professionnels des personnes en situation de handicap

ACCOMPAGNER LES PROJETS PROFESSIONNELS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

ACTION
PARTENARIALE

Compétence du Département > Moyens de l'institution

8^e Commission : Finances, ressources humaines et administration générale

Dans le cadre du conventionnement avec le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), de 2014 à fin 2017, des actions en direction du handicap ont été reconduites en 2022 :

- aides techniques et humaines pour des agents en situation de handicap (bureau adaptable électrique, appareillage auditif, aide au transport domicile-lieu de travail, aménagement véhicule, auxiliaire de vie professionnelle, etc.).

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Au-delà de la contrainte légale des 6 % de travailleurs handicapés dans la collectivité, rester mobilisé sur le recrutement, l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap,
- Renforcer la prévention afin d'éviter l'apparition de nouveaux handicaps au sein des effectifs actuels
- Sensibiliser davantage les collectifs de travail sur la notion de handicap psychique

SUIVI

Direction référente

Direction Ressources Humaines

Document de référence

Loi du 11 février 2005 "pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées"

Indicateurs de suivi

156 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi (132 RQTH, 24 AT) **au 31 décembre 2022**

Obligation d'emploi atteinte en 2022 avec un **taux d'emploi direct de 6,11 %**

AMÉLIORATION CONTINUE

En 2022:

- Souhait de définir une politique de Handicap au sein du Département de la Haute Savoie
- Favoriser le recrutement des personnes en situation de handicap et celui des apprentis BOE (information et sensibilisation des équipes)
- Conventionnement FIPHFP : permettre de définir des actions en les rendant visibles, et de disposer d'un préfinancement avant la mise en œuvre de ces actions. A noter que sans conventionnement, le FIPHFP ne prend en charge que 40 000€ des dépenses annuelles
- Développer le réseau H, partenariat avec CRP La Passerelle pour recrutement BOE et stagiaires. Une rencontre devait avoir lieu avec la Directrice de la Passerelle en 2020 (annulée du fait du confinement)
- Développer des actions de communication et sensibilisation au handicap au sein de la collectivité et finaliser la plaquette à destination des agents sur les droits des travailleurs en situation de Handicap

- accompagnement au maintien dans l'emploi : bilan de compétences, formation, prestations spécifiques
- achats auprès d'Entreprises Adaptées (EA), d'Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT)
- développement des contrats d'apprentissage aménagés pour des personnes en situation de handicap

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Consommation et production durables

- Marchés réservés aux ESAT et EA



Société de la connaissance

- Sensibilisation des agents au handicap



Santé publique, prévention et gestion des risques

- Maintien en et dans l'emploi de personnes en situation de handicap
- Travail en coordination avec les préventeurs



Cohésion sociale et solidarité

- Sensibilisation au handicap
- Prévention
- Recrutements dérogatoires au concours



Gouvernance

- Suivi et accompagnement d'agents et d'apprentis par différents partenaires : S.A.M.E.T.H. - CAP EMPLOI, Solidarité Pour Réussir (S.P.R.74), Promo Rhône Alpes Conseil, Raisonance Entreprise, l'A.D.A.P.T. 74, JLO Emploi
- Pour la formation des agents : C.I.B.C., le Centre de Réadaptation Professionnelle Passerelle d'Annecy le Vieux et le C.N.F.P.T.
- Maison Départementale des Personnes Handicapées

COÛT DE L'ACTION

Dépenses réalisées en 2020 et 2021

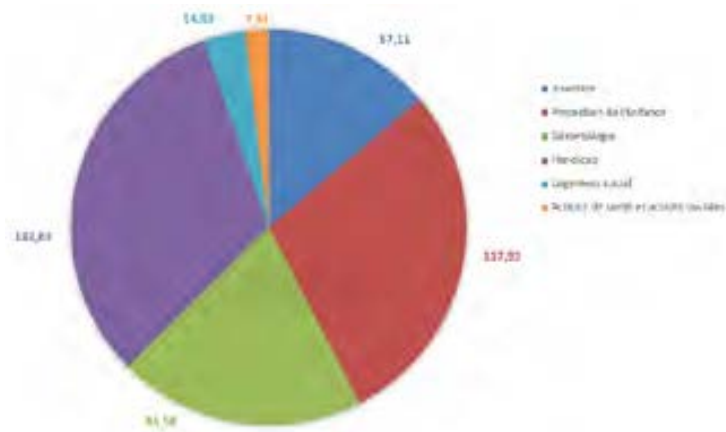
Achat de prestations auprès d' E.S.A.T./E.A. (fournitures et main d'œuvre)	Aménagements postes, aides techniques et humaines, formation
2020 : 256 266,01 € 2021 : NC	2020 : 90 344,30 € 2021 : 67 656 €

DEPENSES MANDATÉES PAR POLITIQUE PUBLIQUE

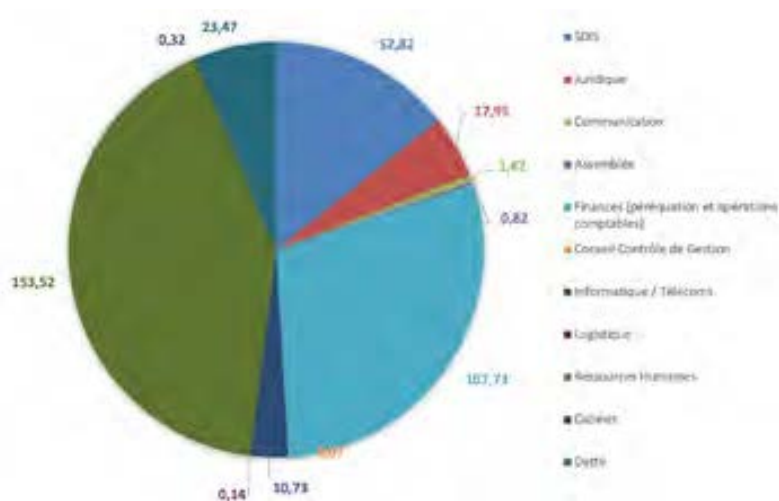
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

EXTRAIT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

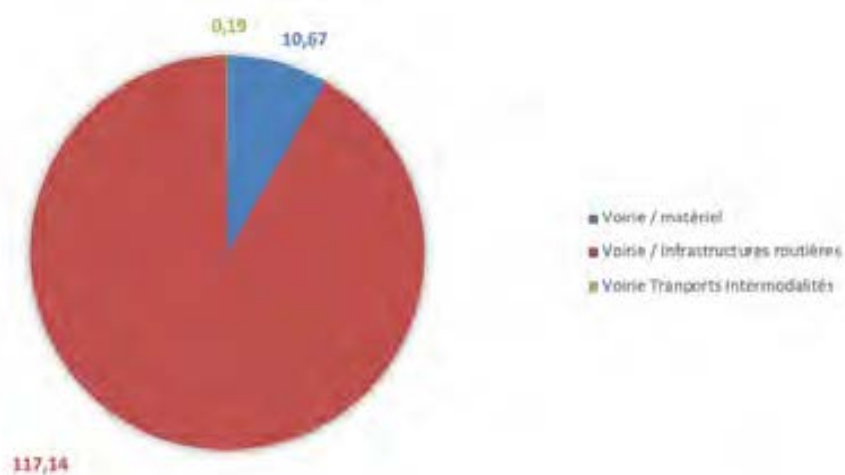
SOCIAL : 413,25 M€



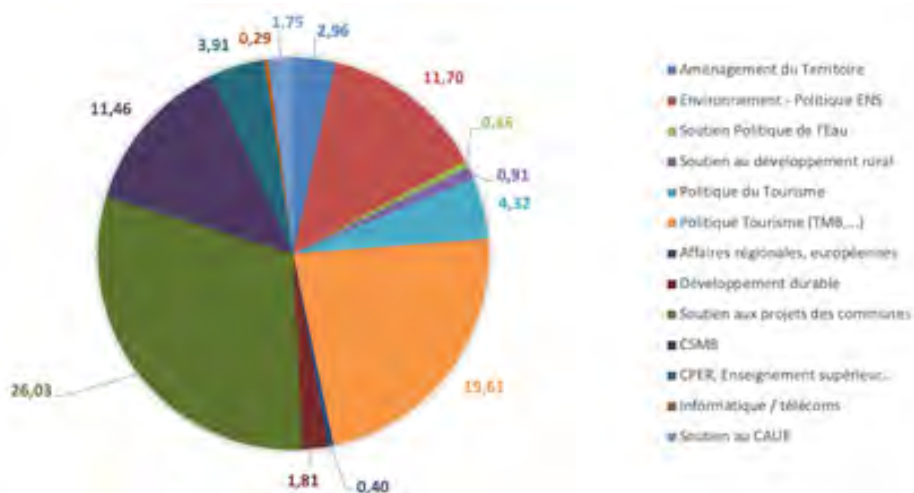
MOYENS DE L'INSTITUTION : 369,39 M€



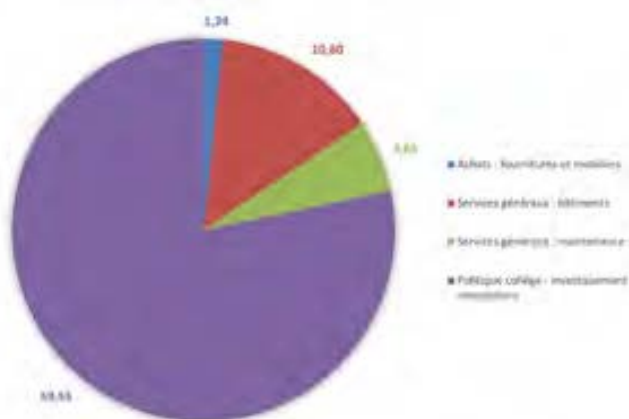
INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET GRANDS DÉPLACEMENTS : 128 M€



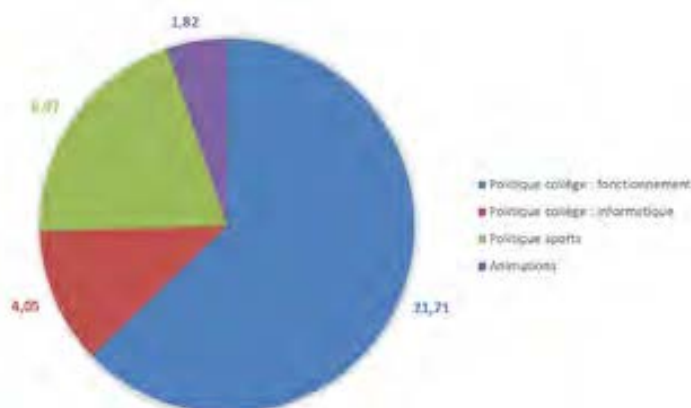
SOUTIEN AU TERRITOIRE DÉPARTEMENTAL : 85,60 M€



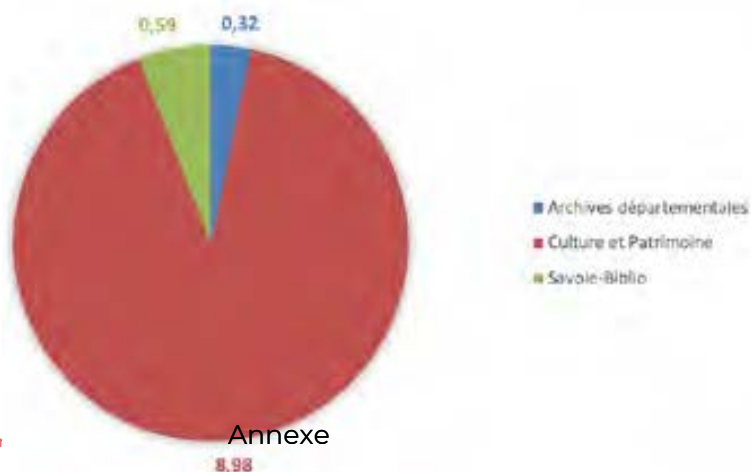
BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX : 76,03 M€



ÉDUCATION ET FORMATION : 34,54 M€



CULTURE ET PATRIMOINE : 9,89 M€



II. PORTRAIT DE TERRITOIRE



BULLETIN CLIMATIQUE DE L'ANNÉE 2022

Une longue période de chaleur et des records

Avec une anomalie de +2,7°C par rapport à la normale 1961/1990, c'est 0,6°C de plus que 2011 qui détenait jusque-là la première place du podium (à quasi-égalité avec 2018 et 2020), soit un bond jamais vu entre deux années records. Les températures extrêmes sont apparues dès le mois de mai et se sont terminées en octobre (mois d'octobre le plus chaud depuis 1951, mai, juin, juillet et août parmi les premiers). Malgré une petite pause en septembre, c'est la plus longue vague de chaleur jamais vécue. Les mois de février, mars et décembre ont eux aussi été bien au-dessus des normales. Cette conjonction d'hiver doux, de printemps, d'automne très chauds et d'été caniculaire font de 2022 une année totalement atypique en termes de températures.

Peu de pluie et de la sécheresse

Les cumuls annuels de précipitations à La Clusaz placent 2022 à la 11^e place des années les plus sèches depuis 1959. Il y a bien eu, en début et fin d'année, en avril et septembre, de bons épisodes de pluie, mais le déficit a été abyssal en mars, juillet et août (qui finissent en tête des mois les plus secs depuis 1959). La moyenne des cumuls entre mars et août égale celle de 1976. La différence entre 2022 avec d'autres années sèches comme 1976 ou 1989 réside dans les valeurs extrêmes de températures maximales journalières de mai à fin août, qui ont fait atteindre des sommets à l'évapotranspiration et ont engendré une sécheresse de surface très importante.

Un enneigement bien parti puis en grand déficit

Comme souvent sur ces dernières années, ce sont les contrastes qui caractérisent le mieux l'évolution de l'enneigement sur l'ensemble de la saison. Les cumuls de neige ont été au rendez-vous en décembre, 13^e mois de décembre le plus enneigé depuis 1959 à Megève. Puis une accalmie s'est produite dès la mi-janvier avec la présence d'un puissant anticyclone. Un peu de neige en février, puis un quasi record en mars avec seulement 5 cm tombés au sol. Quelques giboulées début avril et une montée de la chaleur aura raison du manteau neigeux qui disparaîtra quasiment des massifs dès le mois de mai, accentuant ainsi le manque d'eau pour l'été. L'enneigement de la saison 2021/2022 se classe finalement, grâce à décembre, dans le milieu de tableau du classement depuis 1959.

THÔNES



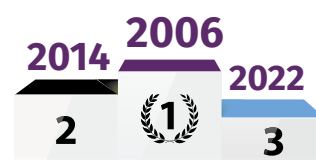
T°C. MOY. ANNUELLE

2022 : année la plus chaude depuis 1950



T°C. MOY. ÉTÉ

2022 : 2^e été le plus chaud depuis 1950



T°C. MOY. AUTOMNE

2022 = 3^e automne le plus chaud depuis 1950

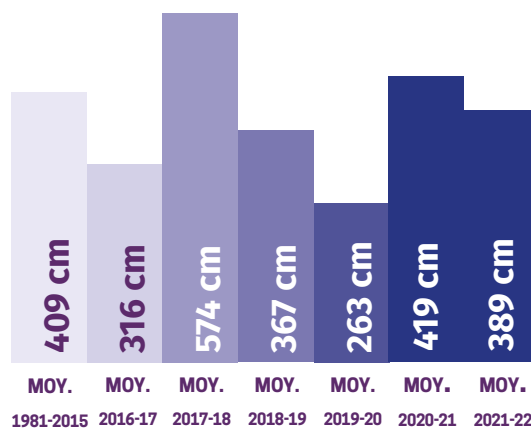
CHAMONIX



MOY. 1981-2010 MOY. 2014-15 MOY. 2016-17 MOY. 2017-18 MOY. 2018-19 MOY. 2019-20 MOY. 2020-21 MOY. 2021-22

41^e hiver le plus enneigé depuis 1959

MEGÈVE



33^e hiver le plus enneigé depuis 1959

UN POINT SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE EN MONTAGNE EN 2022

Comme pour l'ensemble des Alpes, la Haute-Savoie est fortement exposée aux effets du réchauffement des températures.

Avec une augmentation moyenne annuelle de +2.4°C à Thônes ⁽¹⁾ entre 1950 et 2022, soit presque deux fois plus que la moyenne française, les vagues de chaleur s'intensifient avec le temps et durent plus longtemps. L'année 2022 en est un bon exemple, comme les années précédentes qui ont connu d'importantes canicules (2020, 2019, 2018, 2015...). En hiver, ce sont désormais les changements de temps qui étonnent, soit par de la douceur persistante durant plusieurs semaines (décembre 2015), ou juste le temps d'un redoux exceptionnel : les fameux coups de pluie, jusqu'à 2500m en plein hiver, comme fin décembre 2021 ⁽²⁾. Les mois de février, d'habitude très frais, sont maintenant une année sur deux exceptionnellement doux.

Ces évolutions ne sont pas nouvelles : le réchauffement a commencé lors des hivers du début des années 1990, et s'est ensuite matérialisé avec la canicule de 2003 et des printemps très chauds comme en 2007. Mais comme à la fin des années 1980, un nouveau palier a été franchi vers 2014, et son point d'orgue 2022. En effet, sur neuf années, seule une, 2021, est au niveau des normales, les autres étant bien plus chaudes. C'est dans le même temps une quasi-disparition des périodes de grands froids ou de fraîcheurs estivales. Il est fort probable que le climat qui s'est installé depuis 2014

devienne la nouvelle norme pour les années à venir. Bien qu'il soit difficile d'anticiper la météo à cette échelle, en contexte El niño ⁽³⁾, nous devrions observer des périodes de douceur et de chaleur majoritaires, entrecoupées de temps à autres par quelques coulées d'air polaire.

Ce réchauffement est à croiser avec les précipitations annuelles, qui, contrairement aux températures, n'évoluent pas significativement sur les Alpes depuis 1959. Les cumuls varient d'une année à l'autre, par exemple à La Clusaz entre 1500 et 2000mm. En affinant l'analyse, on observe toutefois une légère baisse sur les saisons estivales et automnales, qui s'est traduite par des conditions hydriques et végétatives plus difficiles en alpages ; et une hausse en hiver, entraînant une augmentation mécanique des cumuls de neige en altitude par rapport aux hivers des années 2000 plus secs. Notons que ces cumuls de neige restent encore loin de ceux observés dans les années 1980, et qu'ils iront en s'amenuisant au fur et mesure du réchauffement et de la remontée de la limite pluie-neige.

Et pour le futur ? L'année 2022 nous offre une fenêtre de lecture. Une saison estivale "étirée" rognant sur le printemps et l'automne, avec un "cœur d'été" caniculaire, et des conditions très variables sur le semestre hivernal, alternant douceur, neige et pluie. Une situation qui entraîne de nouveaux aléas et en renforce d'autres : augmentation des risques gravitaires (écroulements, chutes de séracs, avalanches humides...), des sécheresses des

cours d'eau et bientôt des sols, une fragilisation accrue des forêts, une nature déboussolée et même les Alpes qui verdissent sous l'effet de la remontée de certaines espèces ⁽⁴⁾ et la fonte des glaciers qui atteint son paroxysme en 2022. C'est aussi l'année de la prise de conscience de l'importance de la ressource en eau et du défi de son partage, entre activités elles-mêmes, et avec les milieux naturels, qui devient désormais un enjeu sociétal.

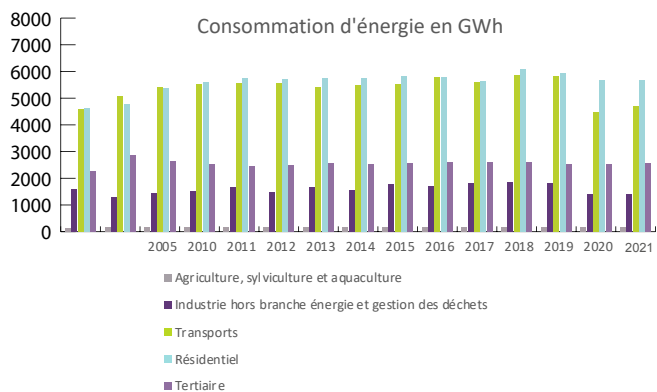
Et c'est bien un mouvement de fond qui s'est engagé avec le dernier rapport du GIEC ⁽⁵⁾ sans équivoque sur la responsabilité des émissions de gaz à effet de serre, et la nécessité d'engager des chantiers pour anticiper et s'adapter à ces nouvelles conditions climatiques.

Sources : (1) Agence Alpine des Territoires (AGATE), Observatoire du changement climatique (2) <https://www.skipass.com/news/meteo-neige-bilan-hiver-2022-montagne.html> (3) <https://public.wmo.int/fr/info-ni%C3%B1oni%C3%B1a> (4) CREA, La nature déboussolée, 2021 (5) Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)

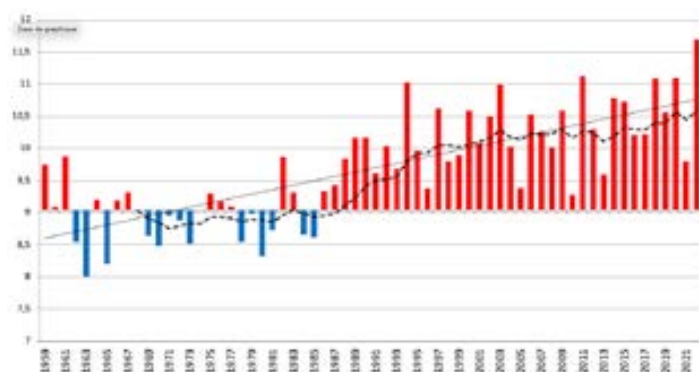


LES INDICATEURS TERRITORIAUX

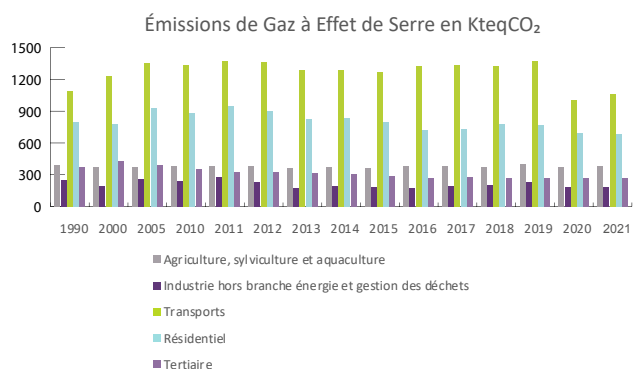
■ CONSOMMATION D'ÉNERGIE



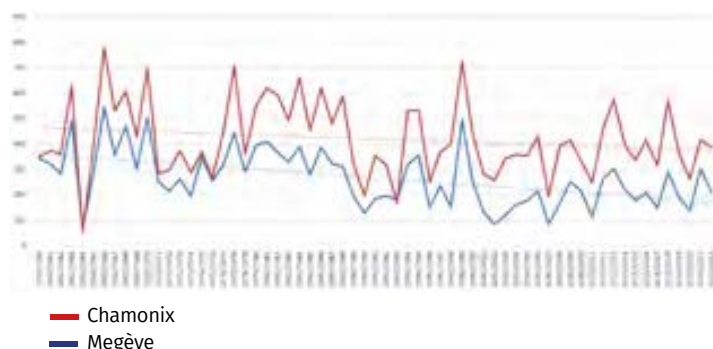
■ TEMPÉRATURES MOYENNES À THÔNES (EN °C)



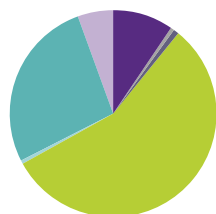
■ ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE



■ CUMULS DE NEIGE (en cm) À CHAMONIX (1 000 m) ET À MEGÈVE (1 080 m)



■ PRODUCTION D'ÉNERGIE EN HAUTE-SAVOIE EN GWh



- bois & autres biomasse solide
- biogaz
- incinérateurs
- production nette des PAC
- hydro-électricité
- photovoltaïque
- solaire thermique

TRANSPORT ET MOBILITÉ

ENJEUX GLOBAUX

Prendre en compte l'impact des transports sur l'environnement, l'économie, l'aménagement et la cohésion sociale

Tout système de transport influe sur l'organisation de la production des biens et services. Depuis le choix des matières premières jusqu'aux déplacements du consommateur final, il structure les flux de marchandises et les déplacements professionnels ou privés, voire l'urbanisation.

Les services de transports contribuent à l'activité socio-économique, aux relations et à la cohésion sociale, à l'insertion des personnes handicapées, âgées ou isolées dans des quartiers décentrés ou des zones rurales éloignées. L'amélioration des transports est ainsi une composante significative des projets de rénovation urbaine.

Les transports sont à l'origine d'impacts directs environnementaux significatifs. Ils sont les principaux émetteurs de CO2 dans le monde.

En France, la part des émissions de gaz à effet de serre associées au transport est de 31 % dont ¼ est due au Poids Lourds et plus de la moitié aux véhicules particuliers. Le transport aérien et le transport routier sont ceux qui génèrent le plus d'émissions de gaz à effet de serre par kilomètre parcouru.

Le secteur des transports a été l'un des plus touchés par les impacts de la crise du Covid-19. L'année 2022 marque néanmoins une nette reprise des flux de passagers et de marchandises.

LES ENJEUX IDENTIFIÉS EN HAUTE-SAVOIE

La voiture largement dominante pour se rendre au travail

En 2017, 79,6 % des actifs vont au travail en voiture. Représentant une faible part des déplacements, la part des actifs utilisant les transports en commun a augmenté d'environ 68 % entre 2006 et 2018.

Une accidentologie en hausse en 2021

En 2021, 448 accidents ont été dénombrés sur les routes départementales. Le nombre de blessés hospitalisés a augmenté de 12% entre 2020 et 2021. Entre 2005 et 2021, le nombre de blessés graves a diminué de 51 %.

Une exposition au bruit réelle

Le long des routes départementales, 44 555 personnes en 2020 ont été exposées à des niveaux sonores équivalents ou supérieurs à ceux d'une conversation courante ou d'un sèche-linge (68 dB(A)).

Une exposition à la pollution atmosphérique à prendre en compte

La qualité de l'air s'est nettement améliorée en raison des périodes de confinements liées à l'épidémie de coronavirus ayant engendré une forte réduction des déplacements. Air Rhône-Alpes, association de surveillance de la qualité de l'air, estime qu'en 2019 :

- 800 Haut-Savoyards (300 de plus qu'en 2018) sont exposés à des valeurs supérieures au seuil réglementaire de dioxyde d'azote (traceur de pollution automobile),
- environ 0,2 % (92 000 de moins qu'en 2017) des Hauts-Savoyards sont exposés à des niveaux d'exposition au PM10 supérieurs au seuil recommandé par l'OMS en moyenne annuelle (particules fines émises, pour partie, par les véhicules routiers à moteur thermique).



© Shutterstock

LES INDICATEURS TERRITORIAUX

DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL EN 2018



ACCIDENTOLOGIE EN 2021

29 TUÉS

240
BLESSÉS GRAVES

309
BLESSÉS LÉGERS

EXPOSITION À LA POLLUTION DES VÉHICULES

NO₂
800 PERS.

PM10
0,2% DES
HAUT-SAVOYARDS

BRUIT 68 DB (A)
44 555 PERS.

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES RESSOURCES NATURELLES

ENJEUX GLOBAUX

Protéger les écosystèmes pour assurer la survie des sociétés humaines

Les ressources naturelles comprennent les ressources naturelles fossiles et minérales, les matériaux issus du milieu naturel, les terres arables. La diversité biologique, ou biodiversité, représente l'ensemble des espèces vivantes présentes sur la terre (plantes, animaux,

micro-organismes...), les communautés qu'elles forment et les habitats dans lesquels elles vivent. L'humanité fait partie intégrante de cette biodiversité.

Le vivant fournit nourriture, fibres, principes actifs de la pharmacopée et répond à nos besoins les plus essentiels.

Les activités humaines, par leurs impacts sur le cycle de l'eau et la biologie des sols, par leurs prélèvements excessifs et

la modification des biotopes, appauvrissent la biodiversité à un rythme sans précédent, qui va à l'encontre du développement durable et compromet le bien-être, voire la survie, de l'humanité. Le changement climatique exacerbe le problème. Les populations les plus pauvres, sont aussi les plus fragiles, les plus dépendantes et les plus menacées.

LES ENJEUX IDENTIFIÉS EN HAUTE-SAVOIE

De nombreuses actions engagées pour préserver une nature exceptionnelle

Différentes démarches ont été menées par les collectivités, l'État et le tissu associatif, en vue de préserver les espèces et les milieux naturels. Ces actions visent également à accueillir et sensibiliser le public sur le fonctionnement de ces écosystèmes fragiles. Des acteurs variés peuvent ainsi intervenir de manière coordonnée sur les mêmes espaces.

L'obligation de limiter la fragmentation des espaces

Les surfaces urbanisées ont augmenté de près de 49 % en 30 ans, principalement au dépend de zones agricoles et, dans une bien moindre mesure, de zones naturelles. La fragmentation des espaces menace les continuités écologiques. Celles-ci, distribuées au sein des espaces de "nature ordinaire", constituent les liens indispensables avec les "cœurs de nature" que sont les réservoirs

de biodiversité. Leur maintien, ou leur restauration, sera le gage de la préservation d'une biodiversité riche et anticipera sur les effets du changement climatique dans les déplacements d'espèces.

Pour les agriculteurs, le mitage entraîne des difficultés d'épandage, d'accès aux parcelles et de nuisance pour les habitants, qui peuvent conduire à l'abandon de l'exploitation des parcelles à proximité d'habitations, à la réduction des surfaces cultivables et donc à une intensification sur les espaces cultivés, contradictoire avec le cahier des charges des Appellations d'Origine Contrôlée (AOC).

Une qualité des cours d'eau qui s'améliore...

Des efforts importants ont été réalisés par les collectivités ces dernières années en matière d'assainissement collectif, ce qui se traduit par une augmentation du nombre de stations d'épuration et de leur capacité, ainsi que par une amélioration de la performance des traitements.

De même, les obligations réglementaires incitent les entreprises à traiter leurs rejets. Globalement les qualités physico-chimique (oxygénation, nutriments, thermie et acidification) et biologique (composition du peuplement d'invertébrés, espèces d'algues présentes) des cours d'eau du département tendent à s'améliorer. L'indice poisson rivière (IPR) permet de passer de l'observation du peuplement en place à une indication sur l'état du milieu aquatique.

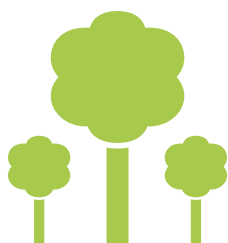
... mais pourrait être menacé par le changement climatique en cours

L'augmentation de l'occurrence de périodes de sécheresse pourrait avoir une incidence sur les débits d'étiage et favoriser l'augmentation de la concentration de polluants dans les cours d'eau. De même, la récurrence de phénomènes pluvieux intenses favorisera le rejet, dans les milieux naturels, d'effluents non traités.



LES INDICATEURS TERRITORIAUX

■ PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS



139 220 ha DE SITES NATURA 2000 (SIC ET ZPS)

21 115 ha DE RÉSERVES NATURELLES

34 776 ha POUR 201 SITES LABELLISÉS ESPACES NATURELS SENSIBLES

7 741 ha D'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE

■ SURFACES URBANISÉES 1991-2021



+ DE 10 492 ha

(Surface du Grand Annecy : 12 200 ha)

■ INDICE POISSON RIVIÈRE 10 stations

2021



0 9 1 0 0

■ ÉTAT (OU POTENTIEL) ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU DANS 117 STATIONS

2021



0 44 47 18 8

■ ÉTAT DU PARC D'INSTALLATIONS RELEVANT DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

2019



32 333

CONFORMES OU ACCEPTABLES



10 112

SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE

ENJEUX GLOBAUX

L'égal accès pour tous à l'éducation, à la formation et à la culture, un facteur majeur de cohésion sociale, à tous les niveaux de formation et à toutes les étapes de la vie

L'éducation et la formation permettent de former les citoyens et les futurs citoyens aux enjeux fondamentaux du développement durable, d'acquérir les savoir-faire et les savoir-être indispensables pour s'adapter aux évolutions du monde et de la société. Ces évolutions impliquent, d'une part, un effort d'anticipation pour

bénéficier des nouvelles possibilités qui se présentent et, d'autre part, une gestion de la transition entre anciennes et nouvelles pratiques. Les formations professionnelles initiale et continue y contribueront significativement.

L'éducation au développement durable, par ses dimensions éthiques et sociales, participe à la formation citoyenne. Elle est, par nature, portée par toutes les disciplines d'enseignement et d'activités éducatives scolaires et extrascolaires. Par le biais de l'éducation des jeunes, elle facilite

la mobilisation effective du grand public autour des enjeux de développement durable.

La promotion, la protection et le maintien de la diversité culturelle sont des conditions essentielles du développement territorial. L'accès à la culture et au savoir est à la fois vecteur de développement personnel, d'épanouissement et de mieux vivre ensemble. En s'adressant à tous les publics, la culture contribue à la cohésion du territoire.

LES ENJEUX IDENTIFIÉS EN HAUTE-SAVOIE

Une offre universitaire en développement, mais modeste

Une partie des jeunes âgés de 18-25 ans partent suivre leurs études hors du département et reviennent ensuite diplômés. Des filières de formation se renouvellent et se structurent en lien avec les activités économiques implantées sur le territoire : décolletage, mécatronique, image en mouvement, outdoor...

Une diminution régulière des jeunes sans diplôme

Entre 2010 et 2018, le niveau de qualification des jeunes (25-34 ans) est en hausse de 11%. Cette augmentation concerne les hommes comme les femmes. En 2019, 13,1% des jeunes (20-24 ans) n'ont aucun diplôme.

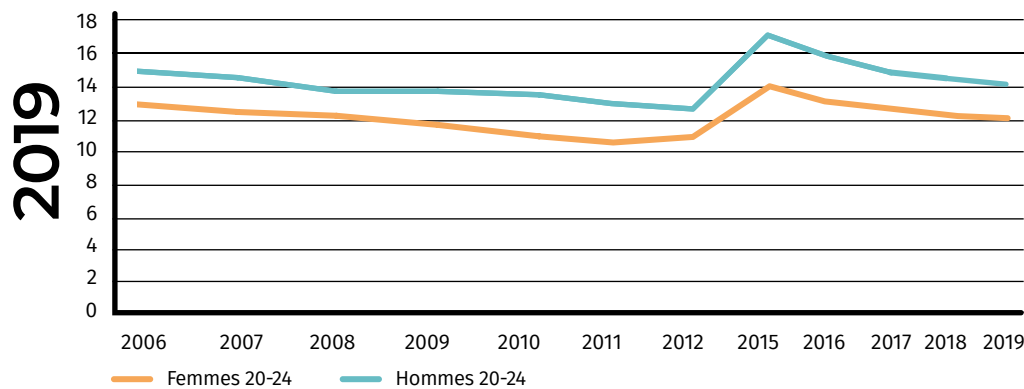
Une augmentation continue du nombre de bibliothèques

Si la diversité de l'offre culturelle (événementielle, patrimoniale, publique ou privée) la rend difficilement appréhendable au travers d'indicateurs à l'échelle territoriale, on note que le nombre de bibliothèques en Pays de Savoie continue à augmenter tout comme le nombre de réseaux de lecture publique. Globalement, les moyens des bibliothèques progressent et les services à la population se développent. Au-delà du prêt, la bibliothèque est un lieu où l'on vient pour se documenter, se divertir, échanger, travailler, voir une exposition ou assister à une animation.



LES INDICATEURS TERRITORIAUX

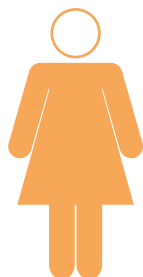
■ PART DES JEUNES SANS DIPLÔME (20-24 ANS)



13,1 %
N'ONT AUCUN DIPLÔME

■ NIVEAUX DE QUALIFICATION DES 25-34 ANS

DIPLÔMES INTERMÉDIAIRES

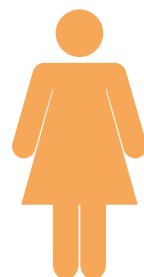


18 879



24 796

DIPLÔMES SUPÉRIEURS



29 780



22 193

2019

■ OFFRE DES LIEUX DE LECTURE PUBLIQUE

2021



199 BIBLIOTHÈQUES
(DONT POINTS D'ACCÈS AUX LIVRES)



SURFACE
46 397 m²



BUDGET
D'ACQUISITION
1 437 039 €



DURÉE
D'OUVERTURE
3 573 heures

DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

ENJEUX GLOBAUX

Maintenir un niveau d'emploi permettant à chacun de vivre décemment de ses revenus, tout en limitant l'impact des modes de production sur l'environnement

L'augmentation de la productivité des ressources et la réduction des impacts environnementaux doivent être au cœur des préoccupations des acteurs économiques et de leurs

innovations. Ils sont amenés à anticiper dès maintenant des changements de grande ampleur visant une plus grande sécurité d'approvisionnement grâce :

- à la (éco)conception des produits,
- à la promotion de la réutilisation et à la mutualisation des outils / équipements,
- au développement du recyclage et de la substitution de matériaux,
- aux économies de ressources,
- au développement des énergies renouvelables.

Par ailleurs, l'évolution structurelle de l'économie (développement des services, désindustrialisation, développement du numérique...) entraîne implicitement une modification des pratiques et une adaptation des savoir-faire. Cette évolution de l'économie favorise également l'émergence de nouveaux métiers.

LES ENJEUX IDENTIFIÉS EN HAUTE-SAVOIE

Des créations d'emplois sur le territoire liées avant tout à l'économie présentielle

En dehors des "piliers" majeurs que sont le décolletage, le tourisme, l'agriculture, la mécatronique, l'outdoor et l'image en mouvement, les emplois créés en Haute-Savoie relèvent davantage de l'économie "présentielle", c'est-à-dire dont la vocation est de répondre aux besoins de la population du territoire et non pas de s'exporter.

Tourisme : un secteur économique touché par la crise qui se réinvente

En 2021, la fréquentation touristique annuelle sur le département représentait l'équivalent de plus de 61 000 habitants supplémentaires à l'année. Ce chiffre est en baisse par rapport à 2001 : la fréquentation touristique entre 2001 et 2021 a baissé de près de 43 %. Durement touché par la crise sanitaire, le secteur touristique a su rebondir et adapter son offre malgré la baisse de fréquentation notamment des touristes étrangers. Les plans de relance mis en place au niveau

étatique mais aussi les aides départementales à destination des acteurs locaux ont permis de maintenir une certaine activité. Le Département a également maintenu son accompagnement auprès des territoires par le biais de financements de projets touristiques et voté une aide d'urgence en faveur des stations de montagne. L'année 2021 a été marquée par le lancement de nombreux plans par le Département : vélo, nordique, alpin...lesquels ont été déclinés tout au long de l'année 2022 et permettent un soutien fort dans le développement de projets nouveaux sur la Haute-Savoie.



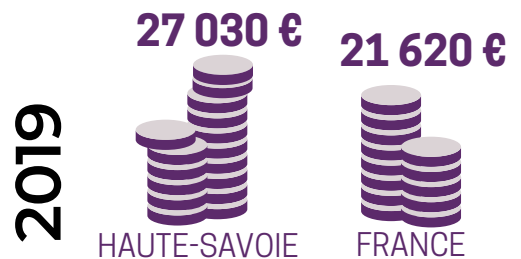
© Adobe Stock

LES INDICATEURS TERRITORIAUX

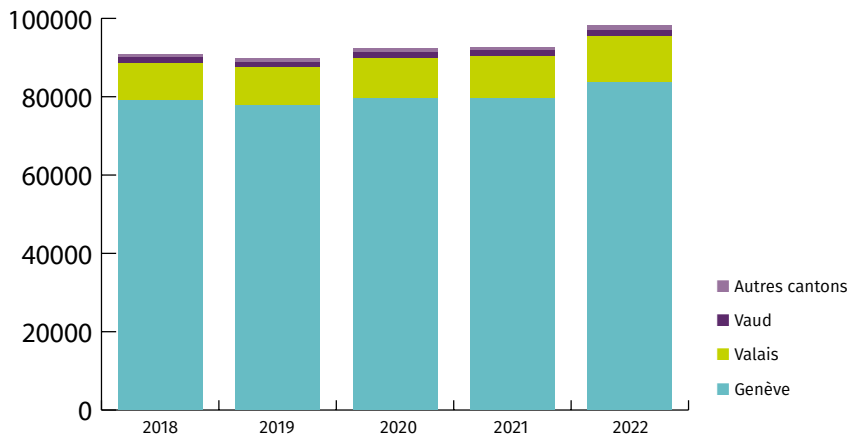
TAUX D'EMPLOI DES 15-64 ANS



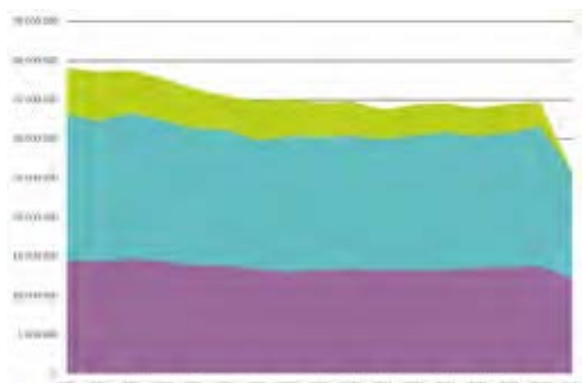
REVENU MÉDIAN DISPONIBLE PAR UNITÉ DE CONSOMMATION



NOMBRE DE FRONTALIERS



FRÉQUENTATION TOURISTIQUE SAISONNIÈRE



ENTRE
2001 ET 2021
-43 %

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ

ENJEUX GLOBAUX

Mettre en œuvre un accompagnement social et sociétal à la mesure de la crise systémique en cours

L'évolution démographique place l'Europe devant des défis majeurs. Le vieillissement des populations, accentué par l'allongement de la durée de vie, est inéluctable. La croissance de la population mondiale et les conflits en cours jouent un rôle important dans l'immigration ;

le changement climatique pourrait venir renforcer les flux migratoires.

La crise financière et économique, inédite et plus récemment sanitaire, va aggraver par son ampleur la pauvreté, creuser les inégalités, frapper durablement les plus démunis. Redéfinir la justice sociale et traiter les inégalités dans une société plus sobre est une condition de changement durable de nos modes de vie et de nos modèles de croissance.

Dans le contexte actuel de crise, les dépenses publiques d'éducation, de santé et de sécurité sociale jouent un rôle d'amortisseur ; les protections sociales sont un filet de sécurité pour les plus fragiles. L'égalité des chances est une priorité et l'accès à l'emploi doit être placé au cœur des stratégies d'inclusion sociale et de lutte contre la pauvreté, pour lesquelles le développement d'une économie plus respectueuse de l'environnement doit être une opportunité.

LES ENJEUX IDENTIFIÉS EN HAUTE-SAVOIE

Un département riche, mais où les écarts de niveau de vie se creusent

Beaucoup moins touchée par le chômage que le reste du territoire national, la Haute-Savoie reste néanmoins un territoire inégal et cher à vivre. Les inégalités de revenus sont au-dessus de la moyenne nationale. Le haut niveau de salaire moyen, couplé au dynamisme démographique, contribue à renchérir le coût du foncier et a fortiori celui de l'immobilier, notamment à proximité de la frontière avec la Suisse.

Un coût de la vie élevé à l'origine de situations sociales qui se dégradent

Si le taux de pauvreté en Haute-Savoie est moins élevé que dans les autres départements de la région, le coût de la vie rend l'intensité de la pauvreté très forte. En dépit d'une jeunesse diplômée et

insérée, une partie croissante de cette population reste vulnérable à l'exclusion sociale. En effet, en 2018, la situation des jeunes en difficulté se dégrade : 6,08 % des 15-19 ans sont déscolarisés et sans emploi. De plus, les accidents de la vie (maladie, perte d'emploi...) ont des impacts beaucoup plus importants sur les conditions de vie des personnes venues s'installer dans le département sans liens familiaux, que dans le reste du territoire national (hors Ile-de-France).

Une répartition "logement-emploi" très inégale de part et d'autre de la frontière

Si Genève crée un nombre important d'emplois, c'est majoritairement la Haute-Savoie qui produit le logement nécessaire à l'accueil de cette nouvelle population. Les coûts élevés du foncier et de l'immobilier contraignent les ménages à habiter

de plus en plus loin de leur lieu de travail, ce qui pose aussi la question de l'accessibilité aux services et des déplacements domicile-travail. Les plus pauvres peinent à trouver un logement abordable, ce qui se traduit par l'augmentation de la demande de logements sociaux depuis 1994.

La part des 65 ans et plus tend à s'accroître, alors que celle des actifs progresse beaucoup plus lentement

Statistiquement, la population de la Haute-Savoie va vieillir plus rapidement que ce qui est observé au niveau national. La part des plus de 65 ans en 2021 représente 16,8 % de la population. Le vieillissement de la population et les rapprochements familiaux expliquent cette tendance.

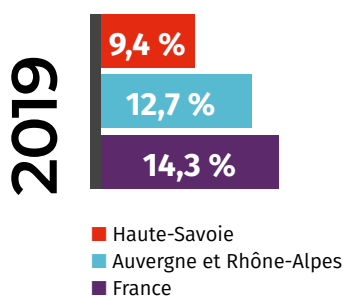


LES INDICATEURS TERRITORIAUX

CHÔMAGE EN HAUTE-SAVOIE



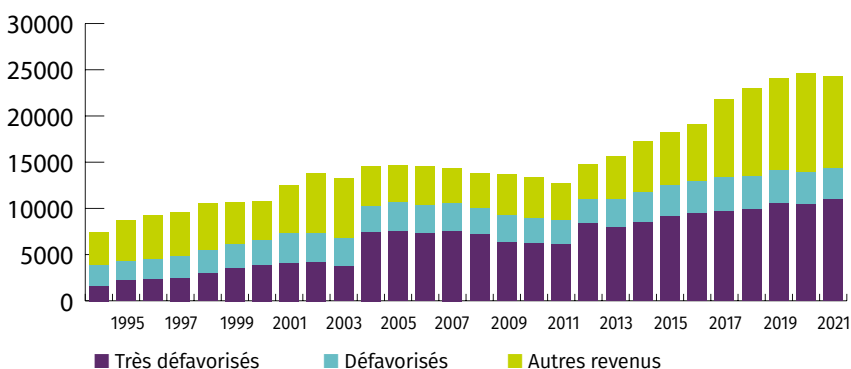
TAUX DE PAUVRETÉ



NIVEAU DE VIE



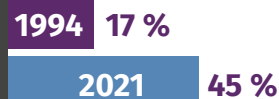
DEMANDES DE LOGEMENTS SOCIAUX



24 361
FOYERS
DEMANDEURS



PART DES
DEMANDEURS
TRÈS DÉFAVORISÉS



TEMPS MOYEN DOMICILE-TRAVAIL



PART DES PLUS DE 65 ANS ÉVOLUTION DE 2006 À 2021



+65 ans 16,8 %

SANTÉ PUBLIQUE, PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES

ENJEUX GLOBAUX

Réduire les impacts de la dégradation de l'environnement sur la santé

En France, l'espérance de vie sans incapacité est l'une des plus élevées au monde. Selon le dernier rapport de l'Insee, l'espérance de vie sans incapacité était en 2021 de 67 ans pour les femmes et de 65,6 ans pour les hommes, ce qui constitue une hausse sensible par rapport au milieu des années 2000.

La garantie de l'accès aux soins pour tous par la couverture médicale universelle constitue un facteur d'équité sociale et de santé durable.

L'article 1 de la charte de l'environnement, adossée à la Constitution, stipule que *"Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé"*. Or, la dégradation de

l'environnement, et notamment la pollution de l'eau et de l'air, peut avoir de sérieuses conséquences sanitaires. Certains risques naturels ou technologiques sont avérés. D'autres, incertains, exigent une vigilance soutenue. L'exposition à ces risques n'est pas identique pour tous : les conditions de vie engendrent en effet des inégalités en matière de santé.

LES ENJEUX IDENTIFIÉS EN HAUTE-SAVOIE

Globalement, un bon état de santé de la population...

En 2018, avec un taux de 1,9 pour mille, la Haute-Savoie enregistrait le taux de mortalité prématurée (avant 65 ans) le plus faible parmi l'ensemble des départements. En 2022, en Haute-Savoie, l'espérance de vie à la naissance est pour les hommes de 82 ans et pour les femmes de 86,4 ans. Ce qui place le département aux 5^e et 6^e rangs au niveau national.

... mais un accès inégal aux soins selon les territoires

L'indicateur d'Accessibilité Potentielle Localisée (APL) aux médecins généralistes* montre clairement qu'un nombre non négligeable de communes présentent un accès à un praticien insatisfaisant. En croisant des données démographiques caractérisant les besoins (population, pyramide des âges), l'offre médicale (nombre de médecins généralistes et niveau d'activité) et le temps d'accès à cette offre, il ressort que certains territoires manquent de médecins.

Dans cette situation, du fait des difficultés de transport, l'accès au soin des personnes les plus précaires se complexifie.

Nota : cet indicateur considère uniquement la population permanente et ne prend pas en compte la population touristique, ce qui peut expliquer que certaines communes de montagne présentent une APL élevée au vu de la population permanente, mais ce taux est automatiquement plus faible en haute saison.

*Indicateur établi par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

Une pollution de fond qui impacte les plus fragiles en premier lieu

Alors que la population est peu exposée à des risques naturels (inondations) ou industriels (2 sites Seveso dans le département en 2021), la préoccupation majeure sur le territoire réside dans la qualité de l'air. Au-delà des pics de pollution, les populations de la vallée de l'Arve et des agglomérations d'Annecy et d'Annemasse sont exposées

à une pollution de fond qui a un impact sanitaire plus ou moins marqué en fonction des saisons et des conditions météorologiques. Elle affecte les personnes fragiles en premier lieu et à des degrés divers suivant la durée d'exposition (picotements oculaires, allergies, pathologies cardiovasculaires et respiratoires, cancers...). Il est aussi maintenant établi qu'une exposition prolongée à une pollution atmosphérique est un facteur de dégradation de l'état de santé et du bien-être, mais aussi de diminution significative de l'espérance de vie.

La qualité de l'air, une préoccupation du territoire

Le Département participe à la mise en place de plans de protection de l'atmosphère (PPA) sur le territoire dans l'objectif de faire diminuer les émissions de gaz à effet de serre et de micropolluants atmosphériques. un deuxième plan de protection de l'atmosphère est en œuvre sur la vallée de l'Arve. Les agglomérations d'Annecy et d'Annemasse se sont engagées dans des plans locaux d'amélioration de la qualité de l'air.



© Adobe Stock

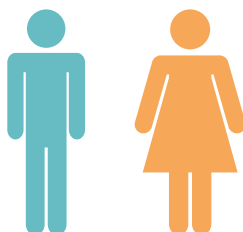
LES INDICATEURS TERRITORIAUX

TAUX DE MORTALITÉ PRÉMATURÉE 2018



1,9/1000

ESPÉRANCE DE VIE 2022



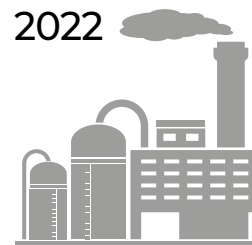
82 ANS 86,4 ANS

EXPOSITION RISQUE INONDATION 2013



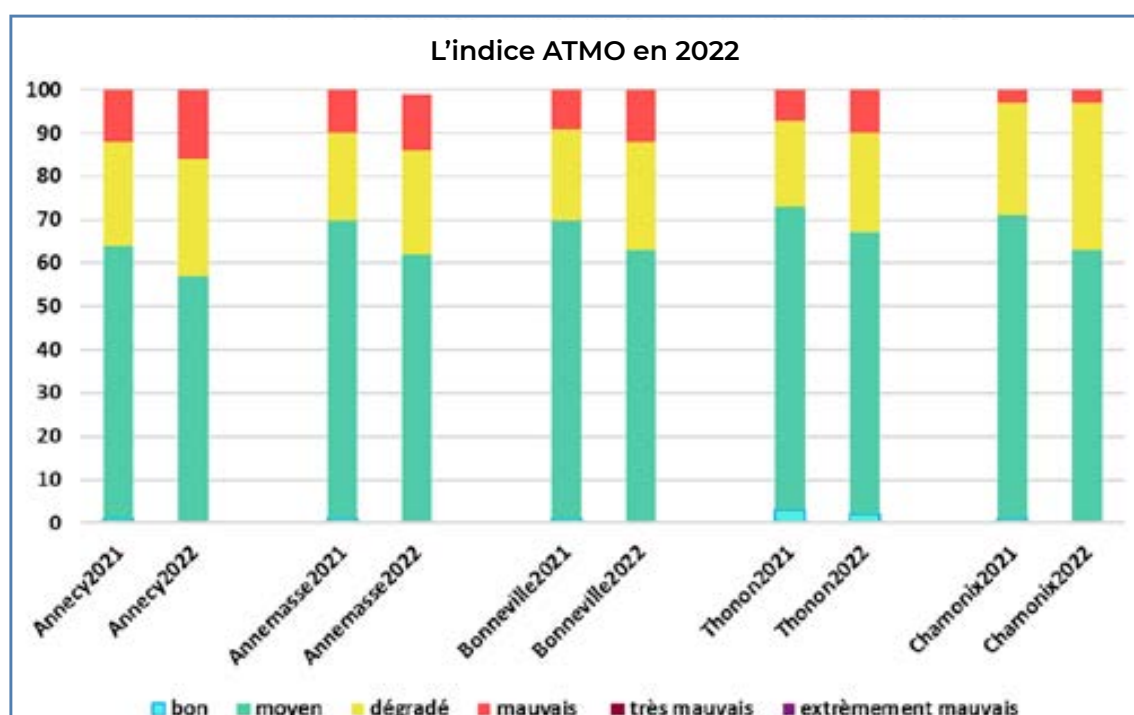
9,4 % DE LA POPULATION

DENSITÉ SITES SEVESO 2022



0,43 SITE POUR 1 000 km²

INDICE ATMO DE LA QUALITÉ DE L'AIR



CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

ENJEUX GLOBAUX

Orienter nos modes de production et de consommation vers une économie qui limite ses impacts sur l'environnement tout en améliorant notre qualité de vie

L'exploitation excessive et croissante des ressources naturelles pour produire et consommer affecte le climat, la diversité biologique, les équilibres naturels, voire la stabilité des sociétés humaines.

Le comportement et l'implication de chacun (citoyens, consommateurs, entreprises de production, distributeurs et pouvoirs publics) sont déterminants pour assurer le succès des changements profonds qui touchent à l'organisation de nos modes de vie. Modifier nos modes de production et de consommation implique d'agir simultanément sur l'offre et la demande.

Concernant le développement de l'Agriculture Bio, le programme

“ Ambition bio 2022 ” porte l'ambition de parvenir à 15 % de la surface agricole utile en France d'ici 2022 et 20 % de produits bio dans la restauration collective. L'objectif de réduction de la production d'ordures ménagères et assimilées (OMA) fixé par le programme national de prévention de déchets 2021-2027 (PNPD) est de -15 % par habitant.

LES ENJEUX IDENTIFIÉS EN HAUTE-SAVOIE

Connaissance des prélèvements et des capacités de production d'eau potable

La connaissance des prélèvements d'eau : prélèvements pour l'alimentation en eau potable, les prélèvements pour des usages agricoles (abreuvement du bétail, production de fromages), des usages industriels, des usages touristiques... est primordiale. La connaissance des volumes prélevés mais également leur répartition en fonction des jours de l'année.

En parallèle, la connaissance des ressources en eau, de leurs qualités de leurs capacités en fonction des saisons, et de leurs évolutions dans le contexte de changement climatique est un autre enjeu majeur de connaissance.

Une agriculture extensive, tournée vers les terroirs et la qualité, et qui tend à se convertir de plus en plus au bio

En 2021, la part de la surface agricole utile (SAU) en bio ou en conversion en Haute-Savoie se situe à 6,1 % de la SAU totale. Toutefois, son taux d'évolution annuel se situe dans la moyenne régionale (à + 10 % / an). Le nombre

d'exploitations bio a doublé entre 2011 et 2019, et l'on observe une réelle dynamique toutes filières confondues (et notamment en maraîchage, arboriculture, viticulture).

La filière bovin-lait représente 80 % de l'activité agricole du Département, et se distingue par l'exigence environnementale de ses cahiers des charges d'appellations (AOP/IGP) : maximum de pâturage, alimentation non OGM, chargement et/ou production encadrée, fumure encadrée, bien-être animal, traçabilité et enregistrement.

Enfin, l'action départementale en matière agricole se distingue par les financements apportés aux agriculteurs au titre des contrats de filière et du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), avec notamment un soutien aux investissements combinant performance économique et environnementale (irrigation économe, sobriété sur les produits phytopharmaceutiques, protection contre les aléas climatiques, etc.).

Toujours plus de déchets collectés

Entre 2008 et 2018, la production globale de déchets non dangereux

a tendance à augmenter de 8,1 %, liée notamment à la croissance de la population de résidents et de touristes. Si elle se poursuit, elle pourrait entraîner la nécessité d'augmenter les capacités de collecte (déchèterie, équipement de collecte...) et de valorisation/traitement (centres de tri, incinérateurs...). Les objectifs de réduction de la poubelle des habitants, fixés par les lois Grenelle, ne sont pas atteints.

Une valorisation des déchets à renforcer

S'il augmente, le taux de valorisation matière et organique (43 % en 2018) reste bien inférieur aux objectifs nationaux fixés à 65 % d'ici 2025 par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV). Ce taux peut être amélioré par la réduction du volume global de déchets produits, et plus particulièrement des ordures ménagères résiduelles (réduire le gaspillage, compostage...), et par l'amélioration du tri des déchets, et notamment l'obligation élargie à tous dès 2024 de tri des biodéchets (Loi AGEV).



© Dep74 - L. Cuette

LES INDICATEURS TERRITORIAUX

■ AGRICULTURE BIOLOGIQUE

2021



7 672 ha
(6,1 % DE LA SAU)



226
EXPLOITATIONS

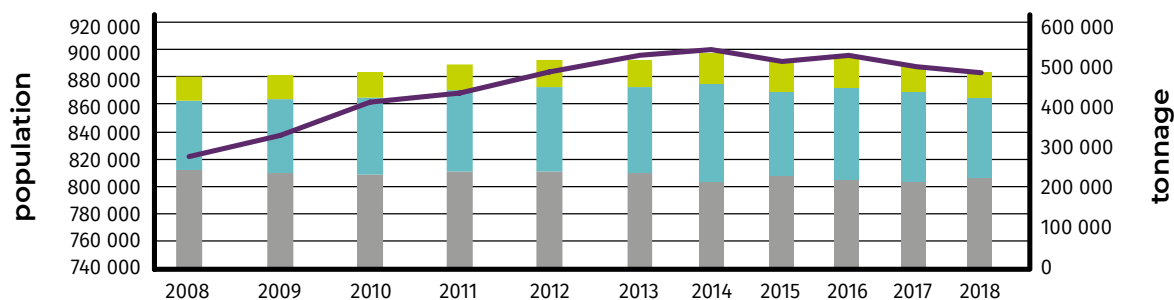


344
TRANSFORMATEURS



96
DISTRIBUTEURS

■ PRODUCTION DE DÉCHETS DES MÉNAGES



GOVERNANCE

ENJEUX GLOBAUX

L'amélioration continue du mode de gouvernance au service d'une organisation publique socialement responsable

La gouvernance désigne une façon de prendre des décisions reposant sur une multiplication des lieux de décision et des acteurs associés. Moderniser l'action publique, privilégier la concertation et la médiation, gérer la pluralité d'intérêts parfois contradictoires,

favoriser la mobilisation : la gouvernance est fondée sur le partenariat, l'interaction entre les collectivités territoriales, les acteurs de la société et l'État.

La gouvernance peut être déclinée à toutes les échelles de gouvernement. Globale, locale ou thématique, elle est plurielle par nature et nécessite de veiller à la cohérence et à la bonne articulation de ses différentes échelles. Une bonne gouvernance

suppose en amont et tout au long du processus la transparence dans l'évolution du dossier.

Il est à noter que le club développement durable des établissements et entreprises publics (CDDEP) a produit un guide sur des indicateurs de gouvernance des organismes publics en réponse aux enjeux du développement durable.

LES ENJEUX IDENTIFIÉS EN HAUTE-SAVOIE

Les territoires sont au cœur de l'action Climat-Air-Énergie. Si les grandes orientations pour le climat, l'air et l'énergie sont définies à l'échelle nationale dans des plans et stratégies, le niveau régional et intercommunal sont l'échelle d'intégration de ces politiques au niveau territorial.

En 2022, 821 collectivités sont engagées dans la réalisation d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). En Haute-Savoie, 11 PCAET sont en cours de réalisation ou d'élaboration. Le Département de

la Haute-Savoie s'est lancé en 2012 dans une démarche plan climat. Le deuxième Plan Climat Air Énergie Départemental est en cours pour la période 2020-2025.

Les territoires ont également à leur disposition de nouveaux outils pour l'accélération des transitions : les Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Ils permettent d'agir dans la co-construction et le partenariat, où chaque acteur contribue à une feuille de route commune, un agenda programmatique

partagé, pour réussir les transitions à l'œuvre. L'Agence Nationale de la Cohérence des Territoires (ANCT) recense 16 contrats conclus sur le département de la Haute-Savoie fin 2022.

LES INDICATEURS TERRITORIAUX

TAUX DE PARTICIPATION AU 1^{er} TOUR DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

2012
55,75 %

2017
46,46 %

2022
43,1 %



SOURCES DES INDICATEURS TERRITORIAUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Page	Thème	Sources
80	Bulletin climatique de l'année 2022	Agence Alpine des Territoires (AGATE), Observatoire du changement climatique https://www.skipass.com/news/meteo-neige-bilan-hiver-2022-montagne.html https://public.wmo.int/fr/info-ni%C3%B1oni%C3%B1a CREA, La nature déboussolée, 2021 Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)
81	Un point sur le changement climatique en montagne en 2022	Graphiques de la colonne de gauche : ORCAE Graphiques de la colonne de droite : Météo-France, traitement ASADAC-MDP
83	Transport et mobilité	"Déplacements domicile-travail" : Insee "Accidentologie" : Département de la Haute-Savoie "Exposition à la pollution des véhicules" : Air Rhône-Alpes "Bruit" : Département de la Haute-Savoie
85	Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles	"Préservation des espaces naturels" : Département de la Haute-Savoie, DREAL – INPN et des ressources naturelles "Surfaces urbanisées" : Observatoire Départemental - Direction départementale des finances publiques "Indice poisson rivière" : ONEMA "État écologique" : Agence de l'eau RMC "État du parc d'installations relevant du service public ANC" : GRAIE – observatoire régional des SPANCs
87	Société de la connaissance	"Part des jeunes sans diplôme" et "Niveaux de qualification" : Insee "Offre des lieux de lecture publique" : Savoie-biblio
89	Développement socio-économique	"Taux d'emploi" : Insee "Revenu médian" : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa "Nombre de frontaliers" et "Fréquentation touristique" : Observatoire Départemental
91	Cohésion sociale et solidarité	"Taux de pauvreté" : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa "Taux de chômage" : Insee "Niveau de vie" : Observatoire Départemental - Insee "Demandes de logements sociaux" : Pour le Logement Savoyard "Temps moyen Domicile-Travail" : Observatoire Départemental – Insee "Part des plus de 65 ans" : Observatoire Départemental – Insee
93	Santé publique, prévention et gestion des risques	"Taux de mortalité prématuré", "Espérance de vie" : Insee, état civil, estimations de population "Exposition risque inondation", "Densité sites Seveso" : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr "Indice ATMO de la qualité de l'air" : Air Rhône-Alpes
95	Consommation et production responsables	"Agriculture biologique" : L'agriculture bio en Rhône-Alpes "Production de déchets des ménages" : SINDRA
97	Gouvernance	"Taux de participation au 1 ^{er} tour des élections législatives 2012, 2017 et 2022" : BEEP – Ministère de l'Intérieur "2021 Les chiffres clés de la DDT" : Direction départementale des Territoires de la Haute-Savoie "Contrat de Relance et de Transition Ecologique" : Agence Nationale de la Cohérence des Territoires

**Extrait des Procès-Verbaux
 des Séances du Conseil départemental**

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2023

n° CD-2023-0097

RAPPORTEUR : **Chrystelle BEURRIER**

OBJET : **TERE COMMISSION ENFANCE FAMILLE INSERTION - DECISION
 MODIFICATIVE N° 2 - ANNEE 2023**

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 24 octobre 2023 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département à ANNECY, sous la présidence de :

M. SADDIER Martial, Président du Conseil départemental

Présent(e)s			
M. RUBIN Nicolas, M. PEILLEX Jean-Marc, Mme DONZEL-GONET Marie-Louise, M. BAUD-GRASSET Joël, Mme LHUILLIER Myriam, M. TARDY Lionel, Mme BEURRIER Chrystelle, M. MAS Jean-Philippe, Mme BOUCHET Estelle, Vice-Président(e)s			
Mme DUBY-MULLER Virginie, Mme DULIEGE Fabienne, Mme GONZO-MASSOL Valérie, Mme JULLIEN-BRECHES Catherine, Mme LEI Josiane, Mme MAHUT Patricia, Mme MAURIS Odile, Mme METRAL Marie-Antoinette, Mme MUGNIER Magali, Mme PETEX-LEVET Christelle, Mme TERMOZ Aurore, M. BAUD Richard, M. BOCCARD Bernard, M. CATTANEO Marcel, M. DAVIET François, M. DEPLANTE Daniel, M. EXCOFFIER François, M. LAMBERT Gérard, M. MORAND Georges, M. PUTHOD Dominique, M. RATSIMBA David, M. VERDONNET Christian, Autres membres			
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)			
Mme Agnès GAY donne pouvoir à M. Martial SADDIER, Mme Marie-Claire TEPPE-ROGUET donne pouvoir à M. Bernard BOCCARD			
Absent(e)s excusé(e)s			
Quorum (soit 18 élus) et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice	34	Adopté à l'unanimité	
Présents	32	Voix Pour	34
Représenté(e)s / Absent(e)s excusé(e)s	2 / 0	Voix contre	0
Suffrages exprimés	34	Abstention(s)	0

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CD-2022-154 du 12 décembre 2022 adoptant le budget primitif 2023 en faveur de la politique départementale Enfance, Famille,

Vu la délibération n° CD-2022-155 du 12 décembre 2022 adoptant le Budget Primitif 2023 relatif à la politique Insertion et lutte contre les exclusions,

Vu la délibération n° CD-2023-0050 du 26 juin 2023 relative à l'actualisation du Règlement Budgétaire et Financier,

Vu l'avis favorable aux propositions présentées émis par la 1^{ère} Commission Enfance, Famille, Insertion lors de sa réunion du 11 septembre 2023,

Vu l'avis favorable aux propositions présentées émis par la 8^{ème} Commission Finances lors de sa réunion du 16 octobre 2023.

Les visas ci-avant ayant été rappelés, M. le Président expose que des ajustements sont nécessaires dans le cadre de l'exécution budgétaire pour répondre aux évolutions des besoins.

Il est proposé d'apporter les modifications suivantes à la Décision Modificative n° 2 2023 :

1. INSERTION ET DEVELOPPEMENT SOCIAL

I. Section de Fonctionnement

1. Dépenses

Dans le cadre des propositions de la Décision Modificative n° 2 2023, il n'est pas sollicité l'inscription de crédits complémentaires en section de fonctionnement pour le volet Insertion et Développement Social, des transferts de ligne à ligne sont proposés pour répondre aux besoins.

Ainsi le budget global de fonctionnement est réduit de 3 119 000 €.

L'allocation Revenu de Solidarité Active (RSA) :

La part du budget consacré au RSA représente près de 80 % du budget de fonctionnement de la politique Insertion et développement social. Ainsi, le contexte économique et social impacte directement l'évolution financière de cette allocation.

Le nombre d'allocataires du RSA avait fortement augmenté en 2020 en atteignant un pic à 9 895 en décembre 2020, ce qui représentait une progression de 21 %. Une baisse se confirme avec 8 246 bénéficiaires du RSA en juin 2023 contre 8 546 en juin 2022.

Cette tendance baissière du nombre de bénéficiaires du RSA pourrait s'atténuer prenant en compte la mise en œuvre de la réforme de l'assurance chômage.

Dans un souci de maîtrise de la dépense RSA et prenant en compte :

- la tendance baissière actuelle du nombre de bénéficiaires du RSA,
- le montant moyen d'acompte du RSA,
- l'impact du nouveau barème de sanctions des équipes pluridisciplinaires,
- l'augmentation du nombre de contrôles, avec le recrutement d'un second contrôleur,
- les sorties positives dans le cadre des parcours coordonnés et du Parcours Santé Employabilité Activité (PSEA),
- les effets positifs des parcours d'accompagnement personnalisé et intensif des allocataires du RSA orientés social, démarré en 2022,
- la volonté de garantir un juste droit à chaque bénéficiaire avec l'augmentation des allocataires convoqués en Equipe Pluridisciplinaire (EP) et des sanctions prises suite au non-respect des engagements contractuels, qui se durcissent à compter de mai 2023.

Il est proposé de diminuer le montant des crédits alloués à l'allocation RSA de 2,729 M€ et ainsi de ramener l'enveloppe à 52,411 M€.

En matière d'actions d'insertion :

Au titre du financement de places de crèches pour les allocataires du RSA en recherche d'emploi : inscription de **12 K€** (dont une participation à hauteur de 50 % de l'Etat dans le cadre de la Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi (CALPAE).

Au titre du financement des parcours d'accompagnement des Travailleurs Non-Salariés (TNS) : **restitution de 30 K€** pour tenir compte du démarrage du dispositif à compter de septembre 2023.

Les aides individuelles pour les personnes vulnérables :

Au titre des aides financières : restitution de 250 K€ au vu de la tendance baissière des demandes. Cette tendance baissière s'explique notamment pour le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) par une situation de l'emploi favorable pour les jeunes en Haute-Savoie et par une baisse de la fréquentation des Missions Locales Jeunes (MJL), principaux prescripteurs.

Au titre des subventions accordées aux accueils de jour : restitution de 122 K€ suite à la mise en œuvre en 2023 de modalités de financement liées au nombre d'allocataires du RSA accompagnés.

En conclusion, pour l'Insertion et le développement social, il est proposé :

- la restitution des crédits relatifs à l'allocation RSA de 2,729 M€,
- la restitution de 250K€ (aides financières) et 122 K€ (accueils de jour) au titre des aides individuelles pour les personnes vulnérables,
- des transferts de crédits de ligne à ligne pour faire face aux ajustements et besoins exprimés.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - Direction Inclusion Emploi Habitat (DIEH)		
	Objet imputation	DM2 2023
Insertion Et Développement social	RSA / Allocations forfaitaires	-2 729 000 €
	Aides versées au titre des allocations mensuelles	-100 000 €
	Aides versées au titre du FAJ	- 50 000 €
	Aides versées au titre du FDPI	- 100 000 €
	Subventions aux communes / crèches AVIP	12 000 €
	Subventions aux communes / accueil de jour	- 72 000 €
	Subventions aux associations / accueil de jour	- 50 000 €
	Subventions pers. droit privé / parcours TNS	- 30 000 €
	Sous-total	- 3 119 000 €

2. Recettes

Au titre des recettes de fonctionnement, inscription de **400 K€** au titre de la Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi (**CALPAE** dispositif conventionné avec l'Etat), **29 K€** au titre des **colos apprenantes**.

II. Section d'Investissement

Pour la politique insertion et lutte contre les exclusions : ajustement des crédits de paiement 2023 pour tenir compte de l'avancée des dossiers et des modalités de versement des subventions d'équipement. Ainsi, les **crédits de paiement 2023 sont ramenés à 0,900 M€** (- 0,411 M€) et un report sur l'année suivante est proposé. Le montant global des autorisations de programmes est également diminué de - 85 K€ suite au solde d'une AP.

2. PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE – PROMOTION DE LA SANTE

I. Section de fonctionnement

1. Dépenses

Des transferts de crédits sont prévus en Protection Maternelle et Infantile (PMI) - Promotion de la Santé (PS) pour permettre le lancement, à la rentrée, de la campagne nationale de vaccination HPV (Papillomavirus humain) des élèves de 5^{ème} des collèges du département. En tant que centre de vaccination, le Département est chargé de la mise en œuvre de cette campagne en lien avec l'Education Nationale et l'Agence Régionale de Santé (ARS).

A ce titre, il est nécessaire d'augmenter la ligne budgétaire dédiée à l'achat des vaccins d'un montant de **60 000 €** pour assurer le 1^{er} trimestre scolaire de cette campagne (248 € les 2 doses nécessaires par jeune).

Tenant compte des objectifs fixés au Département pour cette 1ère année de campagne (vaccination de 30 % des collégiens volontaires), une estimation du budget pour une année pleine a été faite à hauteur de 744 000 €.

La totalité de ces dépenses vont générer des recettes à 100 % par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) (65 %) et l'Agence Régionale de Santé (ARS) au titre du Fonds d'Intervention Régionale (FIR) (35 %).

Des transferts seront également nécessaires pour répondre au besoin en augmentation du recours aux interprètes et traducteurs lors des consultations pour un montant de **8 000 €**.

Enfin, un audit relatif au service PMI de la Direction Territoriale du Genevois, qui n'était pas prévu dans le budget initial, sera également pris en charge par le budget PMI-PS pour un montant de **12 000 €**.

2. Recettes

Un montant de **60 000 €** est inscrit en recettes supplémentaires pour le remboursement à 100 % de l'achat des vaccins qui seront utilisés pour la campagne HPV de septembre 2023 (CPAM et ARS)

II. Section d'investissement

Il est proposé de reporter des crédits de paiement 2022 du 3^{ème} plan de lutte contre la désertification médicale sur l'exercice 2023 pour mettre en paiement les subventions d'investissement des Maisons de Santé votés sur ce plan d'un montant de **200 000 €**.

Il est également proposé d'abonder l'Autorisation de Programme renommée « Construction de Maisons de Santé » à hauteur de **650 000 €** pour la mise en place du 5^{ème} plan, les crédits de paiement du même montant seront inscrits au budget 2024.

3. PREVENTION

Sans objet

4. PROTECTION DE L'ENFANCE

Suite à la crise sanitaire, le secteur enfance reste durablement mobilisé pour faire face à de nombreux besoins des enfants et des familles mais aussi aux nouvelles réglementations et obligations issues des derniers textes législatifs. Enfin, un contexte international particulièrement changeant provoque des demandes de mises en protection plus nombreuses de jeunes mineurs non accompagnés.

Depuis fin 2021, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie a porté une politique particulièrement volontariste dans ce domaine en lançant plusieurs appels à projets en cours de concrétisation mais aussi en valorisant financièrement l'ensemble des professionnels œuvrant dans ce champ.

Compte tenu du retard pris par la montée en charge de certains projets s'expliquant par des difficultés toujours aussi fortes en matière de recrutement et dans un souci de bonne gestion, il n'est pas nécessaire d'abonder en DM2 le budget consacré à la politique enfance qui s'élève donc à 127 319 732 € en fonctionnement.

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir délibérer et statuer.

**Le Conseil départemental,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

APPROUVE :

- la modification d'Autorisation de Programme et les modifications présentée dans le tableau figurant en annexe,
- l'inscription des crédits proposés selon la répartition suivante :

RECETTES	BP + BS 2023	DM 2 2023	Budget total 2023
FONCTIONNEMENT			
- Insertion et développement social	29 212 025	429 000	29 641 025
- PMI/PS	1 285 650	60 000	1 345 650
- Prévention	670 160		670 160
- Protection de l'Enfance	2 664 505	0	2 664 505
Total	33 832 340	489 000	34 321 340
INVESTISSEMENT			
- Insertion et développement social	0	0	0
- PMI/PS	0	0	0
- Prévention	0	0	0
- Protection de l'Enfance	0	0	0
Total			0
TOTAL RECETTES	33 832 340	489 000	34 321 340

DEPENSES	BP + BS 2023	DM 2 2023	Budget total 2023
FONCTIONNEMENT			
- Insertion et développement social	69 238 526	- 3 119 000	66 119 526
- PMI/PS	2 625 287		2 625 287
- Prévention	8 821 826		8 821 826
- Protection de l'Enfance	127 319 732		127 319 732
Total	207 960 371	- 3 119 000	204 891 371
INVESTISSEMENT			
- Insertion et développement social	1 311 000	- 410 715	900 285
- PMI/PS	2 390 000	200 000	2 590 000
- Prévention	87 500	0	87 500
- Protection de l'Enfance	5 859 684	0	5 859 684
Total	9 648 184	- 210 715	9 437 469
TOTAL DEPENSES	216 666 555	- 3 329 715	214 328 840

Au vu des AP votées, l'engagement financier en Crédits de Paiement du Département pour les années 2024 et suivantes s'élève à 3 475 715 €.

Délibération télétransmise en Préfecture
le 09/11/2023.
Publiée sur internet et certifiée exécutoire,
le 13/11/2023.
Signé,
Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil départemental,

Martial SADDIER

Com	Gest.	Code AP	libellé	Millésime	Les AP / CP avant la DM2 2023							Les AP / CP après la DM2 2023								
					TOTAL AP avant la DM2 2023	Exercices antérieurs < 2022	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027 et +	TOTAL AP après DM2 2023	Exercices antérieurs < 2022	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027 et +
1	ASP	12090003007	Constructions de Maisons de santé pluridisciplinaires / 3ème plan	2019	512 119	222 539	109 580	180 000	0	0	0	0	512 119	222 539	109 580	180 000	0	0	0	0
1	ASP	12090004002	Reconstruction IFSI-IFAS / CPER 2015-2020	2020	2 810 000	0	0	1 310 000	1 500 000	0	0	0	2 810 000	0	0	1 310 000	1 500 000	0	0	0
1	ASP	12090003009	Constructions de Maisons de santé pluridisciplinaires / 3ème plan	2020	407 881	157 881	250 000	0	0	0	0	0	407 881	157 881	50 000	200 000	0	0	0	0
1	ASP	12090003010	Maisons des consultations hospitalières	2020	300 000	0	0	300 000	0	0	0	0	300 000	0	0	300 000	0	0	0	0
1	ASP	12090003012	Constructions de Maisons de santé	2021	1 696 732	0	1 096 732	600 000	0	0	0	0	2 346 732	0	1 096 732	600 000	650 000	0	0	0
1	ASP	12090004003	Rénovation IFSI THONON	2023	1 000 000	0	0	0	1 000 000	0	0	0	1 000 000	0	0	0	1 000 000	0	0	0
Sous total Actions de santé					6 726 732	380 420	1 456 312	2 390 000	2 500 000	0	0	0	7 376 732	380 420	1 256 312	2 590 000	3 150 000	0	0	
1	PDS	12041005007	Subv. d'équipement à la Croix Rouge Habitat (accueil santé social)	2020	85 000	0	0	85 000	0	0	0	0	85 000	0	0	0	0	0	0	0
1	PDS	12041005009	Subventions d'équipement aux associations	2021	650 000	200 000	274 000	176 000	0	0	0	0	650 000	200 000	274 000	176 000	0	0	0	0
1	PDS	12041005010	Subventions d'équipement - action sociale	2023	350 000	0	0	350 000	0	0	0	0	450 000	0	0	340 535	109 465	0	0	0
1	PDS	12041007001	Modules logiciels métiers	2022	50 000	0	0	50 000	0	0	0	0	50 000	0	0	0	50 000	0	0	0
1	PDS	12043004005	Subventions d'équipement - insertion professionnelle	2023	650 000	0	0	650 000	0	0	0	0	550 000	0	0	383 750	166 250	0	0	0
Sous total Prévention et Développement Social					1 785 000	200 000	274 000	1 311 000	0	0	0	0	1 700 000	200 000	274 000	900 285	325 715	0	0	
1	PRE	12022004002	Subv. Invest. Etablissements Protection de l'Enfance	2018	15 099 039	5 366 855	3 935 000	5 797 184	0	0	0	0	15 099 039	5 366 855	3 935 000	5 797 184	0	0	0	0
1	PRE	12022004003	Subv. Invest. Etablissements Protection de l'Enfance	2020	150 000	0	0	150 000	0	0	0	0	150 000	0	0	150 000	0	0	0	0
Sous total Protection de l'Enfance					15 249 039	5 366 855	3 935 000	5 947 184	0	0	0	0	15 249 039	5 366 855	3 935 000	5 947 184	0	0	0	
1ère Commission Enfance, Famille, Insertion					23 760 771	5 947 275	5 665 312	9 648 184	2 500 000	0	0	0	24 325 771	5 947 275	5 465 312	9 437 469	3 475 715	0	0	

**Extrait des Procès-Verbaux
 des Séances du Conseil départemental**

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2023

n° CD-2023-0098

RAPPORTEUR : Estelle BOUCHET

OBJET : 2EME COMMISSION AUTONOMIE, LOGEMENT ET HABITAT - DECISION MODIFICATIVE N° 2 - ANNEE 2023

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 24 octobre 2023 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département à ANNECY, sous la présidence de :

M. SADDIER Martial, Président du Conseil départemental

Présent(e)s			
M. RUBIN Nicolas, M. PEILLEX Jean-Marc, Mme DONZEL-GONET Marie-Louise, M. BAUD-GRASSET Joël, Mme LHUILLIER Myriam, M. TARDY Lionel, Mme BEURRIER Chrystelle, M. MAS Jean-Philippe, Mme BOUCHET Estelle, Vice-Président(e)s			
Mme DUBY-MULLER Virginie, Mme DULIEGE Fabienne, Mme GONZO-MASSOL Valérie, Mme JULLIEN-BRECHES Catherine, Mme LEI Josiane, Mme MAHUT Patricia, Mme MAURIS Odile, Mme METRAL Marie-Antoinette, Mme MUGNIER Magali, Mme PETEX-LEVET Christelle, Mme TERMOZ Aurore, M. BAUD Richard, M. BOCCARD Bernard, M. CATTANEO Marcel, M. DAVIET François, M. DEPLANTE Daniel, M. EXCOFFIER François, M. LAMBERT Gérard, M. MORAND Georges, M. PUTHOD Dominique, M. RATSIMBA David, M. VERDONNET Christian, Autres membres			
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)			
Mme Agnès GAY donne pouvoir à M. Martial SADDIER, Mme Marie-Claire TEPPE-ROGUET donne pouvoir à M. Bernard BOCCARD			
Absent(e)s excusé(e)s			
Quorum (soit 18 élus) et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice	34	Adopté à l'unanimité	
Présents	32	Voix Pour	34
Représenté(e)s / Absent(e)s excusé(e)s	2 / 0	Voix contre	0
Suffrages exprimés	34	Abstention(s)	0

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CD-2022-156 du 12 décembre 2022 adoptant le Budget Primitif 2023 en faveur de l'Autonomie,

Vu la délibération n° CD-2022-157 du 12 décembre 2022 adoptant le Budget Primitif 2023 en faveur du logement et de l'habitat,

Vu la délibération n° CD-2023-0037 du 26 juin 2023 adoptant le Budget Supplémentaire 2023 en faveur de l'Autonomie, du logement et de l'habitat,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale n° CD-2023-0050 du 26 juin 2023 relative à l'actualisation du Règlement Budgétaire et Financier,

Vu l'avis favorable émis par la 2^{ème} Commission Autonomie, Logement et Habitat lors de sa réunion du 18 septembre 2023,

Vu l'avis favorable émis par la 8^{ème} Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale lors de sa réunion du 16 octobre 2023.

Les visas ci-avant ayant été rappelés, M. le Président expose que des ajustements sont nécessaires dans le cadre de l'exécution budgétaire au titre de l'année 2023.

Il est ainsi proposé d'apporter les modifications suivantes par la Décision Modificative n° 2 (DM2) de l'année 2023 :

POLITIQUES DEPARTEMENTALES EN FAVEUR DE L'AUTONOMIE

I. Section de Fonctionnement

Lors du vote du Budget Primitif 2023, l'Assemblée départementale a décidé de mobiliser, au bénéfice des politiques de l'autonomie, des crédits à hauteur de 225 118 550 € en dépenses de fonctionnement et inscrit des recettes prévisionnelles pour 49 105 560 €.

Lors du vote du budget supplémentaire 2023, deux adaptations sont déjà intervenues pour :

- intégrer le coût de la dotation qualité à verser aux 18 Services d'Aide à Domicile (SAAD) tant sur le secteur grand âge que sur le secteur handicap,
- prendre en compte l'actualisation des dépenses de fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Ces deux adaptations ont représenté des crédits supplémentaires à hauteur de 2 383 118 €. L'inscription de ces dépenses supplémentaires a été concomitante à l'inscription de recettes à même hauteur sachant que la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie), finance ces deux postes.

A l'approche de la fin de l'exercice, il y a lieu de proposer deux nouveaux ajustements tenant compte de la réalité des consommations de crédits à ce jour ainsi que de l'analyse de l'actualité des deux secteurs (grand âge et handicap). Les ajustements proposés ci-après correspondent à des crédits supplémentaires visant à prendre en compte l'évolution à la hausse constatée sur les aides individuelles d'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), d'aide à domicile et de PCH (Prestation de Compensation du Handicap), liée à l'augmentation constante du nombre de bénéficiaires.

Il est proposé que cette hausse de dépenses (+ 600 000 € sur l'APA à verser aux bénéficiaires et + 800 000 € sur la PCH) soit compensée par des économies sur la ligne aide sociale à l'hébergement (- 1 400 000 €) du fait :

- du report d'ouverture de places en établissements médico-sociaux
- d'un coût moindre du SEGUR de la santé dont une partie est pris en charge par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Le tableau ci-après récapitule l'ensemble des mouvements proposés :

GRAND AGE			
Article	Libellés	BP 2023	DM 2023
Chapitre 011 -Charges Grand Age			
611	Aide à domicile Aide Sociale	300 000	+ 55 000
611	Accompagnement amélioration habitat PA	50 000	- 5 000
617	Etudes et recherches / Audit	50 000	- 50 000
Total DM Chapitre 011			0
Chapitre 016 - Grand Age			
651142	APA dom versée bénéficiaires	12 500 000	+ 600 000
Total DM APA Chapitre 016			+ 600 000
TOTAL DM GRAND AGE			+ 600 000
HANDICAP			
Chapitre 65 - PCH- Handicap			
6511211	PCH + 20 ans à domicile	29 500 000	+ 400 000
6511212	PCH - 20 ans à domicile	9 500 000	+ 400 000
Total DM PCH Handicap Chapitre 65			+ 800 000
Chapitre 65 - Aide Sociale à l'Hébergement - Handicap			
65242	Etablissements d'accueil médicalisé	26 000 000	+ 468 000
65242	Centre Ressources Cérébro-lésés	300 000	+ 8 000
65242	SAVS / SAMSAH dotations	7 200 000	+ 350 000
65242	Services d'accueil de jour	3 000 000	+ 76 000
65242	SATTHAV	610 000	+ 20 400
65242	Accueil temporaire PH dt dotation	2 000 000	+ 43 000
65242	Frais de séjour foyers hbgt	12 500 000	+ 1 144 000
65242	Appartements de soutien	3 500 000	+ 223 000
65242	Foyers de vie	20 450 000	+ 1 581 000
65242	Unités PH Vieillissantes	800 000	+ 86 600
65242	Mise en œuvre du SEGUR	5 400 000	- 5 400 000
Total DM Chapitre 65 - Aide Sociale à l'Hébergement - Handicap			- 1 400 000
Total DM 3 HANDICAP			- 600 000

A noter également que ces mouvements incluent une adaptation technique «par jeu d'écriture» concernant le SEGUR avec la réaffectation du montant global alloué au sein de chaque ligne d'établissements médico-sociaux en lieu et place d'affecter cette dépense à une imputation distincte. En effet, les dépenses de SEGUR continuent d'être tracées mais elles sont désormais incluses dans le tarif journalier des établissements sociaux et médico-sociaux.

Au global, en fonctionnement, les besoins de crédits supplémentaires sur les aides individuelles du secteur grand âge (+ 600 000 €) et du secteur handicap (+ 800 000 €) sont compensés par une économie possible (- 1 400 000 €) sur la ligne aide sociale l'hébergement sur le secteur handicap. Le niveau des recettes est inchangé.

II. Section d'Investissement

Sur la section d'investissement, la connaissance des projets de création / réhabilitation ainsi que leur trajectoire, leur échéancier ont été affinés permettant d'ajuster le besoin.

La mise à jour du suivi des projets ajoutés à ceux déjà décidés conduit à revoir à la baisse les Crédits de Paiement :

- **sur le secteur grand âge, il est proposé de diminuer les Crédits de Paiement 2023 de 2 978 416 €.** Cette diminution s'explique par le report de travaux et de projets de reconstruction et extension d'EHPAD qui interviendront plutôt sur 2024, voire 2025,
- **concernant la téléalarme, il est proposé de diminuer les Crédits de Paiement 2023 de 700 000 €.** La mise en concurrence liée au lancement d'un marché public a permis de retenir un prestataire proposant des prix concurrentiels. Une révision du prévisionnel et une actualisation de l'échéancier du marché sont intervenus permettant d'entrevoir un renouvellement plus progressif du parc d'appareils de téléalarme,
- **sur le secteur handicap, il est également proposé de diminuer les Crédits de Paiement 2023 de 4 000 000 €.** Comme pour le secteur grand âge, il s'agit de prendre en compte le décalage dans le temps de travaux et de projets parmi lesquels l'extension de l'Etablissement d'Accueil Médicalisé (EAM) de Chaumont et la rénovation des Marmottés de Thonon. Il s'agit aussi de prévoir l'échelonnement dans le temps des travaux des gestionnaires pour la création des 90 places de Foyer de vie (appel à projets).

Au global sur la section investissement, la proposition consiste à diminuer les crédits de 7 678 416 €. Ce sont les décalages dans le temps des projets avec un effet « report » qui expliquent cette diminution. Dans le plan de suivi d'investissement, il est proposé de reporter ces crédits non consommés en 2023 sur les années 2025 et 2026.

POLITIQUES DEPARTEMENTALES EN FAVEUR DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT

I. Section de Fonctionnement

1. Dépenses

Diminution des dépenses de 424 K€ afin de prendre en compte une baisse des subventions, l'annulation des crédits pour les assises de l'Habitat ainsi que pour la mise en place d'une ingénierie pour accompagner les copropriétés en difficulté (cf. expérimentation d'une conciergerie au sein de la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagne (2CCAM)).

Aussi, prenant en compte les crédits consommés au titre du FSL il est proposé d'annuler 200K € pour ramener l'enveloppe à 1,8 M€, la CAF ayant débloqué une aide exceptionnelle de 250 K€.

En conclusion, pour le logement et l'habitat, il est proposé :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - Direction Inclusion Emploi Habitat (DIEH)		
	Objet imputation	DM2 2023
Logement Habitat	FSL	- 200 000 €
	Subvention Syndic de copropriété	- 119 000 €
	Prestations de services Logement	- 36 000 €
	Subventions aux associations	- 39 432 €
	PDALHPD	- 30 000 €
	Sous-total	- 424 432 €

2. Recettes

80 K€ de participations complémentaires au **Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)**. Résultant d'une participation complémentaire d'EDF de 30 K€, d'une participation exceptionnelle (mars 2023) de la CAF de 250 K€ et de la diminution de la participation des bailleurs de 200 K€ (pas de conventionnement en 2023).

II. Section d'investissement

Pour ce qui est de la politique logement et habitat : Ajustement des Crédits de Paiement pour prendre en compte l'avancement des opérations et les prévisions de paiement.

Ainsi, les **Crédits de Paiement 2023 sont ramenés à 13,805 M€** (- 2,4 M€) et un report est proposé sur les années suivantes.

Par ailleurs, le montant global des Autorisations de Programme est diminué de - 107 815 € suite au solde d'anciennes AP.

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir délibérer et statuer.

**Le Conseil départemental,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

APPROUVE :

- les modifications des Autorisations de Programmes existantes présentées dans le tableau figurant en annexe,
- l'inscription des crédits proposés selon la répartition suivante :

RECETTES	BP + BS 2023	DM2 2023	Budget total 2023
FONCTIONNEMENT			
- Gérontologie	33 130 878	0	33 130 878
- Téléalarme	2 000 000	0	2 000 000
- Handicap	16 357 800	0	16 357 800
- Logement	588 000	80 000	668 000
- Habitat	0	0	0
Total	52 076 678	80 000	52 156 678
INVESTISSEMENT			
- Gérontologie	0	0	0
- Téléalarme	0	0	0
- Handicap	0	0	0
- Logement	0	0	0
- Habitat	0	0	0
Total	0	0	0
TOTAL RECETTES	52 076 678	80 000	52 156 678

DEPENSES	BP + BS 2023	DM2 2023	Budget total 2023
FONCTIONNEMENT			
- Gérontologie	87 505 138	600 000	88 105 138
- Téléalarme	213 000	0	213 000
- Handicap	139 783 530	- 600 000	139 183 530
- Logement	3 575 000	- 269 432	3 305 568
- Habitat	206 180	- 155 000	51 180
Total	231 282 848	- 424 432	230 858 416

INVESTISSEMENT			
- Gérontologie	6 219 001	- 2 978 416	3 240 585
- Téléalarme	1 450 000	- 700 000	750 000
- Handicap	661 423	- 4 000 000	3 661 423
- Logement	0	0	0
- Habitat	16 198 912	- 2 393 892	13 805 020
Total	31 529 336	- 10 072 308	21 457 028
TOTAL DEPENSES	262 812 184	- 10 496 740	252 310 444

Au vu des AP votées, l'engagement financier en Crédits de Paiement du Département pour les années 2024 et suivantes s'élève à 108 087 749 €.

Délibération télétransmise en Préfecture
le 09/11/2023.
Publiée sur internet et certifiée exécutoire,
le 13/11/2023.
Signé,
Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil départemental,

Martial SADDIER

Com	Gest.	Code AP	libellé	Millésime	Les AP / CP avant la DM2 2023							Les AP / CP après la DM2 2023									
					TOTAL AP avant la DM2 2023	Exercices antérieurs < 2022	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027 et +	TOTAL AP après DM2 2023	Exercices antérieurs < 2022	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027 et +	
2	ADL	0201000100	CPER Réhabilitation parc public	2016	3 201 505	1 057 846	437 479	1 130 821	442 321	0	133 038	0	3 201 505	1 057 846	437 479	784 321	788 821	0	133 038	0	
2	ADL	0201000101	CPER Réhabilitation copropriétés privées	2016	1 283 200	485 591	354 409	0	106 400	0	191 200	120 640	24 960	1 283 200	485 591	354 409	0	106 400	191 200	120 640	24 960
2	ADL	0201000103	CPER Aménagement d'espaces publics	2016	2 515 295	505 167	554 711	680 000	291 579	241 919	0	241 919	2 515 295	505 167	554 711	680 000	141 579	391 919	0	241 919	
2	ADL	0201000105	Renov.energ. parc privé 2017 à 2020	2017	3 300 000	2 036 446	249 685	600 000	220 228	193 641	0	0	3 300 000	2 036 446	249 685	320 000	370 228	323 641	0	0	
2	ADL	0201000106	Action Coeur de Ville	2020	1 300 000	0	433 000	434 000	0	0	0	0	1 300 000	433 000	0	433 000	434 000	0	0	0	
2	ADL	0201000107	Aide à la réhabilitation 2021-2023 - parc privé	2021	3 180 000	47 537	413 092	550 000	880 995	360 000	474 377	453 999	3 180 000	47 537	413 092	430 000	880 995	480 000	474 377	453 999	
2	ADL	0201000108	CPER Mobilisation foncière 2022-2027	2022	5 000 000	0	0	0	833 000	833 000	2 501 000	833 000	5 000 000	0	0	0	833 000	833 000	2 501 000	833 000	
2	ADL	0201000109	Aide aux copropriétés privées 2022-2027	2022	3 700 000	0	0	0	340 000	485 000	2 625 000	250 000	3 700 000	0	0	0	340 000	485 000	2 625 000	250 000	
2	ADL	02021001020	Aide à l'acquisition foncière	2018	469 288	234 644	15 580	219 064	0	0	0	0	469 288	234 644	15 580	219 064	0	0	0	0	
2	ADL	02021001021	Aide à l'accession 2022-2027	2022	2 500 000	0	0	0	444 000	480 000	1 336 000	240 000	2 500 000	0	0	0	444 000	480 000	1 336 000	240 000	
2	ADL	02021002031	Parc privé prog "Habiter Mieux" 2016 PO	2016	86 000	79 500	500	6 000	0	0	0	0	86 000	79 500	500	0	0	0	0	0	
2	ADL	02021002032	Parc privé logement conventionnelle prog 2016 PB	2016	99 000	87 000	6 000	6 000	0	0	0	0	99 000	87 000	6 000	0	6 000	0	0	0	
2	ADL	02021002037	Réhabilitation du Parc Public prog 2018	2018	1 263 854	479 964	557 284	226 606	0	0	0	0	1 263 854	479 964	557 284	226 606	0	0	0	0	
2	ADL	02021002038	Parc privé logement conventionnelle prog 2018 PB	2018	40 500	34 500	3 000	3 000	0	0	0	0	40 500	34 500	3 000	0	3 000	0	0	0	
2	ADL	02021002041	Réhabilitation du Parc Public prog 2020	2020	602 446	0	75 000	501 000	26 446	0	0	0	602 446	0	75 000	479 446	48 000	0	0	0	
2	ADL	02021002042	Parc privé logement conventionnelle prog 2020 PB	2020	50 000	7 500	15 000	21 000	6 500	0	0	0	50 000	7 500	15 000	15 000	12 500	0	0	0	
2	ADL	02021002043	Aide à la production 2021-2023 - parc privé	2021	270 000	0	27 000	54 000	81 000	63 000	45 000	0	270 000	0	27 000	54 000	81 000	63 000	45 000	0	
2	ADL	02021002044	Aide à la réhabilitation 2021-2023 - parc public	2021	12 500 000	0	4 000 000	7 695 336	804 664	0	0	0	12 500 000	0	4 000 000	7 385 481	1 114 519	0	0	0	
2	ADL	02021003026	Aide à la Production / logt. Aide prog 2015	2015	4 006 451	3 984 860	0	0	0	21 591	0	0	4 006 451	3 984 860	0	0	0	21 591	0	0	
2	ADL	02021003030	Aide à la Production / logt. Aide prog 2016	2016	5 722 106	5 696 064	0	26 042	0	0	0	0	5 722 106	5 696 064	0	26 042	0	0	0	0	
2	ADL	02021003033	Aide à la Production prog 2017	2017	5 817 488	5 503 052	201 160	113 276	0	0	0	0	5 817 488	5 503 052	201 160	113 276	0	0	0	0	
2	ADL	02021003035	Aide à la Production prog 2018	2018	6 552 574	4 602 700	1 057 800	584 993	252 406	54 675	0	0	6 450 759	4 602 700	1 057 800	217 089	320 764	0	252 406	0	
2	ADL	02021003035	Aide à la Production prog 2018	2018	39 519	39 519	0	0	0	0	0	0	39 519	39 519	0	0	0	0	0	0	
2	ADL	02021003037	Aide à la Production prog 2019	2019	8 600 000	3 334 260	2 374 124	1 042 486	1 300 000	549 120	0	0	8 600 000	3 334 260	2 374 124	1 409 043	1 015 221	467 352	0	0	
2	ADL	02021003038	Aide pour le logement des saisonniers prog 2019	2019	30 000	0	0	0	0	0	30 000	0	30 000	0	0	0	0	0	30 000	0	
2	ADL	02021003039	Aide à la Production prog 2020	2020	7 608 673	552 823	2 529 347	2 205 529	1 450 147	870 827	0	0	7 608 673	552 823	2 529 347	2 093 051	1 450 147	870 827	112 478	0	
2	ADL	02021003040	Aide pour le logement des saisonniers prog 2020	2020	297 781	0	0	267 781	0	0	30 000	0	297 781	0	0	0	267 781	0	30 000	0	
2	ADL	02021003041	Aide à la production 2021-2023 - parc public	2021	16 797 867	0	588 270	3 160 773	7 030 000	6 018 824	0	0	16 797 867	0	588 270	2 503 102	7 030 000	6 018 824	657 671	0	
2	ADL	02021006002	Aide aux projets locaux, innovants 2021-2023	2021	3 000 000	20 812	105 000	535 312	775 000	746 688	550 000	3 000 000	20 812	105 000	258 022	269 750	746 688	267 188	1 332 540	0	
2	ADL	02021006003	Soutien aux résidences mobilité 2022-2027	2022	2 400 000	0	0	0	600 000	900 000	600 000	300 000	2 400 000	0	0	600 000	900 000	600 000	300 000	0	
2	ADL	02021006004	Soutien équilibre op logements 2022-2027	2022	5 000 000	0	100 000	1 000 000	1 000 000	2 500 000	400 000	0	5 000 000	0	0	1 000 000	1 000 000	2 500 000	500 000	0	
Sous total Logement / aide à la pierre					107 233 547	28 789 785	9 997 441	16 198 912	24 477 139	13 792 558	10 683 834	3 293 878	107 125 732	28 789 785	9 994 441	13 805 020	23 853 709	14 799 970	11 706 389	4 176 418	
2	PEA	12061001022	Subv équipement aux Ets et Services PA	2017	14 370 043	9 568 465	3 265 821	542 177	198 716	298 074	496 790	0	14 370 043	9 568 465	3 265 821	542 177	198 716	298 074	496 790	0	
2	PEA	12061001023	Subv équipement aux Ets et Services PA	2020	2 505 370	306 284	337 827	1 149 046	712 313	0	0	0	2 505 370	306 284	337 827	770 630	854 119	236 510	0	0	
2	PEA	12061001024	Subv équipement aux Ets et Services PA	2022	21 661 093	0	48 294	4 527 778	6 684 615	6 486 553	3 913 853	0	21 661 093	0	48 294	1 927 778	6 084 615	8 086 553	5 513 853	0	
2	ITA	12063009001	Acquisition pour le Téléalarme (HT)	2022	3 440 000	0	402 133	1 450 000	1 537 867	50 000	0	0	3 440 000	0	402 133	750 000	1 537 867	450 000	300 000	0	
Sous total Protection Personnes Agées					41 976 506	9 874 749	4 054 075	7 669 001	9 133 411	6 834 627	4 410 643	0	41 976 506	9 874 749	4 054 075	3 990 585	8 675 317	9 071 137	6 310 643	0	
2	PEH	12054001016	Constr. & amélioration Etabliss. pour Handicapés	2017	2 152 657	1 782 633	0	370 024	0	0	0	0	2 152 657	1 782 633	0	370 024	0	0	0	0	
2	PEH	12054001017	Constr. & amélioration Etabliss. pour Handicapés	2020	9 582 164	1 337 177	4 909 630	1 375 759	1 959 598	0	0	0	9 582 164	1 337 177	4 909 630	1 375 759	1 959 598	0	0	0	
2	PEH	12054001018	Constr. & amélioration Etabliss. pour Handicapés	2022	29 450 208	0	0	5 915 640	9 994 625	12 039 943	1 500 000	0	29 450 208	0	0	1 915 640	8 994 625	14 039 943	4 500 000	0	
Sous total Protection Personnes Handicapés					41 185 029	3 119 810	4 909 630	7 661 423	11 954 223	12 039 943	1 500 000	0	41 185 029	3 119 810	4 909 630	3 661 423	10 954 223	14 039 943	4 500 000	0	
2ème Commission Autonomie, Logement, Habitat					190 395 082	41 784 344	18 961 166	31 529 336	45 564 773	32 667 128	16 594 477	3 293 878	190 287 267	41 784 344	18 958 166	21 457 028	43 483 249	37 911 050	22 517 032	4 176 418	

**Extrait des Procès-Verbaux
 des Séances du Conseil départemental**

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2023

n° CD-2023-0099

RAPPORTEUR : Lionel TARDY

OBJET : **3EME COMMISSION INFRASTRUCTURES ROUTIERES, DEPLACEMENTS ET MOBILITE, BATIMENTS, AMENAGEMENT NUMERIQUE - DECISION MODIFICATIVE N° 2 2023**

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 24 octobre 2023 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département à ANNECY, sous la présidence de :

M. SADDIER Martial, Président du Conseil départemental

Présent(e)s			
M. RUBIN Nicolas, M. PEILLEX Jean-Marc, Mme DONZEL-GONET Marie-Louise, M. BAUD-GRASSET Joël, Mme LHUILLIER Myriam, M. TARDY Lionel, Mme BEURRIER Chrystelle, M. MAS Jean-Philippe, Mme BOUCHET Estelle, Vice-Président(e)s			
Mme DUBY-MULLER Virginie, Mme DULIEGE Fabienne, Mme GONZO-MASSOL Valérie, Mme JULLIEN-BRECHES Catherine, Mme LEI Josiane, Mme MAHUT Patricia, Mme MAURIS Odile, Mme METRAL Marie-Antoinette, Mme MUGNIER Magali, Mme PETEX-LEVET Christelle, Mme TERMOZ Aurore, M. BAUD Richard, M. BOCCARD Bernard, M. CATTANEO Marcel, M. DAVIET François, M. DEPLANTE Daniel, M. EXCOFFIER François, M. LAMBERT Gérard, M. MORAND Georges, M. PUTHOD Dominique, M. RATSIMBA David, M. VERDONNET Christian, Autres membres			
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)			
Mme Agnès GAY donne pouvoir à M. Martial SADDIER, Mme Marie-Claire TEPPE-ROGUET donne pouvoir à M. Bernard BOCCARD			
Absent(e)s excusé(e)s			
Quorum (soit 18 élus) et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice	34	Adopté à l'unanimité	
Présents	32	Voix Pour	34
Représenté(e)s / Absent(e)s excusé(e)s	2 / 0	Voix contre	0
Suffrages exprimés	34	Abstention(s)	0

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement les articles L.1111-8 et L.1111-10,

Vu le Code des Transports et plus particulièrement les articles L.1221-1 à L.1221-2, L.3111-1 à L.3111-13 et L.3114-1 à L.3114-15,

Vu la délibération n° CG-2015-499 du 19 février 2015 approuvant le volet Haute-Savoie du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020,

Vu la délibération n° CD-2023-0038 du 26 juin 2023 adoptant le Budget supplémentaire 2023 pour les politiques infrastructures routières et des bâtiments et moyens départementaux,

Vu la délibération n° CD-2023-0050 de l'Assemblée départementale du 26 juin 2023 relative à l'actualisation du Règlement Budgétaire et Financier,

Vu l'avis favorable aux propositions présentées émis par la 3^{ème} Commission Infrastructures Routières, Déplacements et Mobilité, Bâtiments, Aménagement Numérique lors de sa réunion du 18 septembre 2023,

Vu l'avis favorable aux propositions présentées émis par la 8^{ème} Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale lors de sa réunion du 16 octobre 2023.

Les visas ci-avant ayant été rappelés, M. le Président soumet à l'Assemblée départementale les propositions d'inscriptions budgétaires émises par la 3^{ème} Commission Infrastructures Routières, Déplacements et Mobilité, Bâtiments, Aménagement Numérique à intégrer à la Décision Modificative n° 2 de 2023.

Concernant les infrastructures routières et les grands déplacements :

Pour la section de fonctionnement, une diminution de crédits à hauteur de **223 000 €** en tenant compte des dépenses prévues jusqu'à la fin de l'année.

Pour la section d'investissement, les propositions concernent un réajustement du montant des échéanciers des crédits de paiement des différentes autorisations de programme afin de se cadrer au mieux avec les dépenses estimées jusqu'à la fin de l'exercice budgétaire.

I. Section de Fonctionnement

A. EN DEPENSES

Dans le cadre de la Décision Modificative n° 2 2023, pour la section de fonctionnement, une diminution de **223 000 €** décomposée ainsi :

- **123 000 €** sur le programme « Viabilité hivernale » au vu du bilan de la fin de saison 2022/2023 et en tenant compte des prix actualisés, des besoins du début de saison hivernale prochaine et des virements réalisés vers d'autres programmes pour permettre :
 - la poursuite d'abattages d'arbres en bordure de routes et des travaux de signalisation et de sécurisation (141 K€),
 - l'acquisition d'EPI dans le cadre de la dotation des agents d'exploitation et diverses dépenses au titre des moyens généraux (191 K€).

Globalement, les conditions climatiques sur la saison 2022/2023 (faible enneigement et températures clémentes) ont permis une économie de 450 K€ sur le programme « Viabilité hivernale ».

- **100 000 €** sur le programme « Entretien / réparation des matériels » (essentiellement liée à la baisse de l'enveloppe carburant).

B. EN RECETTES

Des recettes attendues conformément aux projections du Budget Primitif (BP) et Budget Supplémentaire (BS) 2023.

II. Section d'Investissement

A. EN DEPENSES

Les propositions d'inscriptions ou de modifications au titre de la Décision Modificative n° 2 2023 se déclinent comme suit :

1. maintien du montant global des Autorisations de Programme,
2. des modifications concernant les échéanciers de Crédits de Paiement des différentes Autorisations de Programme, afin de correspondre au mieux avec les dépenses estimées jusqu'à la fin de l'exercice 2023, qui se traduisent comme suit :
 - **966 284 €** en CP 2023,
 - **8 204 138 €** en CP 2024,
 - + **9 170 422 €** en CP 2025 et années suivantes.

Les modifications d'échéanciers pour les années 2023 et suivantes correspondent notamment à des reports sur les opérations suivantes :

- - **1 000 000 €** en CP 2023 liés au différé de travaux concernant la liaison ferroviaire Aix-Annecy,
- - **1 250 000 €** en CP 2023 liés au décalage de travaux concernant le Tram de Saint-Julien-en-Genevois,
- - **1 291 810 €** en CP 2023 concernant la mise à 2x2 voies de la RD 1508,
- - **1 647 566 €** en CP 2023 sur les travaux d'aménagement de la RD22 entre Bioge et Feu Courbe,
- + **3 025 902** en CP 2023 pour l'achat de matériel roulant,
- + **808 381 €** en CP 2023 pour les travaux de l'aménagement en rive droite de l'Arve contournement de Thyez Marignier.

En conclusion, les propositions d'inscriptions au titre de la Décision Modificative n° 2 2023 s'établissent comme suit :

- maintien du montant global des autorisations de programme,
- - **966 284 €** en Crédits de Paiement 2023.

En tenant compte des éléments précités, le montant total des sommes votées au budget pour 2023 s'élève à :

- **135 885 500 €** en Autorisations de Programmes , répartis comme suit :
 - Infrastructures routières : 134 885 500 €,
 - Grands déplacements : + 1 000 000 €.
- **152 242 109 €** en Crédits de Paiement, répartis comme suit :
 - Infrastructures routières : 148 093 250 €,
 - Grands déplacements : 4 148 859 €.

B. EN RECETTES

Des recettes attendues conformément aux projections du Budget Primitif (BP) et Budget Supplémentaire (BS) 2023.

Concernant les Bâtiments, Collèges Départementaux et les Moyens de l'Institution

Pour assurer les constructions, aménagements et réhabilitations des collèges, des bâtiments départementaux ainsi que leur maintenance, et pour procéder à la mise à disposition des moyens nécessaires au fonctionnement de la Collectivité, il est proposé à l'Assemblée, dans le cadre de la Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2023 :

▪ **Fonctionnement** :

- Aucune modification des crédits de fonctionnement (dépenses et recettes).

▪ **Investissement** :

- Augmentation des Autorisations de Programme de **2 530 093 €**.
- Diminution des Crédits de Paiement 2023 de **8 608 795 €**.

I. Section de Fonctionnement

Aucune modification des crédits de fonctionnement, les maintenant à :

- **8 700 000 €** en dépenses pour les moyens apportés aux bâtiments et services départementaux, dont 1 187 346 € pour les collèges,
- **270 000 €** en recettes.

II. Section d'Investissement

Il est proposé les principales modifications suivantes :

A. AUTORISATIONS DE PROGRAMMES : AUGMENTATION DE 2 530 093 €, dont principalement :

- **+ 2,1 M€** la construction des logements MNA à Faverges,
- **+ 0,2 M€** pour l'aménagement de logements en VEFA à La Roche-sur-Foron,
- **+ 0,17 M€** pour les travaux d'étanchéité des voûtes de la Cité scolaire Frison Roche à Chamonix-Mont-Blanc,
- **+ 0,09 M€** pour la construction de l'aire de lavage du CERD de Passy.

B. CREDITS DE PAIEMENT 2023 : REDUCTION DE 8 608 795 € LES PORTANT A 94 734 425 €

Compte tenu des modifications des Autorisations de Programme énoncées ci-dessus et des ajustements d'échéancier, les Crédits de Paiement 2023 affectés aux opérations sont principalement les suivants :

- **CONSTRUCTIONS DE COLLEGES :**

15,2 M€ pour démarrer les travaux de construction du collège de Saint-Cergues (coût global de 45,3 M€),
12 M€ afin de poursuivre les travaux de construction du collège de Vulbens (coût global de 35,4 M€),
11,4 M€ pour débiter les travaux de construction du collège de Vétraz-Monthoux (coût global de 36,2 M€).

- **REHABILITATION/RESTRUCTURATION DES COLLEGES :**

5,7 M€ de travaux de restructuration au collège de Passy (coût global de 15,8 M€),
4,9 M€ de travaux de réhabilitation du collège de Scionzier (coût global de 19,9 M€),
2 M€ pour la reconstruction de la demi-pension et vie scolaire du collège de Thônes (coût global de 6,6 M€),
1,46 M€ pour les travaux d'aménagements du collège de Gaillard (coût de 2,1 M€),
1,2 M€ de crédits d'études pour les réhabilitations, restructurations des collèges d'Annecy Meythet (coût prévisionnel de 0,28 M€), d'Evian-les-Bains (coût prévisionnel de 0,25 M€), La Roche-sur-Foron (coût prévisionnel de 0,6 M€), Saint-Paul-en-Chablais (coût prévisionnel de 0,78 M€),
1,09 M€ pour les études préalables de programmation à la construction, à la restructuration et à la réhabilitation énergétique des collèges (coût global de 2,9 M€),

0,9 M€ de travaux d'accessibilité pour les collèges (coût de 2,5 M€),
0,8 M€ pour la réalisation de la deuxième phase des travaux d'étanchéité des voûtes de la cité scolaire Frison Roche à Chamonix (coût global de 2,29 M€),
0,61 M€ pour les études et les travaux de rénovation de la demi-pension et du préau du collège Emile Allais à Megève (coût global de 3,1 M€),
0,6 M€ pour l'agrandissement du réfectoire et l'achèvement des travaux d'extension-restructuration du collège de Sillingy (coût global de 8,2 M€),
0,56 M€ pour les études de réhabilitation du collège de Thonon-les-Bains - Champagne (coût global 18 M€),
0,56 M€ pour achever la réfection de la toiture et la création d'un préau au collège Camille Claudel à Marignier (coût global de 1,5 M€).

- **AMELIORATION ET AMENAGEMENT DES COLLEGES :**

5,9 M€ pour les travaux de grosse maintenance,
4,55 M€ pour l'équipement en bâtiments modulaires,
1,57 M€ pour les aménagements d'abris à vélos sécurisés,
0,8 M€ pour l'achat de matériel pédagogique et de mobilier dans les collèges.

- **ECONOMIE D'ENERGIE :**

7,72 M€ pour les travaux liés au contrat de performance énergétique,
0,43 M€ pour les études et travaux divers d'économie d'énergie.

- **VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL, TOURISTIQUE ET UNIVERSITAIRE :**

2,88 M€ pour les études et avances de l'opération de construction en marché global de performance de la Haute Savoie Aréna à La Roche-sur-Foron (coût prévisionnel de 74 M€),
0,44 M€ pour les études et travaux de construction de la MAPI (Maison d'Action Publique et Internationale) sur le campus d'Annecy-le-Vieux à Annecy (coût prévisionnel de 22,9 M€),
0,42 M€ pour la reconstruction de la Maison du Plateau et le réaménagement général de l'auberge,
0,34 M€ pour le confortement des murs d'enceinte et divers travaux du château de Clermont (coût de 0,4 M€).

- **AMELIORATION DES BÂTIMENTS LIES AUX ROUTES DEPARTEMENTALES :**

0,71 M€ pour solder les paiements liés à la construction du parc à Ayze (coût global de 6,49 M€),
0,66 M€ de crédits d'études de programmation et d'études pour les opérations de construction des locaux de voirie au CERD (Centre d'Exploitation des Routes Départementales) de Fillière (coût prévisionnel 4,9 M€), de reconstruction de l'arrondissement à Cruseilles (coût prévisionnel 5,46 M€),
0,49 M€ pour achever la reconstruction du point d'appui de la Glacière à Fillière (coût global de 1,66 M€),
0,24 M€ pour solder les paiements liés à la construction du CERD de Vallières (coût global de 3,83 M€).

- **RAPPROCHEMENT DES SERVICES MEDICO-SOCIAUX DES USAGERS :**

➤ 0,25 M€ pour les études et travaux de réhabilitation des PMS de Passy et de Sallanches.

- **AMELIORATION ET AMENAGEMENT DANS LES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX :**

➤ 5,3 M€ de travaux de grosse maintenance sur l'ensemble des sites départementaux.

- **ACQUISITION DE MOBILIERS, D'EQUIPEMENTS ET MATERIELS :**

➤ 0,92 M€ pour les acquisitions de mobiliers, d'équipements et de matériel.

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir délibérer et statuer.

**Le Conseil départemental,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

APPROUVE les modifications des Autorisations de Programme existantes présentées dans le tableau figurant en annexe A ainsi que les modifications des affectations décrites en annexes B et C.
L'inscription des crédits proposés selon la répartition suivante :

RECETTES	BP + BS	DM2 2023	Budget total 2023
FONCTIONNEMENT			
- Infrastructures Routières	575 000	0	575 000
- Bâtiments et Moyens	270 000	0	270 000
Total	845 000	0	845 000
INVESTISSEMENT			
- Infrastructures Routières	14 590 000	0	14 590 000
- Collèges	2 410 000	0	2 410 000
Total	17 000 000	0	17 000 000
TOTAL RECETTES	17 845 000	0	17 845 000

DEPENSES	BP + BS	DM2 2023	Budget total 2023
FONCTIONNEMENT			
- Infrastructures Routières	16 623 000	-223 000	16 400 000
- Bâtiments et Moyens	7 512 654	0	7 512 654
- Collèges	1 187 346	0	1 187 346
Total	25 323 000	-223 000	25 100 000
INVESTISSEMENT			
- Infrastructures Routières	146 809 534	1 283 716	148 093 250
- Grands Déplacements	6 398 859	-2 250 000	4 148 859
- Bâtiments et Moyens	15 743 783	-1 454 272	14 289 511
- Collèges	87 599 437	-7 154 523	80 444 914
- Aménagement numérique	35 906	0	35 906
Total	256 587 519	-9 575 079	247 012 440
TOTAL DEPENSES	281 910 519	- 9 798 079	272 112 440

Au vu des AP votées, l'engagement financier en Crédits de Paiement du Département pour les années 2024 et suivantes s'élève à 1 505 818 264 € :

- dont Infrastructures Routières : 566 148 064 €,
- dont Grands Déplacements : 267 576 090 €,
- dont Bâtiments et Moyens : 672 094 110 €.

Délibération télétransmise en Préfecture
le 09/11/2023.
Publiée sur internet et certifiée exécutoire,
le 13/11/2023.
Signé,
Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil départemental,

Martial SADDIER

Com	Gest.	Code AP	libellé	Millésime	Les AP / CP avant la DM2 2023							Les AP / CP après la DM2 2023								
					TOTAL AP avant la DM2 2023	Exercices antérieurs < 2022	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027 et +	TOTAL AP après DM2 2023	Exercices antérieurs < 2022	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027 et +
3	VT0000	10020003023	Aménagement pistes cyclables - Voie Verte	2012	35 838 000	32 443 048	3 169 990	155 000	70 362	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
3	VT0000	10020003024	Aménagement réseau RD 2013 (Vc 2 Mc Trav. Agglo)	2013	10 500 000	10 343 277	97 351	0	59 372	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
3	VT0000	10020003028	Aménagement réseau RD 2016 (Vc Trav. Agglo)	2016	15 500 000	15 405 990	43 028	0	50 982	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
3	VT0000	10020003028	RD 2/302 - PN 90/91 - Reignier - PN 93 - Etrémbières	2015	2 671 575	2 671 575	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
3	VT0000	10020003029	RD 1508 - Chaumontat Silliney - Carif Croix Blanche	2017	5 000 000	1 709 833	27 645	1 300 000	1 463 522	500 000	0	0	0	0	0	8 180	0	0		
3	VT0000	10020003030	Aménagement réseau RD 2017 (Vc Trav. Agglo)	2017	15 500 000	15 038 638	15 170	261 362	184 850	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
3	VT0000	10020003031	Aménagement réseau RD 2018 (Vc Trav. Agglo)	2018	16 800 000	16 202 478	28 172	419 350	150 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
3	VT0000	10020003032	Veloroute Voie Verte CLUSES MACGLAND	2018	3 700 000	2 933 858	163 824	12 363	589 955	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
3	VT0000	10020003033	RD 328 Galerie Protection La Ravine - Tannières	2018	20 194 000	19 159 978	701 331	332 691	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
3	VT0000	10020003035	RD 1508 - Doublement écharpeur de GILLON - EPAGNY METZ TESSY	2018	8 500 000	8 057 760	110 937	31 323	300 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
3	VT0000	10020003036	RD 3508 - Doublement Gillon hospital - Epagny Metz Tissy	2018	37 000 000	15 806 696	10 332 123	4 300 000	6 561 181	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
3	VT0000	10020003037	Aménagement réseau RD 2019 (Vc Trav. Agglo)	2019	15 600 000	13 394 536	533 974	1 118 163	0	553 327	0	0	0	0	0	0	0	0		
3	VT0000	10020003038	Aménagement réseau RD 2020 (Vc Trav. Agglo)	2020	14 000 000	11 709 684	1 085 332	853 844	351 141	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
3	VT0000	10020003039	Aménagement Voie verte MOA CD74	2020	5 246 000	1 793 730	1 824 419	1 900 000	1 361 851	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
3	VT0000	10020003040	RD 1508 - Aménagement 2x2 voies entre GILLON et SILLINDY	2020	60 450 000	2 884 737	3 590 837	6 068 919	11 359 163	14 900 000	21 646 345	0	0	0	0	0	0	0		
3	VT0000	10020003041	RD 22 Aménagement entre BIOGE et FEU COURBE - FETERNES - CHEVENOZ - Etudes	2020	3 080 000	90 791	750 313	689 687	999 210	550 000	0	0	0	0	0	0	0	0		
3	VT0000	10020003041	RD 22 Aménagement entre BIOGE et FEU COURBE - FETERNES - CHEVENOZ - Travaux	2020	37 000 000	0	1 650 000	8 200 000	8 000 000	19 150 000	0	0	0	0	0	0	0	0		
3	VT0000	10020003042	Aménagement THNS Thonon-les-Bains/Genève - RD 1005 - 1ère phase - Etude	2020	2 420 000	195 384	69 250	65 765	1 250 750	838 851	0	0	0	0	0	0	0	0		
3	VT0000	10020003042	Aménagement THNS Thonon-les-Bains/Genève - RD 1005 - 1ère phase - Travaux	2020	23 700 000	0	0	0	6 000 000	5 800 000	11 900 000	0	0	0	0	0	0	0		
3	VT0000	10020003043	Aménagement réseau RD 2021 (Vc Trav. Agglo)	2021	14 500 000	4 179 825	3 160 782	3 920 175	3 239 218	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
3	VT0000	10020003044	Aménagement Voie verte MOA CD74 2021	2021	5 000 000	0	0	300 000	2 000 000	2 000 000	700 000	0	0	0	0	0	0	0		
3	VT0000	10020003045	Aménagement de la RD203 voies entre A40 et le carrefour des Chasseurs (travaux)	2022	15 000 000	0	0	300 000	4 500 000	26 200 000	119 000 000	0	0	0	0	0	0	0		
3	VT0000	10020003046	Doublement de la RD 3508 sud (travaux)	2022	55 000 000	0	0	0	5 000 000	15 000 000	35 000 000	0	0	0	0	0	0	0		
3	VT0000	10020003047	Aménagement réseau RD 2022 (Vc Trav. Agglo)	2022	39 194 000	0	3 127 706	10 230 000	18 086 294	7 750 000	0	0	0	0	0	0	0	0		
3	VT0000	10020003048	Aménagement Voie verte MOA CD74 2021	2022	20 100 000	0	0	9 000 000	8 100 000	3 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0		
3	VT0000	10020004018	Aménagement ouvrages avec RD 2018	2018	400 000	371 824	0	0	28 176	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
3	VT0000	10020004018	Requalification RD 1201 - Liaison RD 16 - RD 1201 Seynod ANNECY	2017	4 041 000	73 907	0	226 000	2 126 093	1 215 000	400 000	0	0	0	0	0	0	0		
3	VT0000	10020004019	Aménagement ouvrages avec RD 2019	2019	400 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
3	VT0000	10020004019	Pont à Haubans sur le Rhône - SEYSSEL Participation CD74	2018	1 766 700	1 646 613	0	75 787	44 300	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
3	VT0000	10020004020	Aménagement ouvrages avec RD 2021	2021	425 000	148 081	207 380	69 539	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
3	VT0000	10020004021	Subv équipement - aménagement ouvrages RD 2022	2022	825 000	0	128 334	150 000	546 666	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
3	VT0000	10030001007	Etudes TCSP Réseau RD 2012 - FDI	2012	4 386 000	4 209 492	24 739	50 000	101 769	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
3	VT0000	10030001008	Etudes Doublement contournement Nord d'Annecy RD 3508 - FDI	2012	1 329 000	1 001 374	313 172	14 454	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
3	VT0000	10030001009	Liaison Nouvelle Machilly - Thonon	2014	3 318 000	2 697 962	206 254	219 738	194 046	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
3	VT0000	10030001010	RD 1508 Sud Projet de mobilite OUEST (Tunnel-BHNS)	2017	3 962 500	1 040 894	48 546	0	1 000 000	950 000	923 260	0	0	0	0	0	0	0		
3	VT0000	10030001010	RD 1508 Sud Projet de mobilite OUEST (Tunnel-BHNS) ATMO	2017	37 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
3	VT0000	10030001011	Liaison 2x2 voies entre A40 (Findol) et le carrefour des Chasseurs (Etudes)	2018	4 050 000	953 601	181 386	885 478	1 529 535	500 000	0	0	0	0	0	0	0	0		
3	VT0000	10030001012	Déviation RD 2 et suppression PN 86 - REIGNIER	2018	519 524	269 523	0	50 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
3	VT0000	10030001013	RD 3508 Sud - Doublement de la Voie de POISY	2019	2 065 000	97 979	588 937	808 084	570 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
3	VT0000	10030010005	Aménagement en rive droite de l'Arve Contournement de Thyez Margnrieg - 1ère tranche	2013	25 000 000	24 943 165	1	56 834	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
3	VT0000	10030010006	Déviation de PRINQY (2e tranche)	2015	14 515 000	14 046 955	81 183	200 000	186 862	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
3	VT0000	10030010007	Déviation de POISY (Canalisation GRT GAZ)	2016	24 930 000	18 186 506	80 522	50 000	362 365	6 250 607	0	0	0	0	0	0	0	0		
3	VT0000	10030010008	Aménagement en rive droite de l'Arve Contournement de Thyez Margnrieg - 2e tranche	2018	39 552 479	21 063 647	11 342 046	3 421 619	2 925 167	800 000	0	0	0	0	0	0	0	0		
3	VT0000	10040005020	Acquisition Matériels non roulant 2019	2019	370 000	291 783	75 526	2 691	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
3	VT0000	10040005022	Acquisition Matériels non roulant 2021	2021	258 758	179 626	35 773	43 360	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
3	VT0000	10040005023	Acquisition matériels non roulant 2022	2022	1 201 000	0	365 043	635 957	200 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
3	VT0000	10051003003	Vivry Desserte plateforme multimodale	2012	3 325 000	284 381	49 010	208 460	1 158 149	1 625 000	0	0	0	0	0	0	0	0		
3	VT0000	10051003004	Diffuseur Axi ABEA Ancey Nord et Diffuseur ADELAC - Copponex	2017	5 742 000	111 000	0	468 000	3 363 000	1 800 000	0	0	0	0	0	0	0	0		
3	VT0000	10200001013	Etudes Réseau routier départemental 2017	2017	2 300 000	2 174 590	53 478	32 000	39 932	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
3	VT0000	10200001014	Etudes Réseau routier départemental 2018	2018	2 400 000	2 212 945	90 219	30 000	66 836	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
3	VT0000	10200001015	Etudes Réseau routier départemental 2019	2019	2 500 000	2 061 869	177 489	168 154	142 509	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
3	VT0000	10200001016	Etudes Réseau routier départemental 2020	2020	3 100 000	1 504 826	476 873	750 000	368 301	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
3	VT0000	10200001017	Etudes Réseau routier départemental 2021	2021	3 750 000	1 076 809	852 731	1 300 000	520 460	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
3	VT0000	10200001018	Etudes réseau routier départemental 2022	2022	8 362 000	0	863 715	2 861 285	2 937 000	1 700 000	0	0	0	0	0	0	0	0		
3	VT0000	13020001031	Réparation Bâtiments voirie DR 2019	2019	550 001	501 535	48 466	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
3	VT0000	13020001032	Réparation Bâtiments voirie 2020	2020	200 000	112 543	9 241	78 215	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
3	VT0000	13020001033	Réparation Bâtiments voirie 2021	2021	349 999	115 596	182 828	51 575	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
3	VT0000	13020001034	Réparation bâtiments voirie 2022	2022	1 138 100	0	295 045	600 000	243 055	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
3	VT0000	14060005033	Avance opérateur voirie 2022	2022	2 000 000	0	1 000 000	1 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
		Sous total Voirie / Infrastructures routières, matériel			1 236 546 496	409 839 645	112 465 337	146 809 534	183 331 764	139 135 747	244 964 269	0	1 236 546 496	409 839 645	112 465 337	148 093 250	177 972 126	137 974 701	250 201 237	0
3	ITI	09030003007	Plan départemental satellitaire	2015	9 000	6 223	0	1 777	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3	ITI	09030003008	Subv. Dispositif kit satellitaire	2021	75 000	0	4 625	36 246	0	0	0	0	0	0	4 625	36 246	34 129	0	0	0
		Sous total Aménagement numérique			83 000	10 848	36 246	35 906	0	0	0	0	83 000	10 848	36 246	35 906	0	0	0	0
		3ème Commission Infrastructures Routières, Déplacements et Mobilité, Bâtiments, Aménagement Numérique			2 436 712 287	503 979 041	182 432 634	256 587 519	361 11											

AFFECTATIONS DES AP - DM 3 2023

Millésime	N° AP	Affectations		Nature	Montant déjà affecté (a)	Nouvelle affectation (b)	Montant après nouvelle affectation (a+b)
		N°	Libellé				
2022	11030002024	AF22VTI002	Dénivellation et suppression de passages à niveau	204142	195 600 000,00	-7 200,00	195 592 800,00
				20422	0,00	7 200,00	7 200,00
				2031	1 900 000,00	0,00	1 900 000,00
				23151	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00
TOTAL AFFECTE					200 000 000,00	0,00	200 000 000,00
2022	11030002025	AF22VTI003	Aménagement de parking-relais et de covoiturage	2031	100 000,00	300 000,00	400 000,00
				23151	2 400 000,00	-300 000,00	2 100 000,00
				204142	47 500 000,00	0,00	47 500 000,00
TOTAL AFFECTE					50 000 000,00	0,00	50 000 000,00
2019	04031030078	AF19VTV008	Subv. Vélo route EPCI - Aide à l'aménagement 2019	204142	4 158 000,00	-69 240,00	4 088 760,00
				20422	0,00	69 240,00	69 240,00
TOTAL AFFECTE					4 158 000,00	0,00	4 158 000,00
2012	10020002007	AF12VTV044	Déviation de Marignier (Acquisitions foncières)	238	10 106 000,00	-6 240,00	10 099 760,00
				2031	0,00	6 240,00	6 240,00
TOTAL AFFECTE					10 106 000,00	0,00	10 106 000,00
2022	10020002014	AF22VTV006	Acquisitions foncières RD 2022 / opérateur	238	4 250 000,00	0,00	4 250 000,00
				2031	300 000,00	-77 135,00	222 865,00
				23151	50 000,00	-50 000,00	0,00
				2114	0,00	127 135,00	127 135,00
TOTAL AFFECTE					4 600 000,00	0,00	4 600 000,00
2017	10020003029	AF17VTV003	RD 1508 - Chaumontet Sillingy - Carref.Croix Blanche	23151	4 976 000,00	-3 255 332,00	1 720 668,00
				238	24 000,00	0,00	24 000,00
TOTAL AFFECTE					5 000 000,00	-3 255 332,00	1 744 668,00
2020	10020003040	AF20VTV007	RD 1508 - Aménagement 2x2 voies entre GILLON et SILLINGY	23151	60 450 000,00	3 255 332,00	63 705 332,00
TOTAL AFFECTE					60 450 000,00	3 255 332,00	63 705 332,00
2018	10020004018	AF20VTV037	Aménagement ouvrages avec RD2018	204142	400 000,00	-6 250,00	393 750,00
				20422	0,00	6 250,00	6 250,00

AFFECTATIONS DES AP - DM 3 2023

Millésime	N° AP	Affectations		Nature	Montant déjà affecté (a)	Nouvelle affectation (b)	Montant après nouvelle affectation (a+b)
		N°	Libellé				
TOTAL AFFECTE					400 000,00	0,00	400 000,00
2022	10040006020	AF22VTM001_1	Acquisition matériels roulants techniques 2022	2157	26 173 000,00	391 000,00	26 564 000,00
		AF22VTM001_2	Acquisition matériels roulants 2022 - berlines	2182	1 457 500,00	-391 000,00	1 066 500,00
		AF23VTM001	Acquisition matériels roulants techniques 2023	2157	12 485 000,00	0,00	12 485 000,00
		AF23VTM001	Acquisition matériels roulants techniques 2023	2182	240 000,00	0,00	240 000,00
TOTAL AFFECTE					40 355 500,00	0,00	40 355 500,00

**DECISION MODIFICATIVE 2023
MODIFICATION D'AFFECTIONS D'AP**

Millésime	N°AP	Affectations		Nature	Montant déjà affecté (a)	Modification de l'affectation (b)	Montant après modification de l'affectation (a+b)
		N°	Libellé				
2014	05050001002	AF14EFI006	GROS TRAVAUX CITE SCOLAIRE CHAMONIX	231312	2 125 000,00	173 000,00	2 298 000,00
TOTAL AFFECTE					2 125 000,00	173 000,00	2 298 000,00
2015	13070009002	AF16CSC004/11	CONSTRUCTION REHABILITATION 2015	231314	1 081 921,00	-5 385,00	1 076 536,00
TOTAL AFFECTE					1 081 921,00	-5 385,00	1 076 536,00
2017	05010001017	AF17CSC005	CONSTRUCTION MAPI 2017 (ETUDES)	458113	1 840 000,00	-150 000,00	1 690 000,00
TOTAL AFFECTE					1 840 000,00	-150 000,00	1 690 000,00
2019	12022021001	AF19CSC005	MNA MINEURS NON ACCOMPAGNES	2031	405 746,00	-398 812,00	6 934,00
				2157	40 000,00	80 000,00	120 000,00
				2188	85 000,00	1 120 000,00	1 205 000,00
				21848	100 000,00	100 000,00	200 000,00
				231313	8 491 041,00	1 198 813,00	9 689 854,00
TOTAL AFFECTE					9 121 787,00	2 100 001,00	11 221 788,00
2019	13070009006	AF19CSC003	CONSTRUCTION REHABILITATION FILLIERE	231318	1 525 615,00	33 000,00	1 558 615,00
TOTAL AFFECTE					1 525 615,00	33 000,00	1 558 615,00
2019	13070010007	AF19CSC002	AMELIORATIONS AMENAGEMENTS 2019	231318	1 455 095,00	-18 000,00	1 437 095,00
TOTAL AFFECTE					1 455 095,00	-18 000,00	1 437 095,00
2019	05010001023	AF19CSC004	TRAVAUX CONSTRUCTION MAPI	458113	21 090 000,00	150 000,00	21 240 000,00
TOTAL AFFECTE					21 090 000,00	150 000,00	21 240 000,00
2019	05021001075	AF15EFI013	PASSY REHABILITATION	231312	15 800 000,00	1 100 000,00	16 900 000,00
TOTAL AFFECTE					15 800 000,00	1 100 000,00	16 900 000,00
2019	05021001128	AF19EFI010	RESTRUCTURATION COLLEGES 2019	2031	70 000,00	-70 000,00	0,00
				231312	1 030 000,00	-1 030 000,00	0,00
TOTAL AFFECTE					1 100 000,00	-1 100 000,00	0,00
2020	13070009007	AF20CSC002/10	CONFORTEMENT DE L'ABBAYE ST JEAN D'AULPS	231314	223 108,00	15 000,00	238 108,00
TOTAL AFFECTE					223 108,00	15 000,00	238 108,00
2020	13070009007	AF20CSC002/5	CERD PASSY AIRE DE LAVAGE	2031	35 000,00	-32 846,00	2 154,00
				231318	120 000,00	127 846,00	247 846,00
TOTAL AFFECTE					155 000,00	95 000,00	250 000,00

2020	13070009007	AF20CSC002/9	CONFORTEMENT MURS CHATEAU CLERMONT	231314	338 294,00	-39 000,00	299 294,00
TOTAL AFFECTE					338 294,00	-39 000,00	299 294,00
2020	13070009007	AF21CSC003/3	CONSTRUCTIONS REHABILITATIONS	231311	0,00	2 250 000,00	2 250 000,00
TOTAL AFFECTE					0,00	2 250 000,00	2 250 000,00
2020	05021001134	AF20EFI003	REHAB PARTIELLE & ADAPT LOCAUX 2020	2031	1 950 000,00	-1 350 000,00	600 000,00
				231312	29 008 392,00	1 380 000,00	30 388 392,00
TOTAL AFFECTE					30 958 392,00	30 000,00	30 988 392,00
2021	13070010009	AF21CSC001	AMELIORATIONS AMENAGEMENTS 2021	2031	225 831,00	-150 000,00	75 831,00
				231311	3 306 397,00	-2 100 000,00	1 206 397,00
TOTAL AFFECTE					3 532 228,00	-2 250 000,00	1 282 228,00
2021	05021001136	AF21EFI001	EQUIPEMENTS COLLEGES 2021	2188	5 676 456,00	-53 523,00	5 622 933,00
TOTAL AFFECTE					5 676 456,00	-53 523,00	5 622 933,00
2022	13070011010	AF22CSA001	ACQUISITION MOBILIERES MATERIELS 2022-2027	21848	1 480 000,00	200 000,00	1 680 000,00
TOTAL AFFECTE					1 480 000,00	200 000,00	1 680 000,00

**Extrait des Procès-Verbaux
 des Séances du Conseil départemental**

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2023

n° CD-2023-0100

RAPPORTEUR : **Jean-Philippe MAS**

OBJET : **4EME COMMISSION - POLITIQUE EDUCATION JEUNESSE - DECISION
 MODIFICATIVE N° 2**

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 24 octobre 2023 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département à ANNECY, sous la présidence de :

M. SADDIER Martial, Président du Conseil départemental

Présent(e)s			
M. RUBIN Nicolas, M. PEILLEX Jean-Marc, Mme DONZEL-GONET Marie-Louise, M. BAUD-GRASSET Joël, Mme LHUILLIER Myriam, M. TARDY Lionel, Mme BEURRIER Chrystelle, M. MAS Jean-Philippe, Mme BOUCHET Estelle, Vice-Président(e)s			
Mme DUBY-MULLER Virginie, Mme DULIEGE Fabienne, Mme GONZO-MASSOL Valérie, Mme JULLIEN-BRECHES Catherine, Mme LEI Josiane, Mme MAHUT Patricia, Mme MAURIS Odile, Mme METRAL Marie-Antoinette, Mme MUGNIER Magali, Mme PETEX-LEVET Christelle, Mme TERMOZ Aurore, M. BAUD Richard, M. BOCCARD Bernard, M. CATTANEO Marcel, M. DAVIET François, M. DEPLANTE Daniel, M. EXCOFFIER François, M. LAMBERT Gérard, M. MORAND Georges, M. PUTHOD Dominique, M. RATSIMBA David, M. VERDONNET Christian, Autres membres			
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)			
Mme Agnès GAY donne pouvoir à M. Martial SADDIER, Mme Marie-Claire TEPPE-ROGUET donne pouvoir à M. Bernard BOCCARD			
Absent(e)s excusé(e)s			
Quorum (soit 18 élus) et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice	34	Adopté à l'unanimité	
Présents	32	Voix Pour	34
Représenté(e)s / Absent(e)s excusé(e)s	2 / 0	Voix contre	0
Suffrages exprimés	34	Abstention(s)	0

Considérant qu'en vertu de la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), le caractère transversal de certaines compétences, dont le sport, reste partagé entre les différentes strates de collectivités,

Considérant que le Département a ainsi toute capacité à poursuivre sa politique sportive, conduite de manière constante depuis de nombreuses années en direction du mouvement sportif haut-savoyard (sportifs, clubs, associations, comités),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1111-4,

Vu le Code de l'Education,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2023 adoptées de la politique départementale en faveur du Sport (délibération n° CD-2022-161 du 12 décembre 2022 adoptant le Budget Primitif 2023 ; délibération n° CD-2023-0040 du 26 juin 2023 relative au Budget Supplémentaire 2023),

Vu délibération n° CD-2023-0050 du 26 juin 2023 relative à l'actualisation du Règlement Budgétaire et Financier,

Vu l'avis favorable aux propositions présentées, émis par la 4^{ème} Commission Education, Jeunesse, Sports, Culture, Patrimoine lors de ses réunions des 15 mai et 11 septembre 2023,

Vu l'avis favorable aux propositions présentées émis par la 8^{ème} Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale lors de sa réunion du 16 octobre 2023.

Les visas ci-avant ayant été rappelés, M. le Président expose que les collèges sont une des compétences majeures du Département.

Préparer l'avenir et contribuer à la réussite scolaire, sociale et personnelle de près de 43 000 collégiens des établissements publics et privés est une priorité pour le Département qui met des moyens très substantiels au bénéfice des élèves, des équipes pédagogiques et des personnels techniques départementaux.

Assurer le bien-être et l'épanouissement de près de 43 000 collégiens des établissements publics et privés, en donnant des moyens adaptés et renforcés en matière d'équipement, de fonctionnement aux équipes pédagogiques comme à l'ensemble des personnels départementaux qui interviennent quotidiennement dans chaque établissement, est une volonté affirmée par ce projet de budget.

La volonté d'accueillir en moyenne 650 élèves par collège dans les meilleures conditions constitue un défi incontournable au regard des évolutions démographiques importantes et de l'augmentation continue des effectifs des collèges dans la plupart des secteurs du département : augmentation de 496 élèves à la rentrée 2022 et une prévision toujours à la hausse pour 2023.

Dans ce cadre, le Département poursuit son ambitieux plan d'actions dans le domaine éducatif.

Il s'engage dans un maillage territorial des établissements scolaires beaucoup plus resserré, permettant, grâce à la construction de 10 nouveaux collèges, d'abaisser très significativement le nombre d'élèves par collège.

Il contribue au bien être des collégiens, grâce à un programme de restructuration considérable (17 collèges) et une restauration scolaire de qualité.

Il donne les moyens nécessaires pour un enseignement moderne et adapté aux évolutions pédagogiques.

Les propositions de modification pour la Décision Modificative n° 2 (DM2) de la Direction Education Jeunesse correspondent à des réajustements compte tenu de l'avancée des actions budgétées au Budget Primitif (BP) et Budget Supplémentaire (BS) 2023. .

Les modifications d'inscriptions budgétaires suivantes sont proposées :

I. Section de Fonctionnement

A. POLITIQUE COLLEGE

1. EDUCATION

Il est proposé à la DM2 2023 :

D'abonder la ligne de dotation aux collèges publics pour un montant de **1 300 000 €** compte tenu de la hausse des coûts de l'énergie et, dans une moindre mesure, par celle des denrées alimentaires auxquelles les collèges doivent faire face. Une évaluation de ces hausses cumulées, pondérées des capacités des établissements à puiser dans les fonds de roulement, conduit à solliciter ces crédits supplémentaires ;

- 127 400 € sur les crédits alloués aux prestations de service pour l'achat. Cette réduction des crédits est issue des opérations suivantes :

(-) 180 000€ suite à la revalorisation du marché de vêtements des agents des collèges (l'année 2023 n'étant concernée que par du réassort simple) ;

(+) 52 600 € pour l'achat de billetterie JO 2024 à destination des collégiens.

D'abonder les crédits destinés à la contribution du Département à l'utilisation des installations sportives des collèges publics et privés à hauteur de **1 222 500 €**. une information sur la hausse potentielle des crédits a été faite à l'occasion du BS.

Cette ligne est impactée par :

- les retards de transmission des factures pour 2021-2022 de la part des collectivités amenant le Département à payer l'année N-1 avec les crédits de l'année N,
- la hausse des coûts de l'énergie,

D'où une consommation quasi-totale de l'enveloppe actuelle avant même le traitement des factures 2022/2023. L'enveloppe initiale prévue au BP fait donc l'objet de cette demande d'augmentation : 750 000 € (déjà consommés par 2021/2022, à réapprovisionner pour 2022/2023) + 33 % en 2022 + 30 % en 2023. Si le retard de transmission des factures perdure en 2023, l'enveloppe ne serait pas intégralement consommée.

2. INNOVATION, SYSTEME D'INFORMATION ET USAGES NUMERIQUES

Il n'est pas sollicité de crédits supplémentaires.

B. POLITIQUE JEUNESSE

Il est proposé à la DM2 2023 :

D'abonder les crédits dédiés aux actions SIEL à hauteur de **107 180 €** Au regard des justificatifs reçus (hausse du coût des transports) et avant la nouvelle politique d'une enveloppe plafonnée à 50 € par élève.

D'abonder la ligne dédiée aux classes de découverte à hauteur de **20 000 €** compte tenu que la quasi-totalité des crédits votés au budget 2023 sont déjà engagés.

C. RECETTES

Il n'est pas sollicité de crédits supplémentaires.

II. Section d'Investissement

En dépenses d'investissement, Il n'est pas demandé de modification au budget alloué pour 2023 pour la Direction Education Jeunesse.

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir délibérer et statuer.

**Le Conseil départemental,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

APPROUVE l'inscription des crédits proposés selon la répartition suivante :

RECETTES	BP + BS 2023	DM2 2023	Budget total 2023
FONCTIONNEMENT			
- Collèges publics	3 020 000	0	3 020 000
Total	3 020 000	0	3 020 000
INVESTISSEMENT			
- Collèges publics (DDEC collèges)	3 022 234	0	3 022 234
Total	3 022 234	0	3 022 234
TOTAL RECETTES	6 042 234	0	6 042 234

DEPENSES	BP + BS 2023	DM2 2023	Budget total 2023
FONCTIONNEMENT			
- Collèges publics (DEJS)	11 317 163	2 387 331	13 704 494
- Collèges publics (DSI)	162 000	0	162 000
- Collèges privés et autres organismes de formation	6 677 000	7 769	6 684 769
- Jeunesse	2 452 000	127 180	2 579 180
Total	20 608 163	2 522 280	23 130 443
INVESTISSEMENT			
- Collèges publics (DEJS)	4 352 535	0	4 352 535
- Collèges privés (DEJS)	3 225 855	0	3 225 855
- Collèges publics (DSI)	3 230 000	0	3 230 000
- Jeunesse	20 000	0	20 000
Total	10 828 390	0	10 828 390
TOTAL DEPENSES	31 436 553	2 522 280	33 958 833

Au vu des AP votées, l'engagement financier en Crédits de Paiement du Département pour les années 2024 et suivantes s'élève à : 8 391 684 €.

Le tableau des Autorisations de Programme est joint pour information.

Délibération télétransmise en Préfecture
le 09/11/2023.
Publiée sur internet et certifiée exécutoire,
le 13/11/2023.
Signé,
Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil départemental,

Martial SADDIER

						Les AP / CP avant la DM2 2023							Les AP / CP après la DM2 2023								
Com	Gest.	Code AP	libellé	Milésime	TOTAL AP avant la DM2 2023	Exercices antérieurs < 2022	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027 et +	TOTAL AP après DM2 2023	Exercices antérieurs < 2022	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027 et +	
4	ITI	0502100142	Informatique collèges Trx	2021	3 725 000	3 300 000	425 000	0	0	0	0	0	3 725 000	3 300 000	425 000	0	0	0	0	0	0
4	ITI	0502100156	Informatique collèges Log/Mat/Trx	2022	8 112 100	0	3 752 100	3 230 000	1 130 000	0	0	0	8 112 100	0	3 752 100	3 230 000	1 130 000	0	0	0	0
Sous total Education / Informatique					11 837 100	3 300 000	4 177 100	3 230 000	1 130 000	0	0	0	11 837 100	3 300 000	4 177 100	3 230 000	1 130 000	0	0	0	0
4	EFF	0502100121	Securisation des abords	2019	2 000 000	408 016	190 205	1 001 779	400 000	0	0	0	2 000 000	408 016	190 205	1 001 779	400 000	0	0	0	0
4	EFF	0502100141	Equipement informatiques ULIS, segpa ets publics	2020	50 000	35 000	1 545	13 455	0	0	0	0	50 000	35 000	1 545	13 455	0	0	0	0	0
4	EFF	0502100147	Equipement ets publics (ULIS, segpa)	2022	135 000	0	3 055	106 945	25 000	0	0	0	135 000	0	3 055	106 945	25 000	0	0	0	0
4	EFF	05022001020	Plan numérique - Collèges privés	2019	400 000	307 251	55 909	36 840	0	0	0	0	400 000	307 251	55 909	36 840	0	0	0	0	0
4	EFF	05022001023	Numérique - Collèges privés	2022	1 167 300	0	273 597	452 098	441 605	0	0	0	1 167 300	0	273 597	452 098	441 605	0	0	0	0
4	EFF	05022001024	Subv équipements- Collèges privés 23-25	2023	48 000	0	15 000	15 000	15 000	15 000	0	0	48 000	0	15 000	15 000	15 000	15 000	0	0	0
4	EFF	05022002019	Dotation Loi Falloux	2022	6 588 000	0	2 134 210	2 335 853	2 117 937	0	0	0	6 588 000	0	2 134 210	2 335 853	2 117 937	0	0	0	0
4	EFF	0502100140	subv. travaux restauration	2020	50 000	0	0	50 000	0	0	0	0	50 000	0	0	50 000	0	0	0	0	0
4	EFF	0502100120	Etude de capacité des collèges	2018	199 000	115 915	0	43 085	40 000	0	0	0	199 000	115 915	0	43 085	40 000	0	0	0	0
4	EFF	0502100143	Subv. Equipements collèges publics	2021	80 000	70 000	0	10 000	0	0	0	0	80 000	70 000	0	10 000	0	0	0	0	0
4	EFF	0502100148	Subv. collèges publics	2022	295 000	0	18 000	277 000	0	0	0	0	295 000	0	18 000	277 000	0	0	0	0	0
4	EFF	0502100162	Subv. collèges publics (équipements biathlon)	2023	120 000	0	0	40 000	40 000	40 000	0	0	120 000	0	0	40 000	40 000	40 000	0	0	0
4	EFF	0502100149	Subv. Equipements collèges publics	2022	30 000	0	6 683	23 317	0	0	0	0	30 000	0	6 683	23 317	0	0	0	0	0
4	EFF	0502100144	Subv. Equipements collèges Annemasse Seyssel	2021	30 000	15 000	0	15 000	0	0	0	0	30 000	15 000	0	15 000	0	0	0	0	0
4	EFF	05030001018	Subv numériques MFR, LEAP	2022	21 000	0	5 000	8 000	8 000	0	0	0	21 000	0	5 000	8 000	8 000	0	0	0	0
4	EFF	05030003003	Subv numériques Fédérations	2022	44 000	0	0	17 000	27 000	0	0	0	44 000	0	0	17 000	27 000	0	0	0	0
4	EFF	05030001020	Subv MFR, LEAP	2022	450 000	0	83 936	291 064	75 000	0	0	0	450 000	0	83 936	335 564	30 500	0	0	0	0
4	EFF	05030003004	Subv Fédérations	2022	450 000	0	225 000	70 000	75 000	80 000	0	0	450 000	0	225 000	70 000	75 000	80 000	0	0	0
4	EFF	05030001022	Subv numériques LP publics	2022	300 000	0	15 000	50 000	235 000	0	0	0	300 000	0	15 000	5 500	279 500	0	0	0	0
4	EFF	0502100145	Subv. AMO vidéosurveillance coll publ	2021	136 000	0	41 063	40 000	54 937	0	0	0	136 000	0	41 063	40 000	54 937	0	0	0	0
4	EFF	0502100150	Marché biodigesteurs - MO	2022	150 000	0	0	50 000	100 000	0	0	0	150 000	0	0	50 000	100 000	0	0	0	0
4	EFF	0502100157	Marché vidéosurveillance coll publ - équipements	2022	800 000	0	0	150 000	650 000	0	0	0	800 000	0	0	150 000	650 000	0	0	0	0
4	EFF	0502100151	Achats équipements cuisines (biodigesteurs)	2022	950 000	0	0	112 000	508 000	110 000	110 000	110 000	950 000	0	0	112 000	508 000	110 000	110 000	110 000	110 000
4	EFF	0502100152	Matériels de cuisine (transfert crédits PBM)	2022	3 602 000	0	613 795	1 402 000	1 202 000	384 205	0	0	3 602 000	0	613 795	1 402 000	1 202 000	384 205	0	0	0
4	EFF	0502100153	Marché Laveries à dérochage automatique	2022	826 000	0	71 046	654 954	100 000	0	0	0	826 000	0	71 046	654 954	100 000	0	0	0	0
4	EFF	0502100154	Annexe provisoire Michel Servet - Etude	2022	150 000	0	50 000	100 000	0	0	0	0	150 000	0	50 000	100 000	0	0	0	0	0
4	EFF	0502100155	Annexe provisoire Michel Servet - Achat et travaux	2022	350 000	0	300 000	50 000	0	0	0	0	350 000	0	300 000	50 000	0	0	0	0	0
4	EFF	05021003004	Subv Canopé 23-25	2023	105 000	0	0	35 000	35 000	35 000	0	0	105 000	0	0	35 000	35 000	35 000	0	0	0
4	EFF	05021003003	Subv Foi 23-27	2023	267 000	0	0	89 000	89 000	89 000	0	0	267 000	0	0	89 000	89 000	89 000	0	0	0
4	EFF	05021003002	Subv Foi	2022	89 000	0	0	89 000	0	0	0	0	89 000	0	0	89 000	0	0	0	0	0
Sous total Education / Formation					19 879 300	951 182	4 088 044	7 578 390	6 288 479	753 205	110 000	110 000	19 879 300	951 182	4 088 044	7 578 390	6 288 479	753 205	110 000	110 000	
4	ANI	06030002001	Marché AMO réhab centre de vacances	2022	20 000	0	0	20 000	0	0	0	0	20 000	0	0	20 000	0	0	0	0	0
Sous total Animation					20 000	0	0	20 000	0	0	0	0	20 000	0	0	20 000	0	0	0	0	0
4ème Commission Education, Jeunesse					31 736 400	4 251 182	8 265 144	10 828 390	7 418 479	753 205	110 000	110 000	31 736 400	4 251 182	8 265 144	10 828 390	7 418 479	753 205	110 000	110 000	

**Extrait des Procès-Verbaux
des Séances du Conseil départemental**

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2023

n° CD-2023-0101

RAPPORTEUR : Nicolas RUBIN

OBJET : 4EME COMMISSION SPORT - DECISION MODIFICATIVE N° 2

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 24 octobre 2023 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département à ANNECY, sous la présidence de :

M. SADDIER Martial, Président du Conseil départemental

Présent(e)s			
M. RUBIN Nicolas, M. PEILLEX Jean-Marc, Mme DONZEL-GONET Marie-Louise, M. BAUD-GRASSET Joël, Mme LHUILLIER Myriam, M. TARDY Lionel, Mme BEURRIER Chrystelle, M. MAS Jean-Philippe, Mme BOUCHET Estelle, Vice-Président(e)s			
Mme DUBY-MULLER Virginie, Mme DULIEGE Fabienne, Mme GONZO-MASSOL Valérie, Mme JULLIEN-BRECHES Catherine, Mme LEI Josiane, Mme MAHUT Patricia, Mme MAURIS Odile, Mme METRAL Marie-Antoinette, Mme MUGNIER Magali, Mme PETEX-LEVET Christelle, Mme TERMOZ Aurore, M. BAUD Richard, M. BOCCARD Bernard, M. CATTANEO Marcel, M. DAVIET François, M. DEPLANTE Daniel, M. EXCOFFIER François, M. LAMBERT Gérard, M. MORAND Georges, M. PUTHOD Dominique, M. RATSIMBA David, M. VERDONNET Christian, Autres membres			
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)			
Mme Agnès GAY donne pouvoir à M. Martial SADDIER, Mme Marie-Claire TEPPE-ROGUET donne pouvoir à M. Bernard BOCCARD			
Absent(e)s excusé(e)s			
Quorum (soit 18 élus) et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice	34	Adopté à l'unanimité	
Présents	32	Voix Pour	34
Représenté(e)s / Absent(e)s excusé(e)s	2 / 0	Voix contre	0
Suffrages exprimés	34	Abstention(s)	0

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), confirmant le caractère transversal de certaines compétences, dont le sport, qui reste partagé entre les différentes strates de collectivités.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1111-4,

Vu le Code des Sports,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2023 adoptées de la politique départementale en faveur du Sport (délibération n° CD-2022-161 du 12 décembre 2022 adoptant le Budget Primitif 2023 ; délibération n° CD-2023-0040 du 26 juin 2023 relative au Budget Supplémentaire 2023),

Vu la délibération n° CD-2023-0050 de l'Assemblée départementale du 26 juin 2023 relative à l'actualisation du Règlement Budgétaire et Financier,

Vu l'avis favorable aux propositions présentées, émis par la 4^{ème} Commission Education, Jeunesse, Sports, Culture, Patrimoine lors de sa réunion du 11 septembre 2023,

Vu l'avis favorable aux propositions présentées, émis par la 8^{ème} Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale lors de sa réunion du 16 octobre 2023.

Les visas ci-avant ayant été rappelés, M. le Président expose que le Département de la Haute-Savoie, territoire sportif par excellence, conduit depuis de nombreuses années une politique ambitieuse en faveur du sport, de sa pratique et de ses acteurs. Il contribue à la construction d'équipements sportifs structurants sur l'ensemble du territoire haut-savoyard, qu'ils soient dédiés à la pratique sportive des collégiens, en usage partagé avec les collectivités, à destination des associations (clubs, comités, fédérations, etc.).

A travers sa politique sportive structurée, le Département affirme son attachement à toutes les disciplines sportives, notamment aux sports de pleine nature, et à l'ensemble de ses acteurs : pratique amateur, de haut niveau, sport adapté, sport féminin, jeunesse, etc.

A travers ses plans Nordique, Alpin, Lacs, Rugby et Vélo, il encourage plus particulièrement les disciplines phares de la Haute-Savoie et les événements sportifs de renommée internationale : Tour de France, Championnats du Monde de ski Juniors, Coupes du Monde de VTT, Championnats du Monde de cyclisme UCI en 2027, etc.

Le 2nd semestre reste très dynamique en matière de demande de subventions aux organisateurs d'événements sportifs d'intérêt départemental ainsi qu'en matière d'achat de visibilité auprès des clubs de haut niveau pour la saison 2023/2024.

I. Section de Fonctionnement

Il est proposé à la Décision Modificative n° 2 (DM2) 2023 :

- **Subventions aux comités départementaux : + 181 928 €**

Les comités départementaux, représentants locaux des différentes fédérations nationales, sont les interlocuteurs historiques du Département dans l'approche de sa politique sportive. Dans ce cadre notamment, la cohérence entre les projets de développement des comités et les priorités du Département est garantie par un contrat d'objectif annuel avec chacun d'eux.

Les crédits proposés correspondent aux virements opérés après le Budget Supplémentaire (BS) au profit de la ligne budgétaire allouée aux organisation d'événements sportifs (Coupe du Monde VTT, Coupe des nations foot amputé).

- **Subventions aux clubs sportifs et foyers de ski de fond : + 220 000 €**

Afin d'encourager les qualifications sportives en haut niveau, les dépenses engagées par les clubs (disciplines individuelles, collectives et scolaires) pour les déplacements lors des compétitions en Championnat de France se déroulant hors région Auvergne-Rhône-Alpes sont subventionnés, ainsi que le fonctionnement des clubs sportifs collectifs de haut-niveau évoluant au niveau professionnel ou élite amateur.

Le Département subventionne également les foyers de ski de fond qui ont pour mission de faire découvrir le ski nordique aux jeunes haut-savoyards dans le cadre du ski scolaire en mettant en place notamment des actions d'animations sur le temps extra-scolaire.

Il est proposé d'abonder la ligne à hauteur de 220 000 € afin de verser les subventions du dispositif « frais de déplacements » de la saison 2022/2023, du fait du décalage de paiement de ceux de la saison 2021/2022 intervenus début 2023, amputant de fait le budget de l'année en cours. L'année 2024 permettra de revenir à la normale par le versement des frais de la saison 2023/2024.

- **Événements sportifs qualifiants : + 40 000 €**

Il est proposé d'inscrire ces crédits supplémentaires afin de subventionner l'organisation d'évènements nouveaux et récurrents d'ici la fin de l'année.

- **Athlètes de haut-niveau : + 50 000 €**

Il est proposé d'attribuer un prize money aux athlètes vainqueurs des épreuves de coupe du Monde de VTT lors du MTB UCI Worlds Série selon l'engagement pris dans la convention d'organisation et la grille d'attribution réglementée par l'Union Cycliste Internationale.

- **Sections sportives ou classes à horaires aménagés des collèges publics et privés : - 30 000 €**

Il est proposé la réduction de cette ligne de crédits car un certain nombre d'établissement scolaire ne sont pas les bénéficiaires finaux de ce dispositif (la répartition financière est conventionnée entre Comités départementaux, clubs et collèges).

- **Subvention aux établissements publics locaux : + 76 728 €**

Il est proposé d'abonder la ligne en vue de subventionner l'organisateur du premier Championnat du Monde de Snow Bike en février 2024.

- **Grands évènements sportifs : + 460 000 €**

Les crédits supplémentaires proposés :

- (+) 910 000 € pour le marché de prestation du Festival Mountain Bike Event Discovery 2023,
- (-) 450 000 € de transfert de crédits suite à une ventilation des lignes dédiées aux prestations.

II. Section d'Investissement

Il n'est pas proposé de modification au budget alloué pour 2023.

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir délibérer et statuer.

**Le Conseil départemental,
après en avoir débattu et délibéré,
à l'unanimité,**

APPROUVE :

l'inscription des crédits proposés selon la répartition suivante :

DEPENSES	BP+BS 2023	DM2 2023	Budget total 2023
FONCTIONNEMENT			
- Sport	11 415 555	998 656	12 414 211
Total	11 415 555	998 656	12 414 211
INVESTISSEMENT			
- Sport	14 688 226	0	14 688 226
Total	14 688 226	0	14 688 226
TOTAL DEPENSES	26 103 781	0	26 103 781

Au vu des AP et AE votées, l'engagement financier en Crédits de Paiement du Département pour les années 2024 et suivantes s'élève à 33 737 000 € décomposés comme suit :

- 15 000 000 € en fonctionnement,
- 18 737 000 € en investissement.

Les tableaux des Autorisations de Programme et des Autorisations d'Engagement sont joints pour information.

Délibération télétransmise en Préfecture
le 09/11/2023.
Publiée sur internet et certifiée exécutoire,
le 13/11/2023.
Signé,
Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil départemental,

Martial SADDIER

Com	Gest.	Code AP	libellé	Millésime	Les AP / CP avant la DM2 2023							Les AP / CP après la DM2 2023									
					TOTAL AP avant la DM2 2023	Exercices antérieurs < 2022	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027 et +	TOTAL AP après DM2 2023	Exercices antérieurs < 2022	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027 et +	
4	SPO	06010001019	Gymnases, mur d'escalade, stade d'athlétisme	2019	445 345	273 032	15 225	157 088	0	0	0	0	0	445 345	273 032	15 225	157 088	0	0	0	0
4	SPO	06010002020	Equip.t.sportif d'intérêt départemental	2017	1 210 000	300 000	300 000	0	610 000	0	0	0	0	1 210 000	300 000	300 000	0	610 000	0	0	0
4	SPO	06010002028	Réhabilitation terrain de boules extérieur cne Vongy	2021	25 000	0	0	25 000	0	0	0	0	0	25 000	0	0	25 000	0	0	0	0
4	SPO	06010002021	Réhabilitation aéroclub Meythet	2020	80 000	0	0	80 000	0	0	0	0	0	80 000	0	0	80 000	0	0	0	0
4	SPO	06010002025	Réhabilitations sites sportifs	2020	600 000	300 000	0	300 000	0	0	0	0	0	600 000	300 000	0	300 000	0	0	0	0
4	SPO	06010002042	Subv. Cnes et interco - Equipements sportifs dep (matériels) 23-27	2023	150 000	0	0	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	0	150 000	0	0	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
4	SPO	06010001020	Gymnases, mur d'escalade cne REIGNIER	2020	1 610 000	300 000	0	300 000	600 000	410 000	0	0	0	1 610 000	300 000	0	300 000	600 000	410 000	0	0
4	SPO	06010001024	Aides à la construction de piscines	2020	3 000 000	1 300 000	0	0	1 200 000	500 000	0	0	0	3 000 000	1 300 000	0	0	1 200 000	500 000	0	0
4	SPO	06010001026	Aide à la construction de piscine	2021	1 000 000	0	0	93 000	407 000	500 000	0	0	0	1 000 000	0	0	93 000	407 000	500 000	0	0
4	SPO	06010001028	Aide à la construction de piscine cne Samoëns	2022	1 000 000	0	0	700 000	300 000	0	0	0	0	1 000 000	0	0	700 000	300 000	0	0	0
4	SPO	06010001029	Aide à la construction de piscine cne Douvaine (MO Thonon Agglo)	2022	1 000 000	0	0	0	300 000	700 000	0	0	0	1 000 000	0	0	0	300 000	700 000	0	0
4	SPO	06010001031	Stade d'athlétisme - Cne Thonon	2022	1 000 000	0	0	650 000	350 000	0	0	0	0	1 000 000	0	0	650 000	350 000	0	0	0
4	SPO	06010001032	Subv gymnases et stades aux Cnes et interco (Cne St Jorioz-Construction gymnase ; Cne Bonneville - Réhabilitation gymnase ; Cnes Cluses Arve et Montagne piste d'athlé)	2022	2 513 219	0	0	1 363 219	1 150 000	0	0	0	0	2 513 219	0	0	1 363 219	1 150 000	0	0	0
4	SPO	06010002038	Plan d'investissement - Rugby	2022	2 000 000	0	0	0	500 000	1 500 000	0	0	0	2 000 000	0	0	0	500 000	1 500 000	0	0
4	SPO	06010002039	Palais des sports - Cne Megève	2022	1 000 000	0	0	700 000	300 000	0	0	0	0	1 000 000	0	0	700 000	300 000	0	0	0
4	SPO	06010002031	Construction, réhab terrain de foot St Cergues	2022	500 000	0	0	0	300 000	200 000	0	0	0	500 000	0	0	0	300 000	200 000	0	0
4	SPO	06010002032	Aide construction Pump Track	2022	1 000 000	0	0	350 000	650 000	0	0	0	0	1 000 000	0	0	350 000	650 000	0	0	0
4	SPO	06010002036	Equipements d'intérêt départemental-Plan lac COLLECTIVITES	2022	1 000 000	0	0	700 000	300 000	0	0	0	0	1 000 000	0	0	700 000	300 000	0	0	0
4	SPO	06010002041	Subv équipements d'intérêt départemental-Cne ChamoniX - tremplin (plan alpin)	2022	800 000	0	0	800 000	0	0	0	0	0	800 000	0	0	800 000	0	0	0	0
4	SPO	06010002043	Equipements sportifs dep- CI et interco - Rehab construction 23-27	2023	10 400 000	0	0	5 740 000	1 460 000	1 000 000	1 000 000	1 200 000	0	10 400 000	0	0	5 740 000	1 460 000	1 000 000	1 000 000	1 200 000
4	SPO	06010002044	Equipements sportifs dep-Rehab construction 23-27 - Asso comité club	2023	2 000 000	0	0	800 000	780 000	140 000	140 000	140 000	0	2 000 000	0	0	800 000	780 000	140 000	140 000	140 000
4	SPO	06010001030	Construction, réhab gymnase Thonon Agglo (douvaine)	2022	500 000	0	0	0	150 000	350 000	0	0	0	500 000	0	0	0	150 000	350 000	0	0
4	SPO	06010002030	Subv. Clubs sportifs méritants	2022	600 000	0	27 543	372 457	200 000	0	0	0	0	600 000	0	27 543	372 457	200 000	0	0	0
4	SPO	06010002026	Equip.t.sportif d'intérêt départemental- FFS	2021	2 050 000	400 000	757 000	893 000	0	0	0	0	0	2 050 000	400 000	757 000	893 000	0	0	0	0
4	SPO	06010002037	Equip.t.sportifs d'intérêt départemental- Comité / Club	2022	400 000	0	23 528	276 472	100 000	0	0	0	0	400 000	0	23 528	276 472	100 000	0	0	0
4	SPO	06010002035	Equip.t.sportif d'intérêt départemental- Plan lac (club ski Sevrier)	2022	100 000	0	0	50 000	50 000	0	0	0	0	100 000	0	0	50 000	50 000	0	0	0
4	SPO	06010002022	Subv. pers. dt prive/mob. mat. & etudes	2019	50 000	36 906	0	13 094	0	0	0	0	0	50 000	36 906	0	13 094	0	0	0	0
4	SPO	06010002033	Subv. Structures associatives	2022	75 000	0	25 000	25 000	0	0	0	0	0	75 000	0	25 000	25 000	0	0	0	0
4	SPO	06010002029	Subv. clubs sportifs	2021	1 295 000	0	150 104	269 896	200 000	225 000	225 000	0	0	1 295 000	0	150 104	269 896	200 000	225 000	225 000	0
4	SPO	06010002040	Achats Mini Bus	2022	230 000	0	0	0	230 000	0	0	0	0	230 000	0	0	0	230 000	0	0	0
Sous total Sports					37 633 564	2 909 938	1 298 400	14 688 226	10 192 000	5 555 000	1 395 000	1 595 000	37 633 564	2 909 938	1 298 400	14 688 226	10 192 000	5 555 000	1 395 000	1 595 000	
4ème Commission Sports					37 633 564	2 909 938	1 298 400	14 688 226	10 192 000	5 555 000	1 395 000	1 595 000	37 633 564	2 909 938	1 298 400	14 688 226	10 192 000	5 555 000	1 395 000	1 595 000	

Com	Gest.	Code AP	libellé	Millésime	Les AP / CP avant la DM2 2023						Les AP / CP après la DM2 2023					
					TOTAL AP avant DM2 2023	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027 et +	TOTAL AP après DM2 2023	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027 et +
4	SPO	06020008001	Championnats du monde UCI	2023	20 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	0	20 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	0
Sous total Sports					20 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	0	20 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	0
4ème Commission Sports					20 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	0	20 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	0
TOTAL DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT					20 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00	0,00	20 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00	0,00

**Extrait des Procès-Verbaux
des Séances du Conseil départemental**

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2023

n° CD-2023-0102

RAPPORTEUR : Myriam LHUILLIER

OBJET : 4EME COMMISSION - POLITIQUE CULTURE PATRIMOINE ET
ARCHIVES DEPARTEMENTALES - DECISION MODIFICATIVE N° 2 2023

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 24 octobre 2023 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département à ANNECY, sous la présidence de :

M. SADDIER Martial, Président du Conseil départemental

Présent(e)s			
M. RUBIN Nicolas, M. PEILLEX Jean-Marc, Mme DONZEL-GONET Marie-Louise, M. BAUD-GRASSET Joël, Mme LHUILLIER Myriam, M. TARDY Lionel, Mme BEURRIER Chrystelle, M. MAS Jean-Philippe, Mme BOUCHET Estelle, Vice-Président(e)s			
Mme DUBY-MULLER Virginie, Mme DULIEGE Fabienne, Mme GONZO-MASSOL Valérie, Mme JULLIEN-BRECHES Catherine, Mme LEI Josiane, Mme MAHUT Patricia, Mme MAURIS Odile, Mme METRAL Marie-Antoinette, Mme MUGNIER Magali, Mme PETEX-LEVET Christelle, Mme TERMOZ Aurore, M. BAUD Richard, M. BOCCARD Bernard, M. CATTANEO Marcel, M. DAVIET François, M. DEPLANTE Daniel, M. EXCOFFIER François, M. LAMBERT Gérard, M. MORAND Georges, M. PUTHOD Dominique, M. RATSIMBA David, M. VERDONNET Christian, Autres membres			
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)			
Mme Agnès GAY donne pouvoir à M. Martial SADDIER, Mme Marie-Claire TEPPE-ROGUET donne pouvoir à M. Bernard BOCCARD			
Absent(e)s excusé(e)s			
Quorum (soit 18 élus) et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice	34	Adopté à l'unanimité	
Présents	32	Voix Pour	34
Représenté(e)s / Absent(e)s excusé(e)s	2 / 0	Voix contre	0
Suffrages exprimés	34	Abstention(s)	0

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CP-2020-0408 du 15 juin 2020 adoptant le plan départemental de préservation et de valorisation des patrimoines haut-savoyards,

Vu la délibération n° CP-2020-0827 du 30 novembre 2020 intitulée « Culture, patrimoines et mémoire, marqueurs de l'identité du département et leviers d'attractivité pour un développement territorial équilibré »,

Vu la délibération n° CD-2022-162 du 12 décembre 2022 votant le Budget Primitif 2023 de la politique Affaires Culturelles,

Vu la délibération n° CD-2022-163 du 12 décembre 2022 votant le Budget Primitif 2023 des Archives départementales,

Vu la délibération n° CD-2023-0041 du 26 juin 2023 votant le Budget Supplémentaire 2023 des Affaires Culturelles et des Archives départementales,

Vu la délibération n° CD-2023-0050 de l'Assemblée départementale du 26 juin 2023 relative à l'actualisation du Règlement Budgétaire et Financier,

Vu l'avis favorable aux propositions présentées émis par la 4^{ème} Commission Education, Jeunesse, Sports, Culture, Patrimoine lors de sa réunion du 11 septembre 2023,

Vu l'avis favorable aux propositions présentées émis par la 8^{ème} Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale lors de sa réunion du 16 octobre 2023.

Les visas ci-avant ayant été rappelés, M. le Président expose les éléments suivants.

1. BUDGET AFFAIRES CULTURELLES

L'Assemblée départementale a voté, dans le cadre du Budget Primitif et du Budget Supplémentaire 2023, des crédits à hauteur de 9 826 000 € en section de fonctionnement et 8 373 849 € en section d'investissement.

Dans le cadre de la présente décision modificative budgétaire, les ajustements suivants sont proposés.

I. Section de Fonctionnement

1 - Transferts de crédits

Des transferts de crédits, à l'intérieur de différents programmes, sont sollicités afin de ventiler les dépenses sur les lignes budgétaires appropriées. Ces transferts permettent de réajuster certaines lignes budgétaires au sein des différents domaines d'intervention et programmes. Ils n'impactent pas le montant global du budget.

2 - Restitution de crédits

Il est proposé de restituer la somme totale de 356 000 € décomposée comme suit :

- Patrimoines et politique mémorielle : - 93 000 €

- l'essentiel de cette somme est lié au déménagement des collections départementales et leur installation dans le silo, qui a été décalé aux premiers mois de 2024, du fait de l'importance des travaux d'adaptation et d'équipement du silo.

- Projets transfrontaliers : - 263 000 €

- le projet Développement et Adaptations de l'occupation Humaine en montagne (DAHU) a été retenu tardivement pour un financement Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), et certaines des actions prévues en 2023 auront lieu en 2024. Par ailleurs, le projet Informations Médias Alpes Jeunesses Européennes (IMAJE) initialement prévu pour un démarrage cette année ne sera lancé qu'en 2024 s'il est retenu dans le cadre d'un éventuel du projet Plan Intégré territorial (PITER).

Le tableau récapitulatif de ces ajustements budgétaires (transferts et restitution de crédits) est présenté en annexe B.

II. Section d'Investissement

1 - Modifications d'échéanciers

A) Restauration des collections

Une prestation pour la restauration d'objets archéologiques ne peut être achevée. Il est donc proposé :

- de réduire de 14 400 € les Crédits de Paiement 2023 ;
- de modifier l'échéancier des Crédits de Paiement 2024 (+ 14 400 €).

B) Déménagement des réserves des collections départementales

Au BP 2022, une autorisation de programme de 100 000 €, avec les Crédits de Paiement correspondants, avait été votée pour l'acquisition de mobiliers spécifiques pour le déménagement des collections départementales et leur installation dans le silo. Du fait du décalage de ce déménagement à début 2024, il est proposé :

- de réduire de 100 000 € les Crédits de Paiement 2023 ;
- de modifier l'échéancier des Crédits de Paiement 2024 (+ 100 000 €).

C) Acquisition de matériels culturels

Il est proposé de lisser une partie des Crédits de Paiements sur 2024 de l'AP concernant l'acquisition de matériels pour les sites départementaux comme suit :

- diminuer de 50 000 € les Crédits de Paiement 2023 ;
- pour les reporter en 2024 (+ 50 000 €).

D) Château de Clermont

Un crédit de 240 000 € a été alloué à la réalisation d'un diagnostic patrimonial sur le château de Clermont ainsi qu'à la mise en valeur des vestiges de l'ancien château médiéval. En raison de l'avancée du projet, il est proposé :

- de réduire de 240 000 € les Crédits de Paiement 2023 ;
- pour les reporter en 2025 (+ 240 000 €).

E) Reconfiguration du site de la Chartreuse de Mélan et création d'un espace muséographique

Dans le cadre de la reconfiguration du site de la Chartreuse de Mélan, la réalisation d'un diagnostic d'état sanitaire sur les bâtiments historiques est en cours. Les travaux ayant fait l'objet de l'inscription d'un crédit de 270 000 € au BP 2023, avec les Crédits de Paiement correspondants, ne seront pas réalisés avant l'achèvement du diagnostic, en 2024 puis 2025.

Au titre de la DM2, il est donc proposé un réajustement des Crédits de Paiement comme suit :

- réduire de 270 000 € les Crédits de Paiement 2023 ;
- modifier l'échéancier des Crédits de Paiement des années 2024 (+ 100 000 €) et 2025 (+ 170 000 €).

F) Signalétique Chartreuse de Mélan

Des crédits ont été votés en 2020 et 2021 pour améliorer la signalétique de la Chartreuse de Mélan. Pour que cette opération soit menée en cohérence avec la réflexion globale engagée sur le projet de site de la Chartreuse, il est proposé :

- de réduire de 44 500 € les Crédits de Paiement 2023 ;
- de modifier l'échéancier des Crédits de Paiement 2025 (+ 44 500 €).

G) Schéma départemental des enseignements artistiques – Aide à la transition numérique

Dans le cadre du plan d'aide au secteur de la culture, afin de favoriser la transition numérique des établissements d'enseignement artistique du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (SDEA), une AP de 200 000 € a été votée en 2021. Compte tenu des projets déjà soutenus dans ce cadre, et des projets en préparation pour 2024, il est proposé :

- de réduire de 34 300 € les Crédits de Paiement 2023 ;
- de modifier l'échéancier des Crédits de Paiement 2024 (+ 34 300 €).

En conclusion pour la section d'investissement, les Crédits de Paiement à la DM2 de 2023 sont en baisse de 753 200 € par rapport au BP et au BS, principalement du fait du lissage des crédits sur les années ultérieures.

2. BUDGET ARCHIVES DEPARTEMENTALES

L'Assemblée départementale a voté dans le cadre du Budget Primitif et du Budget Supplémentaire 2023 des crédits à hauteur de 155 000 € en section de fonctionnement et 196 500 € en section d'investissement.

Aucune augmentation n'est proposée à ce budget initial, uniquement un rééchelonnement des Crédits de Paiement en investissement.

Il n'y a pas eu en 2023 de demande de subvention pour la restauration de documents d'archives, alors que plusieurs demandes pour la construction ou l'aménagement de locaux d'archives sont en cours d'instruction.

Il est donc proposé de modifier l'Autorisation de Programme votée au BP 2021 en rééchelonnant les Crédits de Paiement de la manière suivante :

- subvention locaux : CP 2023 : 13 792 € (soit – 18 708 € en CP 2023) ; CP 2024 : 51 208 € ; CP 2025 : 22 970 €.
- subvention restauration : CP 2023 et CP 2024 : 0 € ; CP 2025 : 5 300 €.

Les travaux d'aménagement de locaux d'archives pilotés par la commune de Pers-Jussy et par la communauté de communes Usse et Rhône ont pris du retard et ne pourront être réalisés d'ici la fin de l'année 2023. Il est donc proposé :

- de réduire de 12 208 € les Crédits de Paiement 2023 ;
- de modifier l'échéancier des Crédits de Paiement 2024 (+ 12 208 €).

Il est proposé d'inscrire deux recettes nouvelles en investissement :

- une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour le projet de restauration de documents patrimoniaux, d'un montant de 8 357 € ;
- une autre subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles dans le cadre de l'appel à projets PNV (Plan National de Valorisation), pour soutenir le programme de numérisation des archives départementales, d'un montant de 20 000 €.

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir délibérer et statuer.

**Le Conseil départemental,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

APPROUVE :

- les modifications des Autorisations de Programme existantes présentées dans le tableau figurant en annexe A,
- l'inscription des crédits proposés selon la répartition suivante :

RECETTES	BP + BS 2023	DM2 2023	Budget total 2023
FONCTIONNEMENT			
- Affaires Culturelles	1 231 598	0	1 231 598
- Archives	7 000	0	7 000
Total	1 238 598	0	1 238 598
INVESTISSEMENT			
- Affaires Culturelles	100 000	0	100 000
- Archives	0	28 357	28 357
Total	100 000	28 357	128 357
TOTAL RECETTES	1 338 598	28 357	1 366 955

DEPENSES	BP + BS 2023	DM2 2023	Budget total 2023
FONCTIONNEMENT			
- Affaires Culturelles	9 826 000	-356 000	9 470 000
- Archives	155 000	0	155 000
Total	9 981 000	-356 000	9 625 000
INVESTISSEMENT			
- Affaires Culturelles	8 373 849	-753 200	7 620 649
- Archives	196 500	-18 708	177 792
Total	8 570 349	-771 908	7 798 441
TOTAL DEPENSES	18 551 349	-1 127 908	17 423 441

Au vu des AP votées, l'engagement financier en Crédits de Paiement du Département pour les années 2024 et suivantes s'élève à : 13 357 212 € (13 021 734 € Affaires Culturelles et 335 478€ Archives).

Délibération télétransmise en Préfecture
le 09/11/2023.
Publiée sur internet et certifiée exécutoire,
le 13/11/2023.
Signé,
Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil départemental,

Martial SADDIER

						Les AP / CP avant la DM2 2023						Les AP / CP après la DM2 2023									
Com	Gest.	Code AP	libellé	Millésime	TOTAL AP avant la DM2 2023	Exercices antérieurs < 2022	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027 et +	TOTAL AP après DM2 2023	Exercices antérieurs < 2022	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027 et +	
4	ARC	07020001038	Travaux de numérisation d'Archives	2014	1 325 000	1 025 000	100 000	70 000	130 000	0	0	0	1 325 000	1 025 000	100 000	70 000	130 000	0	0	0	0
4	ARC	07020001046	Restauration d'archives	2020	180 000	60 000	30 000	14 000	30 000	30 000	16 000	0	180 000	60 000	30 000	14 000	30 000	30 000	16 000	0	0
4	ARC	07020001050	Subvention d'amélioration de la conservation des archives publiques - bâtiment et équipements	2021	88 000	10 000	3 030	26 000	26 000	22 970	0	0	101 000	10 000	3 030	13 792	51 208	22 970	0	0	0
4	ARC	07020001050	Subvention d'amélioration de la conservation des archives publiques - restauration de documents d'archives	2021	23 000	3 500	1 200	6 500	6 500	5 300	0	0	10 000	3 500	1 200	0	0	5 300	0	0	0
4	ARC	07020001051	Acquisition de documents d'Archives	2022	150 000	0	50 000	50 000	50 000	0	0	0	150 000	0	50 000	50 000	50 000	50 000	0	0	0
4	ARC	07020001052	Acquisition de mobilier spécifique	2022	75 000	0	50 000	25 000	0	0	0	0	75 000	0	50 000	25 000	0	0	0	0	0
4	ARC	07020001053	Restauration d'œuvre	2023	5 000	0	0	5 000	0	0	0	0	5 000	0	0	5 000	0	0	0	0	0
			Soit total Archives départementales		1 846 000	1 098 500	234 230	196 500	242 500	58 270	16 000	0	1 846 000	1 098 500	234 230	177 792	261 208	58 270	16 000	0	0
4	DAC	07030001019	Opération Chartreuse de Mélan (signalétique)	2020	24 500	0	0	24 500	0	0	0	0	24 500	0	0	0	0	0	24 500	0	0
4	DAC	07030001021	Opération Chartreuse de Mélan (signalétique)	2021	20 000	0	0	20 000	0	0	0	0	20 000	0	0	0	0	0	20 000	0	0
4	DAC	07030001023	Déménagement des réserves des collections départementales	2022	100 000	0	0	100 000	0	0	0	0	100 000	0	0	0	100 000	0	0	0	0
4	DAC	07030001024	Acquisition de matériel et mobilier culturel	2023	75 000	0	0	75 000	0	0	0	0	75 000	0	0	25 000	50 000	0	0	0	0
4	DAC	07030001025	Opération Monastère des Voirons (signalétique)	2023	20 000	0	0	20 000	0	0	0	0	20 000	0	0	20 000	0	0	0	0	0
4	DAC	07030002020	Musée du Cinéma d'Animation - Site des Haras	2020	2 500 000	36 455	146 603	575 000	1 741 942	0	0	0	2 500 000	36 455	146 603	575 000	1 741 942	0	0	0	0
4	DAC	07030002022	Soutien à l'investissement culturel - Renovation Musée Alpin	2022	1 300 000	0	36 012	500 000	763 988	0	0	0	1 300 000	0	36 012	500 000	763 988	0	0	0	0
4	DAC	07030002023	Soutien à l'investissement culturel (associations)	2022	56 000	0	39 704	16 296	0	0	0	0	56 000	0	39 704	16 296	0	0	0	0	0
4	DAC	07030002023	Soutien à l'investissement culturel (communes)	2022	1 444 000	0	0	694 900	750 000	0	0	0	1 444 000	0	0	694 900	750 000	0	0	0	0
4	DAC	07030002024	Soutien à l'investissement culturel (associations)	2023	100 000	0	0	47 300	52 100	0	0	0	74 900	0	0	47 300	27 000	0	0	0	0
4	DAC	07030002024	Soutien à l'investissement culturel (communes)	2023	2 806 598	0	0	1 858 698	447 900	500 000	0	0	2 831 698	0	0	1 858 698	473 000	500 000	0	0	0
4	DAC	07030004034	Subvention d'équipement association l'ottins	2021	18 000	10 000	0	0	8 000	0	0	0	18 000	10 000	0	0	8 000	0	0	0	0
4	DAC	07030004037	Enrichissement du patrimoine	2022	46 000	0	46 000	0	0	0	0	0	46 000	0	46 000	0	0	0	0	0	0
4	DAC	07030004038	Enrichissement du patrimoine	2023	114 000	0	0	114 000	0	0	0	0	114 000	0	0	114 000	0	0	0	0	0
4	DAC	07030004039	Enrichissement du patrimoine - Appel à projet - Chartreuse de Mélan	2023	20 000	0	0	20 000	0	0	0	0	20 000	0	0	20 000	0	0	0	0	0
4	DAC	07030006018	Restauration Monuments Historiques	2017	1 118 595	1 060 783	26 321	16 571	14 920	0	0	0	1 118 595	1 060 783	26 321	16 571	14 920	0	0	0	0
4	DAC	07030006020	Restauration Monuments Historiques	2019	550 392	450 392	0	50 000	50 000	0	0	0	550 392	450 392	0	50 000	50 000	0	0	0	0
4	DAC	07030006021	Cofinancement Buvette Cachat à Evian-les-Bains	2019	1 200 000	224 292	352 308	252 040	371 360	0	0	0	1 200 000	224 292	352 308	252 040	371 360	0	0	0	0
4	DAC	07030006022	Restauration Monuments Historiques - Forêt - Mérovioz Musée de la Résistance et de la Déportation -	2020	785 000	268 745	157 638	107 640	124 105	96 872	0	0	785 000	268 745	157 638	107 640	124 105	96 872	0	0	0
4	DAC	07030006023	CPER - (subvention à la CCEG)	2020	2 139 713	0	0	0	1 025 000	1 114 713	0	0	2 139 713	0	0	1 025 000	1 114 713	0	0	0	0
4	DAC	07030006025	Restauration Monuments Historiques	2021	1 000 000	78 711	99 767	451 682	269 840	100 000	0	0	1 000 000	78 711	99 767	451 682	269 840	100 000	0	0	0
4	DAC	07030006026	Restauration Monuments Historiques	2022	1 146 276	0	174 827	595 177	376 272	0	0	0	1 146 276	0	174 827	595 177	376 272	0	0	0	0
4	DAC	07030006027	Restauration Monuments Historiques	2023	2 815 724	0	0	319 702	1 389 199	1 104 823	0	0	2 815 724	0	0	319 702	1 389 199	1 104 823	0	0	0
4	DAC	07030009022	Restauration collections œuvres d'art et archéologie	2022	78 000	0	0	71 757	6 243	0	0	0	78 000	0	0	71 757	6 243	0	0	0	0
4	DAC	07030009023	Numérisation manuscrits, archives, collections	2022	23 000	0	9 000	14 000	0	0	0	0	23 000	0	9 000	14 000	0	0	0	0	0
4	DAC	07030009025	Reconfiguration du site Chartreuse de Mélan et création d'un espace muséographique (Créations d'expositions et de scénographies)	2022	100 000	0	0	100 000	0	0	0	0	100 000	0	0	0	100 000	0	0	0	0
4	DAC	07030009025	Reconfiguration du site Chartreuse de Mélan et création d'un espace muséographique (frais études)	2022	170 000	0	0	170 000	0	0	0	0	170 000	0	0	0	170 000	0	0	0	0
4	DAC	07030009025	Reconfiguration du site Chartreuse de Mélan et création d'un espace muséographique (outil numérique)	2022	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4	DAC	07030009025	Reconfiguration du site Chartreuse de Mélan et création d'un espace muséographique (Restauration / restauration des sites culturels)	2022	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4	DAC	07030009027	Reconfiguration du site du Château de Clermont et refonte muséographique (Création d'expositions et de scénographie)	2022	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4	DAC	07030009027	Reconfiguration du site du Château de Clermont et refonte muséographique (frais études)	2022	40 000	0	0	40 000	0	0	0	0	40 000	0	0	0	40 000	0	0	0	0
4	DAC	07030009027	Reconfiguration du site du Château de Clermont et refonte muséographique (outil médiation)	2022	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4	DAC	07030009027	Reconfiguration du site du Château de Clermont et refonte muséographique (Restauration / restauration des sites culturels)	2022	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4	DAC	07030009030	Reprise du parcours historique sur le plateau des Clères - (Création d'expositions et de scénographies)	2022	150 000	0	0	150 000	0	0	0	0	150 000	0	0	150 000	0	0	0	0	0
4	DAC	07030009031	Numérisation manuscrits, archives, collections	2023	97 000	0	0	97 000	0	0	0	0	97 000	0	0	97 000	0	0	0	0	0
4	DAC	07030009032	Production webdocumentaire	2023	32 000	0	0	32 000	0	0	0	0	32 000	0	0	32 000	0	0	0	0	0
4	DAC	07030009033	Restauration collections, œuvres d'art et archéologie	2023	162 000	0	0	162 000	0	0	0	0	162 000	0	0	147 600	14 400	0	0	0	0
4	DAC	07030009034	Expositions temporaires dans la Galerie du CAH - (Création d'expositions et de scénographies)	2023	70 000	0	0	70 000	0	0	0	0	70 000	0	0	70 000	0	0	0	0	0
4	DAC	07030009035	Reconfiguration du site du Chalet-musée de Morette et du mémorial de la Déportation - (Restauration / restauration des sites culturels)	2023	1 500 000	0	0	300 000	600 000	600 000	0	0	1 500 000	0	0	300 000	600 000	600 000	0	0	0
4	DAC	07030009036	Reconfiguration du site du Château de Clermont et refonte muséographique (frais études)	2023	100 000	0	0	100 000	0	0	0	0	100 000	0	0	0	100 000	0	0	0	0
4	DAC	07030009036	Reconfiguration du site du Château de Clermont et refonte muséographique (outil médiation)	2023	100 000	0	0	100 000	0	0	0	0	100 000	0	0	0	100 000	0	0	0	0
4	DAC	07030009037	Création du Musée Beaux Arts et ethnographie CAH (étude de programmation)	2023	80 000	0	0	60 000	20 000	0	0	0	80 000	0	0	60 000	20 000	0	0	0	0
4	DAC	07040002001	Schema départemental des enseignements artistiques Asso.	2021	80 400	0	14 000	66 400	0	0	0	0	80 400	0	14 000	44 800	21 600	0	0	0	0
4	DAC	07040002001	Schema départemental des enseignements artistiques Autres	2021	16 000	0	11 000	5 000	0	0	0	0	16 000	0	11 000	5 000	0	0	0	0	0
4	DAC	07040002001	Schema départemental des enseignements artistiques CHES	2021	103 600	0	0	103 600	0	0	0	0	103 600	0	0	95 900	7 700	0	0	0	0
4	DAC	07040002002	Aide à l'achat d'instruments de musique pour les EEA, orchestres (école/harmonie)/ batteries fanfares/ CHAM (associations)	2022	90 300	0	28 100	62 200	0	0	0	0	90 300	0							

Com	Gest.	Code AP	libellé	Millésime	Les AP / CP avant la DM2 2023							Les AP / CP après la DM2 2023								
					TOTAL AP avant la DM2 2023	Exercices antérieurs < 2022	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027 et +	TOTAL AP après DM2 2023	Exercices antérieurs < 2022	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027 et +
4	DAC	09010002021	Subv. aux particuliers pour production numérique	2020	400 000	225 000	75 000	0	100 000	0	0	0	400 000	225 000	75 000	0	100 000	0	0	0
4	DAC	09010002022	Subv. aux particuliers pour production numérique	2021	400 000	200 000	0	175 000	0	25 000	0	0	400 000	200 000	0	175 000	0	25 000	0	0
4	DAC	09010002023	Subv. aux particuliers pour production numérique	2022	700 000	0	285 000	142 500	207 500	40 000	25 000	0	700 000	0	285 000	142 500	207 500	40 000	25 000	0
4	DAC	09010002024	Subv. aux particuliers pour production numérique	2023	700 000	0	0	350 000	175 000	175 000	0	0	700 000	0	0	350 000	175 000	175 000	0	0
Sous total Affaires Culturelles					24 769 798	2 554 378	1 573 037	8 373 849	8 487 126	3 756 408	25 000	0	24 769 798	2 554 378	1 573 037	7 620 649	8 785 826	4 210 908	25 000	0
4ème Commission Culture, Patrimoine					26 615 798	3 652 878	1 807 267	8 570 349	8 729 626	3 814 678	41 000	0	26 615 798	3 652 878	1 807 267	7 798 441	9 047 034	4 269 178	41 000	0

LISTE DES TRANSFERTS DE CREDITS A LA DECISION MODIFICATIVE N°2 2023

Fonctionnement DIRECTION CULTURE ET PATRIMOINE

Programme	LIBELLE PROGRAMME	Imputation	Nature	LIBELLE	BP + BS 2023	DM 2023	TOTAL
07030009	Patrimoines et politique mémorielle	DAC2D00205	611	Contrats prestations services	381 300	-60 000	321 300
		DAC2D00037	617	Etudes & recherches	52 000	-5 000	47 000
		DAC2D00263	65818	Autres redevances pour conces. Brevets	5 600	5 000	10 600
S/TOTAL SERVICE					438 900	-60 000	378 900
TOTAL GENERAL					438 900	-60 000	378 900

**Extrait des Procès-Verbaux
des Séances du Conseil départemental**

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2023

n° CD-2023-0103

RAPPORTEUR : Magali MUGNIER

OBJET : SEME COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, ECONOMIE,
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE - DECISION MODIFICATIVE
N° 2 2023

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 24 octobre 2023 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département à ANNECY, sous la présidence de :

M. SADDIER Martial, Président du Conseil départemental

Présent(e)s			
M. RUBIN Nicolas, M. PEILLEX Jean-Marc, Mme DONZEL-GONET Marie-Louise, M. BAUD-GRASSET Joël, Mme LHUILLIER Myriam, M. TARDY Lionel, Mme BEURRIER Chrystelle, M. MAS Jean-Philippe, Mme BOUCHET Estelle, Vice-Président(e)s			
Mme DUBY-MULLER Virginie, Mme DULIEGE Fabienne, Mme GONZO-MASSOL Valérie, Mme JULLIEN-BRECHES Catherine, Mme LEI Josiane, Mme MAHUT Patricia, Mme MAURIS Odile, Mme METRAL Marie-Antoinette, Mme MUGNIER Magali, Mme PETEX-LEVET Christelle, Mme TERMOZ Aurore, M. BAUD Richard, M. BOCCARD Bernard, M. CATTANEO Marcel, M. DAVIET François, M. DEPLANTE Daniel, M. EXCOFFIER François, M. LAMBERT Gérard, M. MORAND Georges, M. PUTHOD Dominique, M. RATSIMBA David, M. VERDONNET Christian, Autres membres			
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)			
Mme Agnès GAY donne pouvoir à M. Martial SADDIER, Mme Marie-Claire TEPPE-ROGUET donne pouvoir à M. Bernard BOCCARD			
Absent(e)s excusé(e)s			
Quorum (soit 18 élus) et Délégations de vote vérifiées			
Membres en exercice	34	Adopté à l'unanimité	
Présents	32	Voix Pour	34
Représenté(e)s / Absent(e)s excusé(e)s	2 / 0	Voix contre	0
Suffrages exprimés	34	Abstention(s)	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les Contrats de Plan Etat-Région (CPER),

Vu la délibération n° CD-2022-164 du 12 décembre 2022 adoptant le Budget Primitif 2023 de la politique Aménagement du Territoire et Solidarité des Territoires,

Vu la délibération n° CD-2023-0042 du 26 juin 2023 adoptant le Budget Supplémentaire 2023 de la politique Aménagement du Territoire, Economie, Enseignement Supérieur, Recherche

Vu la délibération n° CD-2023-0050 de l'Assemblée départementale du 26 juin 2023 relative à l'actualisation du Règlement Budgétaire et Financier,

Vu l'avis favorable aux propositions présentées émis par la 5^{ème} Commission Aménagement du Territoire, Economie, Enseignement Supérieur, Recherche lors de sa séance du 18 septembre 2023,

Vu l'avis favorable aux propositions présentées émis par la 8^{ème} Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale lors de sa réunion du 16 octobre 2023.

Les visas ci-avant ayant été rappelés, M. le Président expose que la 5^{ème} Commission Aménagement du Territoire, Economie, Enseignement Supérieur, Recherche, pour optimiser la gestion des crédits qui lui ont été attribués demande à l'Assemblée de bien vouloir autoriser les mouvements et inscriptions de crédits, en positif et négatif, suivants :

EAU ET ASSAINISSEMENT

Section d'Investissement

En dépenses

• Fonds départemental Eau et assainissement

Les modifications proposées se traduisent par :

- une **augmentation** du montant global des **Autorisations de Programme (AP)** de **800 000 €** :
 - revalorisation de l'AP 2023 « Fonds Eau et assainissement – Programmation 2023 » de 800 000 € ;
 - réajustements entre les Autorisations de Programme « Fonds Eau et Assainissement » à crédits constants ;
- une **augmentation** du montant global des **Crédits de Paiement 2023** de **836 022 €** :
 - augmentation de 472 022 € des CP des AP « Fonds eau et assainissement » antérieurs à 2023 ;
 - augmentation de 364 000 € des CP de l'AP « Fonds eau et assainissement » 2023.

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir délibérer et statuer.

**Le Conseil départemental,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

APPROUVE :

- les modifications des Autorisations de Programme existantes présentées dans le tableau figurant en annexe,
- l'inscription des crédits proposés selon la répartition suivante :

RECETTES	BP + BS 2023	DM2 2023	BP + BS + DM2 2023
INVESTISSEMENT			
- Solidarité des Territoires/Travaux Eau et assainissement	400 000	0	400 000
- Enseignement Supérieur	261 900	0	261 900
Total	661 900	0	661 900
TOTAL RECETTES	661 900	0	661 900

DEPENSES	BP + BS 2023	DM2 2023	BP + BS + DM2 2023
FONCTIONNEMENT			
- Assistance technique aux communes et EPCI	82 000	0	82 000
- Aménagement du Territoire (yc SYANE)	139 500	0	139 500
- Solidarité des Territoires	184 000	0	184 000
- Economie et SRDEII	94 300	0	94 300
- Enseignement supérieur	55 816	0	55 816
Total	555 616	0	555 616
INVESTISSEMENT			
- Aménagement du Territoire (yc SYANE)	3 848 000	0	3 848 000
- Solidarité des Territoires	32 544 000	0	32 544 000
- Eau et assainissement	22 000 000	836 022	22 836 022
- Economie	2 683 000	0	2 683 000
- Enseignement supérieur	2 844 000	0	2 844 000
Total	63 919 000	836 022	64 755 022
TOTAL DEPENSES	64 474 616	836 022	65 310 638

Au vu des AP votées, l'engagement financier en Crédits de Paiement du Département pour les années 2024 et suivantes s'élève à **118 128 486 €**.

Délibération télétransmise en Préfecture
le 09/11/2023.
Publiée sur internet et certifiée exécutoire,
le 13/11/2023.
Signé,
Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil départemental,

Martial SADDIER

Les Autorisations de Programmes de l'exercice 2023

5ème Commission Aménagement du Territoire, Economie, Enseignement Supérieur, Recherche

			Les AP / CP avant la DM2 2023								Les AP / CP après la DM2 2023											
Com	Gest.	Code AP	libellé	Millésime	TOTAL AP avant la DM2 2023	Exercices antérieurs < 2022	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027 et +	TOTAL AP après DM2 2023	Exercices antérieurs < 2022	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027 et +		
5	ADA	01040001022	Electrification rurale SYANE 74 - 2023	2023	2 500 000	0	0	2 500 000	0	0	0	0	2 500 000	0	0	2 500 000	0	0	0	0	0	
5	ADA	01040004003	Enfouissement lignes a haute-tension	2022	770 000	0	0	770 000	0	0	0	0	770 000	0	0	770 000	0	0	0	0	0	
5	ADA	01040008008	Maisons de service au public	2020	1 500 000	205 682	263 973	350 000	300 318	276 027	104 000	0	1 500 000	205 682	263 973	350 000	300 318	276 027	104 000	0	0	
5	ADA	02021003037	Aide à la réalisation aires d'accueil et terrains familiaux 2018-2023	2018	660 000	84 000	72 000	228 000	120 000	156 000	0	0	660 000	84 000	72 000	228 000	120 000	156 000	0	0	0	
Sous total Aménagement du Territoire					5 430 000	289 682	335 973	3 848 000	420 318	432 027	104 000	0	5 430 000	289 682	335 973	3 848 000	420 318	432 027	104 000	0	0	
5	CLO	01040006002	Soutien aux Territoires prolets structurants	2021	4 000 000	0	1 500 000	1 000 000	1 000 000	500 000	0	0	4 000 000	0	0	4 466 000	1 000 000	1 000 000	1 554 000	0	0	
5	CLO	01040004018	FDDT - Eau et assainissement	2017	17 417 520	16 719 169	0	352 000	346 351	0	0	0	17 417 520	16 719 169	0	392 150	306 201	0	0	0	0	
5	CLO	01040004019	FDDT - Eau et assainissement - Prog 2017	2017	10 896 217	9 622 531	278 544	457 000	538 142	0	0	0	10 896 217	9 622 531	278 544	356 600	638 542	0	0	0	0	
5	CLO	01040004020	Aides aux Cnes - CDAS	2018	20 000 000	18 445 677	1 140 157	414 166	0	0	0	0	20 000 000	18 445 677	1 140 157	414 166	0	0	0	0	0	
5	CLO	01040004021	FDDT - Eau et assainissement - Prog 2018	2018	9 064 838	7 628 140	526 844	714 000	195 854	0	0	0	9 064 838	7 628 140	526 844	758 900	150 954	0	0	0	0	
5	CLO	01040004022	Aides aux Cnes - CDAS	2019	20 000 000	15 282 489	2 403 511	2 314 000	0	0	0	0	20 000 000	15 282 489	2 403 511	2 314 000	0	0	0	0	0	
5	CLO	01040004023	Fonds Eau et assainissement - Prog 2019	2019	9 813 249	6 614 730	1 389 466	975 000	834 053	0	0	0	9 813 249	6 614 730	1 389 466	934 901	874 152	0	0	0	0	
5	CLO	01040004024	Fonds Eau et assainissement - Reprise reports disponibles	2019	585 894	46 865	0	539 029	830 000	0	0	0	585 894	46 865	0	539 029	830 000	0	0	0	0	
5	CLO	01040004025	Aides aux Cnes - CDAS	2020	20 000 000	10 209 927	0	5 064 038	830 000	0	0	0	20 000 000	10 209 927	0	5 064 038	830 000	0	0	0	0	
5	CLO	01040004026	Fonds Eau et assainissement - Prog 2020	2020	12 495 115	6 879 513	1 437 421	2 733 202	1 444 979	0	0	0	12 495 115	6 879 513	1 437 421	2 733 202	1 444 979	0	0	0	0	
5	CLO	01040004027	Aides aux Cnes - CDAS	2021	23 000 000	3 562 013	5 858 471	6 220 000	7 359 516	0	0	0	23 000 000	3 562 013	5 858 471	6 220 000	7 359 516	0	0	0	0	
5	CLO	01040004028	Fonds Eau et assainissement - Prog 2021	2021	12 197 607	3 472 298	2 431 467	2 186 018	4 107 824	0	0	0	12 197 607	3 472 298	2 431 467	3 047 518	3 246 524	0	0	0	0	
5	CLO	01040004029	Aides aux Cnes - CDAS	2022	51 091 823	0	778 802	12 940 619	22 050 473	12 121 929	3 200 000	0	51 091 823	0	778 802	12 940 619	22 050 473	12 121 929	3 200 000	0	0	
5	CLO	01040004030	Fonds Eau et assainissement - Prog 2022	2022	17 246 305	0	4 097 541	5 643 751	6 765 013	740 000	0	0	17 246 305	0	4 097 541	5 643 751	6 560 013	740 000	0	0	0	
5	CLO	01040004032	Depenses de communication - CDAS	2023	250 000	0	0	250 000	0	0	0	0	250 000	0	0	250 000	0	0	0	0	0	
5	CLO	01040008009	Aides aux associations - CDAS	2022	1 308 177	0	0	1 308 177	0	0	0	0	1 308 177	0	0	1 308 177	0	0	0	0	0	
5	CLO	01040008010	Constructions de gendarmerie - aides communes/EPCI	2022	600 000	0	0	600 000	0	0	0	0	600 000	0	0	600 000	0	0	0	0	0	
5	CLO	01040008011	Subvention Projet immobilier du CDG	2022	866 000	0	0	433 000	216 500	216 500	0	0	866 000	0	0	433 000	216 500	216 500	0	0	0	
5	CLO	01040008012	Plan Ruralite	2023	10 000 000	0	0	2 000 000	6 000 000	2 000 000	0	0	10 000 000	0	0	2 000 000	6 000 000	2 000 000	0	0	0	
Sous total Collectivités					240 832 745	98 483 352	25 738 259	46 144 000	51 688 705	15 578 429	3 200 000	0	240 832 745	98 483 352	24 684 259	46 616 022	51 216 683	16 632 429	3 200 000	0	0	
5	ADP	04021021038	Fonds Eau et assainissement - Prog 2023	2023	22 753 695	0	0	8 400 000	11 253 695	2 450 000	650 000	0	23 553 695	0	0	8 764 000	11 689 695	2 450 000	650 000	0	0	
Sous total Travaux Eau/Assainissement					22 753 695	0	0	8 400 000	11 253 695	2 450 000	650 000	0	23 553 695	0	0	8 764 000	11 689 695	2 450 000	650 000	0	0	
5	ECO	09010001002	CPER Transitech	2018	1 666 667	0	833 667	833 000	0	0	0	0	1 666 667	0	833 667	833 000	0	0	0	0	0	
5	ECO	01020002002	CPER 21-27 - ROCHEXPO Tranche 2	2023	7 000 000	0	0	1 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	0	7 000 000	0	0	1 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	0	0	
5	ECO	09010001003	CPER 21-27 - Plateforme CETIM	2023	850 000	0	0	850 000	0	0	0	0	850 000	0	0	850 000	0	0	0	0	0	
Sous total Economie					9 516 667	0	833 667	2 683 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	0	9 516 667	0	833 667	2 683 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	0	0
5	ECO	0501001001	CPER Renovation ESAA - ES	2016	1 400 000	800 000	0	600 000	0	0	0	0	1 400 000	800 000	0	600 000	0	0	0	0	0	
5	ECO	0501001002	CPER Complexe sportif IUT Anancy - ES	2016	2 800 000	1 866 666	0	933 334	0	0	0	0	2 800 000	1 866 666	0	933 334	0	0	0	0	0	
5	ECO	0501001003	CPER 21-27 - Renovation ESAA - Phase 2	2023	2 400 000	0	0	480 000	720 000	720 000	480 000	0	2 400 000	0	0	480 000	720 000	720 000	480 000	0	0	
5	ECO	0501001018	PIP 2 IUT - ES	2017	6 000 000	0	0	1 000 000	2 000 000	1 500 000	1 500 000	0	6 000 000	0	0	1 000 000	2 000 000	1 500 000	1 500 000	0	0	
5	ECO	0501001019	PIP 2 Bâtiment d'accueil étudiants - ES	2017	2 500 000	0	300 000	700 000	600 000	400 000	500 000	0	2 500 000	0	300 000	700 000	600 000	400 000	500 000	0	0	
5	ECO	0501001026	Installation INSPE Anancy - 2022	2022	100 000	0	60 000	40 000	0	0	0	0	100 000	0	60 000	40 000	0	0	0	0	0	
5	ECO	0501001027	CPER 21-27 - PIP 2 IUT - Phase 2	2023	10 000 000	0	0	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	10 000 000	0	0	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	
5	ECO	0501001028	CPER 21-27 - INSPE - Bâtiment définitif	2023	4 000 000	0	0	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	4 000 000	0	0	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	
5	ECO	0501001029	CPER 21-27 - Aménagement INRAE	2023	2 000 000	0	0	500 000	1 000 000	500 000	0	0	2 000 000	0	0	500 000	1 000 000	500 000	0	0	0	
Sous total Enseignement supérieur					31 200 000	2 666 666	360 000	2 840 000	8 513 334	6 620 000	6 220 000	3 980 000	31 200 000	2 666 666	360 000	2 840 000	8 513 334	6 620 000	6 220 000	3 980 000	3 980 000	3 980 000
5ème Commission Aménagement du Territoire, Economie, Enseignement Supérieur, Recherche					309 733 107	101 439 700	27 267 899	63 915 000	73 876 052	27 080 456	12 174 000	3 980 000	310 533 107	101 439 700	26 213 899	64 751 022	73 840 030	28 134 456	12 174 000	3 980 000	3 980 000	

**Extrait des Procès-Verbaux
des Séances du Conseil départemental**

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2023

n° CD-2023-0104

RAPPORTEUR : Jean-Marc PEILLEX

OBJET : 6EME COMMISSION TOURISME, LACS ET MONTAGNE - DECISION
MODIFICATIVE N° 2

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 24 octobre 2023 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département à ANNECY, sous la présidence de :

M. SADDIER Martial, Président du Conseil départemental

Présent(e)s			
M. RUBIN Nicolas, M. PEILLEX Jean-Marc, Mme DONZEL-GONET Marie-Louise, M. BAUD-GRASSET Joël, Mme LHUILLIER Myriam, M. TARDY Lionel, Mme BEURRIER Chrystelle, M. MAS Jean-Philippe, Mme BOUCHET Estelle, Vice-Président(e)s			
Mme DUBY-MULLER Virginie, Mme DULIEGE Fabienne, Mme GONZO-MASSOL Valérie, Mme JULLIEN-BRECHES Catherine, Mme LEI Josiane, Mme MAHUT Patricia, Mme MAURIS Odile, Mme METRAL Marie-Antoinette, Mme MUGNIER Magali, Mme PETEX-LEVET Christelle, Mme TERMOZ Aurore, M. BAUD Richard, M. BOCCARD Bernard, M. CATTANEO Marcel, M. DAVIET François, M. DEPLANTE Daniel, M. EXCOFFIER François, M. LAMBERT Gérard, M. MORAND Georges, M. PUTHOD Dominique, M. RATSIMBA David, M. VERDONNET Christian, Autres membres			
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)			
Mme Agnès GAY donne pouvoir à M. Martial SADDIER, Mme Marie-Claire TEPPE-ROGUET donne pouvoir à M. Bernard BOCCARD			
Absent(e)s excusé(e)s			
Quorum (soit 18 élus) et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice	34	Adopté à l'unanimité	
Présents	32	Voix Pour	34
Représenté(e)s / Absent(e)s excusé(e)s	2 / 0	Voix contre	0
Suffrages exprimés	34	Abstention(s)	0

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1111-4 et L.1111-10,

Vu les délibérations n° CD-2021-097 et n° CD-2021-098 du 20 décembre 2021 portant sur la création des Plans Nordique et Alpin,

Vu la délibération n° CD-2022-175 du 12 décembre 2022 portant sur le Budget Primitif 2023 de la politique Tourisme, Montagne et Randonnée, Déplacements Touristiques,

Vu la délibération n° CD-2023-0043 du 26 juin 2023 portant sur le Budget Supplémentaire 2023 de la politique Tourisme, Montagne et Randonnée,

Vu la délibération n° CD-2023-0050 de l'Assemblée départementale du 26 juin 2023 relative à l'actualisation du Règlement Budgétaire et Financier,

Vu l'avis favorable des propositions présentées émis par la 6^{ème} Commission Tourisme, Lacs et Montagne lors de sa réunion du 18 septembre 2023,

Vu l'avis favorable aux propositions présentées émis par la 8^{ème} Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale lors de sa réunion du 16 octobre 2023.

Les visas ci-avant ayant été rappelés, M. le Président expose que la 6^{ème} Commission Tourisme, Lacs et Montagne, pour optimiser la gestion des crédits qui lui ont été attribués, présente à l'Assemblée les mouvements et inscriptions de crédits, en positif et négatif suivants :

Section d'investissement

A. TOURISME

A.1 – Enfouissement des réseaux – sites environnementaux et touristiques

Engagé fortement auprès des stations alpines et nordiques au travers des plans d'accompagnement innovants et porteurs d'ambition votés par l'Assemblée départementale (Plans nordique, alpin, Lacs, Vélo, etc.), le Département de la Haute-Savoie porte une attention particulière à son patrimoine naturel exceptionnel qui fait de lui un territoire riche et unique. Au travers du Plan nordique le Département entend inciter les collectivités à s'impliquer dans des démarches vertueuses sur la gestion de l'eau, des déchets ou toute initiative visant à augmenter la qualité environnementale des sites. Afin de valoriser la biodiversité et les paysages sur les domaines nordiques, le Département s'est engagé à subventionner les projets menés par le Syndicat des énergies et du numérique en Haute-Savoie (SYANE) d'enfouissement des réseaux notamment électriques de sites d'intérêt environnemental et touristique.

A cet effet, une nouvelle Autorisation de Programme de 5 000 000 € a été créée lors du Budget Supplémentaire 2023 en subvention d'équipement.

L'objectif de cette disposition étant de valoriser l'excellence environnementale, il est proposé de transférer l'Autorisation de Programme 08050002032 dédiée à l'enfouissement des réseaux aériens sur les sites d'intérêt environnemental et touristique sur le budget environnement pour un montant de 5 M€ ainsi que des Crédits de Paiements afférents (dont 800 000 € de CP 2023).

A.2 – Ascenseurs valléens

Il est proposé d'effectuer les mouvements financiers suivants :

- diminution de l'Autorisation de Programme 08050002021 de 10 200 000 € pour les ajouter à l'AP 08050002030 Plan Tourisme Grands Projets touristique - Ascenseurs,
- transfert de 3,4 M€ de CP 2024 de l'AP 08050002021 sur les CP 2023 de l'AP 08050002030 Ascenseurs,
- transfert des affectations de l'AP 08050002021 et ajout de 9M € de la délibération n° CP-2020-0732 sur l'AP 08050002030.

Au total, les modifications proposées se traduisent par une augmentation des Crédits de Paiement 2023 de + 2 800 000 €.

B. RANDONNEE

Les modalités d'application de politique randonnée 2023-2033 adoptée par le Conseil départemental en juin dernier seront précisées lors du BP 2024. Toutefois, en raison du renouvellement du marché de mandat pour l'appui à la mise en œuvre du Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2027, il est proposé de transférer 50 000 € depuis l'Autorisation de Programme 04031030109 dédiée au précédent marché, vers l'Autorisation de Programme 04031030127 dédiée au nouveau marché 2023-2027 et à l'avance afférente (modification sans impact budgétaire).

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir délibérer et statuer.

**Le Conseil départemental,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

APPROUVE :

- les affectations des Autorisations de Programme existantes présentées dans le tableau figurant en annexe A,
- les modifications des Autorisations de Programme existantes présentées dans le tableau figurant en annexe B,
- l'inscription des crédits proposés selon la répartition suivante :

RECETTES	BP + BS 2023	DM2 2023	Budget total 2023
FONCTIONNEMENT			
- Tourisme-Montagne	2 500 000	0	2 500 000
Total	2 500 000	0	2 500 000
INVESTISSEMENT			
- Randonnée	50 000	0	50 000
Total	50 000	0	50 000
TOTAL RECETTES	2 550 000	0	2 550 000

DEPENSES	BP + BS 2023	DM2 2023	Budget total 2023
FONCTIONNEMENT			
- Tourisme-Montagne	697 000	0	697 000
- Randonnée	846 000	0	846 000
Total	1 543 000	0	1 543 000

INVESTISSEMENT			
- Tourisme-Montagne	25 166 832	+ 2 600 000	27 766 832
- Randonnée	979 073		979 073
Total	26 145 905		
TOTAL DEPENSES	26 145 905	+ 2 600 000	28 745 905

Au vu des AP votées, l'engagement financier en Crédits de Paiement du Département pour les années 2024 et suivantes s'élève à **82 119 567 €**.

Délibération télétransmise en Préfecture
le 09/11/2023.
Publiée sur internet et certifiée exécutoire,
le 13/11/2023.
Signé,
Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil départemental,

Martial SADDIER

				Les AP / CP avant la DM2 2023									Les AP / CP après la DM2 2023								
Com	Gest.	Code AP	libellé	Millésime	TOTAL AP avant la DM2 2023	Exercices antérieurs < 2022	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027 et +	TOTAL AP après DM2 2023	Exercices antérieurs < 2022	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027 et +	
6	TOU	08050002017	Plan Tourisme Montagne	2019	4 964 029	3 856 052	517 823	590 154	0	0	0	0	4 964 029	3 856 052	517 823	590 154	0	0	0	0	0
6	TOU	08050002004	Plan Tourisme Grands projets touristiques	2015	6 356 230	957 440	0	1 500 000	2 500 000	1 398 790	0	0	6 356 230	957 440	0	1 500 000	2 500 000	1 398 790	0	0	0
6	TOU	08050002009	Plan Tourisme Montagne	2017	3 902 292	3 174 571	0	473 531	254 190	0	0	0	3 902 292	3 174 571	0	473 531	254 190	0	0	0	0
6	TOU	08050002010	Plan Tourisme Grands projets touristiques	2017	4 000 002	3 000 002	0	1 000 000	0	0	0	0	4 000 002	3 000 002	0	1 000 000	0	0	0	0	0
6	TOU	08050002014	Plan Tourisme Montagne	2018	8 361 547	6 674 290	135 995	851 262	700 000	0	0	0	8 361 547	6 674 290	135 995	851 262	700 000	0	0	0	0
6	TOU	08050002016	Plan Tourisme Etudes signalisation touristique RD	2018	117 573	99 573	18 000	0	0	0	0	0	117 573	99 573	18 000	0	0	0	0	0	0
6	TOU	08050002017	Plan Tourisme Montagne	2019	1 355 580	770 077	377 499	208 004	0	0	0	0	1 355 580	770 077	377 499	208 004	0	0	0	0	0
6	TOU	08050002018	Plan Tourisme Grands projets touristiques	2019	10 000 000	0	0	0	1 600 000	6 900 000	1 500 000	0	10 000 000	0	0	1 600 000	6 900 000	1 500 000	0	0	0
6	TOU	08050002020	Plan Tourisme Montagne	2020	3 698 058	691 360	1 180 477	957 000	425 000	234 611	209 610	0	3 698 058	691 360	1 180 477	957 000	425 000	234 611	209 610	0	0
6	TOU	08050002021	Plan Tourisme Grands projets touristiques	2020	10 200 000	0	0	2 000 000	6 200 000	2 000 000	0	0	10 200 000	0	0	2 000 000	6 200 000	2 000 000	0	0	0
6	TOU	08050002023	Plan Tourisme Montagne	2021	4 870 443	244 898	1 268 970	2 500 000	856 575	0	0	0	4 870 443	244 898	1 268 970	2 500 000	856 575	0	0	0	0
6	TOU	08050002026	Plan Tourisme Montagne	2022	18 358 100	0	937 119	8 312 881	6 645 330	2 462 770	0	0	18 358 100	0	937 119	8 312 881	6 645 330	2 462 770	0	0	0
6	TOU	08050002027	Plan Tourisme Grands projets touristiques	2022	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6	TOU	08050002028	Plan Tourisme Montagne	2023	37 300 000	0	0	4 924 000	10 160 000	7 350 000	8 016 000	6 850 000	37 300 000	0	0	4 924 000	10 160 000	7 350 000	8 016 000	6 850 000	0
6	TOU	08050002029	Plan Tourisme Grands projets touristiques	2023	100 000	0	0	50 000	50 000	0	0	0	100 000	0	0	50 000	50 000	0	0	0	0
6	TOU	08050002030	Plan Tourisme Grands projets touristiques - Ascenseurs	2023	20 000 000	0	0	1 000 000	7 500 000	6 500 000	2 500 000	2 500 000	30 200 000	0	0	6 400 000	10 300 000	8 500 000	2 500 000	2 500 000	0
6	TOU	08050002032	Enfouissement des lignes sur sites touristiques remarquables	2023	5 000 000	0	0	800 000	2 400 000	1 800 000	0	0	5 000 000	0	0	800 000	2 400 000	1 800 000	0	0	0
Sous total Tourisme					138 583 854	19 468 263	4 435 883	25 166 832	39 291 095	28 646 171	12 225 610	9 350 000	133 583 854	19 468 263	4 435 883	27 766 832	33 491 095	26 846 171	12 225 610	9 350 000	0
6	TOU	04031030097	Subv. Rando EPCI - Aide à l'aménagement 2020	2020	315 373	95 495	4 878	8 309	206 691	0	0	0	315 373	95 495	4 878	8 309	206 691	0	0	0	0
6	TOU	04031030098	Subv. Rando equip. Mobilier signa/panneaux 2020	2020	120 000	88 207	21 874	9 919	0	0	0	0	120 000	88 207	21 874	9 919	0	0	0	0	0
6	TOU	04031030106	Subv. Rando EPCI - Aide à l'aménagement 2021	2021	109 067	60 139	1 458	47 470	0	0	0	0	109 067	60 139	1 458	47 470	0	0	0	0	0
6	TOU	04031030107	Subv. Rando equip. Mobilier signa/panneaux 2021	2021	102 805	66 014	20 176	16 615	0	0	0	0	102 805	66 014	20 176	16 615	0	0	0	0	0
6	TOU	04031030109	Subv. Rando - matériel de balisage	2021	650 000	196 378	169 005	284 617	0	0	0	0	650 000	196 378	169 005	284 617	0	0	0	0	0
6	TOU	04031030120	Subv. Rando EPCI - Aide à l'aménagement 2022	2022	230 000	0	59 865	170 135	0	0	0	0	230 000	0	59 865	170 135	0	0	0	0	0
6	TOU	04031030121	Subv. Rando equip. Mobilier signa/panneaux 2022	2022	120 000	0	28 342	91 658	0	0	0	0	120 000	0	28 342	91 658	0	0	0	0	0
6	TOU	04031030125	Subv. Rando EPCI - Aide à l'aménagement 2023	2023	150 000	0	0	150 000	0	0	0	0	150 000	0	0	150 000	0	0	0	0	0
6	TOU	04031030126	Subv. Rando equip. Mobilier signa/panneaux 2023	2023	120 000	0	0	120 000	0	0	0	0	120 000	0	0	120 000	0	0	0	0	0
6	TOU	04031030127	Subv. Rando - matériel de balisage - 2023 - 2027	2023	50 000	0	0	50 000	0	0	0	0	50 000	0	0	50 000	0	0	0	0	0
6	TOU	04032030049	Actions Rando en MO 2020	2020	80 000	45 330	4 320	30 350	0	0	0	0	80 000	45 330	4 320	30 350	0	0	0	0	0
Sous total Randonnée					2 047 245	551 563	309 918	979 073	206 691	0	0	0	2 047 245	551 563	309 918	979 073	206 691	0	0	0	
6ème Commission Tourisme, Lacs, Montagne					140 631 099	20 019 826	4 745 801	26 145 905	39 497 786	28 646 171	12 225 610	9 350 000	135 631 099	20 019 826	4 745 801	28 745 905	33 697 786	26 846 171	12 225 610	9 350 000	0

AFFECTATIONS DES AP - DM2 2023

Millésime	N°AP	Affectations		Nature	Montant déjà affecté (a)	Nouvelle affectation (b)	Montant après nouvelle affectation (a+b)
		N°	Libellé				
2020	08050002021	AF20TOU036	Saint-Gervais - Liaison par câble le Fayet	204142	9 000 000,00	-9 000 000,00	0,00
		AF21TOU043	Saint-Gervais - Liaison câble téléporté Fay	204142	1 200 000,00	-1 200 000,00	0,00
TOTAL AFFECTE					10 200 000,00	-10 200 000,00	0,00
2023	08050002030	AF23TOU003	Saint-Gervais - Ascenseurs valléens	204142	11 000 000,00	10 200 000,00	21 200 000,00
		AF23TOU004	Saint-Gervais - Création ascenseur à eaux usées	204142	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00
TOTAL AFFECTE					12 500 000,00	10 200 000,00	22 700 000,00

**Extrait des Procès-Verbaux
 des Séances du Conseil départemental**

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2023

n° CD-2023-0105

RAPPORTEUR : **Martial SADDIER**

OBJET : **6EME COMMISSION TOURISME, LACS ET MONTAGNE - DÉCISION
 MODIFICATIVE N° 2 - TRAMWAY DU MONT-BLANC - TRAIN DU
 MONTENVERS - REMONTÉES MÉCANIQUES DE FLAINE**

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 24 octobre 2023 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département à ANNECY, sous la présidence de :

M. SADDIER Martial, Président du Conseil départemental

Présent(e)s			
M. RUBIN Nicolas, M. PEILLEX Jean-Marc, Mme DONZEL-GONET Marie-Louise, M. BAUD-GRASSET Joël, Mme LHUILLIER Myriam, M. TARDY Lionel, Mme BEURRIER Chrystelle, M. MAS Jean-Philippe, Mme BOUCHET Estelle, Vice-Président(e)s			
Mme DUBY-MULLER Virginie, Mme DULIEGE Fabienne, Mme GONZO-MASSOL Valérie, Mme JULLIEN-BRECHES Catherine, Mme LEI Josiane, Mme MAHUT Patricia, Mme MAURIS Odile, Mme METRAL Marie-Antoinette, Mme MUGNIER Magali, Mme PETEX-LEVET Christelle, Mme TERMOZ Aurore, M. BAUD Richard, M. BOCCARD Bernard, M. CATTANEO Marcel, M. DAVIET François, M. DEPLANTE Daniel, M. EXCOFFIER François, M. LAMBERT Gérard, M. MORAND Georges, M. PUTHOD Dominique, M. RATSIMBA David, M. VERDONNET Christian, Autres membres			
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)			
Mme Agnès GAY donne pouvoir à M. Martial SADDIER, Mme Marie-Claire TEPPE-ROGUET donne pouvoir à M. Bernard BOCCARD			
Absent(e)s excusé(e)s			
Quorum (soit 18 élus) et Délégations de vote vérifiées			
Membres en exercice	34	Adopté à l'unanimité	
Présents	32	Voix Pour	30
Représenté(e)s / Absent(e)s excusé(e)s	2 / 0	Voix contre	0
Suffrages exprimés	30	Abstention(s)	4

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CD-2022-167 du 12 décembre 2022 portant sur le Budget Primitif 2023 de la politique Tourisme, Montagne et Randonnée, Déplacements Touristiques,

Vu la délibération n° CD-2023-0044 du 26 juin 2023 portant sur le Budget Supplémentaire 2023 des DSP du TMB, du Train du Montenvers et des remontées mécaniques de Flaine,

Vu la délibération n° CD-2023-0050 de l'Assemblée départementale du 26 juin 2023 relative à l'actualisation du Règlement Budgétaire et Financier,

Vu l'avis favorable émis par la 6^{ème} Commission Tourisme, Lacs et Montagne lors de sa réunion du 18 septembre 2023,

Vu l'avis favorable aux propositions présentées émis par la 8^{ème} Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale lors de sa réunion du 16 octobre 2023.

Les visas ci-avant ayant été rappelés, M. le Président expose que la 6^{ème} Commission Tourisme, Lacs et Montagne, pour optimiser la gestion des crédits qui lui ont été attribués, demande à l'Assemblée de bien vouloir autoriser les mouvements et inscriptions de crédits, en positif et négatif, présentés ci-après.

I. Section de Fonctionnement

Dépenses

Il est proposé :

- une baisse des crédits d'honoraires et de conseils de **70 000 €**, correspondant au décalage de missions d'accompagnements techniques sur les Délégations de Service Public (DSP) du Train du Montenvers - Mer de Glace et du Tramway du Mont-Blanc (TMB) ;
- une augmentation de crédits pour la contribution financière et forfaitaire versée au délégataire du TMB de **10 000 €**, du fait des régularisations des indexations.

Recettes

Il est proposé une hausse de **40 000 €** des redevances perçues au titre des DSP du TMB et du Train du Montenvers – Mer de Glace.

II. Section d'Investissement

Dépenses

Pour les dépenses d'investissement, il est proposé :

- une réduction de **2 000 000 €** des CP 2023, reportés sur les CP des exercices suivants pour l'AP portant sur le projet touristique prévu dans la DSP du TMB ;
- une réduction de **250 000 €** des CP 2023, reportés sur les CP de 2024 pour l'AP portant sur l'enfouissement de la ligne haute-tension dans le cadre de la DSP du TMB.

Au vu des AP votées et des propositions de modifications ci-avant concernant les DSP du TMB, du Train du Montenvers et des remontées mécaniques de Flaine, l'engagement financier en Autorisations de Programme s'élèverait à **101 000 000,00 €**, dont **13 200 000 €** en Crédits de Paiement pour l'exercice 2023.

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir délibérer et statuer.

Après en avoir délibéré, enregistré le retrait du vote de Mmes Catherine JULLIEN-BRECHES, Aurore TERMOZ et M. Jean-Marc PEILLEX, et l'abstention de M. Richard BAUD (momentanément absent de la salle des séances lors du vote), le Conseil départemental, à l'unanimité,

APPROUVE :

- les modifications des Autorisations de Programme existantes présentées dans le tableau joint en annexe,
- l'inscription des crédits proposés selon la répartition suivante :

RECETTES	BP + BS 2023	DM2 2023	Budget total 2023
FONCTIONNEMENT			
- DSP TMB, Train du Montenvers, Remontées Mécaniques de Flaine	220 000	40 000	260 000
Total	220 000	40 000	260 000
INVESTISSEMENT			
- DSP TMB, Train du Montenvers, Remontées Mécaniques de Flaine	0	0	0
Total	0	0	0
TOTAL RECETTES	220 000	40 000	260 000

DEPENSES	BP + BS 2023	DM2 2023	Budget total 2023
FONCTIONNEMENT			
- DSP TMB, Train du Montenvers, Remontées Mécaniques de Flaine	1 920 000	-60 000	1 860 000
Total	1 920 000	-60 000	1 860 000
INVESTISSEMENT			
- DSP TMB, Train du Montenvers, Remontées Mécaniques de Flaine	15 450 000	-2 250 000	13 200 000
Total	15 450 000	-2 250 000	13 200 000
TOTAL DEPENSES	17 370 000	-2 310 000	15 060 000

Au vu des AP votées, l'engagement financier en Crédits de Paiement du Département pour les années 2024 et suivantes s'élève à 48 711 645,00 €.

Délibération télétransmise en Préfecture
le 09/11/2023.
Publiée sur internet et certifiée exécutoire,
le 13/11/2023.
Signé,
Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil départemental,

Martial SADDIER

Com	Gest.	Code AP	libellé	Millésime	Les AP / CP avant la DM2 2023							Les AP / CP après la DM2 2023								
					TOTAL AP avant la DM2 2023	Exercices antérieurs < 2022	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027 et +	TOTAL AP après DM2 2023	Exercices antérieurs < 2022	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027 et +
6	VTI	08050002022	Tram du Mt Blanc - Projet touristique	2020	70 000 000	21 037 455	18 050 900	15 000 000	10 300 000	2 500 000	1 500 000	1 611 645	70 000 000	21 037 455	18 050 900	13 000 000	11 000 000	3 800 000	1 500 000	1 611 645
6	VTI	08050002031	Tram du Mt Blanc - Entoussement réseaux	2023	500 000	0	0	300 000	200 000	0	0	0	500 000	0	0	50 000	450 000	0	0	0
6	VTI	08050002025	Montnvers - AMO acquisition Trains	2022	500 000	0	0	150 000	150 000	150 000	50 000	0	500 000	0	0	150 000	150 000	150 000	50 000	0
6	VTI	08050002025	Montnvers - Acquisition des trains	2022	30 000 000	0	0	0	12 800 000	15 000 000	2 200 000	0	30 000 000	0	0	12 800 000	15 000 000	2 200 000	0	0
Sous total Déplacements touristiques					101 000 000	21 037 455	18 050 900	15 450 000	23 450 000	17 650 000	3 750 000	1 611 645	101 000 000	21 037 455	18 050 900	13 200 000	24 400 000	18 950 000	3 750 000	1 611 645
6ème Commission tramway du Mont-Blanc - Train du Montnvers - Remontées Mécaniques de Flaine					101 000 000	21 037 455	18 050 900	15 450 000	23 450 000	17 650 000	3 750 000	1 611 645	101 000 000	21 037 455	18 050 900	13 200 000	24 400 000	18 950 000	3 750 000	1 611 645

**Extrait des Procès-Verbaux
des Séances du Conseil départemental**

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2023

n° CD-2023-0106

RAPPORTEUR : Magali MUGNIER

OBJET : 7EME COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT,
AGRICULTURE, FORET, COOPERATIONS EUROPEENNES ET
TRANSFRONTALIERES - DECISION MODIFICATIVE N° 2 2023

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 24 octobre 2023 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département à ANNECY, sous la présidence de :

M. SADDIER Martial, Président du Conseil départemental

Présent(e)s			
M. RUBIN Nicolas, M. PEILLEX Jean-Marc, Mme DONZEL-GONET Marie-Louise, M. BAUD-GRASSET Joël, Mme LHUILLIER Myriam, M. TARDY Lionel, Mme BEURRIER Chrystelle, M. MAS Jean-Philippe, Mme BOUCHET Estelle, Vice-Président(e)s			
Mme DUBY-MULLER Virginie, Mme DULIEGE Fabienne, Mme GONZO-MASSOL Valérie, Mme JULLIEN-BRECHES Catherine, Mme LEI Josiane, Mme MAHUT Patricia, Mme MAURIS Odile, Mme METRAL Marie-Antoinette, Mme MUGNIER Magali, Mme PETEX-LEVET Christelle, Mme TERMOZ Aurore, M. BAUD Richard, M. BOCCARD Bernard, M. CATTANEO Marcel, M. DAVIET François, M. DEPLANTE Daniel, M. EXCOFFIER François, M. LAMBERT Gérard, M. MORAND Georges, M. PUTHOD Dominique, M. RATSIMBA David, M. VERDONNET Christian, Autres membres			
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)			
Mme Agnès GAY donne pouvoir à M. Martial SADDIER, Mme Marie-Claire TEPPE-ROGUET donne pouvoir à M. Bernard BOCCARD			
Absent(e)s excusé(e)s			
Quorum (soit 18 élus) et Délégations de vote vérifiées			
Membres en exercice	34	Adopté à l'unanimité	
Présents	32	Voix Pour	33
Représenté(e)s / Absent(e)s excusé(e)s	2 / 0	Voix contre	0
Suffrages exprimés	33	Abstention(s)	1

Vu les fonds européens structurels et d'investissement et notamment le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FAEDER) et le Fonds Social Européen (FSE),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le régime notifié SA 49044 et les régimes cadres exemptés de notification SA 42061, SA 42062, SA 41652, SA 40671, SA 41595, SA 50388 et « de minimis »,

Vu le Plan Stratégique National de la France pour la prochaine Politique Agricole Commune 2023-2027 approuvé le 31 août 2022 par la Commission européenne (décliné par un Plan Stratégique Régional Auvergne-Rhône-Alpes),

Vu la délibération n° CG-2010-125 du 13 décembre 2010 instituant le dispositif d'incitation aux échanges amiables d'immeubles ruraux,

Vu la délibération n° CD-2022-168 du 12 décembre 2022 adoptant le Budget Primitif 2023 de la politique Développement Durable, Environnement,

Vu la délibération n° CD-2022-169 du 12 décembre 2022 adoptant le Budget Primitif 2023 de la politique Agriculture et Forêt,

Vu la délibération n° CD-2022-170 du 12 décembre 2022 adoptant le Budget Primitif 2023 de la politique Coopérations Européennes et Transfrontalières,

Vu la délibération n° CD-2022-184 du 12 décembre 2022 relative à la convention Région Auvergne-Rhône-Alpes / Département de la Haute-Savoie du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII 2023-2027),

Vu la délibération n° CD-2022-185 du 12 décembre 2022 concernant la convention de partenariat relative aux aides régionalisées cofinancées par le Département et le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural dans le cadre du Plan Stratégique Régional (PSR) 2023-2027 entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Agence de Services et de Paiement et le Conseil départemental,

Vu la délibération n° CD-2023-0045 du 26 juin 2023 adoptant le Budget Supplémentaire 2023 de la politique Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt, Coopérations Européennes et Transfrontalières,

Vu la délibération n° CD-2023-0050 du 26 juin 2023 relative à l'actualisation du Règlement Budgétaire et Financier,

Vu l'avis favorable aux propositions présentées émis par la 7^{ème} Commission Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt, Coopérations Européennes et Transfrontalières lors de sa réunion du 11 septembre 2023,

Vu l'avis favorable aux propositions présentées émis par la 8^{ème} Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale lors de sa réunion du 16 octobre 2023.

Les visas ci-avant ayant été rappelés, M. le Président expose que la 7^{ème} Commission Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt, Coopérations Européennes et Transfrontalières, pour optimiser la gestion des crédits qui lui ont été attribués, demande à l'Assemblée de bien vouloir autoriser les mouvements et inscriptions de crédits, en positif et négatif, suivants :

DEVELOPPEMENT DURABLE/QUALITE DE L'AIR/ENERGIES

I. Section de Fonctionnement

En dépenses

Aucune modification des Crédits de Paiement qui restent à 1 455 000 €.

II. Section d'Investissement

En dépenses

Les modifications proposées se traduisent par :

- une **diminution** du montant global des **Autorisations de Programme (AP)** de **1 562 €** ;
 - AP « Fonds Air Annemasse » ramenée au juste montant mandaté (fin du dispositif) : - 1 562 €
- une **diminution** du montant global des **Crédits de Paiement 2023 de 492 734 €**, pour ajuster le rythme de la consommation des crédits en fonction de l'état d'avancement des différents fonds air bois et industrie et une augmentation des CP 2025 et suivants de 491 172 €.

EAU/METHANISATION

I. Section de Fonctionnement

En dépenses

Aucune modification n'est proposée.

II. Section d'Investissement

En dépenses

Les modifications proposées se traduisent par :

- une **diminution** du montant global des **Autorisations de Programme (AP)** de **1 912 877 €** ;
 - suppression de l'AP « Subventions méthanisation CPER » de 2020 d'un montant de 1 720 999 € ;
 - réductions des AP « Financement des études eau/assainissement des collectivités » de 191 878 € dont
 - 36 393 € pour l'AP 2017,
 - 127 991 € pour l'AP 2018,
 - 27 494 € pour l'AP 2019.
 - réduction de l'AP « Recherche en eau, connaissances des ressources » 2023 de 100 000 €
 - revalorisation de l'AP « Financement des études eau/assainissement des collectivités » 2023 de 100 000 €.
- une **diminution** du montant global des **Crédits de paiement 2023 de 652 000 €**.

ENVIRONNEMENT – ESPACES NATURELS SENSIBLES

I. Section de Fonctionnement

En dépenses

Des ajustements de CP sont proposés sans incidence sur le montant global des CP 2023.

En recettes

Les modifications proposées se traduisent par une baisse de 1 974 000 € :

- actualisation de la taxe d'aménagement à la baisse avec - 4 240 000 €, la ramenant à 15 200 000 €,
- inscription de 26 000 € correspondant à un remboursement de trop perçu de subvention exceptionnelle aux apiculteurs.

II. Section d'Investissement

En dépenses

Les modifications proposées se traduisent par une augmentation du montant global des AP de 4 085 517 € et du montant des Crédits de Paiement 2023 de 800 000 € en tenant compte :

- de la dévalorisation de diverses AP anciennes réduites au montant affecté : - 974 483 €
 - AP dédiée aux actions du Contrat de Rivière achevé Sud-Ouest Lémanique : - 727 029 €,
 - AP dédiée aux actions du Contrat de Rivière achevé Usse : - 80 761 €,
 - AP dédiée aux actions de pastoralisme en 2017 : - 62 693 €,
 - AP dédiée aux actions du Contrat de Territoires 2CCAM : - 60 000 €,
 - AP dédiée à l'Observatoire départemental de la population de loup : - 44 000 €,
- de la revalorisation de l'AP dédiée aux actions du Contrat de Territoire ENS du Grand Annecy : + 60 000 €.
- du transfert du budget de la 6^{ème} Commission Tourisme, Lacs et Montagne vers le budget de la 7^{ème} commission de l'AP de **5 M€** dont **800 000 € en CP 2023** destinée à soutenir les projets menés par le Syndicat des énergies et du numérique en Haute-Savoie (SYANE) pour l'enfouissement des réseaux aériens sur les sites d'intérêt environnemental et touristique dans l'objectif de valoriser la biodiversité et les paysages.

AGRICULTURE-FORET

I. Section de Fonctionnement

En Dépenses

1) Laboratoire Vétérinaire Départemental d'analyses - LVD

Il est proposé de diminuer de **40 000 €** l'enveloppe dédiée à la gestion du Laboratoire Vétérinaire Départemental qui ne seront pas utilisés.

2) Actions rurales diverses

a) Événements agricoles professionnels et grand public

Il est proposé d'ajouter **22 000 €** destinés à subventionner les organismes agricoles professionnels participant à des manifestations agricoles et forestières grand public.

b) Pour une agriculture et une filière bois d'excellence

Il est proposé d'augmenter les crédits de **20 000 €** en prévision de l'octroi de subventions à diverses structures.

c) Subvention pour les projets de développement rural

Il est proposé de diminuer de **2 000 €** l'enveloppe dédiée aux études d'aménagement rural engagées par les collectivités dans le cadre de projets européens.

En conclusion, les propositions d'inscriptions ne modifient pas la somme globale des crédits de paiement de fonctionnement.

II. Section d'Investissement

En dépenses

a) Plan de lutte frelons asiatiques

Les modifications proposées concernent des ajustements et des modifications d'échéanciers. Ces modifications aboutissent à une diminution des CP 2023 de **50 000 €** et une augmentation des CP 2024 de **50 000 €**.

b) Pour une agriculture et une filière bois d'excellence

AP 2023 : les modifications proposées concernent des ajustements et des modifications d'échéanciers. Ces modifications aboutissent à une augmentation des CP 2023 de **50 000 €**, des CP 2024 de **30 000 €** et une diminution des CP 2025 de **80 000 €**.

En conclusion, pour les dépenses d'investissement, l'ensemble de ces mouvements se traduit par :

- une stabilité du montant des CP 2023,
- une augmentation des CP 2024 de 80 000 €,
- une diminution des CP 2025 de 80 000 €.

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir délibérer et statuer.

**Après en avoir délibéré et enregistré l'abstention de M. Richard BAUD (momentanément absent de la salle des séances lors du vote),
le Conseil départemental,
à l'unanimité,**

APPROUVE :

- la création des Autorisations de Programmes (AP) présentées dans le tableau figurant en annexe A,
- les modifications des Autorisations de Programmes existantes présentées dans le tableau figurant en annexe A ainsi que les modifications d'affectations décrites en annexe B,
- l'inscription des crédits proposés selon la répartition suivante :

RECETTES	BP + BS 2023	DM2 2023	BP + BS + DM2 2023
FONCTIONNEMENT			
- Développement Durable / Energies	1 205 000	0	1 205 000
- Eau	16 000	0	16 000
- Environnement / ENS	19 440 000	- 4 214 000	15 226 000
- Agriculture	193 500	0	193 500
- Coopérations européennes et transfrontalières	2 090 552	0	2 090 552
Total	22 945 052	- 4 214 000	18 731 052
INVESTISSEMENT			
- Eau	50 000	0	50 000
- Environnement / ENS	210 000	0	210 000
- Agriculture	63 000	0	63 000
- Coopérations européennes et transfrontalières	3 225 701	0	3 225 701
Total	3 548 701	0	3 548 701
TOTAL RECETTES	26 493 753	- 4 214 000	22 279 753

DEPENSES	BP + BS 2023	DM2 2023	BP + BS + DM2 2023
FONCTIONNEMENT			
- Développement Durable / Energies	1 455 000	0	1 455 000
- Eau	426 000	0	426 000
- Environnement / ENS (yc CAUE)	5 750 500	0	5 750 500
- Agriculture	3 607 500	0	3 607 500
- Forêt	276 000	0	276 000
- Coopérations européennes et transfrontalières	1 788 346	0	1 788 346
Total	13 303 346	0	13 303 346
INVESTISSEMENT			
- Développement Durable / Energies	1 293 420	-492 734	800 686
- Eau	1 088 920	-103 294	985 626
- Déchets / Méthanisation	766 782	-548 706	218 076
- Environnement / ENS	14 485 479	0	14 485 479
- Tourisme / Environnement	0	800 000	800 000
- Agriculture	2 485 926	-80 000	2 405 926
- Forêt	87 000	80 000	167 000
Total	20 207 527	-344 734	19 862 793
TOTAL DEPENSES	33 510 873	-344 734	33 166 139

Au vu des AP votées, l'engagement financier en CP du Département pour les années 2024 et suivantes s'élève à **65 424 179 €**.

Délibération télétransmise en Préfecture
le 09/11/2023.
Publiée sur internet et certifiée exécutoire,
le 13/11/2023.
Signé,
Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil départemental,

Martial SADDIER

						Les AP / CP avant la DM2 2023						Les AP / CP après la DM2 2023									
Com	Gest.	Code AP	libellé	Millésime	TOTAL AP avant la DM2 2023	Exercices antérieurs < 2022	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027 et +	TOTAL AP après DM2 2023	Exercices antérieurs < 2022	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027 et +	
7	CLD	0405000102	Subvention Fonds Air Anнемasse	2016	64 135	51 635	0	12 500	0	0	0	0	62 573	51 635	0	10 938	0	0	0	0	0
7	CLD	0405000103	Subvention Fonds Air Industrie	2017	405 000	55 000	0	195 000	155 000	0	0	0	405 000	55 000	0	97 179	155 000	0	97 821	0	0
7	CLD	0405000104	Subvention fonds air Anнecy	2017	1 020 000	272 000	136 000	204 000	200 000	139 000	69 000	0	1 020 000	272 000	136 000	102 000	200 000	139 000	69 000	0	0
7	CLD	0405000105	Subvention fonds air autres territoires	2017	347 540	20 460	0	48 880	100 000	178 000	0	0	347 540	20 460	0	15 529	100 000	0	21 351	0	0
7	CLD	0405000106	Subventions fonds air industrie autres territoires	2017	1 200 000	152 698	0	200 000	300 000	200 000	230 432	0	1 200 000	152 698	0	116 870	60 000	300 000	340 000	230 432	0
7	CLD	0405000107	Subventions Energie Investissement 2019	2019	78 000	0	0	48 000	30 000	0	0	0	78 000	0	0	0	30 000	48 000	0	0	0
7	CLD	0405000108	Fonds air bois 2 Vallée de l'Arve	2019	411 143	207 143	204 000	0	0	0	0	0	411 143	207 143	204 000	0	0	0	0	0	0
7	CLD	04050001020	Fonds air industrie Grand Anнecy	2020	250 000	0	0	100 000	100 000	50 000	0	0	250 000	0	0	30 000	100 000	120 000	0	0	0
7	CLD	0405000331	Acquisition de compositeurs	2022	10 000	0	0	0	0	0	0	0	10 000	0	0	0	0	0	0	0	0
7	CLD	0405003032	Acquisition de vélos électriques	2022	150 000	0	0	0	0	0	0	0	150 000	0	0	0	0	0	0	0	0
7	CLD	0404000100	Fonds air bois 2 Vallée de l'Arve	2023	652 357	0	0	325 040	252 960	74 357	0	0	652 357	0	0	325 040	252 960	74 357	0	0	0
Sous total Développement Durable					4 587 975	758 936	456 870	1 293 420	1 137 960	641 357	299 432	0	4 586 413	758 936	456 870	800 686	1 137 960	1 030 529	401 432	0	0
7	ADE	0403103007	Subventions d'équipement CTENS 2019 GRAND ANнECY	2019	200 000	0	0	80 000	25 000	80 000	15 000	0	200 000	0	0	50 000	55 000	80 000	15 000	0	0
7	ADE	04032030048	OPRENS en MO 2021-Travaux Passerelle Merain et dresserte Plateau des Clères	2020	218 590	208 152	10 438	0	0	0	0	0	218 590	208 152	10 438	0	0	0	0	0	0
7	ADE	0403103010	Subventions d'équipement Contrats Rivières GIFFRE (aides crues et EPCI)	2010	929 172	768 063	11 109	52 500	97 500	0	0	0	929 172	768 063	11 109	52 500	97 500	0	0	0	0
7	ADE	0403103001	Subventions d'équipement Contrats Rivières FDRON (aides crues et EPCI)	2010	1 173 858	1 150 698	0	23 160	0	0	0	0	1 173 858	1 150 698	0	23 160	0	0	0	0	0
7	ADE	0403103018	Subvention d'équipement Contrat Rivière ARLY 2012	2012	148 208	105 757	0	42 451	0	0	0	0	148 208	105 757	0	42 451	0	0	0	0	0
7	ADE	0403103026	Subv. d'équip ENS Contrat Rivières USSES	2014	777 274	373 983	31 484	100 340	221 467	0	0	0	646 513	373 983	31 484	100 340	214 677	119 239	0	0	0
7	ADE	0403103027	Subv. d'équip ENS Contrat TERRITOIRE SOL	2014	1 550 000	498 692	84 777	139 500	531 970	127 184	0	167 875	822 971	498 692	84 777	139 500	100 000	0	0	0	0
7	ADE	0403103028	Subv. d'équip ENS PAPI ARVE	2014	2 170 000	702 269	56 937	183 906	257 959	348 177	350 000	270 752	2 170 000	702 269	56 937	183 906	257 959	348 177	350 000	270 752	0
7	ADE	0403103030	Subventions d'équipement E.N.S. 2015	2015	1 670 908	1 619 708	0	51 200	0	0	0	0	1 670 908	1 619 708	0	51 200	0	0	0	0	0
7	ADE	0403103027	Subventions d'équipement E.N.S. 2016	2016	891 568	891 802	6 924	0	42 642	0	0	0	941 368	891 802	6 924	42 642	0	0	0	0	0
7	ADE	0403103050	Subv. Conservatoire terres Agricoles 2017	2017	850 000	141 141	0	260 032	75 000	206 208	86 458	80 000	850 000	141 141	0	260 032	75 000	206 208	86 458	80 000	0
7	ADE	0403103005	Subv. Pastorale aide 2017	2017	1 051 800	865 408	0	111 234	75 098	0	0	0	989 107	865 408	0	88 601	35 098	0	0	0	0
7	ADE	0403103052	Subventions d'équipement E.N.S. 2017	2017	1 203 416	282 738	31 079	334 316	425 441	0	0	129 842	1 203 416	282 738	31 079	334 316	425 441	0	0	0	129 842
7	ADE	0403103060	Subventions d'équipement E.N.S./Contrat de bassin FIER ET LAC	2017	5 035 381	1 445 712	243 833	640 989	951 789	433 430	800 000	519 628	5 035 381	1 445 712	243 833	640 989	776 789	583 430	825 000	519 628	0
7	ADE	0403103061	Subventions d'équipement E.N.S./Contrat de bassin DRANSES ET EST LE MANIQUE	2017	2 060 545	456 991	154 969	530 483	959 700	223 285	95 117	0	2 060 545	456 991	154 969	630 483	499 700	223 285	95 117	0	0
7	ADE	0403103062	Subventions d'équipement E.N.S. 2017/ CONTRAT DE TERRITOIRE CC 48	2017	1 488 000	194 486	22 456	156 001	279 565	349 177	315 000	171 315	1 488 000	194 486	22 456	156 001	279 565	349 177	315 000	171 315	0
7	ADE	0403103066	Subv. Pastorale aide 2018	2018	1 226 180	1 145 782	18 580	44 143	0	17 675	0	0	1 226 180	1 145 782	18 580	25 003	0	17 675	19 140	0	0
7	ADE	0403103067	Subventions d'équipement E.N.S. 2018	2018	710 427	277 070	7 225	204 185	106 854	115 093	0	0	710 427	277 070	7 225	204 185	106 854	115 093	0	0	0
7	ADE	0403103068	Subv. ENS CT GMSA Espace bon fonctionnement ARVE	2018	10 698 919	1 180 843	819 668	601 543	1 392 200	2 590 059	2 579 920	934 703	10 698 919	1 180 843	819 668	601 543	2 392 200	2 490 059	1 579 920	1 634 703	0
7	ADE	0403103069	Subv. ENS Appel à projet Nature en ville	2018	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	ADE	0403103071	Subv. ENS Appel à projet Préservation paysagère cols remarquables	2018	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	ADE	0403103075	Subv équipement foncier Allinges	2018	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	ADE	0403103079	Subventions d'équipement C.T.E.N.S. 2019 PAYS DU MT BLANC	2019	5 800 000	1 218 818	453 594	537 479	695 710	898 898	996 000	999 511	5 800 000	1 218 818	453 594	474 551	686 788	798 898	996 000	1 171 361	0
7	ADE	0403103080	Subventions d'équipement C.T.E.N.S. 2019 VIACHE	2019	130 000	29 211	13 356	59 240	28 193	0	0	0	130 000	29 211	13 356	37 878	49 555	0	0	0	0
7	ADE	0403103081	Subventions d'équipement C.T.E.N.S. 2019 SALEVE	2019	2 490 000	287 623	193 005	428 384	476 860	474 744	181 237	437 147	2 490 000	287 623	193 005	461 384	466 860	474 744	211 237	395 147	0
7	ADE	0403103082	Subventions d'équipement C.T.E.N.S. 2019 MONTAGNE D'ALPE MANDAILLAZ	2019	1 050 000	198 138	115 590	97 061	202 015	210 817	100 000	126 379	1 050 000	198 138	115 590	32 061	102 015	210 817	150 000	241 379	0
7	ADE	0403103083	Subventions d'équipement C.T.E.N.S. 2019 CCPEVA	2019	3 805 300	376 712	11 053	349 774	700 918	835 824	878 336	652 683	3 805 300	376 712	11 053	298 154	350 918	835 824	878 336	1 054 303	0
7	ADE	0403103084	Subventions d'équipement E.N.S. 2019	2019	161 676	139 401	0	22 275	0	0	0	0	161 676	139 401	0	22 275	0	0	0	0	0
7	ADE	0403103085	Subv. Pastorale aide 2019	2019	1 630 355	1 441 745	26 711	86 949	74 950	0	0	0	1 630 355	1 441 745	26 711	86 949	44 950	0	0	0	30 000
7	ADE	0403103087	Subventions d'équipement C.T.E.N.S. 2019 GRAND ANнECY	2019	1 140 000	12 952	45 228	307 313	212 687	449 313	112 507	0	1 200 000	12 952	45 228	277 313	292 687	414 313	127 507	30 000	0
7	ADE	0403103088	Subventions d'équipement C.T.E.N.S. 2019 ZCCAM	2019	580 455	124 269	209 910	170 000	76 276	0	0	0	520 455	124 269	209 910	176 000	10 276	0	0	0	0
7	ADE	0403103089	Subventions d'équipement C.T.E.N.S. 2019 ANNEMASSE AGGLO	2019	180 000	119 474	0	60 526	119 474	0	0	0	180 000	119 474	0	60 526	119 474	0	0	0	0
7	ADE	0403103090	Subvention d'équipement ENS 2020	2020	426 847	203 376	64 854	126 845	31 772	0	0	0	426 847	203 376	64 854	126 845	31 772	0	0	0	0
7	ADE	0403103091	Subvention d'équipement C.T.E.N.S. 2020 CVVT	2020	2 442 593	203 815	152 474	239 480	370 203	399 095	554 466	543 060	2 442 593	203 815	152 474	239 480	370 203	399 095	554 466	443 060	0
7	ADE	0403103092	Subvention d'équipement C.T.E.N.S. 2020 CCVCMB	2020	4 888	0	0	4 888	0	0	0	0	4 888	0	0	4 888	0	0	0	0	0
7	ADE	0403103093	Subvention d'équipement C.T.E.N.S. 2020 USSES ET RHONE	2020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	ADE	0403103094	Subvention d'équipement C.T.E.N.S. 2020 Plateau des Bornes	2020	85 166	44 626	10 633</														

							Les AP / CP avant la DM2 2023							Les AP / CP après la DM2 2023						
Com	Gest.	Code AP	libellé	Millésime	TOTAL AP avant la DM2 2023	Exercices antérieurs < 2022	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027 et +	TOTAL AP après DM2 2023	Exercices antérieurs < 2022	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027 et +
7	ADE	04032030054	Stratégie Foncière ENS -MO département-terrains bâtis	2021	7 688 851	0	4 643 840	1 015 680	100 000	186 511	1 000 000	742 820	7 688 851	0	4 643 840	1 015 680	400 000	186 511	700 000	742 820
7	ADE	04032030055	Action ENS en MO 2022 Continuités Ecologiques et Terrains	2022	3 180 000	0	7 908	760 000	1 115 000	850 000	252 092	195 000	3 180 000	0	7 908	750 000	1 115 000	850 000	262 092	195 000
7	ADE	04032030056	Acquisitions abris d'urgence Prédation	2022	550 000	0	181 511	268 489	100 000	0	0	550 000	550 000	0	181 511	239 489	100 000	30 000	0	0
7	ADE	04032030057	Actions ENS en MO 2022 Forêts Départementales	2022	100 000	0	0	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	100 000	0	0	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
7	ADE	04032030058	Actions ENS en MO 2022-2028	2022	4 020 000	0	50 000	400 000	2 030 000	430 000	510 000	600 000	4 020 000	0	50 000	400 000	2 030 000	430 000	510 000	600 000
Sous total Environnement					99 977 589	21 918 165	9 001 677	14 485 479	16 965 292	13 338 475	15 100 327	9 168 174	99 063 106	21 918 165	9 001 677	14 485 479	15 965 404	13 166 900	13 970 327	10 555 154
7	TOU	01040004033	Entourissement lignes sur sites d'intérêt environnemental et touristique	2023	0	0	0	0	0	0	0	0	5 000 000	0	0	800 000	2 400 000	1 800 000	0	0
Sous total Tourisme					0	0	0	0	0	0	0	0	5 000 000	0	0	800 000	2 400 000	1 800 000	0	0
7	ADR	03030001007	Aménagements fonciers liés à l'A 41 Nord	2011	438 953	177 598	0	65 940	195 415	0	0	0	438 953	177 598	0	65 940	195 415	0	0	0
7	ADR	03030001008	Subv travaux connexes aménagement foncier	2018	100 000	0	0	16 035	0	83 965	0	0	100 000	0	0	16 035	0	83 965	0	0
7	ADR	03020006025	Subvention d'équipement aux abattoirs	2020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	ADR	03020006025	Subvention d'équipement aux abattoirs	2020	255 000	0	0	255 000	0	0	0	0	255 000	0	0	255 000	0	0	0	0
7	ADR	03020006026	Aide aménagement rural	2021	12 118	1 200	8 357	2 561	0	0	0	0	12 118	1 200	8 357	2 561	0	0	0	0
7	ADR	03020006027	Aide aménagement rural 2022	2022	10 700	0	0	10 700	0	0	0	0	10 700	0	0	10 700	0	0	0	0
7	ADR	03020006028	Fonds crise sanitaire/aleas climatiques	2022	145 000	0	9 310	135 690	0	0	0	0	145 000	0	9 310	135 690	0	0	0	0
7	ADR	03020006029	Aide aménagement rural 2023	2023	50 000	0	0	30 000	20 000	0	0	0	50 000	0	0	30 000	20 000	0	0	0
7	ADR	03020006030	Aide aménagement rural visibilité 2023	2023	20 000	0	0	20 000	0	0	0	0	20 000	0	0	20 000	0	0	0	0
7	ADR	03020008018	Fonds d'investissements Agricoles 2023-2027	2023	850 000	0	0	200 000	280 000	330 000	0	0	850 000	0	0	200 000	280 000	330 000	0	0
7	ADR	03020008019	Programme Stratégique Régional 2023-2027 2023-2027	2023	4 000 000	0	0	1 100 000	1 540 000	1 360 000	0	0	4 000 000	0	0	1 070 000	1 570 000	1 360 000	0	0
7	ADR	03020008021	Plan de lutte Frelons Asiatiques	2023	400 000	0	0	400 000	0	0	0	0	400 000	0	0	350 000	50 000	0	0	0
7	ADR	03020006031	Fonds crise sanitaire/aleas climatiques 2023	2023	250 000	0	0	250 000	0	0	0	0	250 000	0	0	250 000	0	0	0	0
Sous-total Agriculture					6 481 771	178 798	17 667	2 485 926	2 035 415	1 763 965	0	0	6 481 771	178 798	17 667	2 405 926	2 115 415	1 763 965	0	0
7	ADR	03030004015	Etude d'aménagement rural : Forêt	2021	4 000	0	0	4 000	0	0	0	0	4 000	0	0	4 000	0	0	0	0
7	ADR	03030008020	Fonds d'investissements Forestier 2023-2027	2023	300 000	0	0	75 000	105 000	120 000	0	0	300 000	0	0	155 000	105 000	40 000	0	0
7	ADR	03030004016	Etude d'aménagement rural: Forêt 2023	2023	8 000	0	0	8 000	4 000	0	0	0	8 000	0	0	8 000	4 000	0	0	0
Sous-total Forêt					316 000	0	0	87 000	109 000	120 000	0	0	316 000	0	0	167 000	109 000	40 000	0	0
Sous total Développement Rural (Agriculture+Forêt)					6 797 771	178 798	17 667	2 572 926	2 144 415	1 883 965	0	0	6 797 771	178 798	17 667	2 572 926	2 224 415	1 803 965	0	0
7	ADO	04010001018	Subventions Méthanisation CPER	2019	1 259 001	616 590	144 085	384 786	113 540	0	0	0	1 259 001	616 590	144 085	218 076	164 687	115 563	0	0
7	ADO	04010001019	Subventions Méthanisation CPER	2020	1 720 995	0	0	381 995	1 105 515	233 488	0	0	1 720 995	0	0	0	0	0	0	0
7	ADO	04021021025	Recher. en eau, connaissances ressources, opérations innov.	2017	40 670	0	0	22 070	0	0	0	0	40 670	0	0	0	0	22 070	0	0
7	ADO	04021021026	Financement des études eau/assnt des collectivités	2017	465 769	354 333	66 793	8 250	36 393	0	0	0	429 376	354 333	66 793	8 250	0	0	0	0
7	ADO	04021021027	Financement des études eau/assnt des collectivités	2018	617 781	437 604	36 185	73 000	70 992	0	0	0	489 790	437 604	36 185	15 501	500	0	0	0
7	ADO	04021021030	Financement des études eau/assnt des collectivités	2019	200 000	161 498	3 081	4 877	30 544	0	0	0	172 506	161 498	3 081	4 877	3 050	0	0	0
7	ADO	04021021031	Financement des études eau/assnt des collectivités	2020	80 000	43 753	8 475	27 772	0	0	0	0	80 000	43 753	8 475	12 322	15 450	0	0	0
7	ADO	04021021033	Financement des études eau/assnt des collectivités	2021	350 000	180 000	10 297	121 078	38 623	0	0	0	350 000	180 000	10 297	112 803	46 900	0	0	0
7	ADO	04021021034	Recher. en eau, connaissances ressources, opérations innov.	2022	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	ADO	04021021035	Financement des études eau/assnt des collectivités	2022	606 450	0	58 224	338 353	209 873	0	0	0	606 450	0	58 224	338 353	209 873	0	0	0
7	ADO	04021021036	Recher. en eau, connaissances ressources, opérations innov.	2023	363 520	0	0	183 520	180 000	0	0	0	263 520	0	0	123 520	140 000	0	0	0
7	ADO	04021021037	Financement des études eau/assnt des collectivités	2023	500 000	0	0	250 000	160 000	50 000	0	0	600 000	0	0	350 000	200 000	50 000	0	0
7	ADO	04022001039	Matière spécifique 2023	2023	10 000	0	0	10 000	0	0	0	0	10 000	0	0	10 000	0	0	0	0
7	ADO	04022001040	Investissement maîtrise d'ouvrage 2023	2023	10 000	0	0	10 000	0	0	0	0	10 000	0	0	10 000	0	0	0	0
Sous total EAU					6 246 260	1 834 448	327 140	1 855 702	1 945 482	283 488	0	0	4 333 383	1 834 448	327 140	1 203 702	802 530	165 563	0	0
7ème Commission Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt, Coopération Européennes et Transfrontalières					117 609 595	24 690 347	9 803 354	20 207 527	22 193 149	16 147 285	15 399 759	9 168 174	119 780 673	24 690 347	9 803 354	19 862 795	22 530 309	17 966 957	14 371 759	10 555 154

MODIFICATIONS DES AFFECTATIONS DES AP

Millésime	N°AP	Affectations		Montant déjà affecté (a)	Nouvelle affectation (b)	Montant après nouvelle affectation
		N°	Libellé			
2016	04050001012	AF17CLD002	Subvention Fonds Air Annemasse	64 135,00	-1 562,00	62 573,00
TOTAL AFFECTE				64 135,00	-1 562,00	62 573,00
2016	04031030027	AF16ADE021	Thonon Agglo - FAMIL3-F2 PRE DE LA MARE	32 000,00	-16 000,00	16 000,00
2016	04031030027	AF16ADE023	SOL-FA MIL3-F1 Marais Fully-Hydro	4 854,00	-4 854,00	0,00
2016	04031030027	AF16ADE024	SOL-FA MIL1-V1 Renaturation Vion	231 677,00	-31 054,64	200 622,36
2016	04031030027	AF16ADE025	SOL-FA MIL1-2 Renaturation Vion	42 000,00	-21 000,00	21 000,00
2018	04031030027	AF18ADE003	CTENSOL-FA MIL3-R1-Aménagement pédagogique	25 028,00	-10 372,02	14 655,98
2018	04031030027	AF18ADE026	THONON AGGLO VALO PAYSAGERE PAMPHIOT	16 036,00	-9 500,00	6 536,00
2018	04031030027	AF18ADE080	THONON AGGLO-FAMIL3-F2 PRE DE LA MARE	74 100,00	-628,08	73 471,92
2020	04031030027	AF20ADE040	THONON AGGLO FA RISQ1F1 CTENS SOL	2 500,00	-178,70	2 321,30
2020	04031030027	AF20ADE041	THONON AGGLO FA MIL2 R-1 CTENS SOL	13 600,00	-2 426,99	11 173,01
2020	04031030027	AF20ADE042	TJONON AGGLO FA MIL1 R-2 CTENS SOL	134 000,00	-40 466,24	93 533,76
2021	04031030027	AF21ADE016	TJONON AGGLO FA MIL 3-P1 ZH ORMEAUX CTENS SOL	10 000,00	-10 000,00	0,00
2021	04031030027	AF21ADE019	THONON AGGLO FA MIL 4-6 PLAGE DE REDON	31 386,90	-2 400,97	28 985,93
2021	04031030027	AF21ADE020	THONON AGGLO FA RISQ 5-H1 Ruisseau du Peset	8 200,00	-2 684,50	5 515,50
TOTAL AFFECTE				625 381,90	-151 566,14	473 815,76
2017	04031030051	AF17ADE026	ENS - Qualité espace pastoral 2017-1 Colle	43 598,00	-5 685,92	37 912,08
2017	04031030051	AF17ADE054	Qualité espace pastoral - 2017 - 2 - Aide aux AFP	261 152,50	-10 455,00	250 697,50
2017	04031030051	AF17ADE054	Qualité espace pastoral - 2017 - 2 - Aide aux AFP	250 697,50	-6 933,46	243 764,04
2017	04031030051	AF17ADE053	Qualité espace pastoral - 2017 - 2 - Aide aux communes	81 412,00	-8 101,76	73 310,24
TOTAL AFFECTE				636 860,00	-31 176,14	288 609,58

**Extrait des Procès-Verbaux
des Séances du Conseil départemental**

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2023

n° CD-2023-0107

RAPPORTEUR : Joël BAUD-GRASSET

OBJET : LES MOYENS LOGISTIQUES, FINANCIERS, HUMAINS DE L'INSTITUTION
ET PATRIMOINE DEPARTEMENTAL - DECISION MODIFICATIVE N° 2
2023

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 24 octobre 2023 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département à ANNECY, sous la présidence de :

M. SADDIER Martial, Président du Conseil départemental

Présent(e)s			
M. RUBIN Nicolas, M. PEILLEX Jean-Marc, Mme DONZEL-GONET Marie-Louise, M. BAUD-GRASSET Joël, Mme LHUILLIER Myriam, M. TARDY Lionel, Mme BEURRIER Chrystelle, M. MAS Jean-Philippe, Mme BOUCHET Estelle, Vice-Président(e)s			
Mme DUBY-MULLER Virginie, Mme DULIEGE Fabienne, Mme GONZO-MASSOL Valérie, Mme JULLIEN-BRECHES Catherine, Mme LEI Josiane, Mme MAHUT Patricia, Mme MAURIS Odile, Mme METRAL Marie-Antoinette, Mme MUGNIER Magali, Mme PETEX-LEVET Christelle, Mme TERMOZ Aurore, M. BAUD Richard, M. BOCCARD Bernard, M. CATTANEO Marcel, M. DAVIET François, M. DEPLANTE Daniel, M. EXCOFFIER François, M. LAMBERT Gérard, M. MORAND Georges, M. PUTHOD Dominique, M. RATSIMBA David, M. VERDONNET Christian, Autres membres			
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)			
Mme Agnès GAY donne pouvoir à M. Martial SADDIER, Mme Marie-Claire TEPPE-ROGUET donne pouvoir à M. Bernard BOCCARD			
Absent(e)s excusé(e)s			
Quorum (soit 18 élus) et Délégations de vote vérifiées			
Membres en exercice	34	Adopté à l'unanimité	
Présents	32	Voix Pour	33
Représenté(e)s / Absent(e)s excusé(e)s	2 / 0	Voix contre	0
Suffrages exprimés	33	Abstention(s)	1

Vu loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 61-1 II,

Vu la loi de finances 2021 n° 2020-1721 du 29 décembre 2020,

Vu la loi de finances 2022 n° 2021-1900 du 30 décembre 2021,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations n° CD-2022-171, n° CD-2022-172, n° CD-2022-173, n° CD-2022-174 et la n° CD-2022-175 du 12 décembre 2022 adoptant le Budget Primitif 2023,

Vu la délibération n° CD-2023-016 du 03 avril 2023 et la délibération n° CD-2023-0034 du 26 juin 2023 adoptant le Compte Administratif 2022 du budget principal,

Vu la délibération d'affectation des résultats 2022 n° CD-2023-0035 du 26 juin 2023,

Vu la délibération n° CD-2023-0047 du 26 juin 2023 adoptant le Budget Supplémentaire 2023,

Vu la délibération n° CD-2023-0050 de l'Assemblée départementale du 26 juin 2023 relative à l'actualisation du Règlement Budgétaire et Financier,

Vu l'avis favorable aux propositions présentées émis par la 8^{ème} Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale lors de sa réunion du 16 octobre 2023.

Les visas ci-avant ayant été rappelés, M. le Président indique que la délibération regroupe les moyens logistiques, financiers et humains pour les directions transverses indispensables à l'exécution des missions de service public confiées au Département :

- la Direction du Cabinet du Président et des élus,
- la Direction Grands Evènements, Communication et Rayonnement du Territoire,
- la Direction Assemblée,
- la Direction des Affaires Juridiques,
- la Direction des Systèmes d'Information,
- la Direction des Ressources Humaines,
- la Direction de la Transformation et de l'Innovation,
- la Direction des Finances.

Afin d'optimiser l'affectation des moyens financiers, il est proposé au titre de la Décision Modificative n° 2 (DM2) 2023 de redéployer les crédits afférents suivants :

La Direction Grands Evènements, Communication et Rayonnement du Territoire (DGECRT)

Des crédits supplémentaires sont demandés en DM2 2023 en section de fonctionnement en raison du grand nombre d'événements organisés et soutenus par le Département :

1. Soutien à la dynamique associative et au rayonnement départemental :

- signalétique temporaire du Département (oriflammes, kakémonos, arches, etc.) : **50 000 €**,
- chats de visibilité : **+ 150 000 €**,
- soutien du Département à l'occasion de l'événement Hippicurisme : **+ 300 000 €**.

2. Activations événementielles (présence départementale) :

A l'occasion du Festival Mountain Bike UCI 2023 et dans le cadre d'une action de mécénat, le Département fait l'acquisition de prestations d'accueil sur le site des Gets, du 08 au 10 septembre, pour un montant de **45 000€**.

En conclusion, la proposition d'inscription à la DM3 2023 est de 545 000 € en fonctionnement.

Il convient, dans le domaine de la communication, de donner délégation à la Commission Permanente pour les décisions et versements afférant aux divers partenariats événementiels et relatifs aux congrès selon les sollicitations.

La Direction Assemblée

La Direction Assemblée demande une inscription complémentaire en fonctionnement de **1 500 €** pour une subvention à l'Association des Maires Ruraux de Haute-Savoie.

La Direction des Affaires Juridiques

Afin d'adapter le rythme des dépenses d'investissement à l'état d'avancement des projets financés, il convient de :

- modifier l'échéancier de l'Autorisation de Programme (AP) « acquisitions foncières et immobilières » par un avancement de Crédits de Paiement (CP) 2024 en CP 2023 de **8 797 000 €**,
- réévaluer le montant global de cette AP de 1 M€ avec des CP échéancés en totalité sur 2024,
- réduire les CP 2023 de 29 000 € de l'AP « Acquisitions foncières » (opération en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) du centre d'accueil médico-social du Chablais), ce qui induit une modification du montant global de cette AP et de les transférer sur l'AP « acquisitions foncières et immobilières » en CP 2023.

L'ensemble de ces inscriptions budgétaires porte les CP 2023 à 26 897 000 €. Le montant global des Autorisations de Programme s'élève à 62 463 800 €.

L'engagement financier en Crédits de Paiement pour les années 2024 et suivantes s'élève à **3 211 460 €**.

La Direction des Systèmes d'Information

La Direction des Systèmes d'Information sollicite deux transferts de budget sur ses imputations, **sans modification du montant du budget**, afin d'être au plus juste du réalisé :

- en fonctionnement pour 30 000 €,
- en investissement sur l'AP « Informatisation et équipements » pour 0,650 M€ pour la mise en place d'une solution dématérialisée de téléphonie fixe en complément de la solution actuelle.

La Direction de la Transformation et de l'Innovation

Il est proposé, sur la politique en faveur des déplacements touristiques de modifier uniquement en section de fonctionnement sur la Délégation de Service Public (DSP) Aérodrome et Assistance DSP Départementales :

En dépenses :

- une baisse des crédits portant sur les études et accompagnements, d'un montant de **30 000 €**, du fait du décalage de prestations d'assistance technique et financière.

En recettes :

- une baisse des crédits portant sur les redevances perçues au titre de la DSP de l'aérodrome d'Annecy – Meythet, d'un montant de **80 000 €**, pour réajustement suite à la transmission du rapport annuel du délégataire pour 2022.

La Direction des Finances

I. Section de Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement : - 8,347 M€

- La fiscalité directe et indirecte : - **2,866 M€**.

Les frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties sont ajustés à la baisse de - 0,337 M€.

La fraction de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), en remplacement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) est diminuée de - 2,529 M€ afin de prendre en compte l'évolution de la TVA nationale annoncée dans le Projet de Loi de Finances (PLF) 2024.

- Les dotations et participations de l'Etat et assimilés : - **0,222 M€**.

Il est proposé des diminutions suite aux notifications reçues de l'Etat sur la dotation pour transfert des compensations d'exonération de fiscalité directe locale de - 0,118 M€ et sur le fonds de compensation de la TVA en fonctionnement de - 0,104 M€.

- La Compensation Financière Genevoise : - **5,260 M€**.

Suite à l'actualisation des échéanciers de divers projets de la Compensation Financière Genevoise (CFG), le montant des projets financés au titre du Fonds Département d'Interventions Structurantes (FDIS) sous maîtrise d'ouvrage départemental est revu à la baisse de 5,260 M€.

- Autres recettes de fonctionnement : - **0,001 M€**.

Les dépenses de fonctionnement : - 1,253 M€

- Dépenses liées à la péréquation : + **0,087M€**, compte tenu de la réalisation de la recette de DMTO en 2022, la charge de péréquation 2023 est ajustée **de + 0,087 M€**, ce qui la porte globalement à 57,087 M€.
- Ajustement des frais d'honoraires : - **0,070 M€**.
- Dépenses liées à la dette : - **1,270 M€**, incluent les intérêts courus non échus pour - 0,120 M€ et les intérêts réglés à l'échéance pour - 1,150 M€.

II. Section d'Investissement

Il est prévu une baisse équivalente des écritures doubles en recettes et en dépenses d'investissement au titre des créances pour avances en garanties d'emprunt pour - **0,1 M€**.

Les recettes d'investissement : - 2,110 M€

- Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) : + **6,059 M€**.
- Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID) : + **5,273 M€**.
- Emprunt : - **13,442 M€**, la construction de l'équilibre de la Décision Modificative n° 2 implique une réduction de l'emprunt d'équilibre de - 13 442 297.15 €. La prévision d'emprunt après cette DM2 2023 s'élèvera donc à **156 985 845,27 €**.

Les dépenses d'investissement : - 1,725 M€

- Les dépenses liées à la dette sont réduites de - **1,650 M€** en raison d'une moindre mobilisation de l'emprunt.
- Les titres et participations sont également abaissés de - **0,080 M€**.
- Les dépôts et cautionnement versées sont ajustés de + **0,005 M€**.

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir délibérer et statuer.

**Après en avoir délibéré et enregistré l'abstention de M. Richard BAUD (momentanément absent de la salle des séances lors du vote),
le Conseil départemental,
à l'unanimité,**

APPROUVE :

- la création d'AP et les modifications des AP existantes présentées dans le tableau figurant en annexe ainsi que les affectations ou les modifications d'affectation sur des opérations du même libellé que celui de l'AP et le même échéancier,

- l'inscription des crédits proposés selon la répartition suivante :

RECETTES	BP + BS 2023	DM2 2023	Budget total 2023
FONCTIONNEMENT			
- Assemblée	70 000	0	70 000
- Affaires juridiques	820 000	0	820 000
- Ressources humaines	4 300 000	0	4 300 000
- Déplacements touristiques	2 101 000	- 80 000	2 021 000
- Finances	970 952 345,58	- 8 347 218,63	962 605 126,95
Total	978 243 345,58	- 8 427 218,63	969 816 126,95
INVESTISSEMENT			
- Affaires juridiques	4 700 200	0	4 700 200
- Déplacements touristiques	1 110 000	0	1 110 000
- Finances	378 830 335,73	- 2 210 424,37	376 661 911,36
Total	384 640 535,73	- 2 210 424,37	382 430 111,36
TOTAL RECETTES	1 362 883 881,31	- 10 557 643	1 352 326 238,31

DEPENSES	BP + BS 2023	DM2 2023	Budget total 2023
FONCTIONNEMENT			
- Assemblée	906 100	1 500	907 600
- Communication Institutionnelle	2 847 000	545 000	3 392 000
- Protocole et Logistique	65 600	0	65 600
- Affaires juridiques	3 730 000	0	3 730 000
- Systèmes d'Information	4 054 100	0	4 054 100
- Ressources Humaines	161 990 071,14	0	161 990 071,14
- CSMB	6 830 000	0	6 830 000
- SDIS	48 569 660	0	48 569 660
- Direction de la Transformation et de l'Innovation	170 000	0	170 000
- Déplacements Touristiques	260 000	- 30 000	230 000
- Finances	71 350 970	- 1 252 568	70 098 402
- Cabinet du Président	479 928,86	0	479 928,86
Total	301 253 430	- 736 068	300 517 362

INVESTISSEMENT			
- Communication Institutionnelle	240 000	0	240 000
- Protocole et Logistique	150 000	0	150 000
- Affaires Juridiques	19 100 000	8 797 000	27 897 000
- Systèmes d'Information	5 416 300	0	5 416 300
- Politiques territoriales	0	0	0
- CSMB	3 790 726	0	3 790 726
- SDIS	3 000 000	0	3 000 000
- Déplacements touristiques	2 600 000	0	2 600 000
- Finances	186 881 593,31	- 1 825 000	185 056 593,31
Total	221 178 619,31	6 972 000	228 150 619,31
TOTAL DEPENSES	522 432 049,31	6 235 932	528 667 981,31

Au vu des AP votées, l'engagement financier en Crédits de Paiement du Département pour les années 2024 et suivantes s'élève à : 10 061 460 €.

Délibération télétransmise en Préfecture
le 09/11/2023.
Publiée sur internet et certifiée exécutoire,
le 13/11/2023.
Signé,
Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil départemental,

Martial SADDIER

		Les AP / CP avant la DM2 2023											Les AP / CP après la DM2 2023								
Com	Gest.	Code AP	libellé	Millésime	TOTAL AP avant la DM2 2023	Exercices antérieurs < 2022	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027 et +	TOTAL AP après DM2 2023	Exercices antérieurs < 2022	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027 et +	
B	JUR	13070001027	Acquisitions foncières/immobilières	2023	10 444 120	0	0	6 806 660	3 637 460	0	0	0	6 832 460	0	0	5 882 000	650 460	0	0	0	0
B	JUR	09010008003	Aérodrome - Subventions d'investissement	2020	40 000	0	0	40 000	0	0	0	0	40 000	0	0	40 000	0	0	0	0	0
B	JUR	13070001013	Acquisitions Foncières	2015	13 640 300	11 818 600	1 604 200	217 500	0	0	0	0	13 611 300	11 818 600	1 604 200	188 500	0	0	0	0	0
B	JUR	13070001020	Acquisitions foncières/immobilières locaux sociaux	2019	8 124 970	3 137 410	4 987 560	0	0	0	0	0	8 124 970	3 137 410	4 987 560	0	0	0	0	0	0
B	JUR	13070001021	Acquisitions Foncières	2020	2 110 040	1 095 400	1 014 640	0	0	0	0	0	2 110 040	1 095 400	1 014 640	0	0	0	0	0	0
B	JUR	13070001024	Acquisitions foncières régularisation collèges	2021	20 650	0	10 650	0	0	0	0	0	20 650	10 000	10 650	0	0	0	0	0	0
B	JUR	13070001025	Acquisitions Foncières	2021	8 441 880	437 330	8 004 550	0	0	0	0	0	8 441 880	437 330	8 004 550	0	0	0	0	0	0
B	JUR	13070001026	Acquisitions foncières TMB	2021	2 000 000	0	100 000	1 100 000	800 000	0	0	0	2 000 000	0	100 000	1 100 000	800 000	0	0	0	0
B	JUR	13070001027	Acquisitions foncières/immobilières	2023	16 341 840	0	0	9 780 840	6 561 000	0	0	0	21 282 500	0	0	19 531 500	1 751 000	0	0	0	0
B	JUR	14010002020	Insertion avis pour marchés publics - jury	2022	300 000	0	135 000	155 000	10 000	0	0	0	300 000	0	135 000	155 000	10 000	0	0	0	0
Sous total Pôle Juridique					61 463 800	16 498 740	15 856 600	18 100 000	11 008 460	0	0	0	62 463 800	16 498 740	15 856 600	26 897 000	3 211 460	0	0	0	0
B	COM	14030001020	Acquisition de matériel communication	2022	85 000	0	15 000	70 000	0	0	0	0	85 000	0	15 000	70 000	0	0	0	0	0
B	COM	14030001021	Création site internet du Département	2023	170 000	0	0	170 000	0	0	0	0	170 000	0	0	170 000	0	0	0	0	0
Sous total Communication					255 000	0	15 000	240 000	0	0	0	0	255 000	0	15 000	240 000	0	0	0	0	0
B	FIN	01030001002	SDIS Equipement	2019	9 500 000	4 500 000	2 000 000	3 000 000	0	0	0	0	9 500 000	4 500 000	2 000 000	3 000 000	0	0	0	0	0
B	FIN	02030001022	Prêts au Personnel à la Construction 2022	2022	500 000	0	200 000	250 000	50 000	0	0	0	500 000	0	200 000	250 000	50 000	0	0	0	0
B	FIN	13070008010	Cautions 2022	2022	30 000	0	15 000	15 000	0	0	0	0	35 000	0	15 000	20 000	0	0	0	0	0
B	EFI	14060005034	Avances sur marchés 2022	2022	3 040 000	0	1 520 000	1 520 000	0	0	0	0	3 040 000	0	1 520 000	1 520 000	0	0	0	0	0
B	CSC	14060005034	Avances sur marchés 2022	2022	1 430 000	0	980 000	450 000	0	0	0	0	1 430 000	0	980 000	450 000	0	0	0	0	0
B	FIN	14060005034	Avances sur marchés 2022	2022	1 200 000	0	600 000	600 000	0	0	0	0	1 200 000	0	600 000	600 000	0	0	0	0	0
B	FIN	03020008017	CSMB Agriculture 2022	2022	7 021 500	0	3 599 000	3 422 500	0	0	0	0	7 021 500	0	3 599 000	3 422 500	0	0	0	0	0
B	FIN	07090001011	CSMB Culture 2022	2022	402 757	0	152 031	250 726	0	0	0	0	402 757	0	152 031	250 726	0	0	0	0	0
B	FIN	05010009011	CSMB Enseignement Matériel études 2022	2022	235 000	0	117 500	117 500	0	0	0	0	235 000	0	117 500	117 500	0	0	0	0	0
Sous total Finances					23 359 257	4 500 000	9 183 531	9 625 726	50 000	0	0	0	23 364 257	4 500 000	9 183 531	9 630 726	50 000	0	0	0	0
B	ITI	12063009011	Acquisition pour le téléalarme (HT)	2022	25 000	0	25 000	25 000	0	0	0	0	25 000	0	25 000	25 000	0	0	0	0	0
B	ITI	14010001026	Informatisation et Equipements	2022	15 469 500	0	7 778 200	5 391 300	2 300 000	0	0	0	15 469 500	0	7 778 200	5 391 300	2 300 000	0	0	0	0
Sous total Informatique et télécommunications					15 519 500	0	7 803 200	5 416 300	2 300 000	0	0	0	15 519 500	0	7 803 200	5 416 300	2 300 000	0	0	0	0
B	LOC	13070004020	Matériel de transport	2021	495 000	195 000	150 000	150 000	0	0	0	0	495 000	195 000	150 000	150 000	0	0	0	0	0
Sous total Logistique					495 000	195 000	150 000	150 000	0	0	0	0	495 000	195 000	150 000	150 000	0	0	0	0	0
B	VTI	09010008003	Aérodrome ANNECY MEYTHET - Projets	2020	7 000 000	0	0	2 500 000	3 000 000	1 500 000	0	0	7 000 000	0	0	2 500 000	3 000 000	1 500 000	0	0	
B	VTI	09010008004	Aérodrome ANNECY MEYTHET - Finalisation travaux	2023	100 000	0	0	100 000	0	0	0	0	100 000	0	0	100 000	0	0	0	0	0
Sous total Patrimoine/Aérodrome					7 100 000	0	0	2 600 000	3 000 000	1 500 000	0	0	7 100 000	0	0	2 600 000	3 000 000	1 500 000	0	0	0
B	CLO	01040007005	Subvention Equipement - Aide exceptionnelle voirie communale	2018	2 500 000	2 012 000	488 000	0	0	0	0	0	2 500 000	2 012 000	488 000	0	0	0	0	0	0
B	CLO	01040007008	subvention Equipement - Delegats exceptionnels - Soutien aux communes	2021	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous total Collectivités					2 500 000	2 012 000	488 000	0	0	0	0	0	2 500 000	2 012 000	488 000	0	0	0	0	0	0
8ème Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale					110 692 557	23 205 740	33 496 331	36 132 026	16 358 460	1 500 000	0	0	111 697 557	23 205 740	33 496 331	44 934 026	8 561 460	1 500 000	0	0	0

**Extrait des Procès-Verbaux
des Séances du Conseil départemental**

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2023

n° CD-2023-0108

RAPPORTEUR : Joël BAUD-GRASSET

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 2 2023 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 24 octobre 2023 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département à ANNECY, sous la présidence de :

M. SADDIER Martial, Président du Conseil départemental

Présent(e)s			
M. RUBIN Nicolas, M. PEILLEX Jean-Marc, Mme DONZEL-GONET Marie-Louise, M. BAUD-GRASSET Joël, Mme LHUILLIER Myriam, M. TARDY Lionel, Mme BEURRIER Chrystelle, M. MAS Jean-Philippe, Mme BOUCHET Estelle, Vice-Président(e)s			
Mme DUBY-MULLER Virginie, Mme DULIEGE Fabienne, Mme GONZO-MASSOL Valérie, Mme JULLIEN-BRECHES Catherine, Mme LEI Josiane, Mme MAHUT Patricia, Mme MAURIS Odile, Mme METRAL Marie-Antoinette, Mme MUGNIER Magali, Mme PETEX-LEVET Christelle, Mme TERMOZ Aurore, M. BAUD Richard, M. BOCCARD Bernard, M. CATTANEO Marcel, M. DAVIET François, M. DEPLANTE Daniel, M. EXCOFFIER François, M. LAMBERT Gérard, M. MORAND Georges, M. PUTHOD Dominique, M. RATSIMBA David, M. VERDONNET Christian, Autres membres			
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)			
Mme Agnès GAY donne pouvoir à M. Martial SADDIER, Mme Marie-Claire TEPPE-ROGUET donne pouvoir à M. Bernard BOCCARD			
Absent(e)s excusé(e)s			
Quorum (soit 18 élus) et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice	34	Adopté à l'unanimité	
Présents	32	Voix Pour	33
Représenté(e)s / Absent(e)s excusé(e)s	2 / 0	Voix contre	0
Suffrages exprimés	33	Abstention(s)	1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.3312-5,

Vu la délibération n° CD-2022-175 du 12 décembre 2022 adoptant le Budget Primitif (BP) 2023,

Vu la délibération n° CD-2023-016 du 03 avril 2023 adoptant le Compte Administratif 2022 du budget principal,

Vu la délibération n° CD-2023-0034 du 26 juin 2023 modifiant les résultats du Compte Administratif du budget principal de l'exercice 2022,

Vu la délibération n° CD-2023-0035 du 26 juin 2023 d'affectation des résultats 2022,

Vu la délibération n° CD-2023-0047 du 26 juin 2023 adoptant le Budget Supplémentaire 2023,

Vu la délibération n° CD-2023-0050 de l'Assemblée départementale du 26 juin 2023 relative à l'actualisation du Règlement Budgétaire et Financier,

Vu l'avis favorable rendu par la 8^{ème} Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale lors de sa séance du 16 octobre 2023.

La Décision Modificative n° 2 (DM2) 2023 est équilibré en dépenses et en recettes à la somme de - 24 848 940,63 € dont - 14 214 286 € de dépenses et recettes réelles.

	TOTAL DES DEPENSES			TOTAL DES RECETTES		
	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
SECTION D'INVESTISSEMENT	- 12 816 722,00	-	- 12 816 722,00	- 2 182 067,37	- 10 634 654,63	- 12 816 722,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT	- 1 397 564,00	- 10 634 654,63	- 12 032 218,63	- 12 032 218,63	-	- 12 032 218,63
BUDGET TOTAL	- 14 214 286,00	- 10 634 654,63	- 24 848 940,63	- 14 214 286,00	- 10 634 654,63	- 24 848 940,63

Une opération réelle s'équilibre en dépense et en recette d'investissement, il s'agit d'une réduction des crédits pour créances relatives à la dette garantie pour - 0,100 M€.

Après retraitement de ces opérations, les dépenses et recettes réelles sont diminuées de - 14 114 286 € au titre de la Décision Modificative n° 2.

Nous allons détailler dans la suite du rapport ces recettes et dépenses réelles.

Les Dépenses Réelles

Les - 14 114 286 € de dépenses se répartissent en :

- dépenses de fonctionnement pour - 1 397 564 €,
- dépenses d'investissement pour - 12 716 722€.

Les Autorisations de Programme (AP), sont globalement augmentées de 43 045 915 €.

Nous allons ici reprendre par politique et en synthèse, ces évolutions globales (fonctionnement + investissement, en M€) :

Secteur social

Secteur Social		BP + BS 2023	DM2	BP + BS + DM2 2023	Modification de crédits en AP	CP 2024 et suivants :
		480,466	- 13,826	466,639		
fonctionnement		439,288	- 3,543	435,745		
investissement		CP : 41,178	- 10,283	30,894	0,457 M€	111,563 M€
		BP + BS 2023	DM2	BP + BS + DM2 2023	Modification de crédits en AP	CP 2024 et suivants :
Insertion		63,407	- 5,632	57,776		
fonctionnement		62,757	- 2,969	59,788		
investissement		CP : 0,650	- 2,663	2,013	-0,100 M€	0,166 M€
		BP + BS 2023	DM2	BP + BS + DM2 2023	Modification de crédits en AP	CP 2024 et suivants :
Protection de l'Enfance		142,089	-	142,089		
fonctionnement		136,142	-	136,142		
investissement		CP : 5,947	-	5,947	0,000 M€	0,000 M€
		BP + BS 2023	DM2	BP + BS + DM2 2023	Modification de crédits en AP	CP 2024 et suivants :
Gérontologie		95,387	- 3,078	92,309		
fonctionnement		87,718	0,600	88,318		
investissement		CP : 7,669	- 3,678	3,991	0,000 M€	24,057 M€
		BP + BS 2023	DM2	BP + BS + DM2 2023	Modification de crédits en AP	CP 2024 et suivants :
Personnes en Situation de Handicap		147,445	- 4,600	142,845		
fonctionnement		139,784	- 0,600	139,184		
investissement		CP : 7,661	- 4,000	3,661	0,000 M€	29,494 M€
		BP + BS 2023	DM2	BP + BS + DM2 2023	Modification de crédits en AP	CP 2024 et suivants :
Protection Maternelle Infantile, Promotion de la Santé et Actions Sociales		12,213	- 0,094	12,118		
fonctionnement		9,162	- 0,150	9,012		
investissement		CP : 3,051	0,056	3,107	0,665 M€	3,309 M€
		BP + BS 2023	DM2	BP + BS + DM2 2023	Modification de crédits en AP	CP 2024 et suivants :
Logement et Habitat		19,925	- 2,818	17,107		
fonctionnement		3,726	- 0,424	3,302		
investissement		CP : 16,199	- 2,394	13,805	-0,108 M€	54,536 M€

Au global, sur le secteur social, la DM2 enregistre une baisse de - 3,543 M€ des crédits de fonctionnement et de - 10,283 M€ des crédits d'investissement.

Concernant l'Insertion, la réduction des crédits de fonctionnement est le résultat de l'ajustement de l'enveloppe pour l'allocation **Revenu de Solidarité Active (RSA)** qui bénéficie du contexte favorable sur le front de l'emploi. En dépenses d'investissement, les crédits sont reportés en 2024 afin de tenir compte de l'avancée des projets.

Concernant l'autonomie, il est proposé une hausse de + 0,600 M€ des dépenses de **l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)** et de + 0,800 M€ de la **Prestation de Compensation du Handicap (PCH)**. En parallèle, une baisse de - 1,400 M€ sur l'aide sociale à l'hébergement en raison du report d'ouverture de places en établissements médico-sociaux et d'un coût moindre du SEGUR de la santé vient compenser cette hausse.

Sur l'investissement, les dépenses sont réévaluées à la baisse sur les CP 2023 et reportées sur les années ultérieures pour tenir compte du calendrier de réalisation des projets.

Concernant la Protection Maternelle Infantile, la Promotion de la Santé et l'Action Sociale, des transferts de crédits sont nécessaires pour permettre le lancement de la campagne nationale de vaccination HPV (Papillomavirus humain) des élèves de 5^{ème} des collèges du Département. La mise en place du 5^{ème} plan de construction de maison de Santé pluridisciplinaire entraîne une hausse des Autorisations de Programme (AP) de + 0,650 M€.

Et enfin, concernant le Logement et l'Habitat, au vu de la réalisation des projets en cours, des ajustements d'échéanciers en Crédits de Paiements (CP) sont prévus en DM2, qui se traduisent par une baisse des CP 2023 de 2,394 M€ reportés sur les années ultérieures.

Infrastructures Routières et grands Déplacements	BP + BS 2023	DM2	BP + BS + DM2 2023	Modification de crédits en AP	CP 2024 et suivants :
	169,831	- 1,189	168,642		
fonctionnement	16,623	- 0,223	16,400		
investissement CP :	153,208	- 0,966	152,242	0,000 M€	833,724 M€

L'enveloppe des crédits de fonctionnement 2023 est en légère diminution sur la viabilité hivernale et sur l'enveloppe dédiée aux carburants. Les crédits d'investissement sont ajustés à la baisse avec - 0,966 M€ afin de tenir compte du calendrier de réalisation de certains projets et des dépenses estimées jusqu'à la fin de l'année. Le montant global des AP reste inchangé.

Education Collèges, Sport et Enseignement Supérieur	BP + BS 2023	DM2	BP + BS + DM2 2023	Modification de crédits en AE et en AP	CP 2024 et suivants :
	150,747	- 3,634	147,113	0,149	535,430
fonctionnement	33,267	3,521	36,788	0,000 M€	15,000 M€
investissement CP :	117,480	- 7,155	110,326	0,149 M€	520,430 M€

En fonctionnement, les crédits sont réévalués afin de tenir compte de :

- la hausse du coût des denrées et du coût de l'énergie dans les collèges,
- l'augmentation de la contribution du Département à l'utilisation des installations sportives des collèges,
- l'augmentation des crédits destinés aux Grands évènements sportifs pour notamment le marché de prestation du MTB UCI Worlds series.

En investissement, une diminution des crédits de paiement 2023 est demandée afin de tenir compte de l'avancée des projets. Ces crédits sont reportés sur des années ultérieures.

Soutien au Territoire Départemental sur l'Environnement, l'Agriculture, l'Eau, l'Assainissement, le Tourisme, ...	BP + BS 2023	DM2	BP + BS + DM2 2023	Modification de crédits en AP	CP 2024 et suivants :
	153,661	0,751	154,412		
fonctionnement	24,356	- 0,090	24,266		
investissement CP :	129,305	0,841	130,146	-2,029 M€	293,551 M€

En investissement, les crédits sont augmentés de + 0,841 M€ pour permettre le versement d'un acompte à la Commune de Saint-Gervais-les-Bains dans le cadre de la réalisation des ascenseurs valléens. Les crédits de paiement 2023 de la Délégation de Service Public (DSP) du Tramway du Mont-Blanc (TMB) sont décalés sur 2024 et 2025.

Le montant global des AP est diminué de 2,029 M€, du fait en partie de la suppression de l'AP Subventions Méthanisation Contrat Plan Etat Région (CPER), le Département n'ayant plus la compétence.

Culture et Patrimoine, Archives Départementales	BP + BS 2023	DM2	BP + BS + DM2 2023	Modification de crédits en AP	CP 2024 et suivants :
	18,551	- 1,128	17,423		
fonctionnement	9,981	- 0,356	9,625		
investissement CP :	8,570	- 0,772	7,798	0,000 M€	13,357 M€

L'enveloppe des crédits de fonctionnement et d'investissement est en légère baisse en raison du décalage de plusieurs projets sur 2024.

Bâtiments Départementaux et Services Généraux			BP + BS 2023	DM2	BP + BS + DM2 2023	Modification de crédits en AP	CP 2024 et suivants :
			23,706	- 1,454	22,252		
fonctionnement			7,513	-	7,513		
investissement	CP :		16,194	- 1,454	14,740	2,381 M€	204,127 M€

Les CP d'investissement 2023 sont en diminution de - 0,654 M€ du fait de reports de crédits sur certaines opérations.

Les réévaluations d'AP d'un montant de 2,381 M€ concernent notamment la construction des logements Mineurs non Accompagnés (MNA) à Faverges.

Moyens de l'Institution et fonds de péréquation			BP + BS 2023	DM2	BP + BS + DM2 2023	Modification de crédits en AP	CP 2024 et suivants :
			274,738	9,286	284,024		
fonctionnement			240,959	0,564	241,523		
investissement	CP :		33,780	8,722	42,502	1,005 M€	5,561 M€

En investissement, les modifications à hauteur de + 8,722 M€ proviennent principalement de l'avancement en 2023 de crédits 2024 pour les projets d'opérations d'acquisitions foncières.

L'enveloppe en fonctionnement est augmentée pour permettre notamment l'organisation en fin d'année de nombreux événements soutenus par le Département.

Dette auprès des Organismes Bancaires			BP + BS 2023	DM2	BP + BS + DM2 2023
			28,270	- 2,920	25,350
fonctionnement			4,635	- 1,270	3,365
investissement	CP :		23,635	- 1,650	21,985

Les intérêts courus non-échus sont diminués de - 1,270 M€ et le montant des remboursements des emprunts sont revus à la baisse pour - 1,650 M€.

Les Recettes Réelles

La Décision Modificative n° 2 enregistre une diminution des recettes de 14 114 286 € se répartissant en :

- - 12 032 218,63 € de recettes de fonctionnement et,
- - 2 182 067,37 € de recettes d'investissement.

L'évolution des recettes d'investissement est principalement le fait de la baisse de la prévision d'emprunt pour un montant de - 13 442 297,15 €. La prévision d'emprunt après cette Décision Modificative n° 2 s'élèvera donc à 156 985 845,27 €.

Nous allons ici présenter par type de recettes le montant de - 14 114 286 € inscrit à la DM2 2023 :

La fiscalité indirecte						
BP 2023	Total BP+BS	580,13 M€	DM2	-6,77 M€	Total budget	573,36 M€

Pour la fiscalité indirecte, il est proposé de diminuer la fraction compensatoire de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) venue en compensation de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) de - 2,529 M€ et de diminuer la recette attendue pour la Taxe d'Aménagement (TA) de - 4,240 M€.

Compensations pour décentralisation et nouvelles compétences						
BP 2023	Total BP+BS	129,77 M€	DM2	-0,34 M€	Total budget	129,43 M€

Les compensations pour décentralisation et nouvelles compétences enregistrent la baisse de - 0,337 M€ sur les frais de gestion de la Taxe Foncière (TF).

Dotations et participations de l'Etat et assimilés						
BP 2023	Total BP+BS	62,21 M€	DM2	11,11 M€	Total budget	73,32 M€

Au titre des dotations et participations d'Etat, il est proposé de :

- réajuster de + 5,955 M€ les recettes liées au Fonds de Compensation de la TVA,
- réévaluer de + 5,273 M€ la Dotation de Soutien à l'Investissement des Département (DSID),
- diminuer de - 0,118 M€ les compensations fiscales.

Subventions d'équipement						
BP 2023	Total BP+BS	14,62 M€	DM2	0,03 M€	Total budget	14,64 M€

Les subventions d'équipement enregistrent deux nouvelles subventions de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour + 0,028 M€ pour le projet de restauration et numérisation de documents patrimoniaux.

Compensation genevoise						
BP 2023	Total BP+BS	131,59 M€	DM2	-5,26 M€	Total budget	126,33 M€

La recette de Compensation Financière Genevoise (CFG) correspondant aux projets du Département financés par le Fonds Départemental d'Interventions Structurantes (FDIS) est ajustée à la baisse avec - 5,260 M€.

Diverses recettes						
BP 2023	Total BP+BS	54,97 M€	DM2	0,56 M€	Total budget	55,53 M€

Au titre des recettes diverses, il est proposé notamment d'inscrire :

- + 0,429 M€ pour la politique insertion et lutte contre les exclusions, découlant de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi signée avec le Préfet du Département,
- + 0,080 M€ pour la politique Logement Habitat.

Emprunt						
BP 2023	Total BP+BS	170,43 M€	DM2	-13,44 M€	Total budget	156,99 M€

La construction de l'équilibre de la Décision Modificative n° 2 2023 implique une réduction de l'inscription de l'emprunt de - 13,442 M€.

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir délibérer et statuer.

**Après en avoir délibéré et enregistré l'abstention de M. Richard Baud (momentanément absent de la salle des séances lors du vote),
le Conseil départemental,
à l'unanimité,**

APPROUVE la Décision Modificative n° 2 2023 du budget principal et ses annexes.

Délibération télétransmise en Préfecture
le 09/11/2023.
Publiée sur internet et certifiée exécutoire,
le 13/11/2023.
Signé,
Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil départemental,

Martial SADDIER

**Extrait des Procès-Verbaux
des Séances du Conseil départemental**

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2023

n° CD-2023-0109

RAPPORTEUR : Joël BAUD-GRASSET

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 2 2023 - BUDGET ANNEXE DE LA
COMPENSATION FINANCIERE GENEVOISE

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 24 octobre 2023 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département à ANNECY, sous la présidence de :

M. SADDIER Martial, Président du Conseil départemental

Présent(e)s			
M. RUBIN Nicolas, M. PEILLEX Jean-Marc, Mme DONZEL-GONET Marie-Louise, M. BAUD-GRASSET Joël, Mme LHUILLIER Myriam, M. TARDY Lionel, Mme BEURRIER Chrystelle, M. MAS Jean-Philippe, Mme BOUCHET Estelle, Vice-Président(e)s			
Mme DUBY-MULLER Virginie, Mme DULIEGE Fabienne, Mme GONZO-MASSOL Valérie, Mme JULLIEN-BRECHES Catherine, Mme LEI Josiane, Mme MAHUT Patricia, Mme MAURIS Odile, Mme METRAL Marie-Antoinette, Mme MUGNIER Magali, Mme PETEX-LEVET Christelle, Mme TERMOZ Aurore, M. BAUD Richard, M. BOCCARD Bernard, M. CATTANEO Marcel, M. DAVIET François, M. DEPLANTE Daniel, M. EXCOFFIER François, M. LAMBERT Gérard, M. MORAND Georges, M. PUTHOD Dominique, M. RATSIMBA David, M. VERDONNET Christian, Autres membres			
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)			
Mme Agnès GAY donne pouvoir à M. Martial SADDIER, Mme Marie-Claire TEPPE-ROGUET donne pouvoir à M. Bernard BOCCARD			
Absent(e)s excusé(e)s			
Quorum (soit 18 élus) et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice	34	Adopté à l'unanimité	
Présents	32	Voix Pour	33
Représenté(e)s / Absent(e)s excusé(e)s	2 / 0	Voix contre	0
Suffrages exprimés	33	Abstention(s)	1

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.52 des Départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1111-10,

Vu le Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2007-2013 signé le 20 mars 2007,

Vu le Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 signé le 11 mai 2015,

Vu la délibération de l'Assemblée n° CD-2015-032 du 06 juillet 2015 créant le budget annexe de la Compensation Financière Genevoise (CFG),

Vu la délibération de l'Assemblée n° CD-2015-033 du 06 juillet 2015 adoptant le règlement des autorisations d'engagements et des Crédits de Paiement (CP) du budget annexe de la Compensation Financière Genevoise,

Vu la délibération n° CD-2022-176 du 12 décembre 2022 adoptant le Budget Primitif 2023 du budget annexe de la Compensation Financière Genevoise,

Vu la délibération n° CP-2023-0303 du 15 mai 2023 de répartition de la tranche 50 de la Compensation Financière Genevoise,

Vu la délibération n° CD-2023-017 du 03 avril 2023 approuvant le Compte Administratif 2022 du budget annexe de la Compensation Financière Genevoise,

Vu la délibération n° CD-2023-0035 du 26 juin 2023 d'affectation des résultats 2022,

Vu la délibération n° CD-2023-0048 du 26 juin 2023 adoptant le Budget Supplémentaire 2023 du budget annexe de la Compensation Financière Genevoise,

Vu la délibération n° CD-2023-0050 de l'Assemblée départementale du 26 juin 2023 relative à l'actualisation du Règlement Budgétaire et Financier,

Vu l'avis favorable aux propositions présentées émis par la 8^{ème} Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, lors de sa réunion du 16 octobre 2023.

Afin de respecter les précisions apportées par l'instruction M52 sur la comptabilisation de la Compensation Financière Genevoise (CFG), le Département a créé le 06 juillet 2015 un budget annexe dédié à la gestion de la CFG.

La Décision Modificative n° 2 2023 (DM2) s'élève à **45 870 526,27 €** en dépenses et à **60 451 094,25 €** en recettes. Il en ressort un résultat positif de **14 580 567,98 €**.

En synthèse :

	TOTAL DES DEPENSES			TOTAL DES RECETTES		
	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
SECTION D'INVESTISSEMENT	49 750 000,00	0,00	49 750 000,00	50 000 000,00	-250 000,00	49 750 000,00
SECTION D'EXPLOITATION	-3 629 473,73	-250 000,00	-3 879 473,73	10 701 094,25	0,00	10 701 094,25
BUDGET TOTAL	46 120 526,27	-250 000,00	45 870 526,27	60 701 094,25	-250 000,00	60 451 094,25

Concernant les opérations réelles de la Décision Modificative n° 2 :

Une opération réelle s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement pour permettre l'affectation de la subvention d'équipement de 50 M€ versée en 2022 à la construction de nouveaux collèges, il s'agit :

- d'un titre de 50 M€ qui annule l'affectation de la subvention au désenclavement du Chablais,
- d'un mandat de 50 M€ qui affecte la subvention en question à la construction de nouveaux collèges ; les CP sont inscrits en 2023 sur l'AP 05021001E010 « Construction nouveaux collèges ».

Après retraitement de ces opérations, les dépenses réelles sont diminuées de 3 879 473,73 € et les recettes réelles sont augmentées de 10 701 094,25 €. Nous allons analyser ci-après ces dépenses et recettes réelles.

En recettes réelles de fonctionnement, la Compensation Financière Genevoise évaluée lors du Budget Primitif pour 265 M€ doit être augmentée de 10,701 M€ pour la porter à 275,701 M€ suite à la perception de la 51^{ème} tranche.

Les dépenses réelles inscrites pour 2023 sont diminuées de **3,879 M€** pour atteindre le montant total de **312,234 M€**.

En dépenses de fonctionnement, les Crédits de Paiement 2023 sont diminués de – 3,629 M€, afin de prendre en compte :

- le décalage de Crédits de Paiement (CP) 2023 en 2024 et 2025 pour notamment les projets d'équipements sportifs, le schéma Départemental de développement universitaire et scientifique, le projet ZAC étoile d'Annemasse ou encore l'IFSI. Au total, les CP 2023 sont réduits de - 10,879 M€,
- la baisse des frais financiers pour - 0,250 M€,
- le paiement du solde pour le téléphérique du Salève pour 0,542 M€,
- le financement pour la région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) destiné au Léman Express (4 M€ à verser en 2023),
- la revalorisation de l'allocation aux communes et EPCI pour 5 M€.

En dépenses d'investissement, les crédits relatifs au remboursement de la dette sont diminués de – 0,250 M€ :

Après la DM n° 2, les dépenses d'investissement s'établissent à 32,500 M€ et correspondent à :

- 30 M€ de dépenses en Autorisation de Programme destinées à une subvention versée sur le Budget Principal du Département pour la construction de collèges,
- 1,875 M€ de remboursement du capital de la dette,
- 0,625 M€ de déficit 2022 de la section d'investissement.

Le détail des AE-AP/CP est explicité dans les annexes jointes.

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir délibérer et statuer.

**Après en avoir délibéré et enregistré l'abstention de M. Richard Baud (momentanément absent de la salle des séances lors du vote),
le Conseil départemental,
à l'unanimité,**

ADOpte la Décision Modificative n° 2 2023 du budget annexe de la Compensation Financière Genevoise ainsi que ses annexes, en suréquilibre de 264 370 725,59 €.

AFFECTE l'emprunt souscrit en 2022 pour 50 M€ au financement de la construction et de la réhabilitation des collèges.

AUTORISE le reversement des crédits destinés aux opérations prévues dans le budget principal.

DECIDE d'opter pour une neutralisation budgétaire de la charge d'amortissements des subventions d'équipements pour l'année 2023.

Délibération télétransmise en Préfecture
le 09/11/2023.
Publiée sur internet et certifiée exécutoire,
le 13/11/2023.
Signé,
Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil départemental,

Martial SADDIER

Com	Gest	Code AP	Libellé	Millésime	Les AP/CP après le BS 2023						Les AP/CP après la DM2 2023							
					Total AP après le BS 2023	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027 et +	TOTAL AP après DM2 2023	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027 et +
3	FIN	10030001E100	Subvention - Désenclavement du Chablais	2022	50 000 000	50 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total FIN - Finances					50 000 000,00	50 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3ème Commission Infrastructures Routières, Déplacements et Mobilité, Bâtiments, Aménagement Numérique					50 000 000	50 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4	FIN	05021001E010	Subvention - Construction nouveaux collèges	2022	30 000 000	0,00	30 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000 000	0,00	80 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total EFI - Education					30 000 000,00	0,00	30 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000 000,00	0,00	80 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4ème Commission Education, Jeunesse, Sports, Culture, Patrimoine					30 000 000	0	30 000 000	0	0	0	0	80 000 000	0	80 000 000	0	0	0	0
Total des Autorisations de Programmes Budget CFG					80 000 000	50 000 000	30 000 000	0	0	0	0	80 000 000	0	80 000 000	0	0	0	0

				Les AE/CP avant la DM2 2023									Les AE/CP après la DM2 2023								
Com	Gest	Code AE	Libellé	Millésime	Total AE avant la DM2 2023	CP < 2022	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027 et +	Total AE après la DM2 2023	CP < 2022	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027 et +	
1	FIN	12090004E001	Equiperment de l'Institut de formation aux soins infirmier et	2020	1 900 000	-	-	1 900 000	-	-	-	-	1 900 000	0	0	500 000	1 400 000	0	0	0	0
Sous total FIN-					1 900 000	0	0	1 900 000	0	0	0	0	1 900 000	0	0	500 000	1 400 000	0	0	0	0
1ère Commission : Enfance, Famille, Insertion					1 900 000	0	0	1 900 000	0	0	0	0	1 900 000	0	0	500 000	1 400 000	0	0	0	0
3	VTV	01010006E001	Piétonisation (ligne de tramway Annemasse)	2023	637 860	0	0	637 860	0	0	0	0	637 860	0	0	637 860	0	0	0	0	0
3	VTV	01010006E002	Création passerelle Ave	2023	164 000	0	0	164 000	0	0	0	0	164 000	0	0	164 000	0	0	0	0	0
3	VTV	10010020E001	Accompagnement projets routiers secteur Genevois	2017	500 000	200 000	0	0	300 000	0	0	0	500 000	200 000	0	0	0	0	0	300 000	0
3	VTV	10020003E002	RD1205 Suppression PN46 Sallanches	2015	3 138 775	2 993 774	0	0	145 001	0	0	0	3 138 775	2 993 774	0	0	0	0	145 001	0	0
3	VTV	10020003E003	Aménagement des traversées d'agglé RD	2015	4 404 645	3 816 080	0	0	588 565	0	0	0	4 404 645	3 816 080	0	0	588 565	0	0	0	0
3	VTV	10020003E004	RD903 Suppression PN68 Allinges	2015	5 670 534	3 736 530	155 295	0	1 778 710	0	0	0	5 670 534	3 736 530	155 295	0	0	1 778 710	0	0	0
3	VTV	10020003E005	Aménagement RD MO CD74	2015	3 276 215	3 077 970	0	0	198 245	0	0	0	3 276 215	3 077 970	0	0	198 245	0	0	0	0
3	VTV	10020003E006	Véloroute Voie verte	2015	16 022 797	6 218 734	4 804 063	5 000 000	0	0	0	0	16 022 797	6 218 734	4 804 063	5 000 000	0	0	0	0	0
3	VTV	10020003E007	PN 90 91 93	2016	17 238 925	15 165 419	0	0	2 073 506	0	0	0	17 238 925	15 165 419	0	0	2 073 506	0	0	0	0
3	VTV	10020003E008	PN 65 66 Perrignier	2019	7 000 000	0	272 000	1 000 000	2 928 000	2 600 000	200 000	0	7 000 000	0	272 000	1 000 000	2 928 000	2 600 000	200 000	0	0
3	VTV	10020003E009	Travaux Via Rhôna Sud Léman	2023	1 166 058	0	0	1 166 058	0	0	0	0	1 166 058	0	0	1 166 058	0	0	0	0	0
3	VTV	10020003E010	Pistes cyclables collège Vulbens	2023	800 000	0	0	800 000	0	0	0	0	800 000	0	0	800 000	0	0	0	0	0
3	VTV	10020004E001	Echangeur Viry MO ATMB	2015	2 375 000	300 816	0	0	708 888	1 365 297	0	0	2 375 000	300 816	0	0	100 000	1 974 185	0	0	0
3	VTV	10020004E002	Passerelle à vélos ATMB / Archamps - Collonges	2020	200 000	0	96 300	0	103 700	0	0	0	200 000	0	96 300	103 700	0	0	0	0	0
3	VTV	10030001E001	Désenclavement du Chablais	2015	104 532 713	1 869 127	1 500 000	1 500 000	78 059 872	11 975 714	9 628 000	0	104 532 713	1 869 127	1 500 000	1 000 000	78 559 872	11 975 714	9 628 000	0	0
3	VTV	10030001E002	BHNS (RD 1005 Thonon Genève - RD 1508 Nord et Sud	2015	5 500 000	3 124 991	0	800 001	1 575 008	0	0	0	5 500 000	3 124 991	0	800 001	1 575 008	0	0	0	0
3	VTV	10030001E003	RD 3508 gillon	2016	16 000 000	6 000 000	5 000 000	5 000 000	0	0	0	0	16 000 000	6 000 000	5 000 000	5 000 000	0	0	0	0	0
3	VTV	10030001E005	Traitement d'itinéraires secteur genevois 2018	2018	15 500 000	8 500 000	3 000 000	4 000 000	0	0	0	0	15 500 000	8 500 000	3 000 000	4 000 000	0	0	0	0	0
3	VTV	10030001E006	Déclivation RD 2 et suppression PN 86 - Reignier - Esery	2019	250 000	66 500	0	43 500	140 000	0	0	0	250 000	66 500	0	0	183 500	0	0	0	0
3	VTV	10030010E001	Déclivation routière en rive droite de l'Arve (Marignier/Thyez)	2015	18 000 000	13 000 000	5 000 000	0	0	0	0	0	18 000 000	13 000 000	5 000 000	0	0	0	0	0	0
3	VTV	10051003E001	Entrée Ouest Saint-Julien-Genevois	2015	9 097 240	6 500 000	410 938	0	2 186 302	0	0	0	9 097 240	6 500 000	410 938	0	2 186 302	0	0	0	0
3	VTV	10051003E002	Diffuseur A41 de Copponex	2023	150 000	0	0	150 000	0	0	0	0	150 000	0	0	150 000	0	0	0	0	0
3	VTV	10051003E003	Desserte plateforme multimodal Viry	2023	200 000	0	0	200 000	0	0	0	0	200 000	0	0	200 000	0	0	0	0	0
3	VTM	10040006E001	Modernisation matériel roulant CD74	2023	3 000 000	0	0	3 000 000	0	0	0	0	3 000 000	0	0	3 000 000	0	0	0	0	0
Sous total VTV - Infrastructures Routières					234 824 762	74 569 941	20 238 596	24 274 006	91 338 506	14 575 714	9 828 000	0	234 824 762	74 569 941	20 238 596	21 543 160	89 725 365	18 919 710	9 828 000	0	0
3	VTI	11020004E006	Reconstruction du pont Neuf PN 49 - Ville-La-Grand	2019	1 262 800	0	0	1 262 800	0	0	0	0	1 262 800	0	0	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	VTI	11020004E201	P+R	2020	7 391 928	324 046	680 590	3 141 928	3 245 364	0	0	0	7 391 928	324 046,82	680 590,05	3 141 927,82	3 245 364,13	0,00	0,00	0,00	0,00
3	VTI	11030002E001	CPER - Liaison Bellegarde / Le Fayet	2015	1 568 334	1 284 643	195 811	24 320	63 561	0	0	0	1 568 334	1 284 642,64	195 810,76	24 320,00	63 560,60	0,00	0,00	0,00	0,00
3	VTI	11030002E003	Léman Express (ex.CEVA)	2015	61 943 251	58 879 465	0	1 563 786	1 500 000	0	0	0	61 943 251	58 879 464,78	0,00	1 563 786,22	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	VTI	11030002E004	Gares Léman Express (ex.CEVA)	2016	6 200 000	2 971 256	0	1 231 035	1 997 709	0	0	0	6 200 000	2 971 255,55	0,00	1 231 035,45	1 997 709,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	VTI	11030002E005	Paso gare d'Annemasse	2017	3 904 637	3 578 674	3 854	0	322 110	0	0	0	3 904 637	3 578 673,59	3 853,88	0,00	322 109,53	0,00	0,00	0,00	0,00
3	VTI	11030002E006	PEM Thonon-les-Bains Bons-en-Chablais Perrignier	2018	1 000 000	0	0	0	1 000 000	0	0	0	1 000 000	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	VTI	11030002E007	Amélioration réseau ferrée Vallée de l'Arve	2021	6 000 000	400 000	1 000 000	2 000 000	2 600 000	0	0	0	6 000 000	400 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	3 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	VTI	11030004E001	PEM Annecy	2015	834 441	773 610	0	0	60 831	0	0	0	834 441	773 610,00	0,00	0,00	60 831,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	VTI	11030006E001	PEM CLUSES	2015	1 730 863	1 695 498	0	0	35 365	0	0	0	1 730 863	1 695 497,73	0,00	0,00	35 365,27	0,00	0,00	0,00	0,00
3	VTI	11030007E001	TRAM ANNEMASSE	2015	11 584 514	9 934 514	0	1 650 000	0	0	0	0	11 584 514	9 934 513,95	0,00	1 650 000,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	VTI	11030007E003	TRAM SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS	2015	2 710 000	120 423	0	739 577	1 850 000	0	0	0	2 710 000	120 422,65	0,00	739 577,35	1 850 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	VTI	11030007E201	TCSF Bonne-Findrol - 1ère phase	2020	266 250	0	0	266 250	0	0	0	0	266 250	0,00	0,00	266 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	VTI	11030008E002	PEM Bonneville	2016	358 000	336 339	0	0	121 661	0	0	0	358 000	336 339,27	0,00	0,00	121 660,73	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total VTI - Grands déplacements					106 755 018	80 261 266	1 880 255	11 816 896	12 796 601	0	0	0	106 755 018	80 261 266	1 880 255	9 585 861	12 489 960	2 537 676	0	0	0
3	CSC	13010001E001	Rénovation des pèles médico-sociaux et CERD	2023	3 450 000	0	0	3 450 000	0	0	0	0	3 450 000	0	0	3 450 000	0	0	0	0	0
Sous total CSC - Bâtiment					3 450 000	0	0	3 450 000	0	0	0	0	3 450 000	0	0	3 450 000	0	0	0	0	0
3	EFI	05021001E208	Construction et rénovation de collège	2023	9 227 512	0	0	9 227 512	0	0	0	0	9 227 512	0	0	9 227 512	0	0	0	0	0
Sous total EFI - Education					9 227 512	0	0	9 227 512	0	0	0	0	9 227 512	0	0	9 227 512	0	0	0	0	0
5ème Commission : Infrastructures routières, Déplacements et mobilités, Bâtiments, Aménagement nu					354 257 292	154 831 207	22 118 851	48 768 414	104 135 106	14 575 714	9 828 000	0	354 257 292	154 831 207	22 118 851	43 806 533	102 215 325	21 457 377	9 828 000	0	0
4	DAC	07030002E001	Projets culturels (rehabilitation Conservatoire Annemasse Agglé, construction Conserv																		

**Extrait des Procès-Verbaux
des Séances du Conseil départemental**

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2023

n° CD-2023-0110

RAPPORTEUR : Jean-Marc PEILLEX

OBJET : **DECLARATION D'INTENTION POUR UNE COLLABORATION
RENFORCEE ENTRE LA REGION AUTONOME DE LA VALLEE D'AOSTE
ET LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE**

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 24 octobre 2023 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département à ANNECY, sous la présidence de :

M. SADDIER Martial, Président du Conseil départemental

Présent(e)s			
M. RUBIN Nicolas, M. PEILLEX Jean-Marc, Mme DONZEL-GONET Marie-Louise, M. BAUD-GRASSET Joël, Mme LHUILLIER Myriam, M. TARDY Lionel, Mme BEURRIER Chrystelle, M. MAS Jean-Philippe, Mme BOUCHET Estelle, Vice-Président(e)s			
Mme DUBY-MULLER Virginie, Mme DULIEGE Fabienne, Mme GONZO-MASSOL Valérie, Mme JULLIEN-BRECHES Catherine, Mme LEI Josiane, Mme MAHUT Patricia, Mme MAURIS Odile, Mme METRAL Marie-Antoinette, Mme MUGNIER Magali, Mme PETEX-LEVET Christelle, Mme TERMOZ Aurore, M. BAUD Richard, M. BOCCARD Bernard, M. CATTANEO Marcel, M. DAVIET François, M. DEPLANTE Daniel, M. EXCOFFIER François, M. LAMBERT Gérard, M. MORAND Georges, M. PUTHOD Dominique, M. RATSIMBA David, M. VERDONNET Christian, Autres membres			
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)			
Mme Agnès GAY donne pouvoir à M. Martial SADDIER, Mme Marie-Claire TEPPE-ROGUET donne pouvoir à M. Bernard BOCCARD			
Absent(e)s excusé(e)s			
Quorum (soit 18 élus) et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice	34	Adopté à l'unanimité	
Présents	32	Voix Pour	34
Représenté(e)s / Absent(e)s excusé(e)s	2 / 0	Voix contre	0
Suffrages exprimés	34	Abstention(s)	0

Vu le traité de coopération bilatérale renforcée entre la France et l'Italie, dit « Traité du Quirinal », signé le 26 novembre 2021,

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu le décret n° 2022-608 du 21 avril 2022 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens de la politique de cohésion et de la pêche et des affaires maritimes pour la période de programmation 2021-2027,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Les visas ci-avant ayant été rappelés, M. le Président propose d'établir une déclaration d'intention pour une collaboration renforcée entre le Département de la Haute-Savoie et la Région Autonome Vallée d'Aoste.

Considérant, que cette « déclaration d'intention pour une collaboration renforcée » s'inscrit dans le cadre de l'amitié franco-italienne réaffirmée par le Traité du Quirinal qui fournit un cadre politique et juridique, stable et formalisé à la coopération et aux relations franco-italiennes,

Considérant que le Département de la Haute-Savoie entretient des relations bilatérales privilégiées avec la Région Autonome de la Vallée d'Aoste ayant donné lieu à de multiples actions de coopération dans des domaines variés, notamment dans le cadre des programmes européens (ex : ALCOTRA),

Considérant les projets de coopération entre le Conseil départemental de la Haute-Savoie et la Région Autonome Vallée d'Aoste et entre les acteurs de leur territoire respectif dans le cadre des Programmes de Coopération Territoriale Européenne INTERREG France-Italie ALCOTRA (2014-2020 puis 2021-2027) qui vise à favoriser les échanges franco-italiens par le cofinancement de projets transfrontaliers,

Considérant que le Conseil départemental de la Haute-Savoie et la Région Autonome de la Vallée d'Aoste proposent d'établir les contours de leurs actions communes dans les domaines de la jeunesse, de l'éducation et de l'inclusion sociale, de la culture et du patrimoine, du développement durable, du tourisme face au changement climatique, ainsi que des relations institutionnelles et de la francophonie.

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir délibérer et statuer.

**Le Conseil départemental,
après en avoir débattu et délibéré,
à l'unanimité,**

DECLARE son intention pour une collaboration renforcée proposée entre le Conseil départemental de la Haute-Savoie et la Région Autonome de la Vallée d'Aoste, encadrée dans une déclaration bilatérale ci-annexée,

ENCOURAGE le développement de projets de coopération transfrontalière dans les domaines de la jeunesse, de l'éducation et de l'inclusion sociale, de la culture et du patrimoine, du développement durable, du tourisme face au changement climatique, ainsi que des relations institutionnelles et de la francophonie, en lien avec les politiques menées par le Conseil départemental de la Haute-Savoie sous réserve du vote des crédits correspondants,

AUTORISE M. le Président à signer la déclaration annexée à la présente délibération, ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération télétransmise en Préfecture
le 09/11/2023.
Publiée sur internet et certifiée exécutoire,
le 13/11/2023.
Signé,
Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil départemental,

Martial SADDIER

Déclaration d'intention
Pour une collaboration renforcée
entre
le Département de la Haute-Savoie
et
la Région autonome Vallée d'Aoste

Étant donné que :

- dans le contexte européen et international, il est important pour les autorités régionales et locales d'affirmer et de développer leurs relations extérieures permettant de soutenir la compétitivité internationale de leur territoire et la cohésion européenne ;
- les rapports entre les autorités locales européennes visent à encourager la coopération entre les territoires et les relations réciproques entre leurs citoyens ;
- les relations tissées entre elles constituent un réseau important et exclusif et, de ce fait, sont appelées à jouer un rôle spécifique dans le cadre des défis que pose l'Europe de nos jours ;
- le Traité du Quirinal signé entre la République italienne et la République française pour une coopération bilatérale renforcée du 26 novembre 2021 mentionne que « la frontière terrestre italo-française constitue un bassin de vie interconnecté dans lequel les populations italiennes et françaises partagent un destin commun. »

Considérant que :

- la Région autonome Vallée d'Aoste et le Département de la Haute-Savoie entendent tous deux mettre en œuvre leurs connaissances et saisir toutes les occasions pour renforcer les liens économiques, commerciaux et culturels qui les unissent ;
- la Région autonome Vallée d'Aoste et le Département de la Haute-Savoie possèdent une longue tradition de coopération dans le contexte européen, et désirent enrichir davantage leur expérience dans ce domaine ;

- La Région Autonome Vallée d’Aoste et le Département de la Haute-Savoie partagent des intérêts et des enjeux communs à des territoires présentant des aspects géographiques, institutionnels, culturels et historiques similaires ;
- A partir de ce constat, ils proposent de développer leurs relations à travers des projets transfrontaliers dans les domaines du tourisme, de l’éducation, de la culture et des services publics destinés aux citoyens.

Les parties signataires de la présente déclaration conviennent de ce qui suit :

Article 1

PRINCIPE

La Région autonome Vallée d’Aoste et le Département de la Haute-Savoie – ci-après dénommées « les Parties » – dans le respect de leurs compétences respectives et dans le cadre des systèmes législatifs qui leurs sont propres, entendent, par le présent acte développer leur connaissance réciproque et collaborer à la définition, la conception, la mise en œuvre et le suivi de programmes européens de coopération, susceptibles d’améliorer les conditions de vie de leurs populations et de démarches conjointes hors programmes européen le cas échéant.

Article 2

DOMAINES D’ACTIVITE

Les deux parties s’emploient à favoriser et à développer leurs relations dans tous les domaines qui relèvent de leurs compétences et de leurs objectifs.

La coopération se développera notamment dans les domaines suivants :

- le tourisme, en particulier, face au changement climatique
- les jeunes, l’éducation, l’inclusion sociale
- la culture et le patrimoine
- le développement durable
- les relations institutionnelles et la francophonie

Article 3
MOYENS ET MISE EN OEUVRE

Les Parties s'engagent:

- à encourager les échanges d'information et les contacts entre les professionnels des divers secteurs publics et privés concernés;
- à favoriser et à soutenir les initiatives visant le développement dynamique et harmonieux de toute forme de collaboration entre leurs deux communautés;
- à entretenir des relations d'amitié entre les deux Parties, fondées sur le principe de l'égalité et de la réciprocité des avantages.

Les deux Parties souhaitent donner un caractère pragmatique et efficace à cette déclaration. Elles mettent leurs compétences et celles de leurs experts à la disposition des activités conjointes, afin de favoriser ces dernières dans la mesure du possible. La conception et la mise en œuvre d'initiatives concrètes, feront l'objet d'accords spécifiques qui préciseront les conditions pratiques, techniques et financières de participation des deux Parties. En particulier, elles s'engagent à collaborer pour la réalisation de projets co-financés par des programmes européens, nationaux ou interrégionaux, tels que le Programme Interreg Italie-France ALCOTRA.

Les deux Parties s'engagent à se réunir, au niveau politique et technique, une fois par an alternativement dans la Région autonome Vallée d'Aoste et dans le Département de la Haute-Savoie.

Article 4
LANGUE ET EXEMPLAIRES

La présente déclaration est établie en deux exemplaires originaux en version française, destinées aux parties contractantes.

Fait à Aoste, le _____

.....
Martial Saddier
Président du Conseil départemental
de la Haute-Savoie

.....
Renzo Testolin
Président de la Région autonome
Vallée d'Aoste

**Extrait des Procès-Verbaux
des Séances du Conseil départemental**

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2023

n° CD-2023-0111

RAPPORTEUR : Martial SADDIER

OBJET : ESPACES NATURELS SENSIBLES - SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT DE L'ARVE ET DE SES AFFLUENTS (SM3A) -
RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE DE L'ESPACE «BORNE -
PONT DE BELLECOMBE» - RETRAIT DE LA DECHARGE RIVE DROITE
N° 14 (RD14) - SUBVENTION

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 24 octobre 2023 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département à ANNECY, sous la présidence de :

M. SADDIER Martial, Président du Conseil départemental

Présent(e)s			
M. RUBIN Nicolas, M. PEILLEX Jean-Marc, Mme DONZEL-GONET Marie-Louise, M. BAUD-GRASSET Joël, Mme LHUILLIER Myriam, M. TARDY Lionel, Mme BEURRIER Chrystelle, M. MAS Jean-Philippe, Mme BOUCHET Estelle, Vice-Président(e)s			
Mme DUBY-MULLER Virginie, Mme DULIEGE Fabienne, Mme GONZO-MASSOL Valérie, Mme JULLIEN-BRECHES Catherine, Mme LEI Josiane, Mme MAHUT Patricia, Mme MAURIS Odile, Mme METRAL Marie-Antoinette, Mme MUGNIER Magali, Mme PETEX-LEVET Christelle, Mme TERMOZ Aurore, M. BAUD Richard, M. BOCCARD Bernard, M. CATTANEO Marcel, M. DAVIET François, M. DEPLANTE Daniel, M. EXCOFFIER François, M. LAMBERT Gérard, M. MORAND Georges, M. PUTHOD Dominique, M. RATSIMBA David, M. VERDONNET Christian, Autres membres			
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)			
Mme Agnès GAY donne pouvoir à M. Martial SADDIER, Mme Marie-Claire TEPPE-ROGUET donne pouvoir à M. Bernard BOCCARD			
Absent(e)s excusé(e)s			
Quorum (soit 18 élus) et Délégations de vote vérifiées			
Membres en exercice	34	Adopté à l'unanimité	
Présents	32	Voix Pour	34
Représenté(e)s / Absent(e)s excusé(e)s	2 / 0	Voix contre	0
Suffrages exprimés	34	Abstention(s)	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.113-8 et suivants,

Vu le Code de l'Environnement, notamment l'article L.211-7,

Vu la délibération n° CP-2016-0513 du 04 juillet 2016 validant le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS) 2016-2022,

Vu la délibération n° CD-2022-168 du 12 décembre 2022 adoptant le Budget Primitif 2023 de la politique Développement Durable, Environnement,

Vu la délibération n° CD-2022-188 du 12 décembre 2022 approuvant les modalités d'intervention du Conseil départemental en Espaces Naturels Sensibles (ENS),

Vu la délibération n° CD-2023-0045 du 26 juin 2023 adoptant le Budget Supplémentaire 2023 de la politique Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt, Coopérations Européennes et Transfrontalières,

Vu la délibération n° CD-2023-0050 de l'Assemblée départementale du 26 juin 2023 relative à l'actualisation du Règlement Budgétaire et Financier,

Vu la délibération n° CD-2023-0106 du 06 novembre 2023 adoptant la Décision Modificative n° 2 2023 de la politique Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt, Coopérations Européennes et Transfrontalières,

Vu la demande de subvention du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A) en date du 07 juin 2023.

Les visas ci-avant ayant été rappelés, M. le Président présente la demande de subvention du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A), autorité GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) sur l'Espace « Borne - Pont de Bellecombe ».

Cette section de la rivière Arve entre Borne et Pont de Bellecombe est labellisé Espace Naturel Sensible et Natura 2000 et composée de nombreuses ballastières présentant un chapelet d'habitats naturels humides et aquatiques d'intérêt écologique majeur situées dans l'espace de bon fonctionnement de la rivière Arve.

Toutefois, de nombreuses ballastières ont été historiquement remblayées par des dépôts et déchets dans ce secteur de restauration hydromorphologique de l'Arve et en particulier, la décharge « n° 14 » en rive droite (RD 14) risquant d'être reprise par l'Arve en crue.

L'opération est prévue en plusieurs tranches :

- travaux préparatoires au chantier de retrait des déchets (création de pistes d'accès, déboisement, etc.) estimés à 700 000 € HT ;
- tranche n° 1 : retrait des déchets d'une première zone et restauration hydromorphologique de l'Arve au coût estimé de 6 780 000 € TTC (nb : le SM3A ne récupère pas la TVA pour ces travaux) ;
- une tranche n° 2 à venir nécessite le déplacement de lignes de concessionnaire avant le retrait des déchets.

Opérations	Coût total de l'opération	Cofinancements							
		Département en €	Taux en %	Agence Eau Rhône Méditerranée et Corse en €	Taux en %	Etat (fonds vert) en €	Taux en %	SM3A en €	Taux en %
Travaux préparatoires	700 000 € HT	210 000	30	350 000	50			140 000	20
Travaux de retrait de déchets - Tranche 1	6 780 000 € TTC	1 712 000	25,25	1 712 000	25,25	2 000 000	29,50	1 356 000	20

Afin de participer à la bonne information du public concernant l'usage des subventions départementales, le SM3A s'engage à mentionner le Département (logo et/ou montant) sur tout support d'information ou de communication relatif à cette opération subventionnée (page dédiée au projet sur un site internet, document de présentation du projet, invitations presse, inaugurations, livrables de rapports d'études, etc.). En outre, le Département devra être associé et représenté dans toute manifestation ou inauguration concernant les opérations subventionnées. Dès le lancement des opérations et durant toute la durée des travaux, le panneau de chantier apposé sur le site comportera le logo et la participation financière du Département de la Haute-Savoie.

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir délibérer et statuer.

**Le Conseil départemental,
après en avoir débattu et délibéré,
à l'unanimité,**

ATTRIBUE une subvention d'investissement de 210 000 € au SM3A pour les travaux préparatoires au retrait de la décharge dite RD 14 dans le cadre de la restauration hydromorphologique de l'Arve ;

ATTRIBUE une subvention d'investissement de 1 712 000 € au SM3A pour les travaux de retrait de la RD 14 Tranche n° 1 ;

DIT que les dépenses sont éligibles à partir du 1^{er} juin 2023 et jusqu'au 31 octobre 2028 ;

DECIDE d'affecter l'Autorisation de Programme n° 04031030068 intitulée : « Subv. ENS CT SM3A Espace bon fonctionnement ARVE » à l'opération définie ci-dessous :

Code Imputation (clé) Pour information et non voté	Code affectation	Code de l'opération	Libellé de l'Opération	Montant affecté à l'opération en €	Echéancier de l'affectation Pour information et non voté en €		
					2024	2025	2026 et suivants
ADE1D000165	AF23ADE122	22ADE00097	SM3A - Travaux préparatoires	210 000	105 000	105 000	
ADE1D000165	AF23ADE123	22ADE00097	SM3A - Retrait de la décharge rive droite RD 14 tranche 1	1 712 000	250 000	750 000	712 000
Total				1 922 000	355 000	855 000	712 000

AUTORISE le versement des subventions d'équipement suivantes :

Imputation : ADE1D00165		
Nature	AP	Fonct.
204142	04031030068	738
Subventions aux communes et structures intercommunales - Bâtiments et Installations	Subv. ENS CT SM3A Espace bon fonctionnement ARVE	

Code affectation	N° d'engagement CP Obligatoire sauf exception justifiée	Bénéficiaire de la répartition	Montant global de la subvention en €
AF23ADE122		SM3A - Travaux préparatoires	210 000
AF23ADE123		SM3A - Retrait de la décharge rive droite RD 14 - tranche 1	1 712 000
		Total	1 922 000

PRECISE que le versement de la subvention d'investissement pour les travaux préparatoires, s'effectuera en 2 fois :

- un acompte de 50 % sur présentation d'une attestation de démarrage de l'opération concernée ;
- le solde sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses totales réalisées, visé en original par le payeur.

Si le montant des dépenses s'avère inférieur aux prévisions, le montant de la subvention sera réajusté en conséquence, selon le taux affiché au plan de financement prévisionnel.

PRECISE que le versement de la subvention d'investissement pour le retrait de la décharge rive droite RD 14 - Tranche 1 s'effectuera en 4 fois :

- en 2024 : un acompte de 250 000 € sur présentation d'une attestation de démarrage de l'opération concernée ;
- en 2025 : un second acompte de 750 000 € sur présentation d'un état des dépenses justifiant d'au moins 50 % de réalisation de l'action ;
- en 2026 : un troisième acompte de 500 000 € sur présentation d'un état des dépenses justifiant d'au moins 75 % de réalisation de l'action ;
- le solde sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses totales réalisées, visé en original par le payeur.

Si le montant des dépenses s'avère inférieur aux prévisions, le montant de la subvention sera réajusté en conséquence, selon le taux affiché au plan de financement prévisionnel.

PRECISE que les demandes de paiement devront être effectuées avant le 31 octobre 2028. Au-delà de ce délai, la subvention sera considérée comme caduque et sera annulée.

Délibération télétransmise en Préfecture
le 09/11/2023.
Publiée sur internet et certifiée exécutoire,
le 13/11/2023.
Signé,
Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil départemental,

Martial SADDIER

**Extrait des Procès-Verbaux
des Séances du Conseil départemental**

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2023

n° CD-2023-0112

RAPPORTEUR : Lionel TARDY

OBJET : REAMENAGEMENT DU DIFFUSEUR EST DE BONNEVILLE SUR LA
COMMUNE DE BONNEVILLE - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE
MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE AVEC ATMB

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 24 octobre 2023 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département à ANNECY, sous la présidence de :

M. RUBIN Nicolas, 1^{er} Vice-Président du Conseil départemental

Présent(e)s			
M. PEILLEX Jean-Marc, Mme DONZEL-GONET Marie-Louise, M. BAUD-GRASSET Joël, Mme LHUILLIER Myriam, M. TARDY Lionel, Mme BEURRIER Chrystelle, M. MAS Jean-Philippe, Mme BOUCHET Estelle, Vice-Président(e)s			
Mme DUBY-MULLER Virginie, Mme DULIEGE Fabienne, Mme GONZO-MASSOL Valérie, Mme JULLIEN-BRECHES Catherine, Mme LEI Josiane, Mme MAHUT Patricia, Mme MAURIS Odile, Mme METRAL Marie-Antoinette, Mme MUGNIER Magali, Mme PETEX-LEVET Christelle, Mme TERMOZ Aurore, M. BAUD Richard, M. BOCCARD Bernard, M. CATTANEO Marcel, M. DAVIET François, M. DEPLANTE Daniel, M. EXCOFFIER François, M. LAMBERT Gérard, M. MORAND Georges, M. PUTHOD Dominique, M. RATSIMBA David, M. VERDONNET Christian, Autres membres			
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)			
Mme Marie-Claire TEPPE-ROGUET donne pouvoir à M. Bernard BOCCARD			
Absent(e)s excusé(e)s			
Mme Agnès GAY, M. Martial SADDIER			
Quorum (soit 18 élus) et Délégations de vote vérifiées			
Membres en exercice	34	Adopté à l'unanimité	
Présents	31	Voix Pour	32
Représenté(e)s / Absent(e)s excusé(e)s	1 / 2	Voix contre	0
Suffrages exprimés	32	Abstention(s)	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu la délibération n° CD-2022-158 du 12 décembre 2022 adoptant le Budget Primitif 2023 – Budget principal,

Vu la délibération n° CD-2023-014 du 03 avril 2023 approuvant la passation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique entre ATMB, la Communauté de Communes Faucigny-Glières (CCFG) et le Département de la Haute-Savoie relative au réaménagement de l'échangeur de Bonneville Est,

Vu la délibération n° CD-2023-0038 du 26 juin 2023 adoptant le Budget Supplémentaire 2023 – Budget principal,

Vu la délibération n° CD-2023-0050 de l'Assemblée départementale du 26 juin 2023 relative à l'actualisation du Règlement Budgétaire et Financier,

Vu la délibération n° CD-2023-0108 du 06 novembre 2023 adoptant la Décision Modificative n° 2 - 2023,

Vu l'avis favorable émis par la 3^{ème} Commission Infrastructures Routières, Déplacements et Mobilité, Bâtiments, Aménagement Numérique lors de sa réunion du 09 octobre 2023.

Les visas ci-avant ayant été rappelés, M. le Président expose que la Société concessionnaire française pour la construction et l'exploitation du Tunnel routier sous le Mont-Blanc (ATMB) mène actuellement un projet pour l'agrandissement et le réaménagement du parking de covoiturage au niveau du péage de la sortie n° 17 « Bonneville Est » de l'autoroute A40 à Bonneville.

Une convention de maîtrise d'ouvrage unique a été signée le 18 juillet 2023 entre ATMB, la Communauté de Communes Faucigny-Glières et le Département de la Haute-Savoie ceci pour un montant prévisionnel évalué à 2 025 000 € HT, avec une participation du Département estimée à 607 500 € HT.

Dans cette convention, il est prévu qu'en cas de prévision d'un dépassement supérieur à 10 % du coût prévisionnel total, avec ou sans modification du programme, ATMB devra obtenir l'accord préalable des collectivités pour faire l'objet d'un avenant.

La hausse du coût des matériaux, en lien avec le contexte inflationniste actuel, impacte le montant des offres remises dans le cadre de la procédure de consultation des entreprises, portant de ce fait le montant de réalisation de l'opération à 2 492 500 € HT et impliquant une hausse des participations des collectivités. La participation du Département étant ainsi portée à 747 750 € HT (soit une hausse de 140 250 €).

Par ailleurs, l'aménagement des modalités de versement requis par la CCFG a été accepté par le maître d'ouvrage.

En conséquence, afin de formaliser ces modifications et d'acter la mise à jour des participations respectives de l'ATMB, de la Communauté de Communes Faucigny-Glières et du Département de la Haute-Savoie, en ce qui concerne les modalités de financement et de réalisation du réaménagement de l'échangeur n° 17 « Bonneville Est », un projet d'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique a été élaboré et joint en annexe, avec la clé de répartition suivante :

	Clé de répartition en %	Besoin de financement en € HT
ATMB	50	1 246 250
Département de la Haute-Savoie	30	747 750
Communauté de Communes Faucigny Glières	20	498 500
TOTAL	100	2 492 500

Considérant le partenariat financier entre ATMB, la Communauté de Communes Faucigny-Glières et le Département de la Haute-Savoie.

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir délibérer et statuer.

**Le Conseil départemental,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

APPROUVE la passation d'un avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre ATMB, la Communauté de Communes Faucigny-Glières et le Département de la Haute-Savoie relative au réaménagement de l'échangeur de Bonneville Est.

AUTORISE M. le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention joint en annexe.

AUTORISE le versement à ATMB de la participation financière du Département au projet dans le tableau ci-après :

Imputation : VTVID00320		
Nature	AP	Fonct.
20422	10051003004	628
Subvention d'équipement aux personnes de droit privé	Diffuseur A41	

Code affectation	N° d'engagement CP Obligatoire sauf exception justifiée	Bénéficiaires de la répartition	Montant global de la subvention en €
AF23VTV012	E23VTV0223	ATMB	747 750
		Total de la répartition	747 750

Délibération télétransmise en Préfecture le 09/11/2023.
Publiée sur internet et certifiée exécutoire, le 13/11/2023.
Signé,
Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le 1^{er} Vice-Président du Conseil départemental,

Nicolas RUBIN

SOCIÉTÉ CONCESSIONNAIRE FRANÇAISE
DU TUNNEL ROUTIER SOUS LE MONT BLANC



Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc
1440 Route de Cluses
74138 Bonneville Cedex
T. : 04 50 25 20 00



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

1, rue du 30ème Régiment d'Infanterie
74000 Annecy
T. : 04 50 33 50 02



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FAUCIGNY-GLIÈRES

6 Pl. de l'Hôtel de ville
74130 Bonneville
T. : 04 50 97 51 58

AVENANT N°1
CONVENTION DE MAÎTRISE
D'OUVRAGE UNIQUE DANS LE
CADRE DE L'OPÉRATION DE
RÉAMÉNAGEMENT DU DIFFUSEUR
DE BONNEVILLE EST

Création d'un parking de co-voiturage au niveau du péage de Bonneville Est
Réaménagement du giratoire en sortie d'A40 au droit de la RD1205

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La **Société concessionnaire française pour la construction et l'exploitation du Tunnel routier sous le Mont-Blanc**, société anonyme au capital de 22 297 072 euros, immatriculée au RCS d'ANNECY sous le numéro 582 056 511, dont le siège social est situé à Bonneville (74130) – 1440, route de Cluses, représentée par M. Erwan LE BRIS, en qualité de Directeur Général,

Ci- après également désignée « ATMB » ou « Maître d'Ouvrage »

De première part.

ET :

Le **Département de la Haute-Savoie**, représenté par son Président, M. Martial SADDIER, en vertu de la délibération n° _____ de la Commission Permanente en date du _____,

Ci- après également désigné le « Département »

De deuxième part.

La **Communauté de Communes Faucigny-Glières**, 6 Place de l'Hôtel de Ville, 74130 Bonneville, représentée par son Président, M. Stéphane VALLI, dument habilité par la délibération n° _____ du Conseil communautaire en date du _____.

Ci-après également désignée la « CCFG »

De troisième part.

ATMB, le Département et la CCFG étant ci-après désignés collectivement par les « Parties » et individuellement par « Partie ».

Le Département et la CCFG étant ci-après désignés ensemble par « Collectivités ».

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – Objet de l’avenant _____	3
ARTICLE 2 – Modification de la Convention _____	3
2.1 – Plan de financement _____	3
2.2 – Modalités de versement de la participation financière _____	4
ARTICLE 3 – Entrée en vigueur / Durée _____	4
ARTICLE 4 – Non-renonciation _____	4
ARTICLE 5 – Divers _____	5
ARTICLE 6 – Attribution de compétence _____	5

Il est préalablement exposé ce qui suit :

PRÉAMBULE :

Il a été conclu le 18 juillet 2023 entre les Parties, une convention de maîtrise d’ouvrage unique dans le cadre de l’opération de réaménagement du diffuseur de Bonneville-Est (ci-après « la Convention »), ceci pour un montant prévisionnel évalué à 2,025M€ HT. Aux termes de l’article 9.2 – Coût définitif – « *en cas de prévision d’un dépassement supérieur à 10% du coût prévisionnel total, avec ou sans modification du programme, ATMB devra obtenir l’accord préalable des Collectivités et la présente Convention fera l’objet d’un avenant* », or la hausse du coût des matériaux, en lien avec le contexte inflationniste actuel, impacte le montant des offres remises dans le cadre de la procédure de consultation des entreprises, portant de ce fait le montant de réalisation de l’opération à 2,492M€ HT.

Par ailleurs, l’aménagement des modalités de versement requis par la CCFG a été accepté par le Maître d’Ouvrage. En conséquence, il convient de formaliser cette modification par voie d’avenant, de même qu’acter la mise à jour des participations respectives des Parties.

Cela étant exposé, les Parties conviennent ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE L’AVENANT

Le présent avenant a pour objet d’acter la mise à jour des participations respectives des Parties par suite de l’évolution à la hausse du montant estimatif initialement arrêté, ainsi que de modifier les modalités de versement, ce concernant la CCFG.

ARTICLE 2 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

2.1 – Plan de financement

En accord avec l’article 9.2 – Coût définitif – de la Convention, aux termes duquel « *toute évolution à la hausse de l’estimation, justifiée par la production d’études ultérieures mais également de tout aléa ou sujétion imprévisible nécessitant une modification du programme, entraînera une mise à jour des participations respectives, par application de la répartition susvisée* », le plan de financement est actualisé comme suit, pour un montant total de 2 492 500 € :

- Maitrise d’œuvre : 237 500,00 € HT ;
- Réalisation parking de co-voiturage : 1 165 000,00 € HT ;
- Reprise entonnement : 360 000,00 € HT ;

- Arrêts de bus + piste cyclable : 300 000,00 € HT ;
- Élargissement des voiries au droit du giratoire : 220 000,00 € HT ;
- Entrées / sorties ATMB : 210 000,00 € HT ;

La clé de répartition demeurant inchangée, soit :

	Coût d'objectif	Part ATMB	Part Département	Part CCFG
Valeur en pourcentage	100 %	50 %	30 %	20 %
Montant initial (M€ HT)	2,025	1,0125	0,607	0,405
Montant révisé (€ HT)	2 492 500	1 246 250	747 750	498 500

Il est par ailleurs rappelé que les montants ci-dessus ne comprennent pas les frais de maîtrise d'ouvrage qui seront en sus refacturés aux Collectivités sur la base de la clé de répartition ci-dessus, au prorata des coûts supportés par ATMB, valorisés à 5% du coût du Projet réellement constaté (entendu coût des études et travaux).

2.2 – Modalités de versement de la participation financière

L'article 9.3 – Modalités de versement de la participation financière – de la Convention est modifié comme suit :

« Les participations des Collectivités seront versées à ATMB par mandat administratif ou virement bancaire, sur la base des décomptes généraux définitifs, de la façon suivante :

- Le Département procèdera au versement intégral de sa contribution à achèvement complet des travaux ;
- Le versement de la CCFG interviendra un an après la levée des réserves de chantier, telles que visées à l'article 8 – Réception, remise des ouvrages et entretien – soit à titre indicatif courant janvier / février 2025.

Le montant correspondra au coût réel de réalisation du Projet, sur la base des justificatifs qui seront présentés. ATMB fournit tous les justificatifs utiles à l'appui de ses demandes de paiement. En tout état de cause, les Collectivités peuvent adresser une demande motivée de justificatifs complémentaires.

Le délai maximum de paiement est de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement dans les services respectifs (cf. art. 9.4 infra). À défaut, le montant dû est passible d'intérêts moratoires calculés au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de 8 points de pourcentage. »

ARTICLE 3 – ENTRÉE EN VIGUEUR / DURÉE

Le présent avenant entrera en vigueur à compter de sa signature par les Parties.

ARTICLE 4 – NON-RENONCIATION

Tout défaut d'exercice ou retard par une Partie dans l'exercice de l'un quelconque de ses droits au titre du présent avenant ne pourra être interprété comme une renonciation à ce droit. En outre, tout exercice partiel d'un droit ne saurait empêcher tout exercice ultérieur du droit qui n'a pas été exercé dans son intégralité. Les droits visés par le présent article ne sauraient empêcher l'exercice de tout autre droit institué par la législation applicable.

ARTICLE 5 – DIVERS

Les stipulations de la Convention qui ne sont pas modifiées par le présent avenant et qui n'entrent pas en contradiction avec les stipulations dudit avenant demeurent applicables.

Le présent avenant prévaut sur toute autre stipulation de la Convention en contrariété avec les stipulations du présent avenant.

Les Parties conviennent que toute référence à la Convention doit être interprétée comme étant une référence à la Convention telle que modifiée par le présent avenant.

ARTICLE 6 – ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différent relatif à la formation, à l'interprétation ou à l'exécution du présent avenant. À défaut d'accord, toute contestation concernant le présent avenant sera portée devant le Tribunal administratif de Grenoble.

Fait en TROIS exemplaires originaux,

À, le

Pour ATMB
Le Directeur Général

M. Erwan LE BRIS

À, le

Pour le Département
Le Président du Conseil Départemental
de la Haute-Savoie

M. Martial SADDIER

À, le

Pour la CCFG
Le Président

M. Stéphane VALLI

Les informations vous concernant, soit nom et prénom, sont enregistrées dans un fichier informatisé, en vue de la gestion du présent contrat et sont destinées au service juridique d'ATMB. Le traitement mis en œuvre est fondé sur la base légale prévue à l'article 6,1.b) du Règlement européen sur la protection des données à caractère personnel. Elles sont conservées pendant 5 ans à l'issue du présent contrat, en archivage intermédiaire.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, en justifiant de votre identité, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité :

- *Via le formulaire de contact, rubrique « Politique de protection des données personnelles », à l'adresse suivante : <https://www.atmb.com/aide-et-contact/nous-contacter/>*
- *Par courrier postal à l'adresse suivante, Autoroutes et Tunnel du Mont-Blanc, à l'attention du Délégué à la protection des données (DPO), 1440, Route de Cluses, 74138 BONNEVILLE CEDEX, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé.*

**Extrait des Procès-Verbaux
des Séances du Conseil départemental**

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2023

n° CD-2023-0113

RAPPORTEUR : Nicolas RUBIN

OBJET : SPORT - CHAMPIONNATS DU MONDE DE BIATHLON 2028 OU 2029 -
SOUTIEN A LA CANDIDATURE PORTEE PAR LA COMMUNE DU
GRAND-BORNAND

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 24 octobre 2023 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département à ANNECY, sous la présidence de :

M. SADDIER Martial, Président du Conseil départemental

Présent(e)s			
M. RUBIN Nicolas, M. PEILLEX Jean-Marc, Mme DONZEL-GONET Marie-Louise, M. BAUD-GRASSET Joël, Mme LHUILLIER Myriam, M. TARDY Lionel, Mme BEURRIER Chrystelle, M. MAS Jean-Philippe, Mme BOUCHET Estelle, Vice-Président(e)s			
Mme DUBY-MULLER Virginie, Mme DULIEGE Fabienne, Mme GONZO-MASSOL Valérie, Mme JULLIEN-BRECHES Catherine, Mme LEI Josiane, Mme MAHUT Patricia, Mme MAURIS Odile, Mme METRAL Marie-Antoinette, Mme MUGNIER Magali, Mme PETEX-LEVET Christelle, Mme TERMOZ Aurore, M. BAUD Richard, M. BOCCARD Bernard, M. CATTANEO Marcel, M. DAVIET François, M. DEPLANTE Daniel, M. EXCOFFIER François, M. LAMBERT Gérard, M. MORAND Georges, M. PUTHOD Dominique, M. RATSIMBA David, M. VERDONNET Christian, Autres membres			
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)			
Mme Agnès GAY donne pouvoir à M. Martial SADDIER, Mme Marie-Claire TEPPE-ROGUET donne pouvoir à M. Bernard BOCCARD			
Absent(e)s excusé(e)s			
Quorum (soit 18 élus) et Délégations de vote vérifiées			
Membres en exercice	34	Adopté à l'unanimité	
Présents	32	Voix Pour	34
Représenté(e)s / Absent(e)s excusé(e)s	2 / 0	Voix contre	0
Suffrages exprimés	34	Abstention(s)	0

Vu la loi NOTRe adoptée le 07 août 2015, qui confirme que le sport reste une compétence partagée entre les collectivités,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1111-4,

Vu le Code du Sport et notamment ses articles L.100-2 et L.311-3,

Vu la délibération n° CD-2021-040 du 12 juillet 2021 portant délégation du Conseil départemental à la Commission Permanente,

Vu la délibération n° CD-2021-098 du 20 décembre 2021 relative au Plan Nordique Départemental,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2023 adoptées de la politique départementale en faveur du Sport (délibérations n° CD-2022-161 du 12 décembre 2022 adoptant le Budget Primitif 2023, n° CD-2023-0040 du 26 juin 2023 relative au Budget Supplémentaire 2023),

Vu la délibération n° CD-2023-0050 de l'Assemblée départementale du 26 juin 2023 relative à l'actualisation du Règlement Budgétaire et Financier,

Considérant les capacités d'accueil touristique du département de la Haute-Savoie,

Considérant les infrastructures existantes en Haute-Savoie et particulièrement au Grand-Bornand, permettant d'accueillir des épreuves mondiales de biathlon,

Considérant la qualité de l'organisation déjà éprouvée à l'occasion de 5 Coupes du Monde de biathlon sur la commune du Grand-Bornand et des équipements dédiés et adaptés à ce type d'évènements.

Les visas ci-avant ayant été rappelés, M. le Président informe l'assemblée de la déclaration d'intention faite par la Commune du Grand-Bornand de se porter candidate à l'organisation des Mondiaux de biathlon IBU (International Biathlon Union) en 2028 ou 2029.

L'organisation d'un tel évènement, rassemblant plus de 40 nations durant 2 semaines, serait une première en France qui n'a jamais accueilli de Championnats du Monde de biathlon, alors que la France rayonne de ses médaillés dans cette discipline.

Terre d'accueil de nombreux évènements internationaux, la Haute-Savoie se veut également 1^{er} département nordique de France, et la politique mise en œuvre au travers du vote en 2021 d'un Plan nordique d'envergure, doté de 50 millions d'euros, témoigne de cet engagement du Département en faveur de ses stations nordiques et de cette discipline.

Le Grand-Bornand est ancré dans le paysage mondial du biathlon, ayant organisé à plusieurs reprises des épreuves de Coupe du Monde, et dispose de cette forte culture montagne et sportive, durable et raisonnée, en capacité d'apporter un héritage à l'endroit de nos futures générations.

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir délibérer et statuer.

**Le Conseil départemental,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

APPORTE son soutien à la candidature française portée par la Commune du Grand-Bornand en Haute-Savoie pour accueillir une édition, en 2028 ou 2029, des Championnats du Monde de biathlon.

Délibération télétransmise en Préfecture
le 09/11/2023.
Publiée sur internet et certifiée exécutoire,
le 13/11/2023.
Signé,
Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil départemental,

Martial SADDIER

Publication du Conseil départemental de la Haute-Savoie
Direction Assemblée

Directeur de la Publication : M. SADDIER Martial, Président du Conseil départemental

Publié le 13/11/2023

Impression : Imprimerie du Conseil départemental

Contact : Direction Assemblée - Conseil départemental de la Haute-Savoie
1, Avenue d'Albigny – CS 32444 – 74041 ANNECY CEDEX
Tel : 04-50-33-50-69